

Pratiques associatives et action publique en Île-de-France

Rapport de synthèse



Le Petit Ney

Rapport final n°3 – juin 2010

présenté par

le Comité de pilotage de la recherche PICRI

« Liens sociaux, pratiques des associations et action publique en Île-de-France, un monde en changement »

- **Comité national de liaison des régies de quartiers** (<http://www.cnlrq.org>) : Zinn-Din Boukenaïssi (zdb@cnlrq.org)
- **Fonda** (<http://www.fonda.asso.fr>) : Gabriel d'Elloy (gdelloy.fonda@wanadoo.fr), Jean-Pierre Worms (fonda@wanadoo.fr)
- **Laboratoire LISE** (<http://www.lise.cnrs.fr/>) :
 - chercheurs : Antoine Bevort (antoine.bevort@cnam.fr), David Charasse (dchar@club-internet.fr), Bernard Eme, (bernard.eme@lise.cnrs.fr) ; Ginette Francequin (ginette.francequin@wanadoo.fr), Danièle Trancart (CEE) (Daniele.trancart@cee-recherche.fr)
Murielle Bègue (murielle.begue@ens.fr), Marion Carrel (marion.carrel@free.fr) et Alexandra Garabige (agarabige@netcourrier.com) coordinatrices de la recherche
 - doctorants : Arnaud Trenta (arnaud.trenta@cnam.fr) depuis septembre 2007 sur le thème du PICRI ; Diane Rodet (dianerodet@yahoo.fr) depuis septembre 2008 ; Christine Audoux (christine.audoux@tours.inra.fr), doctorante, a participé à toutes les réunions en tant qu'observatrice.
 - étudiante en master : Catherine Despoisses (despoisse@wanadoo.fr)
- **Le petit Ney** (<http://lepetitney.free.fr/>) : Philippe Durand (lepetitney@free.fr)
- **Profession Banlieue** (<http://www.professionbanlieue.org>) : Bénédicte Madelin (bmadelin.pb@free.fr)

Plan du rapport

RÉCAPITULATIF DES SIGLES UTILISÉS	9
INTRODUCTION	11
1. Objet et problématique de la recherche	11
1.1. <i>Le constat : des liens sociaux en transformation</i>	12
1.2. <i>Questionnement de la recherche : liens sociaux, associations et action publique</i>	13
1.3. <i>La problématique : associations et capital social</i>	14
2. Méthodologie	15
2.1. <i>Le choix des territoires étudiés.....</i>	16
2.2. <i>Les enquêtes de terrain.....</i>	23
1. RÉCITS DES ORIGINES	29
1.1. Les récits	30
1.1.1 <i>Un acte pluriel.....</i>	30
1.1.2 <i>Un acte désintéressé.....</i>	32
1.1.3 <i>Une chronologie approximative</i>	34
1.2. Une décision de forme.....	35
1.2.1 <i>L'affaire de spécialistes.....</i>	35
1.2.2 <i>Jeux de l'identification et de la reconnaissance.....</i>	37
Conclusion : le groupement ou l'institution.....	39
2. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS	41
2.1. Les modalités d'organisation associative	41
2.1.1. <i>Les associations institutionnelles</i>	41
2.1.2. <i>Les associations militantes</i>	43
2.2. Le rôle central des cadres associatifs.....	44
2.2.1. <i>L'influence des fondateurs</i>	44
2.2.2. <i>Le rôle central des salariés</i>	47
2.3. La fragilité de la base associative.....	50
2.3.1. <i>Les « bénévoles ».....</i>	50
2.3.2. <i>Les adhérents.....</i>	53
Conclusion	58
3. ASSOCIATIONS ET RAPPORT(S) AU(X) PUBLIC(S).....	59
3.1. Associations et public : un rapport complexe	59
3.1.1. <i>La question du rapport au public au cœur du discours associatif.....</i>	59
3.1.2. <i>Une mobilisation du public difficile</i>	60
3.2. Rapports aux publics : la participation et ses formes	62
3.2.1. <i>Faire avec/faire pour : deux logiques différentes.....</i>	62
3.2.2. <i>Au-delà du faire pour et du faire avec, la difficulté de créer du lien social</i>	64

Conclusion	66
4. RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE	67
4.1. L'éparpillement et l'isolement des associations.....	67
4.1.1. <i>Des relations assez réduites entre les associations</i>	68
4.1.2. <i>Des clivages géographiques et sociologiques</i>	68
4.1.3. <i>Faible maillage des associations en milieu rural.....</i>	69
4.2. Le « petit monde » des associations	69
4.2.1. <i>Un profil de militant hyper engagé</i>	70
4.2.2. <i>Des investissements « croisés »</i>	70
4.2.3. <i>L'inscription dans des réseaux de type fédéral</i>	70
4.2.4. <i>Un difficile renouvellement et rajeunissement</i>	71
4.3. Des collaborations autour d'actions ou manifestations	71
4.3.1. <i>Collaborations autour d'actions ponctuelles</i>	71
4.3.2. <i>Collaborations avec des associations hors du territoire</i>	72
4.4. Des tensions, des concurrences et des conflits.....	73
4.4.1. <i>Des solidarités associatives qui ne vont pas sans tensions</i>	73
4.4.2. <i>La concurrence autour des ressources financières</i>	74
4.4.3. <i>Des suspicions réciproques, voire des accusations sévères</i>	75
4.4.4. <i>Des conflits autour du management et du partage des responsabilités.....</i>	76
4.5. Des démarches collectives sur un territoire	77
4.5.1. <i>Des maillages militants autour d'une cause.....</i>	77
4.5.2. <i>L'intérêt d'un collectif inter associatif.....</i>	78
4.6. Les facteurs d'une dynamique inter-associative.....	78
4.6.1. <i>Le rôle des dispositifs institutionnels.....</i>	78
4.6.2. <i>Rôle pivot de certaines associations ou responsables associatifs</i>	79
5. ASSOCIATIONS ET POUVOIRS PUBLICS.....	81
5.1. Une activité associative dans une grande dépendance	81
5.1.1. <i>L'attribution des ressources matérielles et financières</i>	81
5.1.2. <i>La présence de pouvoirs publics dans la proximité.....</i>	83
5.2. Les associations entre contrainte et autonomie	85
5.2.1. <i>Les contraintes gestionnaires et administratives.....</i>	86
5.2.2. <i>Quel impact sur l'autonomie associative ?</i>	89
5.3. Les relations associations/pouvoirs publics : intérêt partagé et concurrence	91
5.3.1. <i>Actions communes et intérêt partagé</i>	91
5.3.2. <i>La question de l'instrumentalisation</i>	94
5.3.3. <i>Un équilibre délicat entre concurrence et collaboration</i>	97
6. ADHÉRER OU NON À UNE ASSOCIATION : APPROCHE STATISTIQUE DES COMPORTEMENTS ET DES OPINIONS DE LA POPULATION	99
6.1. L'enquête quantitative : construction, déroulement et répondants.....	99
6.1.1. <i>Description critique de l'enquête quantitative</i>	100
6.1.2. <i>Brève présentation des répondants</i>	102
6.2. Définition d'une association et approximation du taux de participation ?	105
6.2.1. <i>La mesure de la participation associative dans l'enquête.....</i>	105
6.2.2. <i>Traitement de la question ouverte : Qu'est-ce qu'une association ?</i>	106

6.2.3. Analyse de l'influence de quelques variables socio-démographiques sur le rapport aux associations	108
6.3. Comparaison des deux territoires	112
6.3.1. Un investissement très inégal dans l'espace public	112
6.3.2. Connaissance et fréquentation des associations du quartier	114
Conclusion	122
CONCLUSION	125
1. La vitalité associative dans les territoires	125
1.1. Une présence associative significative dans les territoires	125
1.2. Une assez bonne connaissance des associations par les habitants	126
1.3. Des territoires assez différents du point de vue économique, social, politique, dont les caractéristiques influent sur la vitalité associative	127
1.4. Les associations ont également une influence sur ces territoires	128
2. Le lien associatif	129
2.1. Les différentes formes de capital social	129
2.2. Les transformations du lien associatif	130
2.3. Marchandisation et consommation des services	132
2.4. Rhétorique participative	132
3. Fonctionnement, organisation des associations	133
3.1. Entre institutionnalisation et militantisme	133
3.2. De la professionnalisation	134
3.3. Un « petit monde » associatif	135
3.4. Vie associative et démocratie locale	135
4. Le rapport aux pouvoirs publics	136
4.1. Les paradoxes de l'histoire	136
4.2. Interdépendance financière	137
4.3. Interdépendance politique	139
5. Retour sur l'expérience d'un « partenariat institution-citoyen » (pour la recherche et l'innovation) ..	141
5.1. Un positionnement différent vis-à-vis de la recherche	141
5.2. Les épreuves du processus de co-production des savoirs	143
Ultime remarque conclusive	144
Annexes	147
Annexe 1 – Caractéristiques des associations rencontrées	149
Annexe 2 – Questionnaire	153
Annexe 3 – Réponses libres à la question ouverte : « Selon vous, qu'est-ce qu'une association ? »	163
Annexe 4 – Réponses libres à la question ouverte : « Vous n'êtes actuellement membre d'aucune association de votre quartier. Pourquoi ? »	171
Annexe 5 – Compte-rendu de la Journée-débat du 12 mars	177

RÉCAPITULATIF DES SIGLES UTILISÉS

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AFQ : Association des Femmes du Quartier

CAF : Caisses d'Allocations Familiales

CCH : Comité Chômeurs

CPCA : Conférence Permanente des Coordinations Associatives

DASCO : Direction des Affaires Scolaires et de la Scolarité

DASES : Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

EDL : Équipe de Développement Local

FASILD : Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations

FSE : Fonds Social Européen

FSIH : Fonds de Soutien aux Initiatives des Habitants

OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

REAAP : Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

RER : Réseau Espace ressources

RSOL : Résidence Solidaire

SDF : Sans Domicile Fixe

UAS : Unité d'Action Sociale

ZUS : Zone Urbaine Sensible

INTRODUCTION

« Liens sociaux et pratiques des associations. Un monde en changement » : l'interrogation qui sous-tend cette recherche porte sur les transformations des liens sociaux dans les associations et autour d'elles. Il s'agit de comprendre comment s'articulent les pratiques associatives et les politiques publiques, avec pour horizon l'amélioration des partenariats entre pouvoirs publics et associations.

Si l'association est l'« art de s'associer » (Tocqueville), de construire des liens sociaux d'association, on peut comprendre qu'elle puisse être au cœur de nos interrogations sur l'évolution des liens sociaux. Si par essence ou par finalité sociale, l'association est de produire des « être-ensemble » et si ceux-ci sont en voie de transformation dans des sociétés en profond changement, surtout dans leurs aspects les plus quotidiens (les liens sociaux familiaux, les liens ordinaires dans l'espace public, les liens par les médias techniques), on peut entrevoir le questionnement qui anime cette recherche. *Qu'en est-il de l'art de tisser des liens sociaux par les associations dans cette nouvelle modernité ?*

On sait que la notion de *lien social* est assez vague et qu'elle peut être difficile à manier dans son apparente neutralité. Qu'est-ce que le lien social ? Qu'est-ce que le lien social au regard des associations ? Le lien social peut être celui qu'un groupe impose à des individus dans un espace social donné – lien social de domination et de sujétion. Il peut être de multiples relations de solidarité libres et volontaires. Il peut être celui d'une tradition communautaire qui impose ses normes et ses valeurs culturelles aux individus.

Cette plasticité est gage d'une *recherche ouverte sur la nature et la qualification des liens sociaux*. C'est bien l'objet d'une recherche que de qualifier ces liens sociaux, de leur donner un sens, de manière pluraliste. On peut le dire autrement. La notion de lien social peut être une notion dynamique ; elle met en scène – politique et sociale – des divergences et des litiges quant à ce qui fait lien social aujourd'hui. Elle construit ainsi un espace public de débats qui devrait permettre la confrontation de multiples référentiels d'action et, donc, de valeurs qui guident les activités associatives. Au nom de quelles valeurs les actions sont-elles engagées ? En arrière plan, se trouve dévoilé par rapport aux usagers un *horizon de valeurs* autour desquelles doit tourner la recherche au regard de la spécificité des associations : un certain type de lien social renvoie le plus souvent à un *monde souhaitable* qui suppose l'énonciation de normes et de valeurs. C'est un idéal de lien social que les associations, de manière implicite ou explicite, définissent dans leur projet : Valeur d'individualisation ou valeur de l'agir collectif ? Valeur d'équité ou d'égalité ? Valeur d'usage ou valeur de citoyenneté ? Étudier comment se construit le lien social au sein et autour des associations permet de comprendre les valeurs et les normes qui sont y sont attachées.

En fait, des modèles de lien social sont *en tension* et sont objets de controverses. Comment les associations, acteurs de la société civile, prennent-elles en compte ces tensions, comment les discutent-elles et les pensent-elles ?

1. Objet et problématique de la recherche

La recherche-action vise à mobiliser la problématique du capital social de façon à éclairer et questionner les relations entre les pratiques associatives et les politiques publiques

territoriales. L'étude a pour objectif d'analyser les conditions d'engagement et de mobilisation des individus dans les associations et leur articulation avec les politiques publiques régionales. L'équipe réunit, dans une démarche de recherche action partagée, des acteurs engagés dans des activités associatives et des chercheurs familiers de ce terrain. Cette démarche vise quatre objectifs :

- mieux comprendre les transformations des liens sociaux,
- préciser le diagnostic du capital social associatif en Ile-de-France,
- questionner l'articulation entre liens sociaux, associations, accession à des pratiques citoyennes et action publique
- contribuer à l'apprentissage et à la diffusion de nouvelles capacités de coopération dans la conduite des politiques publiques de tous les acteurs privés et publics concernés.

1.1. Le constat : des liens sociaux en transformation

Pour étudier comment les associations contribuent aujourd'hui à tisser du lien social, il est nécessaire de prendre en compte tout à la fois les changements qui affectent le fait associatif, les bouleversements des institutions qui seraient en déclin et les modifications des usages, des mentalités, des représentations du lien social ordinaire, les relations des associations à la puissance publique, ou encore l'irrésistible montée en puissance des liens par les nouvelles technologies.

Un passé qui n'est pas une référence

Sans doute, peut-on se référer au passé pour comprendre les changements qui affectent les liens sociaux générés par l'activité associative. On se situe par rapport à un modèle antérieur, celui d'une société où le travail était constitutif de l'intégration sociale des individus, cette utilité sociale fondant leur légitimité en tant que citoyens, alors que le hors-travail était dévolu aux associations où se déployaient d'autres formes de citoyenneté. Cependant, il n'est pas sûr que l'on puisse comprendre le rôle actuel des associations dans le seul rapport au passé. C'est sans doute occulter ce qui est invention et ce qui fait rupture au regard de normes anciennes. Mesurer un écart n'est pas forcément comprendre l'irruption inédite du présent. Comprendre le rôle des associations oblige peut-être à changer de paradigme sociétal, dans la mesure où la société n'est plus d'intégration comme un tout organique (Durkheim). On fait l'hypothèse que ce changement de société oblige à repenser le rôle des associations. Les notions d'engagement, de réciprocité et de confiance (autrement dit de capital social), de gestion associative dans les rôles de directeurs et de conseil d'administration, de rapports entre professionnels et bénévoles, font l'objet de transformations majeures dont il faut comprendre le sens spécifique, sans se référer uniquement à un monde antérieur qui, d'une façon ou une autre, est teinté de nostalgie. Qu'est-ce qui depuis plus de trois décennies s'est inventé et construit dans une nouveauté qu'on a peine à décrire ?

Les études de la FONDA ou de tel de ses membres (cf. Worms, « Le capital social associatif en France hier et aujourd'hui » in Bevort, Lallement, (dir.), 2006) ont commencé à mettre en évidence le sens nouveau que revêt souvent aujourd'hui l'engagement d'un individu dans une activité associative et les nouvelles formes d'inscription de l'action associative dans l'espace public. Tandis que le nombre des individus engagés dans des associations s'accroît, les motifs de l'engagement semblent se diversifier de plus en plus : besoin d'expression, de valorisation, de reconnaissance et de « développement personnel »; désir de sociabilité, de rencontre d'autrui, de liens affectivement et intellectuellement enrichissants ; instrumentation utilitariste

à des fins personnelles ; volonté de se rendre utile, de s'attaquer rapidement et efficacement aux problèmes les plus urgents et/ou les plus importants ; recherche de sens à sa vie...

Une déstabilisation profonde

Pour prendre la mesure de ces transformations, la FONDA a dessiné une sorte de portrait robot, de type idéal du modèle antérieur de l'engagement pour le comparer au type idéal du modèle émergent, types idéaux dont on forcera volontairement les traits jusqu'à la caricature. Selon le type idéal du modèle antérieur, l'engagement associatif reposait sur une forme de présupposé de la supériorité morale des valeurs collectives sur les valeurs individuelles. C'était l'association qui donnait à l'adhérent son identité et sa dignité sociale, l'image de soi qu'il présentait aux autres, mais aussi qu'il se donnait à lui-même. D'où l'étanchéité relative des frontières et la forme hiérarchique et pyramidale de la démocratie associative. Cette discipline collective « fusionnelle » n'était pas perçue comme une contrainte mais comme une force, tant personnelle que collective.

Le type idéal du modèle de relations entre l'individu et le collectif qui émergerait aujourd'hui dans l'engagement associatif serait presque l'inverse du précédent. Il se fonde sur un principe, la plupart du temps implicite, de supériorité de la morale individuelle sur la morale collective. C'est le projet personnel de l'individu qui oriente ses choix d'engagement collectif. Rétif à toute forme d'embrigadement, l'individu n'adhère plus à une association, ni même à un projet, mais à une action précisément circonscrite dont il attend la réalisation du but qu'il poursuit (Cf. Worms, 2006 et Eme, 2001).

Que signifie ce nouveau modèle qui apparaît moins *cohésif* que les anciens modèles où l'*appartenance* à des groupes sociaux et où l'identification à ces groupes et à des rôles étaient davantage prégnantes ? On passerait des contraintes d'appartenance au souci de la trajectoire personnelle : individualisme, rupture des parcours personnels, flexibilité accrue sur le marché du travail, effritement des institutions de socialisation, relâchement des liens entre individus et groupes, effondrement des anciennes communautés ouvrières et paysannes, diversification et déstandardisation des formes familiales, accession des femmes à un statut autonome conduisent à une plus grande diversification des demandes sociales de participation à la vie sociale, diversification qui est en tension avec le souci de liens sociaux stables. Le champ des significations à explorer est vaste.

1.2. Questionnement de la recherche : liens sociaux, associations et action publique

Au-delà de l'indéniable déstabilisation des liens sociaux que reflètent nombre de recherches et de propos d'acteurs associatifs, les interrogations seront les suivantes :

– Qu'en est-il des liens sociaux produits par les associations ? Le lien des individus à ces "corps intermédiaires" est-il encore source de cohésion sociale ou d'intégration ? Quels sont les nouveaux rapports des individus aux associations qui émergent ? Comment se jouent ces rapports dans une période de renforcement de l'individualisme ?

– Les liens internes, mais aussi externes, dépendent également des injonctions à la professionnalisation et à la rationalité gestionnaire : le versant sociopolitique des associations ne tendrait-il pas à être refoulé au profit du versant socio-économique de gestion des activités sous les contingences politico-administratives (Eme, 2005) ?

– Qu'en est-il des liens interassociatifs et de leurs effets de réseau ou de ramification réticulaire plus ou moins autonomes ? A propos de ces liens, on peut parler de capital social de mémorisation, de transmission, d'apprentissage et d'invention, qui se trouve en tension avec les vécus de l'immédiateté et du temps réel.

- Qu'en est-il des liens institutionnels construits avec la puissance publique et de leurs conséquences sur la société ? Au-delà du thème de l'instrumentation, dans quelle mesure les associations inventent-elles des usages des politiques publiques, en sont-elles des traducteurs (Latour), des médiateurs, des intercesseurs, des acteurs de mise en forme et de cohérence ? Quelles tensions se dégagent entre instrumentation et traduction ?
- Qu'en est-il des effets de la décentralisation ? De l'invention de normes locales (Commaille, 1987) par les acteurs locaux ? Comment ce qui fait proximité (l'action associative notamment) se conjugue-t-il avec les formes de détachement des individus à l'égard du local ? Quels types de liens sociaux s'en dégagent ? Quel contenu concret donner aux nouvelles formes de *gouvernance territoriale* qui devraient impliquer l'ensemble des acteurs concernés (Eme, 2005) et produire une "nouvelle citoyenneté" ?
- Comment dans la nouvelle conjoncture (mondialisation et régionalisation) les problématiques et pratiques associatives peuvent-elles émerger, remonter et s'articuler avec les initiatives institutionnelles et politico-administratives ? Comment en particulier peuvent se développer des « formes hybrides d'action publique », par lesquelles fonctionnaires et citoyens co-élaborent des projets ? Comment les associations peuvent-elles intervenir dans la question de la crise de la représentativité en politique (Bevort, 2003) ? Comment se gère la tension entre les dispositifs se réclamant de la « participation des habitants » et les activités associatives, dès lors que l'action publique valorise le dialogue participatif ?
- Se pose enfin la question de la distance des couches sociales les moins diplômées avec l'activité associative. Si les processus d'individualisation de la société (cf. Corcuff, De Singly et Ion, 2005) ont des effets positifs (engagement temporaire mais très exigeant des individus dans des causes précises), qu'en est-il des aspects négatifs ? Les moins dotés en capitaux relationnels, sociaux, économiques ont-ils les moyens de mettre en œuvre de telles formes, autonomes et labiles, d'engagement (Carrel, 2007) ?

1.3. La problématique : associations et capital social

Les associations participent, en tant que corps intermédiaire, à la création de lien social au sein de la société. C'est un des enjeux de la recherche que de qualifier les liens sociaux, de leur donner un sens, de manière pluraliste et d'apporter des éléments de réponse en conservant une certaine plasticité, gage d'une recherche ouverte sur la nature et la qualification des liens sociaux. Comment les associations, acteurs de la société civile, prennent-elles en compte les tensions qui existent entre différents modèles de lien social, entre différents référents en termes de normes et de valeurs qui peuvent animer le monde associatif et ses acteurs ? Ceux-ci sont-ils pensés ? Discutés ? La multiplicité des modèles de lien social est-elle facteur de réflexivité ?

On fondera cette problématisation sur une approche en termes de capital social. La définition du capital social généralement admise au niveau international depuis Robert Putnam renvoie à un bien collectif, une composante essentielle de toute société et de tout groupe humain constitué comme tel, ce qui « colle » ensemble les différents éléments, pour reprendre une expression fréquemment utilisée par R. Putnam lui-même (Putnam, 2000). Le concept de capital social n'est donc pas entendu ici comme un outil de domination au sens de Bourdieu. Il s'agit à la fois d'un produit de l'interaction sociale et d'une ressource qui est mobilisée pour tisser ou renforcer le lien social. Dans l'approche retenue, le capital social est donc à la fois la matière et la dynamique de tout lien social, ce qui aura beaucoup d'effets sur notre recherche. On a dès lors affaire à un concept particulièrement ouvert et malléable, apte à s'appliquer à une grande variété de réalités dans une non moins grande variété de situations. C'est à la fois

sa faiblesse et sa force. Sa faiblesse, dans la mesure où il désigne tant de choses différentes qu'on pourrait ne plus savoir très bien ce dont on parle quand on l'utilise. Mais c'est aussi sa force car cette virtuelle polysémie du concept oblige à en préciser les déclinaisons. Là précisément réside, à nos yeux, la principale valeur heuristique du concept de R. Putnam : à la fois sa grande plasticité et les moyens offerts pour la maîtriser.

Dans l'analyse du paysage associatif de la région Île-de-France, nous mobiliserons les diverses déclinaisons auxquelles procède R. Putnam. Les unes se réfèrent soit à la forme des réseaux (« réseaux formels / informels », « réseaux organisés / diffus », « liens forts / faibles »), soit à leur densité. Les autres sont relatives à leur orientation (réseaux ouverts/fermés) et à leurs fonctionnalités. Nous nous intéresserons en particulier aux distinctions particulièrement fécondes, entre le capital social qui attache les uns aux autres les membres d'un réseau sur la base de caractéristiques sociales et d'une identité partagées incarnant à la fois des liens d'affinité et d'appartenance (*bonding*), le capital social qui regroupe dans un même réseau des personnes relevant d'identités sociales et culturelles différentes (*bridging*) et enfin le capital social qui relie à l'espace public et établit des passerelles entre la société civile et les appareils institutionnels de sa régulation (*linking*¹).

On voit qu'en filigrane la notion de capital social oblige à penser la question de l'appartenance (à des réseaux, des groupes, des regroupements, des communautés) comme lien social et à l'envisager dans ses possibles transformations, en particulier au regard de l'importance primordiale de la trajectoire individuelle (l'autoréalisation de soi, l'autonomisation). Le capital social pose aussi la question de la production ininterrompue de pratiques et de dispositifs démocratiques, non comme simple exercice « gratuit » de la démocratie pour la démocratie, mais comme forme d'approfondissement pluraliste de l'inventivité sociétale.

Cette problématique accorde de l'importance aux réseaux sociaux et aux normes de réciprocité en tant qu'ils représentent une composante essentielle de tout groupement humain. En tant que réseaux sociaux et normes de réciprocité, le capital social permet d'articuler ensemble les différents éléments de la société, il fluidifie ainsi les relations sociales. Il favorise la solidarité entre les individus et permet aux groupes sociaux d'évoluer. Le capital social forme une ressource pour les individus comme pour la société, il est un ingrédient important de la force de la société civile. Les performances des politiques publiques apparaissent comme étroitement liées à la qualité du capital social dont la vitalité de l'action associative représente un élément central.

2. Méthodologie

L'étude ne prétend pas appréhender l'univers des associations de façon exhaustive dans la région Île-de-France. Le choix a été fait de sélectionner un échantillon d'« associations citoyennes »² au sein de cinq territoires afin de mener une analyse aussi approfondie que possible de notre problématique.

¹ Cet idéal-type est un ajout de Woolcock à la théorie putnamienne du capital social.

Cf. Woolcock, M. (2001). "The place of social capital in understanding social and economic outcomes", *Isuma: Canadian Journal of Policy Research* 2:1, pp 1-17.

² Dans la continuité des travaux de Jean-Louis Laville et Renaud Sainsaulieu (1998), on emploie ici le terme d'« association citoyenne » pour désigner une organisation dont les membres génèrent une activité qu'ils estiment souhaitable ou nécessaire pour un groupe de bénéficiaires dont ils ne font pas nécessairement partie.

2.1. Le choix des territoires étudiés

La première année de recherche (2007-2008) a consisté en un travail méthodologique rigoureux de façon à sélectionner les cinq territoires étudiés et à aboutir à une grille d'analyse commune des territoires. Voici les axes qui ont structuré le travail de recherche sur chaque territoire :

1. Délimitation géographique du territoire (avec appui sur des cartes)
2. Caractéristiques démographiques et socio-économiques du territoire
3. Dénombrement et classement des institutions publiques présentes sur le territoire étudié
4. Diagnostic associatif

Nous avons étudié les caractéristiques des territoires potentiels, en précisant leur contexte géographique (zone rurale ou urbaine, situation par rapport à d'autres quartiers, communes, communautés de communes...), leur superficie et leur localisation par rapport à la région Île-de-France. Le recensement de l'Insee a servi de base commune pour appréhender et présenter les caractéristiques démographiques et socio-économiques des territoires. Plusieurs indicateurs ont permis d'obtenir des informations sur la population (population totale, par âge...) et les logements (logements locatifs HLM ou non...); la population active et le chômage (population active totale, occupée, taux de chômage, taux d'activité, PCS...); le niveau de diplôme (part des personnes diplômées, type de diplômes...); les revenus des ménages (part des ménages non imposés sur le revenu, revenu médian par unité de consommation...).

Nous avons également fourni un état des lieux des institutions publiques présentes sur les territoires retenus, en nous appuyant sur la classification établie par l'Insee. Les administrations publiques sont définies comme l'ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majorité de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques est subdivisé en trois sous-secteurs, selon le domaine de compétence. Chaque sous-secteur est lui-même subdivisé en deux sous-ensembles, selon un critère de compétence générale ou plus spécialisée :

- L'administration publique centrale (APUC)
 - État
 - Organismes divers d'administration centrale (ODAC)
- Les administrations publiques locales (APUL)
 - Collectivités locales
 - Organismes divers d'administration locale (ODAL)
- Les administrations de sécurité sociale (ASSO)
 - Régimes d'assurance sociale
 - Organismes dépendant des assurances sociales (ODASS)

Enfin, un diagnostic associatif a consisté à proposer une quantification globale et par type d'association sur chaque territoire. De plus, quelques associations, jouant un rôle clef ou spécifique sur les territoires, ont été présentées. Pour chaque territoire, une liste exhaustive des associations implantées sur le territoire a été dressée. Nous avons distingué 6 types

d'association, avec comme critère distinctif la nature de l'activité. Une septième catégorie « autres » a été ajoutée afin de permettre un recensement exhaustif des associations sur chaque territoire :

- 1) Associations « sociales » et de soutien aux habitants (centres sociaux, maison des associations, centres de ressources...)
- 2) Associations « civiques » et de participation aux dispositifs de consultation et de concertation (collectifs, conseils de quartier...). Les associations portant une parole politique sont classées ici (par exemple Réseau Education Sans Frontières), de même que les associations luttant contre toute forme de discrimination au sein de la population
- 3) Associations « économiques » et de services de proximité (entreprises d'insertion par l'économique, associations intermédiaires, régies de quartier...)
- 4) Associations « solidaires » et de mobilisation des ressources sur les territoires (plateformes France Initiative Réseau, Boutiques de gestion, Cigales...)
- 5) Associations culturelles et de loisirs
- 6) Associations sportives
- 7) Autres.

Cinq terrains ont été choisis en fonction de leurs caractéristiques socio-démographiques, signalant des populations affrontant des problèmes économiques et sociaux importants, et représentant des territoires prioritaires pour l'action publique. Il s'agit de quatre quartiers « politique de la ville » et d'une communauté de communes dans un territoire rural de façon à représenter autant que possible la diversité des territoires en difficulté de l'Île-de-France. Nous les appellerons :

- *Le quartier de Paris Est*

Le quartier Politique de la Ville Paris Est, un des premiers quartiers « politique de la ville » de Paris, appartient à un vaste quartier populaire de l'Est parisien. Il reste un des quartiers parisiens les plus densément peuplés, malgré une tendance à la baisse de sa population depuis 1990. Les 25.700 habitants composent une population assez diversifiée aussi bien par sa composition sociale que par la présence ancienne de fortes communautés d'origine étrangère, donnant au quartier un caractère multiculturel prononcé, dans lequel les étrangers représentent plus du quart de la population. On observe aujourd'hui encore peu d'embourgeoisement, sauf à l'est du quartier. Mais de nouvelles réalisations comme l'ouverture de la Cité du peuple annoncent peut-être une modification de l'image du quartier.

Les niveaux de formation de la population se signalent à la fois par une part relativement importante des sans diplômes (22,8%), supérieure aux pourcentages de Paris et de l'Île-de-France et un fort taux de jeunes diplômés du bac, très supérieur à Paris et à l'Île-de-France. Les jeunes de ce quartier sont de plus en plus diplômés, mais ont de grandes difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi. Le quartier comprend à la fois une part relativement faible de jeunes de moins de 20 ans et une part élevée de jeunes actifs.

Les indicateurs de précarité restent élevés. Le taux de chômage est plus élevé que le taux parisien même si le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 a légèrement baissé de 1998 à 2004. Les ménages sous le seuil de pauvreté sont deux fois élevés qu'à l'échelle parisienne (19 % contre 10 %). Il en est de même des allocataires du RMI (11 % contre 5 %). L'habitat se caractérise par la faiblesse numérique des logements sociaux, et l'importance des logements sans confort et insalubres.

Le quartier est réputé pour son dynamisme associatif reposant à la fois sur plusieurs grandes associations fédératrices, comme *Le Centre social* et des dizaines de petites associations très diverses. Dans l'enquête réalisée en 2007, nous avons dénombré 117 associations, soit 4,5 pour mille habitants.

Pour analyser la dynamique associative de ce quartier, nous avons étudié 8 associations, jouant un rôle assez important dans la vie du quartier, qui partagent à divers titres l'objectif de contribuer à l'intégration sociale et culturelle de ses habitants. L'analyse repose sur 34 entretiens semi-directifs avec des cadres associatifs et des représentants des pouvoirs publics (élus et agents), complétés par de nombreuses observations participantes (aide aux devoirs au *Centre social*, participation à la vie associative de la *Société d'insertion*, vie dans le quartier depuis 2004) et des observations non participantes (plusieurs fêtes annuelles du quartier, assemblées générales d'associations, évènements associatifs culturels à la Cité du Peuple...).

Nous avons sélectionné des associations se consacrant prioritairement à des activités sociales (*Le Centre social* et le *Comité Chômeurs*), civiques (le *Comité d'action* et la *Résidence solidaire*), d'économie solidaire (la *Société d'insertion Quartier Politique de la ville Paris Est et Entreprendre*) et enfin culturelles (les *Clubs Théâtre et Langue et Culture*).

▪ *Le quartier de Paris Nord*

Le territoire est composé au nord d'un secteur classé Politique de la Ville en 1995, et au sud d'un secteur entré dans la Politique de la Ville en 2007 puis en Contrat Urbain de Cohésion sociale. Ce dernier s'inscrit également, depuis 2001, dans le cadre du « grand projet de renouvellement urbain ». Le quartier Politique de la Ville Paris Nord s'étend sur 43 hectares et compte 11.600 habitants. Le secteur sud est séparé du reste du quartier par un important boulevard. Cette séparation physique s'accompagne de différences économiques et sociales entre les habitants des deux secteurs : les habitants du sud du boulevard sont en moyenne plus aisés que ceux du nord.

Le quartier comprend l'hôpital et une université, la RATP, ainsi que le site d'un ministère. Ces administrations et services publics ne semblent pourtant pas contribuer à dynamiser la vie du quartier. Le commerce local est peu dense ; il se compose de 72 établissements selon la banque de données sur le commerce 2005, ce qui correspond à un indice par habitant de 8 pour mille (30 pour mille à Paris). Ces commerces se concentrent principalement le long du boulevard et d'une avenue transversale. Les plus nombreux sont les commerces alimentaires de proximité (25% de l'ensemble des commerces contre 12% à Paris). La vacance commerciale est relativement importante.

Les habitants de la ZUS Politique de la Ville Paris Nord cumulent de nombreuses difficultés et présentent une situation économique et sociale particulièrement défavorable comparativement à celle des Parisiens. Le quartier est exclusivement constitué d'habitat social. Il se caractérise par une présence forte des familles (35%³ des ménages au lieu de 22% à Paris) et une sur-représentation des foyers monoparentaux. La population comporte par ailleurs une forte proportion de moins de 20 ans (25% de la population totale contre 18% à Paris). On peut également noter que la part des étrangers sur le secteur nord du quartier Politique de la Ville Paris Nord s'élevait en 1999 à 17,3% (contre 14,5% à Paris). La situation économique de la population témoigne de plus d'une insertion difficile dans l'emploi. En

³ Source : données de l'EDL.

1999, le taux de chômage était parmi les plus forts des quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville (22%). Le niveau de diplôme moyen des habitants est faible : près d'un tiers des plus de 15 ans n'en a aucun, soit plus de deux fois plus qu'à Paris. La part des allocataires du RMI est très élevée –17,9 % des ménages pour le secteur nord du quartier, 13,2% pour le secteur sud (contre 5,4 % à Paris en 2004) et en augmentation depuis 2002.

En 2007, le quartier comptait 64 associations, soit 5,5 pour mille habitants, ce qui représente un tissu associatif relativement dense. Les associations sociales et civiques sont les plus nombreuses (21), suivies des associations culturelles (14). Les associations semblent ici positionnées sur des activités visant à atténuer les difficultés et problèmes quotidiens des habitants. En effet, de nombreuses associations sociales œuvrent dans des domaines tels que l'insertion, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, ou encore la prévention de la délinquance. Le tissu associatif est moins dense dans le secteur sud que de l'autre côté du boulevard. Cette différence peut s'expliquer par deux facteurs liés : sa population est socialement plus mixte et le secteur sud n'est classé Politique de la Ville que depuis 2007.

Pour analyser la dynamique associative du quartier Politique de la Ville Paris Nord, nous avons choisi 7 associations caractérisées par leur forte implication au sein du quartier. L'étude repose sur 21 entretiens semi-directifs, avec des acteurs associatifs et des représentants des pouvoirs publics, complétés par la lecture des rapports d'activités des associations et des observations (plusieurs animations et une assemblée générale au *Café associatif*, une après-midi aux *Compagnons de l'espace vert*, la fête de fin d'année et un après-midi jardinage à *l'Atelier Expressions*).

▪ *Le quartier du 93*

Le quartier étudié se situe dans une ville de Seine-Saint-Denis. Découpée en 14 quartiers, celle-ci s'étend sur un territoire de 12 km² et compte près de 101.800 habitants selon le recensement INSEE de 1999. Elle accueille 2.800 entreprises, 54.000 emplois, 1.273 commerces et services, 170.000m² d'activités. Ville de gauche – le maire est communiste – elle est membre d'une communauté d'agglomération qui regroupe huit villes de la banlieue nord de la région Île-de-France. L'Établissement public de coopération intercommunale agit dans le cadre de compétences qui lui ont été transférées par les villes membres, dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique et de services à la population. Par son histoire ancienne et sa structuration – un centre ville autour duquel se sont développées un certain nombre de zones monofonctionnelles – la ville a une identité propre. Le centre ville est cependant très petit comparativement à la superficie et au nombre d'habitants. Par ailleurs, cette ville est encombrée par des équipements – comme l'A1, l'A86, la N1, liés à sa position de banlieue parisienne, ou encore le Stade de France – qui découpent le territoire et séparent les quartiers les uns des autres. Les différents quartiers de la ville sont traversés par une double identité, qui tantôt les raccroche à un centre urbain, tantôt les dilue dans l'ensemble indifférencié d'une vaste banlieue.

Parmi ces quartiers, celui étudié est un des derniers construits. Situé au sud-est de la ville, le quartier est géographiquement circonscrit par les anciens remparts de la capitale, un affluent de la Seine, des bâtiments industriels et une autoroute. Il est composé d'une cité organisée en barres et en tours, édifiées dans les années 1970 sur d'anciens bidonvilles. Il jouxte un quartier composé de pavillons et d'immeubles souvent vétustes, avec quelques commerces et artisans. Ces deux quartiers composent une ZUS qui comptait près de 8600 habitants en 1999 pour une superficie de 0,42 km². La densité y est particulièrement élevée, proche de celle de

Paris, plus de 3 fois supérieure à celle de la ville. En raison de cet enclavement social et spatial et de la mauvaise réputation du quartier, cette zone semble essentiellement fréquentée par les résidents ou les quelques salariés et commerçants du secteur.

Depuis les années 1990 on assiste à une volonté politique d'ouvrir ce quartier dont l'architecture dense et concentrique encourageait un fonctionnement villageois. Elle s'est traduite notamment par la destruction d'un bâtiment au cœur de la cité, la rénovation et le déplacement du centre commercial, la construction d'un lycée (auparavant en centre-ville), l'aménagement des quais, la création d'un espace économique composé du CIEL (aide à la création de TPE), d'une plateforme d'initiative locale et d'une boutique de gestion, d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises, etc.

La ZUS est présentée par la Municipalité comme un territoire bien irrigué en associations. Pourtant, le bilan quantitatif que nous avons effectué rend compte de l'existence de 26 associations, chiffre faible par rapport au nombre d'associations dans la ville et plus encore au regard du nombre élevé d'habitants sur ce territoire. La ville compte près de 1300 associations, selon les estimations des responsables municipaux du service de la vie associative qui estiment entretenir des relations avec 500 à 550 d'entre elles.

Notre méthodologie a consisté à retenir les associations les plus structurantes du quartier, en fonction de leur type d'activité principale, tout en rendant compte de leur diversité. Ont ainsi été retenues : les *Enfants de la Balle* (EDB) et les *Femmes du Quartier*, deux associations structurantes et anciennes sur le quartier, *Karaté* une association sportive, *UNION* dont l'action se concentre justement sur le développement de la vie associative, *CIEL* qui a pour objectif le développement économique, l'association communautaire *Maharaba* et le *restaurant social* nouvellement créé.

▪ *Le quartier du 92*

Le quartier étudié est peuplé par 7.149 habitants, il fait partie d'une ville de plus de 40.000 habitants. Historiquement marquée par le développement industriel tout au long du XXème siècle, cette commune a été et reste fortement investie par la catégorie ouvrière. Après la seconde guerre mondiale, les migrations de travailleurs maghrébins ont transformé les caractéristiques de la population puisqu'une large part de ces immigrés s'est installée dans cette ville, notamment au sein des trois foyers de travailleurs. Une autre caractéristique historique de cette commune est son adhésion politique au communisme. En effet, depuis les années 1930, tous les maires ont été élus sous la bannière du Parti Communiste Français.

Le quartier étudié, situé dans le sud de la ville et qui comprend une « cité HLM », est concerné par la politique de la ville depuis le programme Développement social des quartiers débuté en 1984. Les principales caractéristiques démographiques et socio-économiques de ce quartier concernent la part de la population étrangère (près d'un habitant sur trois), le taux de location HLM (60 % des statuts d'occupation), un taux de chômage élevé (22 %), une surreprésentation de la catégorie des ouvriers (36 % de la population active) alliée à une faible présence des cadres et professions intellectuelles supérieures (5%), et enfin des revenus faibles (50 % des ménages ne sont pas imposés sur le revenu).

Par le recensement des activités associatives effectué lors de la première année de l'enquête, nous avons dénombré 31 associations domiciliées sur le quartier. En lien avec les caractéristiques données ci-dessus, il se dégageait une majorité d'associations de types civique et social, ainsi que deux axes majeurs de l'action associative : le soutien aux habitants

et la cause des femmes. Les associations de soutien aux habitants agissent concrètement sur la création de crèches haltes-garderies, sur l'accueil et l'aide des populations immigrées, sur des animations de proximité envers les jeunes, sur l'aide à la régularisation des sans-papiers, ou encore sur la vie avec le handicap. On note que la création de crèches est essentiellement portée par les associations, il n'existe pas de crèche municipale mais le financement est public ; l'association *Tout Près* illustre la vitalité de ce domaine d'action puisque celle-ci vient d'ouvrir son cinquième centre.

Cependant, il existe au sein de l'association *Tout Près* un militantisme pour la cause des femmes, qui se retrouve tout d'abord dans l'action même de l'association puisque celle-ci organise des activités entre les enfants et les mères tout en apportant un surcroît de liberté pour les mères grâce à la garde des enfants, et qui se remarque également dans les collaborations existant entre cette association et d'autres agissant dans le quartier étudié telles *Apprendre*, *Le refuge* et *Femmes et entraide*. Ces associations participent à la construction et à la transmission d'une parole politique sur les droits des femmes aux niveaux communal, départemental, régional et national. Ce maillage associatif autour de la cause des femmes est un phénomène sur lequel nous reviendrons dans l'analyse.

Conformément à l'objet de la recherche, les huit associations sélectionnées pour approfondir la connaissance de la vie associative dans le quartier étudié se consacrent à des activités sociales (*Tout Près*, *France-Maghreb*), civiques (*Le refuge*, *Collectif de soutien aux sans-papiers*), économiques et solidaires (*Interstice*, *Apprendre*) et culturelles (*Le savoir pour tous*, *Jardiniers en herbe*).

Le *Collectif de soutien aux sans papiers* du territoire des Hauts-de-Seine n'est pas une association déclarée au titre de la loi de 1901. Ce groupement se distingue en cela de l'ensemble de l'échantillon, mais il nous a semblé pertinent de l'intégrer dans notre enquête pour plusieurs raisons. Tout d'abord, si le *Collectif de soutien aux sans papiers* a une existence relativement récente (création en 2006), la régularité de son activité et la stabilité de ses membres justifient l'attention portée à son égard. Ensuite, le fait associatif ne peut se réduire aux seules associations ayant fait l'objet d'une déclaration au journal officiel, celle-ci n'étant nécessaire que pour la constitution d'une personne morale et pour l'obtention des droits qui l'accompagne. Les analyses historiques de Pierre Rosanvallon (2004) et de Maurice Agulhon (1977), entre autres, témoignent de pratiques associatives bien antérieures à leur légalisation sous la troisième République. Enfin, outre le fait que les membres de ce collectif évoquent un risque judiciaire lié à l'officialisation de leur activité (voir le projet de loi en cours), le caractère informel de cette association est dû à un rassemblement de divers militants (associatifs, élus politiques, syndicalistes, journalistes) cherchant à éviter toute récupération par leurs structures d'appartenance.

▪ *Le territoire rural*

La Communauté de communes du Vallois est une zone rurale avec ses 19 communes du canton de Pravis-Mariedonne situé, dans le département de Seine-et-Marne, entre deux villes moyennes. Y vivent environ 10.000 habitants pour 179 km² (superficie deux fois supérieure à Paris intra-muros), soit une très faible densité de la population (54 h/km²) au regard de la Seine-et-Marne (202), de l'Ile-de-France (912) ou de Paris (20 125), pour une région qui reste agricole, avec beaucoup de bois et de cultures et des distances importantes entre les bourgs.

Bien que, sur le canton, les transports publics restent très limités, Pravis-Mariedonne, chef-lieu de canton, se détache des autres communes relativement au nombre et à la densité de sa

population (2.268 habitants) et de ses associations, sachant que 12 communes ont moins de 400 habitants. Du coup, Pravis-Mariedonne est un pôle d'attraction pour les habitants de l'intercommunalité, d'autant que la ville se situe au centre de la Communauté de communes, avec un certain nombre d'équipements publics ou privés : collège, maison de retraite, halte-garderie et centre de loisir, gymnase et salle de spectacle, supermarché. Nombre d'associations ayant leur siège à Pravis-Mariedonne ont aussi un rayonnement qui s'étend au-delà de la commune. Par ailleurs 68 des 96 associations, soit 71 % sont implantées sur les 9 communes les plus peuplées. En dehors de Pravis-Mariedonne, on compte peu de commerces dans les communes et peu de transports publics.

Aucune administration publique d'Etat (ANPE, mission locale, etc.) n'est présente sur le territoire du Vallois, hors l'Education nationale avec 1 collège, 7 maternelles et 14 écoles primaires ; elles se trouvent à la préfecture (Melun) et à la sous-préfecture, à l'exception d'une brigade territoriale de la gendarmerie nationale et d'une caserne de sapeurs-pompiers présentes à Pravis-Mariedonne. Des permanences de travailleurs sociaux de la CAF et du Conseil général ont lieu ou vont reprendre à Pravis-Mariedonne. Il reste deux bureaux de poste. Ce sont les Communes et la Communauté de communes qui, pour le reste, offrent des services : halte garderie, centre de loisir, chantiers d'insertion, service de bus...

Ce territoire se caractérise par une augmentation de la population avec les « néo-ruraux », des citadins qui ont fait le choix de vivre à la campagne, mais qui demeurent sous attraction parisienne, au rythme des migrations journalières de travail. La population des bourgs a changé, tant sociologiquement que culturellement ; les municipalités s'adaptent parfois difficilement ; les néo-ruraux peuvent représenter jusqu'à 75% dans une commune et être acceptés après 25 ans ! Le revenu moyen par foyer est relativement faible (13.000 €/an, sources de la Caisse d'épargne) ; dans ces conditions, un évènement imprévu (maladie, divorce, etc.) devient une réelle catastrophe. Le taux de chômage est proche de celui de la région, mais plus élevé pour les jeunes et les femmes. Les retraités sont un peu plus nombreux (20,2%) que dans la région (16,6%). La proportion de population d'origine étrangère (2,3% pour 10,1 en IDF) est très faible. On compte davantage (81% pour 44,3 en IDF) de propriétaires occupant de résidence principale. Le niveau de diplômes est inférieur à celui de l'Ile-de-France, vu l'importance de la population ouvrière, agricole, en baisse, avec une montée des employés ; au sortir du collège, des jeunes ont du mal à « bouger » et à aller se former ailleurs ; le LEP n'a pas d'internat et aller en CFA s'avère « une galère ».

Le tissu associatif est relativement important (96 associations, principalement orientées vers les loisirs, l'animation et la culture) et semble pallier aux insuffisances d'un territoire faiblement doté en dispositifs culturels et de loisir. Pour reprendre un mot du secrétaire général de la Communauté de communes, « si les associations s'arrêtent, il ne se passe plus rien ».

Les 8 associations retenues pour analyser la dynamique associative du Vallois sont : *Le lien du Vallois*, *VERS*, *Éléments naturels*, *Familles rurales du Vallois*, *Croix-Rouge française Pravis-Mariedonne*, *Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers*, *Les Roues des Arts*, *Les amis du Baroque*.

Ces analyses par territoire ont offert un regard comparatif permettant de donner plus de sens aux résultats de nos investigations. Par ailleurs, elles ont fait émerger des thématiques et questions communes qui ont guidé l'enquête approfondie de la deuxième année. Avant d'y revenir, précisons que les différents axes sont le fruit d'un travail collectif entre chercheurs et acteurs associatifs qui a permis de sélectionner des indicateurs socio-démographiques,

d'aménager les typologies des associations et des pouvoirs publics locaux. Les différents axes de recherche se sont étoffés au fur et à mesure des résultats des études exploratoires menées dans les cinq territoires et ont permis d'aboutir à un canevas collectif de la recherche. La première année a aussi permis de mettre à l'épreuve le dispositif de pilotage de la recherche qui visait à rompre la division du travail entre chercheurs et acteurs.

2.2. Les enquêtes de terrain

La deuxième année de recherche (2008-2009) a été consacrée à une analyse qualitative approfondie de la vie associative et des liens entre associations et pouvoirs publics sur chacun des territoires. L'enquête s'est déroulée sur la base d'entretiens menés avec des membres d'associations présentes sur le territoire, des représentants d'administrations publiques (élus, agents municipaux...) ainsi que des observations (d'activités associatives, de lieux de réunions collectives sur le territoire concerné...). Sur chaque territoire, un binôme « chercheur-association » a mené l'enquête de terrain. La réflexion sur les méthodes d'enquête et sur les analyses s'est faite collectivement au sein des comités de pilotage restreints⁴. Il faut ajouter que les premières analyses ont été présentées et discutées lors de comités de pilotage élargis⁵ qui se sont tenus dans les villes des territoires étudiés avec les acteurs rencontrés lors des enquêtes.

▪ *Les entretiens auprès des associations*

Nous avons choisi d'étudier pour chaque territoire 8 associations (si possible) selon les critères suivants :

- 2 associations sociales
- 2 associations civiques
- 2 associations économiques/solidaires
- 2 « autres » associations pertinentes pour le territoire

L'objectif de l'entretien était de saisir le fonctionnement et l'organisation des associations ainsi que les liens qu'elles entretiennent avec le public, la population, les pouvoirs publics mais aussi les autres acteurs du territoire. La grille d'entretien ci-dessous, commune pour l'ensemble des territoires, rend compte des différents thèmes abordés en entretien.

Au sein des associations, nous avons choisi d'interroger le directeur, le président, un militant, un salarié, voire un usager. Cette démarche n'a pas toujours été possible en raison notamment de l'indisponibilité de certaines personnes. Les difficultés méthodologiques spécifiques à chaque terrain seront détaillées dans les rapports par territoire.

Les entretiens duraient entre une heure et une heure et demie et abordaient, outre des questions sur la personne interrogée elle-même, les thèmes suivants : les objectifs et activités de l'association ; l'organisation et le fonctionnement de l'association ; les rapports entre

⁴ À ces réunions, organisées environ une fois par mois pendant toute la durée de l'enquête, étaient présents les chercheurs du LISE investis dans ce travail de recherche, des membres des associations partenaires (la Fonda, Profession Banlieue, le Petit Ney), les coordonateurs successifs de la recherche et des doctorants du LISE participant à la recherche.

⁵ À ces réunions étaient conviés des acteurs beaucoup plus diversifiés : représentants des pouvoirs publics travaillant en lien avec le secteur associatif, associations agissant sur les territoires étudiés, chercheurs extérieurs, intermédiaires institutionnels entre associations et municipalités, etc.

l'association et ses adhérents ou son « public » ; les moyens matériels et financiers de l'association ; les relations avec les pouvoirs publics locaux ; enfin les relations avec d'autres types d'acteurs et plus généralement avec l'environnement. Dans cette grille d'entretien, les enquêteurs commençaient par poser des questions assez générales (questions en italique dans la grille d'entretien ci-dessous). Les thèmes évoqués ensuite sont des relances, abordées si nécessaires en les adaptant à la personne interrogée.

GUIDE D'ENTRETIEN AUPRÈS DES ASSOCIATIONS

1. Caractéristiques personnelles de la personne enquêtée

Interrogation initiale : *Pouvez-vous vous présenter et dire pourquoi vous vous êtes engagé dans cette association ?*

- Sexe, âge, statut, famille, lieu d'habitation, niveau d'études, profession/sans profession
- Parcours :
 - Entrée dans l'association, raisons de l'engagement dans cette association, ancienneté dans l'association
 - Expériences antérieures
- Activité(s) dans l'association

2. Objectifs et activités de l'association

Interrogation initiale : *Pouvez-vous d'abord me raconter l'histoire de l'association, pourquoi et comment elle a été créée, et si son projet a évolué ?*

Pour le public : *Connaissez-vous l'histoire de l'association, pourquoi et comment elle a été créée ? Les activités qu'elle mène aujourd'hui ?*

- Origine de l'association :
 - Objectifs initiaux de l'association
 - Origine de l'impulsion associative (les pouvoirs publics, un citoyen, un collectif, etc.)
 - Date d'implantation sur le territoire
- Champ d'action :
 - Objectifs actuels de l'association
 - Nature de l'activité associative (civique, sociale, économique, solidaires, autres)
 - Activité(s) – types d'activité et temps accordés pour chacune
 - Territoire d'action de l'association
 - Appartenance à un réseau local, national, international
 - Public/Bénéficiaires de l'association (nombre, caractéristiques de la population...)

3. Organisation et fonctionnement de l'association

Interrogation initiale : *Comment l'association fonctionne-t-elle, comment est-elle organisée ?*

Pour le public : *Savez-vous comment est organisée l'association ? Qui fait quoi ?*

- Personnes impliquées :
 - Nombre de bénévoles, salariés (préciser les deux catégories : administrateurs et autres), d'adhérents.
 - Composition du CA, du bureau
 - Raisons et choix d'une telle structuration
 - Difficultés éventuelles d'une telle organisation
- Organisation de l'activité et rôle des différents acteurs :
 - Quel est le rôle de chacun dans l'association ?

Qui organise ? Qui exécute ? (Voir si l'association est portée par un individu ou si de nombreuses personnes sont activement impliquées dans son activité)

4. Association, public et adhérents

Interrogation initiale : *Quels liens entretenez-vous avec les publics de votre association ? Qui sont les adhérents de votre association ? Quels rôles jouent-ils ?*

Pour le public : *Pourquoi et comment avez-vous connu l'association ? Quelles relations entretenez-vous avec les gens de l'association ? Êtes-vous adhérent ?*

- Public :

Type de public (caractéristiques)

Logique d'action : faire pour/faire avec. Choix d'une telle logique d'action.

Façon de nommer le public (usagers/bénéficiaires...)

Moyens d'information sur l'association, sur ses activités (site, journal, affichage dans le quartier, etc.)

Difficultés éventuelles pour toucher des publics. Moyens pour les atteindre (Y-a-t-il des publics que vous ne parvenez pas à toucher ? Cherchez-vous à les atteindre et comment ?)

- Adhérents :

Qui est adhérent ? Comment adhère-t-on ? (Savoir si l'association cherche à faire des adhérents ? Pourquoi ?)

Rôle des adhérents dans l'association

Type de relations entre le bureau et les adhérents (Voir si ces relations sont plutôt de type « commercial » – avec le strict minimum du conseil d'administration – ou plutôt de l'ordre de la mutualisation de connaissances, de la convivialité, du débat, etc.)

5. Moyens matériels et financiers

Interrogation initiale : *Avec quels moyens financiers et matériels l'association fonctionne-t-elle ?*

Pour le public : *Trouvez-vous que l'association dispose de moyens (locaux, humains) suffisants ? Est-ce que vous payez une cotisation (ou autre...) pour participer aux activités et à la vie associative ?*

NB : Les relances s'adressent plutôt à des responsables associatifs mais on peut saisir la question des moyens matériels et financiers via la question ci-dessus

- Budget et locaux :

Répartition des recettes : part de subventions, d'autofinancement (adhésions, ventes), de dons

Répartition des dépenses

- Impact de ce financement sur l'activité : *Dans quelle mesure et de quelle manière ces financements pèsent-ils sur vos activités ?* (Cela amène à réfléchir à la question de l'autonomie).

Sur le choix, le contenu des projets et des actions. (Demander des exemples)

Sur l'organisation (retard des financements, perte de temps liée à la paperasserie administration)

- Perception de l'évolution de la situation : aggravation, amélioration ?

- Stratégies éventuelles pour conserver une autonomie financière :

Diversification des financeurs

Recours au bénévolat

6. Type de relations avec les pouvoirs publics

Relations formelles et informelles (NB : Faire bien préciser à quels pouvoirs publics les associations font référence)

Interrogation initiale : *Quels types de liens entretenez-vous avec les pouvoirs publics ?*

- Nature et fréquence des contacts avec les pouvoirs publics :
Monétaires uniquement ? Présence des politiques dans la gestion des associations (membres de droit) ?
Type de contrat avec les pouvoirs publics : délégation de service public, convention, contrat, etc. Demander des exemples.
Travail en commun sur des projets ? Mobilisation sur des actions politiques ? (Demander des exemples)
Liens particuliers avec certains pouvoirs publics (Ville par exemple) ?
- Nature et type de liens avec certains acteurs des institutions publiques :
Avec les élus : dans le CA ? Liens militants ? Liens personnels ? – à l’heure actuelle et dans le passé
Avec les agents des services publics
- Jugement sur les relations avec les pouvoirs publics :
Coopératifs, coproduction, concurrence, sous-marin politique, instrumentalisation, conflits ?
Influence sur le projet ? (Demander des exemples)
- Perception du rôle de l’association et plus généralement des associations par rapport aux pouvoirs publics : fonction passerelle ? Autonomie ? Substitution ?

7. Type de relations avec d’autres acteurs (associations, groupements) et plus généralement l’environnement

Interrogation initiale *Quel rôle joue l’association dans la vie du quartier ? D’autres associations ont-elles un rôle important sur le quartier ? Entretenez-vous des relations avec elles et plus généralement avec d’acteurs du territoire ? Si oui de quelle nature ?*

Pour le public : *Connaissez-vous d’autres associations sur le quartier ? Lesquelles ?*

- Rôle sur le quartier. (Voir comment l’association se perçoit et comment elle perçoit les autres acteurs du quartier)
- Type de liens avec d’autres acteurs associatifs: Partage de services ? De ressources ? Liens personnels ? Militants ? A propos d’un projet précis (lien temporaire) ?
- Actions communes éventuelles :
Avec qui ? Sur quels sujets ? Régularité ou non ?
(Demander des exemples)
- Jugements sur ces relations : Coopératifs, concurrence, conflits ?
- Appartenance à des réseaux avec d’autres associations : local (quartier, ville), département, région, étranger, etc.

▪ *Les entretiens avec les pouvoirs publics*

Ces entretiens complètent l’analyse de la vie associative et des relations entre associations et pouvoirs publics par le point de vue d’élus ou d’agents administratifs concernés ou agissant sur le territoire. Les interlocuteurs ont été choisis au regard de la spécificité des territoires. La grille d’entretien a en revanche été commune pour l’ensemble des enquêteurs. Plusieurs thèmes ont structuré ces entretiens : perception des associations et de leur rôle, la politique en

matière associative et les types de relations (formelles et informelles) entre associations et pouvoirs publics.

▪ *Les observations*

Les observations, participantes ou non, sont complémentaires des analyses par entretien. Elles permettent d'accéder aux faits, là où les entretiens permettent de recueillir les discours et représentations des personnes interrogées. Plusieurs types de situation ont été observées selon les territoires et selon l'implication des enquêteurs dans la vie associative sur le territoire : réunions statutaires (AG par exemple), activité, actions menées avec les pouvoirs publics (notamment avec la mairie, etc.), manifestations mêlant habitants, acteurs associatifs et élus. L'observation se traduit par une prise de note, si possible pendant l'interaction, le plus rapidement possible après la réunion le cas échéant. La grille d'observation suivante constitue un canevas des éléments à observer.

GRILLE D'OBSERVATION

1. Description de la situation

Enjeu, ordre du jour

Lieu, horaires, durée

Acteurs : nombre et statut des personnes présentes et des absents

2. Inventaire des instruments et outils nécessaires à la réunion ou l'activité

Lieu : capacité d'accueil, disposition des personnes dans la salle (tribune, salle en U, etc.)

Distribution de documents (voir leur contenu), autres supports

3. Organisation de la réunion

Modalités de pilotage de la réunion. Qui préside ? Qui distribue la parole ?

Disposition des participants (cercle, etc.)

Modalités de décision (vote ou non, type de procédures de vote)

4. Interactions

Prise de parole : qui prend la parole ? Fréquence ?

Nature des discussions (co-construction, caisse d'enregistrement, etc.)

Conflits, consensus. Observe-t-on des formes d'action collective entre certains types d'acteurs ? Lesquels ?

5. Regarder les à-côtés de la réunion.

Réactions des personnes pendant les pauses, à la sortie de la réunion.

▪ *L'enquête quantitative*

La troisième année de recherche (2009-2010) a été consacrée à une enquête quantitative complémentaire, effectuée sur deux des territoires précédemment étudiés, le quartier Politique de la Ville Paris Est et le territoire de Seine-Saint-Denis. Un questionnaire a été proposé aux habitants de ces quartiers afin de mieux comprendre leur compréhension, leur perception et leur participation à la vie associative locale. L'analyse statistique de ces questionnaires a permis de mieux connaître l'image des associations locales dans ces quartiers, les

déterminants socio-démographiques de l'engagement ainsi que les motivations de l'engagement ou du non-engagement associatif.

Cette méthodologie ambitieuse a permis de multiplier les observations et de diversifier les points de vue. Afin de présenter de manière synthétique la totalité des observations effectuées et des résultats obtenus au fil d'une enquête de trois ans, un plan thématique a été privilégié.

Une première partie du rapport met en évidence l'importance des différents *récits des origines*, plus ou moins mythifiés et retravaillés par la mémoire collective, sur le devenir des associations : l'influence de fondateur(s), la volonté collective à l'origine de la constitution d'associations, les valeurs fondamentales portées lors de la création d'associations, peuvent en effet avoir une influence durable sur les acteurs associatifs, leurs engagements, leurs objectifs et les moyens qu'ils se donnent pour les atteindre.

Sont ensuite abordées dans une seconde partie les questions concernant *l'organisation et le fonctionnement des associations*, ce qui permettra notamment de souligner la variabilité de la répartition des rôles d'une association à l'autre (les définitions des « bénévoles », « membres », « adhérents », « militants », « responsables » sont ainsi propres à chaque association) ainsi que l'importance centrale des cadres associatifs, salariés notamment.

Dans la continuité de cette démonstration, la troisième partie se penche sur *les rapports complexes entre les associations et leurs publics*. Deux points font l'objet d'un traitement attentif : tout d'abord la coexistence de deux logiques d'action différentes, le faire *pour* et le faire *avec* ; d'autre part les difficultés rencontrées par les associations pour s'ouvrir, mobiliser des bénévoles et finalement créer du lien social.

La quatrième partie du rapport s'intéresse ensuite à la question des *relations entre les associations et les autres acteurs du territoire*. Les relations entre associations sur un même territoire, entre concurrence, indifférence et collaboration, font l'objet d'une attention particulière.

Reste dès lors à traiter une question centrale dans le cadre de cette étude, celle des liens entre *associations et pouvoirs publics*. Si les associations apparaissent dépendantes des pouvoirs publics en termes de financement et d'équipement, elles partagent avec les pouvoirs publics un certain nombre de missions au point d'apparaître parfois comme des auxiliaires indispensables à l'action de l'État. Les relations entre associations et pouvoirs publics apparaissent ainsi complexes, allant de la dépendance à la résistance en passant par le partenariat selon diverses modalités.

Après avoir analysé les pratiques associatives sous différents angles, le rapport se conclue sur le point de vue porté sur les associations par les populations à travers l'analyse de l'enquête quantitative. Il apparaît que les habitants de ces quartiers connaissent finalement assez bien les associations locales tout en montrant que la participation varie de manière significative selon le quartier, notamment car celui-ci est corrélé à certaines caractéristiques socio-démographiques.

1. RÉCITS DES ORIGINES

Le nombre d'associations est interprété par de nombreux acteurs et observateurs de la vie publique, comme un témoignage direct de la vitalité sociale d'un territoire donné. Cet indicateur n'est guère discuté. On pourrait émettre quelque doute sur sa fiabilité, ne serait-ce qu'en raison de l'extrême diversité des formes associatives incluses dans cet indicateur unique. S'intéresser aux origines des associations, c'est indirectement s'interroger sur ce postulat qui voudrait induire du seul nombre d'associations recensées la force du lien social sur un territoire.

En sélectionnant sur chaque territoire des associations connues pour leur activité notamment en matière de solidarités, de civisme, ou d'action sociale, nous avons constitué un échantillon d'anciennetés très variables. Allant de quelques années, à plus de trente ans, l'âge des associations enquêtées montre en effet que, quel que soit l'impact d'une politique volontariste sur une période précise, les tissus associatifs locaux sont tramés de fils aux caractéristiques très hétérogènes. Variables en ancienneté, les associations actives sur un territoire le sont également quant à leurs origines : les témoignages affirment ainsi dans tel cas l'influence de l'initiative individuelle, dans tel autre celle d'un mouvement collectif, insistent sur l'impact d'un événement fondateur, rappellent le rôle des pouvoirs publics ou celui d'autres structures associatives. Chacun de ces facteurs, selon l'influence qui lui est attribuée, confère à l'action associative une coloration spécifique, et en construit différemment la légitimité. A travers l'histoire de l'association, il s'agit, pour ceux qui la racontent, de construire le sens de son action, celui de l'objet associatif comme de l'association elle-même. *A posteriori*, il serait donc illusoire de prétendre à une exacte pondération des différentes forces à l'œuvre, quand ces histoires ne sont connues de nous qu'à travers un « récit des origines » travaillé par une mémoire collective dont la parole de nos interlocuteurs n'est que le dernier maillon.

Sans doute la précarité des structures en cause accroît-elle encore, et les difficultés de vérification, et l'impact des enjeux présents sur ce passé recomposé. Les récits recueillis sont rarement circonstanciés. Comment et par qui la décision de création a-t-elle été prise ? Ces explications ne sont pas aisément disponibles ; pour la plupart des associations enquêtées il nous serait difficile d'y apporter des réponses précises et assurées. Le moment fondateur de la première AG n'est quasiment jamais évoqué. Posée directement, la question de l'origine met fréquemment dans l'embarras. Bon nombre d'interviewés sont de fait assez mal placés pour évoquer une histoire à laquelle ils n'ont pas participé et Lorsque nous nous tournons vers ceux qui en occupèrent les premiers rôles, ils ne nous apportent pas non plus les détails espérés. Les responsabilités sont floues ; la chronologie reste approximative.

On pourrait donc renoncer à étudier ces récits, au prétexte que tout rapport sur l'origine relève du mythe, parce qu'avec le temps, les circonstances véridiques d'une création deviennent rapidement inaccessibles. Cependant, on peut approcher l'interprétation des récits rapportés par trois remarques sur les acteurs, les motivations et le déroulement des faits.

1.1. Les récits

1.1.1 Un acte pluriel

Localiser précisément des responsables dans la création de l'association, c'est comme attribuer des droits d'auteur à une œuvre collective. Enjeux personnels et enjeux associatifs se mêlent, ainsi qu'enjeux identitaires, enjeux d'image, mais également impacts possibles sur la signification actuelle de l'action associative. C'est pourquoi le moment de la création, et les décisions fondamentales qui s'y prennent, se conjuguent bien souvent au pluriel indéfini... « Quand vous dites "on", c'est qui ? » interroge l'enquêteur.

Association civique, 77

A « Alors la question se pose : qu'est ce qu'on fait de ce groupe, qu'on a monté ?! Et... donc on monte une association... ils veulent monter une association (...)

Q Quand vous dites "on"... C'est qui ?

A ... heu, alors (...)

Q D'accord, à trois vous l'avez monté... Et à la création de T, vous étiez vraiment tout seul ?

A Non il y a des amis qui se sont mis autour, mes amis étaient là pour remplir les statuts. (...)

Q Et ces amis qui vous accompagnaient, ils étaient combien, 3/4...?

A Non j'ai plus d'amis que ça !! (...) Non, mais on n'était pas nombreux... »

Bien souvent, les membres de l'association interrogés évoquent en termes voilés le nombre restreint de fondateurs à l'origine du projet associatif et l'importance de l'interconnaissance entre eux. Ainsi de ce membre d'une association civique du territoire Paris-Nord : « On est une association de riverains qui a été créée en 91 qui s'occupe uniquement de la promotion de l'environnement, (...) c'est dans ce cadre là qu'on s'est attelés au projet du jardin mais il a dépassé largement notre objectif principal, donc c'est pour ça qu'on a fait le choix de créer une autre association spécifique au jardin. » Une fois encore, le caractère indéterminé du pronom « on » laisse dans l'imprécision le nombre exact de riverains à l'origine de la fondation de cette association.

Citer des fondateurs en nombre restreint, expliciter leurs relations de parenté ou d'amitié ancienne pourrait paraître renoncer à la légitimité d'une demande populaire qui serait inscrite dans le projet associatif. Qui plus est constater une dizaine d'années plus tard que les fondateurs se trouvent toujours à la tête des structures en tant qu'administrateurs ou même directeurs salariés, ne serait-ce pas écorner le principe qui différencie le modèle associatif de l'entreprise individuelle ? Un représentant des pouvoirs publics de Seine-Saint-Denis remarque à ce sujet : « Nous on a je ne sais combien d'associations, qui sont du style... [où] on se demande qui est avec lui parce qu'on ne voit que lui. » Cela confirme l'importance de la personnalisation dans certaines associations.

Inversement, s'apercevoir que les fondateurs ont disparu des instances, ne devrait-il pas conduire à s'interroger sur les revirements et fidélités, entre l'inspiration d'origine et

l'évolution organisationnelle, fréquemment marquée par une « professionnalisation » qui voit croître l'influence personnelle d'un ou de plusieurs salariés qui n'étaient pas là à l'origine.

Association culturelle, 77

« J'ai des gens qui viennent me voir, qui me disent : "voilà, j'ai un projet, je suis artisan, je fais des chapeaux, des trucs comme ça, c'est pour un statut pour une association". Moi je lui dis, "c'est pas une association, c'est un business que tu veux faire là. T'as pas besoin de faire une association. Tu fais une micro entreprise, tu fais une EURL, même on veut bien t'aider au départ, mais c'est pas une association. Là tu veux faire des chapeaux et les vendre". Je crois qu'aussi (...) on a un peu tout galvaudé. Pour moi aussi les troupes de théâtre, c'est la même chose. Tout dépend si y'a de l'interactivité avec les habitants, tant qu'ils sont dans la construction d'une pièce de théâtre, avec différents acteurs du territoire, ils sont dans le même cadre culturel... mais après, ils ne sont plus dans le culturel, ils sont dans le business. C'est : "toc toc toc, j'ai une pièce de théâtre, est-ce que tu veux me l'acheter ? »

Pouvoirs publics, 75011

« Les personnes créent leur emploi par le mode associatif, donc créent un service qui n'est pas du tout sur le mode d'une participation, de l'implication des habitants, même si le service qui est proposé est évidemment proposé pour les habitants. Voilà : une personne crée son emploi. (...) Toutes les nouvelles associations qui se créent, nous maintenant on les voit venir : elles arrivent elles nous parlent d'abord de leur mission, de leur projet etc. et quand on creuse un petit peu on leur dit "mais pourquoi vous venez nous solliciter, quels sont vos besoins ?" C'est : "il faut que je crée mon emploi, il faut que je me trouve un local, et il faut que j'aie des subventions pour payer mon action". Alors du coup on est parfois dans une logique descendante et pas ascendante, c'est-à-dire qu'on pourrait se dire, y a tel besoin, y a tel collectif d'habitants qui aimerait volontairement répondre à ce besoin donc ils se créent en association donc... non ! C'est : je crée mon emploi, je me trouve un local, je propose une action pour avoir des subventions et après je propose au public. »

Ces enjeux sont d'autant plus présents dans les associations que nous avons placées au centre de notre étude, qu'en se consacrant à l'action sociale, civique, ou solidaire, elles veulent associer l'utilité sociale et la dimension collective de leur mode de fonctionnement. À l'inverse, les responsables d'une association de commerçants, d'une association sportive ou d'une association artistique, dans leur récit de fondation, mettront plus volontiers en avant l'initiative d'un individu singulier, associant naturellement l'intérêt personnel du ou des autres fondateurs et l'utilité sociale de l'association. C'est notamment le cas dans une association sportive du territoire Politique de la Ville étudié dans les Hauts-de-Seine : « En fait, j'ai créé l'association (...) mon meilleur ami est Président, mon père est vice-président, ma mère est secrétaire, ma femme est trésorière... et moi je suis le prof, voilà... alors c'est peut-être très autocratique, mais au moins ça me permet d'avoir les mains libres, et d'avancer, d'avancer, d'avancer, et de pas m'arrêter. Je veux pas quelqu'un qui me freine. » Dans ce cas, l'origine de l'association est ouvertement liée à une personne, qui a regroupé quelques personnes extrêmement proches comme cadres associatifs. Cette configuration est loin d'être inhabituelle dans la sphère associative.

Association économique, 75018

A « C'est là qu'on a décidé de monter une association. Et c'est Lucie qui est venue démarcher tous les commerçants (...)

Q Donc au début vous diriez que c'était porté un peu par Lucie ?

A Exactement

Q Y'avait d'autres gens ?

A Non, pas du tout.

Q C'était elle au début...

A C'était elle. Y'avait moi.

Q Au début vous étiez surtout deux.

A Non, pas deux. On était quatre à peu près. Quatre à s'occuper vraiment. Les autres ils payaient une cotisation, mais ils se laissaient vivre. »

1.1.2 Un acte désintéressé

C'est donc un fait courant, sinon parfaitement admis, que les associations notamment les plus petites doivent leur existence à un nombre très réduit de fondateurs, dont l'emprise personnelle s'exerce sur leurs objectifs et leurs activités. Certes, certains fondateurs préfèrent l'influence indirecte à l'exercice de responsabilités statutaires dans l'action et la gestion. Dans l'environnement habituel de l'association, chacun reconnaît néanmoins facilement la réalité des personnes qui portent l'association : la *vox populi* identifie telle association à telle personne. Untel ou Untel « ont une association », dit-elle (association 75011, culture). Le discours élaboré par l'association ne peut évidemment se rendre à cette assimilation. Admettre une origine trop localisée serait risquer la jonction entre l'action associative et la volonté d'un seul, ou de quelques-uns. L'excès de personnalisation de l'identité associative porterait atteinte à sa légitimité. Si cette personnalisation paraît en partie incontournable, elle exige en contrepartie d'apporter la preuve de son utilité sociale, à savoir que le projet porté par un petit groupe rejoint le besoin porté par une communauté plus large.

Association culturelle, 75018

La création de l'association, vue par une salariée :

« Il y a eu la volonté des 6 membres fondateurs de faire de l'action culturelle au niveau de ce quartier-là. Je sais pas d'où c'est venu, pourquoi c'est venu, comment c'est venu...mais je crois que c'est même pas à partir de 1995 que vraiment l'association s'est implantée ici... les dates je peux pas te les dire exactement mais je pense qu'aux alentours des années 2000 l'association - enfin la compagnie - a commencé à vouloir s'implanter sur ce territoire là ».

« Je pense qu'un projet s'adapte toujours au fur et à mesure en fonction du terrain, des moments et aussi même parfois des réalités financières... Après je crois que la finalité quand même... enfin je sais que N c'est vraiment elle qui est porteuse du projet, je pense que la compagnie sans la personne de la directrice c'est plus pareil, je pense que même au niveau des habitants c'est vraiment elle qui est identifiée comme représentant la compagnie. »

La création de l'association, vue par la directrice et co-fondatrice :

Q « Vous avez l'air tellement présente, c'est pour ça que je voulais vous rencontrer. Quand on interroge d'autres gens, tout le monde parle de vous...

N Ah bon ?!?

Q Oui. C'est pour ça j'essaye de comprendre le rôle de chacun, qui fait quoi, comment ?

N Moi je..., je suis à l'origine. Je n'ai jamais été toute seule dans ce projet. Mais je suis à l'origine, c'est mon métier. Quand j'ai rencontré ce quartier je n'ai jamais imaginé rester ici. Et souvent, ça me fait même un peu rougir, je suis passée dans le quartier en voiture plein de fois parce que j'habite près de la Mairie du XVIIIème, j'étais aussi..., j'avais un deux-roues je passais aussi souvent par là, mais j'ai jamais pensé aux gens qui habitaient là. (...) Au bout de cette année-là, on pensait qu'on allait finir l'année parce que voilà je n'avais jamais rencontré de gens d'un quartier, et puis ensuite finalement au bout d'un an, non seulement on a eu vent de notre présence et des partenaires ont parlé de nous aussi, on nous a présenté un responsable local, on nous a fait remplir un dossier, on l'a fait, on était trop engagés pour partir, et voilà. Donc depuis...

Q Vous dites "nous". Et il y avait qui au départ en fait ?

A En fait, c'était essentiellement à mon initiative parce que moi, j'ai pris l'initiative pour la mise en scène, après "nous" c'est les membres fondateurs de la compagnie (...) Donc c'est un peu ça le parcours, c'est des personnes avec d'autres moins présentes sur le quartier qui ont soutenu cette initiative, et on a mené tout ce travail ensemble et aujourd'hui tous les trois notamment on est vraiment présents et avec d'autres complices, il y a des artistes qu'on a invités à travailler avec nous... Voilà. »

Suivant une représentation idéale qui justifie la création associative par la demande sociale, deux modalités ou deux facteurs de la fondation sont plus ou moins escamotés : l'entreprise quasi-individuelle et la création dans le prolongement des institutions publiques. Si les récits d'origine tels que nous les avons recueillis minimisent parfois l'influence individuelle, ils sont plus explicites quant à l'influence institutionnelle. Aux yeux des enquêtés, sans doute celle-ci questionne-t-elle moins la création de l'association, en ce sens qu'elle traduit la méconnaissance de la mission d'intérêt général de l'association – peut-être aussi la relation établie vis-à-vis des pouvoirs publics rend-elle cet aveu de dépendance moins risqué. Les associations qui résultent le plus clairement de l'intervention publique sont en général les plus solidement organisées. Dans bien des cas, l'association enquêtée est alors une filiale ou une transformation d'une association pré-existante, dont de nouvelles sollicitations institutionnelles ont provoqué l'installation locale.

Association d'économie sociale, 75011

« Alors au départ, l'implantation sur Paris des régies de quartier qui existent déjà depuis une vingtaine d'années sur l'ensemble du territoire, euh... c'est une décision, alors, purement politique, parce que ça s'est pris à l'hôtel de ville par Bertrand Delanoë et Christian Sautter qui était adjoint en finances. L'idée était de créer des régies de quartier sur chaque territoire Politique de la Ville de Paris. Donc il y a, de mémoire, 12 territoires politiques de la ville de Paris et sur ces 12 territoires il y a eu un projet autour des années 2003 d'implanter une régie de quartier. De manière que tout est décentralisé sur chacun de ces quartiers, en fait, il existe des CICA qui sont des conseils associatifs en lien avec la mairie de l'arrondissement, qui réunissent les différents acteurs associatifs et qui donc ont voulu travailler sur le projet de création d'une régie de quartier. Et ça a rassemblé, à peu

près, une quinzaine ou une vingtaine d'associations avec en tête l'équipe de développement local qui gère la politique de la ville sur chacun des quartiers. »

Association sociale, 75018

« C'est des associations qui sont issues de Prévention Jeunes. Donc Prévention Jeunes est une des associations pionnières de la prévention spécialisée et (...) au moment de la décentralisation a éclaté, entre guillemets, en 4 associations : [deux] dans le 92, [une] dans le 93, [une] sur Paris et Prévention Jeunes a son siège juste à côté donc ça a été juste déplacé. »

1.1.3 Une chronologie approximative

Quand l'association locale n'est que le prolongement d'une autre organisation, la chronologie de la création est approximative : de quel moment dater celle-ci ? De la date de création de l'association mère ? Mais celle-ci peut être très ancienne. De la première initiative locale ou de l'installation dans les nouveaux locaux ? Mais cela ne correspondait pas toujours à une nouvelle création statutaire. La simplification d'un tel lancement séduit les opérateurs : les projets locaux ne nécessitent pas d'investir dans le montage de structures ad hoc, puisque statuts et organisation existent prêts à l'emploi, qui ne demandent qu'à déployer sur de nouveaux territoires l'expérience déjà accumulée. En comparaison à des créations associatives prises en charge par seulement quelques personnes, l'intervention des pouvoirs publics et de réseaux associatifs déjà institutionnalisés évite la suspicion sur d'éventuels intérêts privés ; mais on voit bien ici que, plus sûrement encore, elle contourne le débat sur l'intérêt collectif et sur l'implication de la population locale dans les instances.

Association civique, 75011

« En fait l'association MDSL intervention, qui s'appelle le Mouvement pour un Développement Social Local intervention, est une dame d'un certain âge hein, de plus de trente ans, et donc c'est une association qui a été montée à la base par des travailleurs sociaux qui se rendaient compte qu'ils étaient limités en termes d'outils sur l'accompagnement des publics et qui ressentaient le besoin, et de se retrouver pour échanger, mutualiser ou comprendre, conceptualiser les choses, et se réunir pour aller chercher des expériences ailleurs. Donc MDSL intervention a un outil qui s'appelle "Les Ateliers de l'avenir". (...) La DASS lance un appel à projets pour ouvrir des points accueil écoute jeunes sur les zones politiques de la ville. Ces points accueil écoute jeunes étaient financés sur l'enveloppe toxicomanie et VIH (...) En parallèle, MDSL intervention a mis en place sur ce quartier ce qu'ils appelaient la boutique pour un développement solidaire. L'idée de la boutique c'était d'avoir un agent de développement social local qui était là pour accueillir tout habitant et l'aider à concrétiser un projet. (...) C'est comme ça qu'en déménageant en 2000, on a monté et on a fusionné le point accueil écoute jeunes et la boutique pour une développement solidaire et c'est devenu la "Maison pour un Développement Solidaire". Donc voilà comment est né ce projet-là. »

Une vision naïve du développement social local voudrait voir dans l'association locale l'expression impersonnelle d'une demande sociale, alors que s'y trouvent le plus souvent confrontées initiative semi-individuelle et sollicitations des pouvoirs publics. Dans les années

soixante-dix, les travailleurs sociaux partisans d'une « action sociale d'initiative collective » ou « communautaire » butaient déjà sur la question des leaders. C'est le travailleur social lui-même qui, armé de méthodologies, devenait le ferment actif de la prise de conscience du groupe, et d'une action qui devait trouver des relais institutionnels sans perdre ses qualités collectives. Plus tard, dans les années quatre-vingt-dix, alors que les chefs de projets faisaient de l'association la forme à tout faire de la politique de la Ville, les « leaders » devenus plus prosaïquement « porteurs » demeuraient le point obscur des montages collectifs. Moins idéalisée, si la question de leur émergence se posait encore, c'était en rapport avec les qualités et les connaissances qu'ils devaient cumuler, pour faire vivre l'initiative inspirée par les milieux institutionnels, en sachant y insuffler du collectif.

1.2. Une décision de forme

Si l'association signifie en principe une réalité collective, au sens juridique elle est aussi une forme sociale parmi d'autres, c'est-à-dire le moyen de donner corps à une personne morale. Et parmi les groupements à fondement légal, elle est la forme la plus disponible, la moins coûteuse, la plus facile à mettre en œuvre : il en va de la liberté d'association, qui s'exerce sans contrôle a priori. C'est ce qui en fait le support idéal de la moindre initiative collective, mais aussi la condition posée par les institutions au moindre transfert financier, à la moindre prise de risque, à la moindre existence autonome.

Association civique, 93

A « On s'est appelé Comité de quartier, c'était un groupement d'associations

Q Quand ?

A En 90. Dans les années 90 il a été déclaré en Préfecture, mais c'était un regroupement c'est-à-dire que chaque association à l'époque avait détaché une personne pour la représenter au sein de ce comité... (...) au départ ce qui nous a fédérés c'est qu'on voulait une fête de quartier. (...) Et à l'époque dans ces années 89, y a eu ce qu'on appelle les quartiers lumière, et nous bien sûr on a fait partie de ces quartiers lumière – y en avait neuf je crois en France - qui nous ont amené une manne d'argent mais quelque chose de formidable. (...) je suis encore présidente... ça s'appelle plus Comité de Quartier là ça s'appelle UNION depuis 2002

Q Pourquoi ?

A Pourquoi parce qu'on a appris lors d'une réunion avec le Préfet qu'on ne donnait pas de subventions importantes à des Comités, alors il fallait changer de sigle. »

1.2.1 L'affaire de spécialistes

Ce caractère formel, aussi légères en soient les formalités effectives, suspend la mise en œuvre associative à des compétences spécifiques, qu'illustrent manuels, experts patentés et bénévoles déjà initiés. Certaines institutions publiques (services municipaux, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Caisse des Dépôts et Consignations), et de grands réseaux associatifs (par exemple la Fédération des Œuvres Laïques), développent des actions de formation, d'information et d'accompagnement facilitant l'accès des nouveaux créateurs d'associations à ces savoir-faire de base. Il s'agit essentiellement de connaissances gestionnaires : traduction d'un projet en statuts, instances et organisations associatives adaptées, mise en place d'une

comptabilité normalisée, formulation de demandes de subventions, etc. L'entreprise est ambivalente. En effet, divulguer un savoir ne signifie pas en réduire les contenus ou les exigences pratiques. On peut soupçonner au contraire que ces efforts de vulgarisation contribuent à hausser le niveau des compétences considérées comme nécessaires et exigibles dans ce domaine particulier de compétences. Inter-concurrence associative, poids des responsabilités sur les dirigeants, et sentiment d'ignorance insécurisant favorisent ce glissement vers la norme. Alors que la liberté de s'associer est affirmée, et que ni les motifs ni la composition de l'association ne sont plus objets d'une autorisation préalable, l'appréciation des pouvoirs publics s'insinuerait maintenant à travers la normalisation des modalités d'association. Interrogeant essentiellement les dirigeants en place, peu sensibles à ces conditions qui sont pour eux d'évidence, notre enquête n'en rend qu'indirectement compte – à moins que, dans le récit des origines, le « ils » prenne la place du « on ».

Association civique, 75018

La création de l'association vue par un membre :

« Il m'a dit "ils vont faire une association", c'est D. (...) "Est-ce que tu veux venir, y a une réunion qui se fait"... donc on est allé à la réunion, on est allé derrière l'église, si je me rappelle bien, et puis on a parlé qu'ils voulaient monter l'association, (...) mais fallait qu'ils trouvent des financements. »

Les membres de l'association vus par un dirigeant :

« C'est vrai que l'association a été créée par des... ça a été créé par des riverains, qui étaient plutôt les "nantis" du quartier. Donc on était assez mal fondé, je dirais, à aller demander l'obole de fonds qui étaient plutôt sur la politique de la ville ou... de budgets qui étaient des budgets sociaux. Mais il se trouve que le projet a pris tellement d'ampleur, y a tellement maintenant d'acteurs qui rentrent totalement dans ces cases-là, (...) que maintenant ça nous apparaît plus judicieux. (...) M. a toujours eu une fibre très importante là-dessus parce qu'elle était anciennement éducatrice de rue... C'est elle qui dès qu'on a conçu le projet est allée voir le centre d'animation, la CAF en leur disant "il y a ce projet". Ça a mis du temps, ça a mis beaucoup de temps pour que les usagers de la CAF, les usagers de tous ces centres d'animation ou d'insertion viennent. »

Dans les faits, le postulat égalitariste qui installe l'association sur la parité de ses participants, faisant table rase des hiérarchies sociales établies dans les organisations, est battu en brèche dès le moment de la fondation. Si les connaissances impliquées par l'acte de création proprement dit se limitent au formulaire et aux démarches de déclaration, très vite les principales étapes ultérieures d'un fonctionnement même minimal nécessitent l'accès à des informations et à des interlocuteurs qui appartiennent à des réseaux spécifiques. Un membre d'une association culturelle du territoire rural remarque par exemple : *« Les personnes qui sont à l'origine de l'association, c'étaient des personnes qui travaillaient déjà dans ce milieu-là : le socioculturel. »* Ainsi l'origine des associations enquêtées révèle l'influence dans leur création d'un milieu détenteur d'une expérience associative – ou au moins d'une culture associative : travailleurs sociaux, membres actifs d'associations pré-existantes, techniciens des collectivités locales, militants politiques, etc. Intermédiaires professionnels ou bénévoles, leur densité à l'intérieur de l'association, ou alentour, a sans aucun doute un caractère prédictif sur son devenir.

Association civique, 93

« Quand je suis revenue sur le quartier en 84, j'ai inscrit mon fils bien sûr à l'école maternelle et j'ai retrouvé une ancienne camarade - je peux dire amie presque - qui manifestait en 68 et moi j'étais à la CGT à l'époque, OS dans une usine de femmes (...) Dans son parcours, elle était devenue directrice d'école, elle m'a dit "je vais t'embaucher – pratiquement - dans l'association des parents d'élèves"... Voilà j'étais en plein dedans, et comme ça m'allait très très bien, j'étais assez revendicative (...) de fil en aiguille, de la maternelle jusqu'à l'entrée au collège j'ai milité à la FCPE. Voilà, ça c'était mon premier départ associatif, qui nous a amené beaucoup de choses parce quand on est parent d'élèves on est obligé d'aborder tous les sujets. En parallèle il y avait déjà une association qui existait qui avait commencé à monter en 81 les ZEP, et nous à la suite de ça, on a monté ce qu'on appelait autrefois qui n'existe plus, des animations périscolaires... du soutien scolaire... (...) Ensuite de fil en aiguille, dans le quartier comme on allait restructurer le quartier, on s'est retrouvées toutes les associations, en 88-89 pour dire il va falloir qu'il y ait un contre pouvoir, il y a beaucoup de choses qui vont être transformées dans le quartier. »

Association culturelle, 75011

« Chose que l'on n'avait jamais fait avant, qu'on ne connaissait pas du tout : on a appris qu'il fallait s'adresser aux pouvoirs publics pour pouvoir exister et que si on se débrouillait tout seul dans son coin, hé bien c'est comme si ça n'existait pas parfois. Donc il y a des gens qui fréquentaient nos activités, il y a des parents d'enfants qui fréquentaient les ateliers qui nous ont conseillés, qui connaissaient quelqu'un, etc. Et puis comme ça il y a eu tout un dossier qui s'est monté pour nous soutenir. »

1.2.2 Jeux de l'identification et de la reconnaissance

Projet, contrat, statuts, conventions, rapports, bilans... la formalisation, c'est le métier des intermédiaires, et les moyens de la mise en forme sont leurs outils. Avec eux, valorisations institutionnelle et professionnelle se confondent. L'opportunité de la constitution en association est d'autant moins questionnée que ceux qu'elle fait se rencontrer, interlocuteurs internes et externes à son fonctionnement, font métier de convention. Entre les agents en poste dans les collectivités locales ou les organismes sociaux, et les créateurs d'associations – qu'ils sont parfois eux-mêmes en quittant leur travail – la construction du groupement juridique est une condition « naturelle » d'existence.

Une première configuration typique de leur intervention consiste à rendre institutionnellement tangible ce qui, sans statuts, n'existe pas... ou si peu. Toute dotation publique, le simple prêt de salle ou de matériel, doit pouvoir identifier son récipiendaire. Toute intention d'action, la simple volonté d'en faire connaître les termes, nécessite une dénomination sociale. Ainsi les groupes de jeunes, dès lors qu'ils se manifestent un tant soit peu auprès des pouvoirs publics, qu'ils soient désireux d'accéder à un local, de disposer d'un horaire d'utilisation d'équipement sportif, ou d'une aide au départ en vacances, sont régulièrement mis en demeure de former une association. Nombre de ces associations n'écloront pas ou ne fonctionneront jamais. Car le jeu en vaut-il la chandelle ? Faut-il tenir une comptabilité pour

réunir des jeunes autour d'un ballon ? D'autres solutions existent⁶, qui ne sont pas exploitées, semble-t-il par souci d'identifier des responsables, de disposer d'un interlocuteur pérenne, de constituer en terrain inconnu et instable un ponton avancé de ce que l'on appellera « lien social ». De fait, ce que soulignent ces efforts de formalisation, c'est l'insuffisance du lien social comme gage de confiance – ou plutôt l'insuffisance de certains liens sociaux, qu'il faut renforcer institutionnellement pour les adapter à l'exercice de la puissance publique.

Territoire 92 : comparons deux exemples de groupements de fait, et leur situation vis-à-vis de la déclaration associative :

Les jeunes voulant pratiquer le foot en salle refusent de créer une association, de fournir un certificat médical et de payer une cotisation. Leur attitude heurte les convictions du directeur du service des sports, qui souhaite que la politique socio-éducative s'applique au foot en salle, c'est-à-dire que des éducateurs qualifiés encadrent ces jeunes et surtout que ceux-ci respectent les règles collectives : projet associatif, compte-rendu d'activité, participation au forum des associations, activité inter-quartier... Il souhaite qu'un contrat moral soit passé et non qu'un bien public soit mis à disposition sans contrepartie. Aussi l'activité « foot en salle » est-elle tolérée plutôt qu'encouragée.

Nous n'avons pas interrogé les jeunes footballeurs sur les motivations de leur non-constitution. Leurs propos auraient-ils été très éloignés de ceux de L., militante du "*Collectif de soutien aux sans-papiers*" qui, installés dans la même commune, n'ont pas davantage l'intention de former une association spécifique ? D'après ses déclarations, le débat interne sur la création d'une association a été tranché sans allusion aux risques encourus au titre d'une activité subversive : « *Via la constitution juridique t'as forcément un président, et le copain qui est le plus référent, il a lui aussi pas de papiers, donc si y avait eu à avoir un président ç'aurait été lui et c'était pas possible... Et puis après faudrait un trésorier et on n'a pas un sou... (...) En plus ça nous aurait posé plus de problèmes qu'autre chose, parce que tu vois, du mois de novembre au mois d'avril, j'y ai jamais mis les pieds, même si je suivais les familles quand on me demandait de les accompagner... et aujourd'hui, d'autres ne peuvent pas, pour X raisons, ne peuvent pas être là. Tu vois, l'existence juridique, c'est compliqué : parce que tu as forcément trois personnes qui doivent être tout le temps au courant de ce qui se passe... »*

Mais contrairement aux jeunes footballeurs, les militants du *Collectif de soutien* sont des membres bien connus d'organisations politiques ayant pignon sur rue. Leur action bénéficie du soutien actif de la municipalité.

Dans une autre configuration typique des situations de création associative, ce sont les promoteurs d'une activité pré-existante qui souhaitent lui conférer une existence propre. Peut-être les liens sociaux informels qui supportaient jusqu'alors le fonctionnement sont-ils devenus insuffisants au regard de nouvelles ambitions. Peut-être se sont-ils dégradés avec le temps. Ou bien, cette activité était déjà logée dans une coquille associative qui ne peut plus la contenir (nos entretiens rendent ainsi compte de dynamiques de « bourgeonnement » associatif). Des perspectives de subventionnement et d'autonomie sont immanquablement

⁶ La gestion de fonds d'Initiative des Habitants, expérimentés dès la fin des années 80, aujourd'hui mis en œuvre par différentes collectivités dont la Ville de Paris.

liées à ce changement : la forme associative signifie l'émergence du collectif pré-existant vis-à-vis de son environnement, porteur de ressources et de partenariats. Quant aux relations internes entre participants, la déclaration associative pose ou clarifie les questions de l'appartenance, des responsabilités, des prises de décisions. À ces deux niveaux (entre organisations, entre personnes), la forme associative apparaît donc comme une étape de différenciation d'un lien social spécifique qui se dégage du faire. Cette installation publique facilite son énonciation, sa reconnaissance sociale, son utilisation dans des transactions.

Il en va donc de l'identification associative des « groupes de fait » comme de l'identification de l'individu, qui peut être revendiquée ou refusée, participer d'injonctions de l'institution, ou de tentatives pour en capter la reconnaissance. Ces dynamiques contradictoires n'empêchent pas la construction de situations hybrides, dont nous donnerons un exemple. Nous l'appellerons « Ffreak » ; c'est un grapheur de renommée internationale, pionnier de son art en France. Comme d'autres représentants des arts de rue, il réussit à vivre de performances et de formations, arpentant le réseau des centres socio-culturels et les subventions ponctuelles de la DRAC, mais se plaint amèrement du caractère subalterne de ses œuvres dans un monde de l'art français sectorisé et hiérarchisé, édifié à l'écart des passions du public jeune. Vingt ans après ses débuts sur les murs du voisinage, il habite encore un appartement de la cité HLM ; mais de créations en résidence en productions lointaines, il n'investit plus le quartier. Tout créateur en ferait autant, allant chercher au large ses élèves, ses moyens et sa notoriété ; mais, localement, certains intermédiaires lui tiennent rigueur de cette prise de distance, qui s'apparente à une trahison vis-à-vis de liens originels, d'appartenances locales, de soutiens passés. Il est vrai que pour les animateurs ou les développeurs locaux, des personnes comme Ffreak, à la fois implantées sur place et dotées de talents reconnus, représentent un réel enjeu : ressources pour donner forme à leur action, mobiliser positivement la population jeune, et l'illustrer aux yeux de leurs patrons. De son côté, Ffreak pointe la faiblesse des aides locales, ainsi que la difficulté de travailler sur un territoire restreint et appauvri. Il soupèse cependant l'issue que lui suggèrent différentes sources publiques : subventions, locaux permanents et divers moyens matériels sont à sa portée, dans le cadre d'un projet qui s'inscrirait sur le quartier... sésame indispensable à la localisation et à la captation des aides, il faudrait "simplement" qu'il constitue une association. Selon lui, la DDJS s'engage également à la soutenir, pour peu qu'il mentionne dans ses statuts l'ouverture de l'association sans discrimination – « mais c'est formel tu vois ? » : il espère qu'il pourrait bénéficier de tout cela tout en poursuivant ses activités sans changement.

Détenir un « statut », c'est pouvoir jouer un rôle. Mais sur des scènes publiques restreintes, dominées par les pouvoirs locaux, la fondation statutaire est un travail d'organisation pour lequel la reconnaissance des pouvoirs publics est un moteur essentiel – si bien qu'il est fréquent que la création statutaire elle-même soit directement suscitée par les pouvoirs locaux. Convergence d'intérêts bien compris, et d'autant mieux compris que le personnel externe et le personnel interne de l'association se ressemblent.

Conclusion : le groupement ou l'institution

S'il est encore porteur d'idéaux, le terme « association » le doit sans doute à ce qu'il fait coïncider une forme juridique collective et la création d'un lien social choisi - puisque l'association, c'est aussi l'acte de s'associer. Pourtant, on voit bien qu'en pratique, la superposition de ces deux significations n'est qu'une situation parmi d'autres, Autant que l'expression d'un groupement qui supposerait qu'elle consacre la mise en commun

interindividuelle, on voit que l'association est le moyen terme entre société civile et pouvoirs institués. Souvent interprétée comme un témoignage de vitalité du lien social, la création associative relève donc autant d'une valorisation politique – éventuellement spéculative – que de ce lien social.

Entre ces deux interprétations, la différence est bien plus que l'épaisseur d'un trait ; ses conséquences ne sont pas seulement tangibles sur l'évaluation d'une situation : ils influent sur les moyens pratiques de l'action. Ainsi, alors même que leur interventionnisme en est largement responsable, on entendra les partenaires publics des associations s'en plaindre, et s'interroger : « les associations s'avèrent piètres animatrices des liens sociaux locaux, elles ne sont pas les intermédiaires attendus, leur personnel est bureaucratisé »... Comment susciter de « vraies » associations ? Comment incarneraient-elles le lien social vivant, et non sa mise en boîte ? Quels en seraient les motifs et les critères ? Certaines réponses ne manquent pas d'ironie : (alors que l'objectif est de développer des relations désintéressées – non lucratives) elles laisseraient entendre que l'association devrait demeurer fidèle à des intérêts privés collectifs, sans prétendre intervenir au titre du bien public (ni en tirer des subventions). En tout état de cause, ce sont précisément les associations qui font œuvre de cultiver le lien social qui en seraient discréditées.

2. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

Comme le fait de poursuivre selon la loi un « but autre que de partager des bénéfices », le mode d'organisation et de fonctionnement spécifique des associations « 1901 » fait partie de l'identité associative. En théorie, l'organisation d'une association est relativement simple. Une association est composée d'adhérents cotisants qui élisent en Assemblée générale un Conseil d'administration, dont les membres élisent à leur tour en leur sein un Bureau. C'est sur la base de ce système électif que les associations fondent leur légitimité démocratique.

La réalité observée est évidemment plus complexe et plus nuancée que ces simples principes. Si la majorité des 39 associations étudiées respecte formellement le schéma théorique des instances, on peut observer une palette extrêmement variée de modes d'organisation. L'analyse du jeu des acteurs met en évidence le rôle central des cadres associatifs, administrateurs et salariés, et une relative fragilité de la base associative des bénévoles et des adhérents dans le fonctionnement de l'univers associatif.

2.1. Les modalités d'organisation associative

Toutes les associations sont dotées d'un Conseil d'administration exerçant généralement bien son rôle de décision politique. Les administrateurs, et notamment leur Bureau, constituent en théorie l'expression démocratique statutaire du pouvoir dans les associations. Formellement, les associations fonctionnent selon ce schéma. En réalité, le monde associatif regroupe des associations très différentes. Certaines disposent de budgets de centaines de milliers d'euros et de dizaines de salariés, d'autres reposent quasi exclusivement sur l'investissement et l'action de leurs militants bénévoles. Ces réalités contraignent fortement les modes de fonctionnement. Même si de nombreuses associations se situent entre ces deux pôles, ils dessinent deux univers assez distincts : celui des associations institutionnelles, d'une part, et celui des associations militantes, d'autre part⁷. Dans les deux univers il y a bien une part de militantisme et d'institutionnalisation, mais le composé des ces deux dimensions diffère.

2.1.1. Les associations institutionnelles

Ce type d'associations est doublement institutionnel, de par le fonctionnement de leurs instances généralement assez formalisé, et de par leur reconnaissance par les pouvoirs publics. Ces associations disposent généralement de budgets et d'un nombre de salariés importants. Dans chaque territoire, existe ainsi une ou plusieurs associations de ce type, souvent anciennes, qui jouent un rôle important sur le territoire. Il s'agit d'associations structurantes, généralement dotées de Conseils d'administration conséquents, dirigées par des bureaux actifs. Dans ce groupe, on peut distinguer celles qui ont des élus dans leurs CA et celles qui n'ont pas d'élus. On peut y classer également une troisième catégorie : celle des associations d'associations.

⁷ Cette typologie recoupe partiellement celle élaborée par Matthieu Hély, dans *Les métamorphoses du monde associatif*, où il distingue, entre autres, « entreprises associatives gestionnaires » et « entreprises associatives militantes ». Le choix du vocable « entreprise associative » peut en l'occurrence donner lieu à discussion.

Les associations institutionnelles sans élus

Dans chaque territoire, il y a des associations que l'on peut qualifier ainsi d'institutionnelles au sens précédemment défini, généralement actives dans le social ou le civique. Dans nos territoires parisiens, *Le Centre social* de Paris Est et *Le Café associatif* de Paris Nord correspondent assez bien à ce type d'association. *Le Centre social* représente un conseil d'administration assez important, *comprenant* 16 personnes, des habitants, des militants, anciens bénévoles de la maison et bénévoles actuels, des chercheurs. Il illustre bien la double institutionnalisation. Agréé comme centre social, gérant une assez grosse structure, il joue également un rôle clef dans le collectif inter-associatif. Les territoires du 92 et du 93 se caractérisent par l'importance numérique de ce type d'associations institutionnelles. Est-ce l'effet de notre sélection, ou la marque d'une réalité de ces territoires, ou encore le signe de la réussite dans la durée de certaines associations ? Dans le quartier du 92, au moins trois associations entrent dans cette catégorie : *Tout Près*, *Le Refuge* et *Apprendre* dont la création remonte aux années 1980 ou au début des années 1990. Le territoire de Seine-et-Marne ne connaît qu'une association institutionnelle de ce type, *Les Roues des arts*, qui à la différence des précédentes, appartient au secteur culturel.

Il faut toutefois relativiser cette institutionnalisation organisationnelle, qui repose surtout sur les CA et le bureau car de façon assez générale les assemblées générales sont peu fréquentées. Ainsi, le Conseil d'administration de l'association *Apprendre* est composé de sept personnes et l'Assemblée générale ne réunit que 4 personnes en plus de ces administrateurs. Un des facteurs explicatifs est que l'association ne cherche pas à faire des adhérents, les stagiaires qui suivent les formations « *ne cotisent pas* » et « *ne reviennent pas* ». Selon la directrice de l'association *Le refuge*, dont la répartition entre les membres du Conseil d'administration ou de l'Assemblée générale et les membres salariés est similaire à celle de *Apprendre*, un des risques de cette institutionnalisation est la perte du questionnement politique dans le projet associatif. Les dirigeants des associations peuvent, de fait, être absorbés par les problèmes économiques ou par la routine organisationnelle et occulter le questionnement politique de leur action. Par ailleurs, ces associations se consacrent souvent à une offre de services qui positionne les usagers davantage comme consommateurs que comme adhérents à un projet.

Dans le 93, les *Enfants de la Balle* et les *Femmes du Quartier* (93) illustrent une autre dimension de l'institutionnalisation, le rôle des administrateurs croisés des associations structurantes. Aux *Enfants de la balle*, le CA est composé d'anciens stagiaires, anciens usagers de la ludothèque et professionnels, ainsi qu'un membre des *Femmes du Quartier* et un d'une association appelée Réseau Ensemble pour Notre Santé (RENS). De même aux *Femmes du Quartier*, le CA est composé d'adhérents de l'association – gens du quartier, gens bénéficiant des cours d'alphabétisation, de professeurs bénévoles, etc. – élus par les membres de l'AG auxquels s'ajoutent une représentant des *Enfants de la balle* et un du RENS.

Les associations institutionnelles avec des élus

Les associations qui comprennent des élus dans leur CA ont un statut particulier dans la mesure où elles ont souvent été créées sous impulsion des pouvoirs publics. Leur organisation s'en ressent. Au sein de *Ciel* (93), on compte 27 administrateurs (17 appartiennent à un premier collège composé d'élus de collectivités territoriales, 6 à un deuxième collège composé de partenaires institutionnels, 4 à un troisième collège composé de dirigeants de TPE). Au sein des 2^{ème} et 3^{ème} collèges, les administrateurs sont élus ; dans le premier ils sont désignés. Parmi les 27 administrateurs, 9 sont membres du bureau : 8 du premier collège et 1

du 2^{ème} collège. Compte tenu de cette composition, les élus des collectivités ont un rôle tout à fait déterminant dans les décisions concernant le *Ciel*. Autre exemple, la *Société d'insertion* de Paris Nord compte un CA de 20 membres en 4 collèges : élus, bailleurs, associations et habitants. L'assemblée générale ne réunit guère d'adhérents supplémentaires. Si les habitants composent le bureau, le poids de partenaires (la ville et les bailleurs) est essentiel dans le fonctionnement de la *Société d'insertion*. Même si les associations avec des élus dans le conseil d'administration sont peu nombreuses (quatre au total dans notre échantillon), elles forment un type récurrent dans le paysage associatif, témoignant d'une relation particulière entre les pouvoirs publics et le monde associatif.

Les associations d'associations

Les associations d'associations constituent probablement une catégorie à part. *Union* (93) regroupe ainsi plusieurs associations. Le CA, composé de plusieurs des adhérents associatifs, prend selon la Présidente l'essentiel des décisions (le bureau n'est composé que de trois personnes). Il faut noter que les adjoints au Maire référents sur le quartier y sont membres d'honneur. Le *Lien Vallois* dans le 77 constitue un autre exemple de ce type d'associations. Il illustre aussi le rôle d'une association impulsée par les pouvoirs publics dans l'animation de la vie associative.

2.1.2. Les associations militantes

Les associations militantes composent un deuxième groupe, assez divers en fait, notamment du point de vue de la formalisation de leurs structures, de leurs moyens, comme de leur reconnaissance. Le fonctionnement peut être plus ou moins formalisé, proche du schéma idéal. Dans ce groupe, on fonctionne avec peu de salariés, voire sans. On se soucie davantage que dans les associations institutionnelles de faire des adhérents. Il y a celles qui ont une certaine ancienneté, une activité partiellement subventionnée, et celles plus récentes. Ces structures connaissent généralement bien les chemins vers les pouvoirs publics. Elles sont toutes en recherche de reconnaissance, de moyens, de locaux.

Les clubs Théâtre, Comité d'action, Langue et culture, CCH du territoire de Paris Est, *Association socio-éducative de la résidence (PN)*, *Les compagnons de l'espace vert*, du territoire de Paris Nord, *Le savoir pour tous*, *le Collectif de soutien aux sans papiers* dans le 92 ou encore *Karaté, Maharaba, le Restaurant social* dans le 93, *VERS* et *Les amis du Baroque* dans le 77 appartiennent à cet univers. On peut également classer dans ce groupe des associations « économiques », d'aide à la création d'entreprises (comme *Entreprendre* à Paris Est), des associations de chefs d'entreprise (*association de commerçants* dans Paris Nord),

D'une association à l'autre les fonctionnements sont très différenciés. Le *Comité d'action* reproduit le fonctionnement d'une association cherchant à faire des adhérents, réunissant des assemblées générales très élargies par rapport à l'équipe des militants, disposant de moyens assez limités. D'autres fonctionnent en plus petit comité, parfois familial. Dans les cas de *Karaté* et du *Restaurant social*, l'association est tenue par des membres de la famille ou des amis, le directeur ou le Président prenant l'essentiel des décisions. Selon les termes du directeur de *Karaté* : « *Mon meilleur ami est Président, mon père est vice-président, ma mère est secrétaire, ma femme est trésorière... et moi je suis le prof, voilà... Alors c'est peut-être très autocratique, mais au moins ça me permet d'avoir les mains libres, et d'avancer, d'avancer, d'avancer, et de ne pas m'arrêter. Je ne veux pas quelqu'un qui me freine. (...)* »

Alors c'est bien ou c'est pas bien. C'est critiquable, je l'entends, y en a qui pourront me dire c'est de l'escroquerie ou tout ce qu'on veut mais il n'empêche que pour l'instant, les résultats et l'état du club me donnent raison ». Le *Restaurant social*, de création récente, fonctionne selon une organisation qui n'est guère formalisée. En témoigne par exemple la relative méconnaissance du responsable administratif (salarié et neveu de la présidente) des règles de distribution des colis et d'adhésion. *Maharaba* représente une autre forme de fonctionnement. Les réunions de CA se confondent avec un fonctionnement communautaire (réunion mensuelle « de convivialité » ouverte à tous, où toutes les questions sont abordées) ; l'AG est réunie tous les ans.

Les responsables d'associations de Seine-et-Marne disent la difficulté de faire vivre ces associations militantes. De fait, ils ne sont pas assez disponibles, dans la mesure où ils « *se battent pour avoir la tête hors de l'eau* », pour « *faire vivre leur association* » : en conséquence, ils n'ont pas le temps de s'impliquer dans l'émergence d'une action collective, et pas davantage pour chercher de nouvelles recrues, approcher et « *accrocher des personnes au bon moment* », les écouter « *dans la pluralité de leurs demandes* », en sachant « *se mettre à leur niveau* ». Une responsable d'association témoigne que « *le faire est difficile : c'est une gymnastique de tous les jours* ». Les responsables associatifs, bien qu'absorbés par les tâches qui leur incombent, ont cependant le sentiment qu'ils ne sont pas dans le même rapport aux habitants du canton que les travailleurs sociaux qui passent et sont là avec une mission précise. La contre partie de ce resserrement des équipes d'administrateurs est la nécessité d'instituer un fonctionnement efficace, opérationnel et très prégnant.

2.2. Le rôle central des cadres associatifs

Les cadres associatifs, regroupant les administrateurs dirigeants associatifs bénévoles et les salariés, apparaissent comme les acteurs clefs de la vie associative. L'étude met particulièrement en évidence le rôle particulier des fondateurs et la position de plus en plus centrale des salariés.

2.2.1. L'influence des fondateurs

Nombre d'associations étudiées répondent à un schéma de développement reposant sur la création par un petit nombre de personnes, voire une seule figure centrale. Elles se vivent ensuite essentiellement grâce à cette équipe de départ. Le phénomène a été particulièrement mis en évidence dans le quartier de Paris Nord, mais il est présent dans tous les territoires. Cela est probablement lié à la relative jeunesse de notre échantillon, mais atteste toutefois de l'importance de la personnalisation des associations.

Ainsi à Paris Nord, dans toutes les associations étudiées, à l'exception de *Prévention-jeunes* (caractérisée par son insertion dans un vaste réseau), les fondateurs semblent garder un rôle central. Lorsque ceux-ci sont présents dans le CA comme c'est le cas dans ce quartier à *Solidarité-école et loisirs*, aux *Compagnons de l'espace vert*, à *l'Association des commerçants*, à *l'Association socio-éducative de la résidence* ou encore au *Café associatif*, le CA apparaît comme une institution centrale pour la prise de décision. Lorsque les fondateurs sont extérieurs au CA, comme c'est le cas à *Atelier Expressions*, la prise de décisions semble partagée entre les membres du CA et les fondateurs.

Aux *Compagnons de l'espace vert (PN)*, certains membres fondateurs sont toujours présents et très actifs ; il s'agit notamment du président et de la secrétaire. Celle-ci décrit cette situation de la façon suivante : « *Le président et moi même on est là depuis le début, on n'a pas bougé. C'est vrai, on est un peu des piliers.* » Faute de locaux, le siège social de l'association est situé chez le président. La secrétaire admet que son rôle s'est étendu depuis l'origine : « *au delà du secrétariat, puisque je fais aussi tout ce qui est accueil des adhérents ; la répartition, les adhérents qui veulent devenir jardiniers je fais la répartition des groupes et je fais la coordination de tout ce qui est projets artistiques et culturels.* »

La fondatrice d'*Atelier Expressions (PN)* semble avoir conservé un grand nombre de responsabilités en particulier concernant le projet artistique de l'association, bien que deux autres personnes en soit également en charge, du moins en théorie. Celle-ci l'expose de la façon suivante : « *je travaille beaucoup avec le Conseil d'administration, mais disons le projet artistique... c'est moi qui conçois le projet, qui mets le projet en route, on va dire la responsable de projet et la directrice artistique ici.* ». Pour une salariée interrogée la fondatrice est le véritable pilier de l'association : « *c'est quelqu'un qui est très impliqué dans cette compagnie, c'est vraiment elle qui est porteuse du projet de la compagnie, je pense que la compagnie sans la personne de la directrice N. c'est plus pareil, je pense que même au niveau des habitants c'est vraiment elle qui est identifiée comme représentant la compagnie.* »

Les fondateurs apparaissent souvent comme les détenteurs privilégiés de certaines informations. Il semble ainsi qu'à *Prévention-jeunes* (ou *Action-Prévention* plus généralement) un certain nombre de données ne sont détenues qu'au niveau hiérarchique le plus élevé. La responsable de pôle rencontrée (qui est hiérarchiquement juste en dessous du directeur d'*Action-Prévention*) ne maîtrise par exemple ni la réforme en cours du mode de financement de l'association, ni la provenance exacte de certaines de ses ressources.

Les associations sont de plus souvent désignées par le nom de leurs fondateurs. Ainsi, pour parler du travail accompli par le *Café associatif* dans le quartier, une bénévole évoque « *l'énorme travail que faisaient [le fondateur] et [la fondatrice]* ». De même, lorsqu'elle parle de la Charte mise en place par l'*Association des commerçants* en 2004, une adhérente souligne que : « *[la présidente] a réussi à faire une charte jusqu'en 2010* » et ajoute un peu plus tard « *Elle s'est battu auprès de l'OPAC, oui.* »

Cette personnalisation de la vie associative est bien caractérisée dans les propos d'un responsable du service municipal de la vie associative dans notre territoire du 93 expliquant : « *nous on a je ne sais combien d'associations, qui sont du style... [où] on se demande qui est avec lui parce qu'on ne voit que lui.* »

Le mode de fonctionnement de *Maharaba (93)* apparaît finalement moins exotique qu'il n'y paraît. Il s'agit d'une association parmi d'autres dans la nébuleuse des associations africaines du quartier, qui se créent autour de quelques leaders, assurent la visibilité politique de la communauté, et mènent divers projets économiques et culturels, apparemment de façon ponctuelle et en partenariat avec des institutions ou des associations plus structurées. Ces leaders ne sont autres que des pères de familles qui convertissent en représentation politique locale leur éminente position dans la communauté. Sans multiplier les exemples il apparaît de manière assez nette que la vie associative reste aux mains de quelques acteurs, souvent investis d'ailleurs dans d'autres structures. Le faible renouvellement de ces acteurs ressort de

façon nette dans les trajectoires des responsables associatifs. Figurent ainsi dans le quartier des « piliers associatifs » qui occupent des postes clefs dans plusieurs associations et/ou sont passés d'association en association par la voie de la cooptation. On peut alors apparenter la vie associative à une forme de notabilisation.

Le difficile renouvellement des administrateurs

Le rôle des fondateurs apparaît bien dans le souci qu'ils ont de veiller à la bonne direction de l'association. A l'*Association des commerçants (PN)*, l'importance de la présidente ayant refondé l'association à son arrivée est illustrée par la façon dont elle souhaite aujourd'hui quitter son poste : « *je m'en vais mais je serai toujours là. Je vais essayer de rester présidente d'honneur parce que je connais bien le problème des loyers donc je donnerai un coup de main dans ce sens parce que je ne veux pas non plus qu'on fasse n'importe quoi.* »

Il n'est pas toujours facile de partir. Ainsi, l'actuelle présidente d'*UNION (93)* l'était déjà en 1993 (du temps où l'association était comité de quartier). Si d'autres présidences se sont intercalées dans cet intervalle, ce fut sans grand succès comme elle le raconte : « *Moi, j'ai pris la présidence en 93, je me rappelle plus des années, je l'ai laissée une période à Maferima, parce que je voulais qu'elle prenne ma place, ça n'a pas fonctionné. Ensuite, j'étais vice-présidente, j'ai donné ma place, ça n'a pas fonctionné parce que c'était lourd quand même la tâche. (...) C'est-à-dire qu'elle a arrêté, je crois qu'elle a déménagé, et puis ça a été difficile pour elle de maintenir. Ensuite, il y a eu trois présidents, et moi je suis redevenue présidente en mai 2005, oui c'est ça. Mais à chaque fois j'ai donné une année... Alors on m'a demandé de reprendre, pour terminer que tout soit mis en place, effectivement tout est mieux en place.* »

Le renouvellement des dirigeants associatifs apparaît comme un enjeu central et se fait souvent de façon assez contrôlée.

Association culturelle, 75018

« *Quelqu'un qui voudrait rentrer au bureau doit faire un stage d'une année. Il faut qu'il fasse ses preuves, qu'il montre « patte blanche », qu'il montre qu'il est vraiment intéressé par les choses qui se font et pas pour d'autres intérêts. C'est écrit dans le règlement intérieur, ce sont des trucs un peu bateau pour se protéger. Par exemple quand il y a des gens qui perdent un peu la tête... Pour se porter candidat à l'élection, il faut être parrainé et d'autre part recevoir l'agrément de l'ensemble du comité de direction à la suite d'un travail avec le bureau. Parce que tout d'un coup, je veux dire ça pourrait aller très vite qu'il y ait une majorité qui vote pour des gens qui arrivent et qui aient des intentions tout à fait différentes. On voit des associations où tout d'un coup il y a un bureau qui fait n'importe quoi et l'association perd toutes les subventions, ne paye plus le loyer... »*

Les entretiens recueillis à l'*Association socio-éducative de la résidence* (Paris Nord) mettent en évidence un autre phénomène de sélection. Les membres historique du CA et du bureau sont soit issus des familles de militaires présentes dès les premiers temps de l'association, soit nouvellement arrivées, mais souhaitant pourtant conserver l'association sous sa forme originelle. Ces membres bloquent en fait les possibilités d'ouverture à un public extérieur et

semblent avoir une personnalité susceptible d'influencer d'autres membres lors des votes à main levée. C'est ce que laisse entendre l'ancienne présidente au sujet de l'accès au poste de vice-présidente d'une comptable bénévole, refusé par certains membres du bureau : « *la seule personne sur qui on pouvait compter ne plaisait pas aux autres membres de l'association parce que c'était une dame d'origine algérienne. Elle avait un excellent niveau (...) elle avait accepté de faire femme de ménage rétribuée de l'association, donc des personnes la contestaient* (Enquêteur : « Pourquoi ? ») ... *Je pense par racisme... ça été l'occasion de ma démission.* »

La vie des administrateurs est difficile, et on peine parfois à les recruter. Ainsi dans le quartier Paris Est, à la *Société d'insertion* (Paris Est), le conseil d'administration a été plutôt défaillant pendant les premières années ; aux *Clubs Théâtre*, le président reconnaît sans difficulté la responsabilité de la salariée (et fondatrice) ; au *CCH* un conflit entre la présidente et l'équipe se solde par la démission forcée de la présidente. En fait, avec la professionnalisation croissante des associations, on assiste à une montée du pouvoir des salariés en leur sein.

2.2.2. Le rôle central des salariés

Certes, toutes les associations n'ont pas les moyens d'avoir des salariés, bien qu'elles en expriment souvent le désir. *L'Association des commerçants* (Paris Nord) en particulier souhaiterait vivement avoir un(e) salarié(e) à mi-temps afin de décharger la présidente du travail trop important reposant sur elle. De même à *Solidarité-école et loisirs* (Paris Nord), la possibilité d'avoir des salariés pérennes pour le soutien scolaire serait appréciée (des financements aléatoires permettent actuellement d'avoir des vacataires certaines années). La possibilité d'avoir des salariés apparaît comme une condition de plus en plus importante de la vie associative. Si une seule association du territoire rural compte des salariés, elles sont au total 20 sur 31 associations dans les quatre quartiers urbains. Le nombre de salariés varie de 1 à 50, quatre ont un seul salarié, dix en comptent plus de 10. Qu'ils soient en nombre ou pas, la salarisation affecte assez profondément la vie associative.

La centralité des salariés est le résultat de processus divers. Dans la *Société d'insertion* (P E), la défaillance de fait de la dimension associative conduit le directeur à « faire tout ». Dans un certain nombre d'associations, c'est le fondateur qui devient le salarié, c'est le cas de petites associations comme les *Clubs Théâtre* ou encore la *RSOL* (P E). Cela peut être lié à la personnalité du/de la salarié (e), comme aux *Femmes du Quartier* (93). L'actuelle directrice, recrutée dans les années 1980 en tant que coordinatrice, joue un rôle déterminant dans l'association. La présidente (une militante extérieure au quartier, qui s'y rend uniquement pour y assurer quelques heures d'accompagnement scolaire bénévole), n'est guère informée des procédures ni du fonctionnement et a pour rôle majeur d'assurer certaines tâches de représentation. Dans l'association *Karaté* (93), le directeur assume une gestion qu'il qualifie d'autocratique.

La professionnalisation des associations

Le rôle central des salariés correspond à la professionnalisation des associations se substituant au militantisme. Ainsi, les associations les plus anciennes sur le quartier 93, *Les Enfants de la balle* et les *Femmes du Quartier*, comptent une dizaine de salariés de même que le *Ciel*. Si *UNION* ne compte que deux salariés, ceux-ci ont un rôle essentiel dans le développement et les activités de l'association. On voit bien que professionnalisation et institutionnalisation ont

tendance à progresser de concert. Dans les associations les plus institutionnalisées, l'embauche de professionnels est fréquemment présentée comme un moyen d'amélioration du fonctionnement et de l'activité associative. Il semble que l'on privilégie l'embauche de compétences administratives par rapport compétences sociale, mais ce n'est pas une règle générale.

C'est ainsi que l'association *UNION* a embauché en 2007 deux animatrices, l'une chargée des projets, l'autre de la gestion, de manière à redynamiser l'activité. Aux *Enfants de la balle*, deux responsables sont embauchées, l'une spécialiste du jeu promeut la formation et l'autre est centrée sur la gestion. Professionnaliser ces deux dimensions leur paraît nécessaire pour gagner en spécialité et en compétence. De même, les *Femmes du Quartier* préfèrent n'accorder qu'une place réduite au bénévolat, limité à l'accompagnement scolaire (environ 10 bénévoles présents une heure par semaine). Pour la directrice, le bénévolat ne permet pas de répondre aux exigences (en temps, en formation...) que suppose l'activité associative plus facile à exercer dans le cadre d'un rapport professionnel.

La « professionnalisation » des associations n'est cependant pas seulement liée à l'embauche de professionnels salariés. Elle se constate également dans des associations qui reposent sur des bénévoles, par la mobilisation et le développement de compétences pointues en matière de gestion financière et comptable, de conduite de projet, de relations partenariales, avec la pression des pouvoirs publics et de leurs administrations, comme on peut le constater par exemple pour la secrétaire *des Après-Midi de Saint-Loup*, dans le Vallois.

Ces associations fortement dépendantes des salaires qu'elles sont à même de verser restent souvent très attachées à leur ancrage social et à des valeurs de solidarité, soit à une forme d'engagement. En témoigne le fait que la responsable de *Femmes du Quartier* est à la fois très militante et sans doute la plus ancienne des salariés associatifs du quartier. Plus généralement, la revendication de militantisme et le rejet de comportements consuméristes des usagers restent très présents dans le discours des responsables. Ils illustrent une position selon laquelle les services ne peuvent se concevoir légitimement en termes d'échange mercantile. Cependant, le renforcement des compétences et des spécialisations peut avoir pour effet de réduire, voire de dévaloriser les capacités d'engagement bénévole dans le fonctionnement de l'association. C'est ainsi qu'une responsable des *Enfants de la balle* regrette que l'évolution de celle-ci gêne l'intégration dans l'activité des coups de main les plus simples en provenance de personnes de bonne volonté. La responsable des projets d'*UNION* explique quant à elle ne pas participer aux réunions, AG, etc. de l'association. Ce serait selon ses termes « *mélanger les choses* », et d'ajouter : « *je préfère rester indépendante* ». De même, le *Ciel* apparaît largement comme une association professionnelle dans laquelle la notion de militantisme n'a guère de place. La cohabitation chez les salariés entre engagement professionnel et engagement militant dépend pour partie de l'ancrage social originel de l'association et du parcours des personnes investies.

Ainsi, la masse salariale de l'association *Apprendre* (92) représente 13 équivalents temps plein répartis en différents postes : Directrice, Secrétaires, Comptable, Commissaire aux comptes, animateurs de stages, Agent d'entretien. De par leur nombre, les salariés représentent un poids substantiel dans l'organisation, d'autant plus que leurs pratiques les confrontent directement et quotidiennement à la réalité de l'action et légitiment ainsi leur savoir concret face aux perspectives parfois plus générales que peut formuler un conseil d'administration ne se réunissant que 4 ou 5 fois par an. C'est dans ce sens de transfert de responsabilité et de pouvoir que l'on comprend le propos de la présidente de l'association

Apprendre indiquant qu'elle « *intervient parfois dans des réunions ou des moments importants* ». Ce ne sont pas les salariés ou la directrice qui se rendent à l'invitation d'une Assemblée générale, d'un Conseil d'administration ou d'une réunion du bureau, c'est bien la présidente qui s'intègre dans les modes de régulation des activités salariées.

Le phénomène de professionnalisation n'est pas limité aux grosses associations institutionnelles, il se retrouve par exemple dans les plus petites associations de Seine-et-Marne, comme *Plein Grès*, *Le refuge*, *Apprendre*, *Interstice*, dont des salariés assurent la réalisation des activités au quotidien, ainsi que la gestion des ressources financières et la conduite générale de l'activité.

Pour bien comprendre le sens de cette professionnalisation, il faut prendre en considération la charge que représente la gestion de telles associations : la recherche de financements pour les emplois au cœur de l'activité, la complexification des procédures de subvention nécessitant le recrutement de personnel administratif, l'incertitude sur le renouvellement des subventions acquises, ainsi que le contrôle des bailleurs publics sur le projet et la réalisation des activités.

Association civique, 92

« On est aussi dans une politique de rationalisation des fonds publics, je pense qu'à long terme les petites... les toutes petites associations ne pourront pas survivre. Donc les micro-projets... il faut des micro-projets dans les quartiers, c'est important... si vous voulez effectivement améliorer la situation, y compris à moyen terme mais bon... la lourdeur administrative fait que ça pèse énormément sur les personnes engagées et on peut être très engagé et très professionnel sur un sujet précis comme l'accompagnement des femmes mais si derrière y a pas la structure qui puisse gérer administrativement le budget, les contrôles, les... c'est pas possible. Comme les demandes de ce côté là sont de plus en plus pointues et de plus en plus lourdes, et qu'il faut des financements effectivement pour payer les personnes... ça pèse aussi sur l'engagement et sur les personnes elles-mêmes. »

Ce témoignage exprime, au travers de la disparition de petites structures de quartier, un autre risque lié à cette professionnalisation des associations : la crise dans laquelle elles peuvent entrer lorsque les financements ne suivent plus. C'est ainsi que l'association *Entre Elles* (92) a dû cesser son activité ; l'association *France-Maghreb* (92) était en plein dans cette tourmente lorsque nous avons rencontré un de ses responsables, membre du bureau. La décision du bureau face aux dettes accumulées et à l'incertitude des subventions futures a été de procéder à un licenciement économique de l'ensemble de son personnel. Son activité est, de fait, fortement affectée (moins de permanences d'accueil et gel des animations) et la stratégie adoptée est de recourir dorénavant au bénévolat.

La professionnalisation croissante des interventions associatives doit également inviter à réfléchir aux caractéristiques et spécificités d'emplois qui reposent le plus souvent sur des moyens précaires.

Cette nouvelle composition des acteurs associatifs peut entraîner une transformation dans les relations de pouvoir, qui se matérialise souvent par le transfert de la responsabilité des administrateurs aux salariés. Elle peut introduire des tensions entre les salariés et les administrateurs. Par exemple, à la *RSOL*, un conflit des salariés avec les administrateurs s'est

soldé par le changement des administrateurs. La professionnalisation associative contribue probablement à la marginalisation de la base associative des bénévoles et des adhérents.

2.3. La fragilité de la base associative

Hormis les cadres dirigeants, les bénévoles et les adhérents sont en théorie des acteurs emblématiques de la démocratie associative. Leur position devient cependant assez délicate dans le contexte d'institutionnalisation et de professionnalisation.

2.3.1. Les « bénévoles »

Au-delà du noyau d'administrateurs, se situe un cercle de personnes, le plus souvent désignées sous le terme de « bénévoles »⁸, plus rarement comme « militants ». Il s'agit des personnes qui selon la terminologie d'Elisa B., présidente de la *RSOL* (Paris Est), « mouillent leur chemise ». Le basculement de vocabulaire du militant au bénévole signale une évolution dans le rapport à l'activité associative. Si les militants sont généralement des adhérents fortement investis, les bénévoles ont souvent un statut différent dans l'organisation associative. Ces personnes qui donnent parfois beaucoup de leur temps, ne sont en effet pas nécessairement adhérentes. En tant que bénévoles, elles se distinguent ainsi des administrateurs comme des usagers, Cette configuration est particulièrement claire au *Centre social* (Paris Est). Les bénévoles s'opposent aussi tout à la fois aux administrateurs – les petites mains par opposition à ceux qui détiennent le pouvoir – et aux salariés – opposition qui distingue ceux qui font don de leur travail à ceux qui sont payés. La notion de bénévoles introduit une séparation entre les acteurs responsables de l'association et le cercle des bénévoles sympathisants, chargés d'une activité. Figure de proue de la vie associative, les bénévoles occupent en fait une position secondaire à la fois par rapport aux administrateurs et aux salariés. De façon symptomatique, au *Centre social*, certaines commissions du CA se déroulent en présence de bénévoles, qui sont alors spécifiquement invités à y participer, ce afin de leur donner voix au chapitre⁹.

Le rôle des bénévoles diffère selon l'organisation globale de l'association. Lorsque celle-ci comporte des salariés parmi les responsables, il semble que les bénévoles n'aient qu'un rôle ponctuel et marginal de renforcement des effectifs lorsque c'est nécessaire. C'est le cas par exemple à *Atelier Expressions*, ou encore au *Café associatif* (Paris Nord), où quelques habitants du quartier viennent régulièrement relire et plier le journal de l'association. Bien que les adhérents soient tous décrits comme peu actifs, on trouve parfois un petit groupe d'habitants impliqués de façon régulière dans le fonctionnement de leur association. Au *Café associatif*, une salariée affirme que si le public n'aide « *pas beaucoup* », certaines personnes

⁸ Il n'y a en réalité pas toujours de distinction nette et précise entre le groupe des bénévoles d'une part, et les adhérents et les administrateurs d'autre part. Les responsables associatifs administrateurs peuvent également être désignés sous le vocable de bénévoles, comme les adhérents. Cette appellation renvoie cependant à une position dans l'association qui les distingue des administrateurs comme des adhérents. Les bénévoles ne sont d'ailleurs parfois ni l'un ni l'autre.

⁹ L'origine monastique de l'expression reflète bien les positions respectives des dirigeants et des bénévoles dans le cadre associatif. En effet, les chanoines et leurs supérieurs comme les évêques, avaient droit au chapitre, c'est-à-dire participaient à la prise de décision, dans la salle capitulaire où étaient traitées les affaires concernant leur communauté. En revanche, les serviteurs et moineillons n'avaient pas « voix » au chapitre mais ils étaient néanmoins présents.

sont « *très impliquées dans l'association* ». Ces dernières constituent selon elle un ensemble de personnes fidèles sur le long terme, qui peuvent venir aider si besoin. C'est également l'avis d'une bénévole pour laquelle un noyau d'habitues s'impliquent régulièrement, par exemple pour servir des boissons lors des soirées lorsque c'est nécessaire. De même, certains adhérents des *Compagnons de l'espace vert* participent ponctuellement au fonctionnement de leur association. Lors des portes ouvertes, par exemple, ces derniers (et particulièrement les adhérents jardiniers, ayant des relations plus suivies avec les membres actifs et venant plus souvent) se voient confier le matériel administratif, accueillent le public, font visiter le jardin, font des adhésions. Il est plus difficile de trouver des adhérents souhaitant être membres du conseil d'administration. La secrétaire de cette association le regrette: « *Les adhérents veulent bien venir, être adhérents, c'est à dire s'occuper des jardins mais être administrateur y a pas grand monde.* » Certains adhérents aident à entretenir les parties communes : c'est le cas d'une quinzaine de jardiniers (sur 90). Le travail consiste à nettoyer le sol et la voie ferrée, poser des pots, installer l'électricité lors des événements ou encore accueillir les groupes.

La participation des adhérents passe parfois également par la création d'ateliers ou d'activités nouvelles. C'est le cas au *Café associatif* de l'atelier cuisine, mais également de celui de stylisme ou encore de l'atelier d'Arabe et de celui de lecture aux bébés. De même à *l'Atelier Expressions*, un atelier de couture a été mis en place à l'initiative des femmes du quartier demandant deux heures par semaine pour se voir et pratiquer cette activité. Au départ sans encadrant, cet atelier est depuis encadré par un membre de l'association, à la demande des participantes.

Lorsqu'en revanche, le fonctionnement de la structure ne repose que sur les bénévoles ces derniers font réellement fonctionner l'association. C'est ce que l'on constate au sein des associations ne comportant aucun salarié, comme c'est le cas aux *Compagnons de l'espace vert*, à *Solidarité-école et loisirs* ou à *l'Association des commerçants* (PN), mais également au sein d'une association n'employant des salariés que comme moniteurs pour les activités des loisirs (*l'Association socio-éducative de la résidence*). Bien que cette association comporte des salariés, ces derniers n'interviennent que dans leur activités spécifique, comme professeur ; les responsabilités principales et l'organisation globale de la structure sont prises en charge par les bénévoles.

Pour trois associations du 92, *Le savoir pour tous*, *Collectif de soutien aux sans papiers*, *Jardiniers de France*, le bénévolat est la forme que prennent les engagements des acteurs associatifs. Concernant le *Collectif de soutien aux sans-papiers*, l'association est même informelle puisqu'elle n'a pas fait l'objet d'une déclaration au Journal officiel. Si les membres ne ressentent pas le besoin d'une formalisation, c'est également le risque pris par leur engagement qui nécessite cette occultation. Selon les membres de ce collectif, le soutien qu'ils portent à des personnes en situation irrégulière leur ferait encourir des peines. Mais cette occultation n'est que relative puisqu'ils se réunissent chaque semaine au sein de l'Espace Quartier¹⁰, organisent des manifestations publiques et accompagnent des sans-papiers à la préfecture de Nanterre. En lien avec cette constitution informelle, l'organisation de l'association se caractérise par l'horizontalité entre les membres. Un noyau d'une douzaine de personnes assure les permanences et se répartit la gestion des dossiers et l'accompagnement des sans-papiers, tandis qu'un coordinateur est chargé des contacts avec les partenaires. Les informations circulent principalement par l'intermédiaire d'une liste de diffusion par Internet, qui touche un nombre plus conséquent de personnes en capacité de se

¹⁰ L'espace Quartier est un établissement municipal, il est le siège de l'antenne de quartier.

mobiliser pour la cause. En fonction de l'intensité des engagements individuels, certains acteurs émergent comme des piliers de l'association, mais cette différence ne semble pas affecter la répartition des activités qui reste homogène au sein du collectif. On est proche ici de la forme militante de l'engagement associatif, que l'on retrouve par exemple également au *Comité d'action* de Paris Est.

Le savoir pour tous fonctionne principalement sur le bénévolat, seul un coordinateur chargé de l'articulation entre les « étudiants » et les dirigeants bénéficie d'un contrat de travail. Association déclarée, elle fonctionne avec une Assemblée générale qui se réunit 3 à 4 fois par an, un Conseil d'administration de 20 personnes et un Bureau de 9 personnes. Une particularité de cette association est d'avoir constitué deux commissions, l'une chargée de la programmation et l'autre chargée de la communication ; toutes les personnes présentes dans ces commissions sont membres de l'association. La composition de ces différentes instances est intéressante par rapport à la question de l'adhésion. Il faut d'abord préciser que pour assister aux cours de *Le savoir pour tous*, il est nécessaire d'adhérer à l'association moyennant une cotisation de 10 euros. Ensuite, un étudiant « référent » s'engage pour chaque cycle de cours à assurer certaines tâches nécessaires au bon déroulement des enseignements (ouverture et fermeture de la salle, inscriptions et fiche présence des étudiants, fiche de renseignements pour les intervenants). Ainsi, il est possible pour les destinataires de l'action associative (les « étudiants » dans le langage de l'association) de participer à la vie collective, ce qu'ont entrepris certains en intégrant les commissions de programmation et de communication, en assistant aux Assemblées générales, et en étant élus au Conseil d'administration et au Bureau. Dans chacune de ces instances, la part des « étudiants » représente au moins la moitié des effectifs. Cependant, entre coprésence et collaboration, il existe une distinction que les rapports sociaux peuvent instaurer. Dans le cas de *Le savoir pour tous*, c'est le rapport au savoir et la connaissance des personnes ressources qui peut biaiser l'échange entre les intervenants et les étudiants, et mettre en lumière la tension inhérente au projet de diffuser pour tous un savoir essentiellement construit au sein de l'Académie. Ainsi l'exprime un membre de la commission programmation, mais son propos va plus loin encore puisqu'il perçoit une concurrence entre certains intervenants dans la lutte pour la reconnaissance qui dénature une partie du projet de l'association : « *C'est beaucoup les intervenants qui font des propositions de cours. Y'a des demandes qui sont formulées par les étudiants qui sont présents à la commission programmation. Mais... c'est quand même... ils sont... ils ont quand même pas la même fonction dans la commission programmation. De fait, c'est pas..., c'est pas situé... On ne dit pas « toi tu es juste l'étudiant donc voilà ». Mais de fait c'est vrai que c'est ceux qui ont des contacts qui orientent la programmation nécessairement, et puis qui ont des idées etc.*

Ce point de vue met en lumière, à la fois, la complexité des relations entre acteurs diversement situés dans l'espace social, et la diversité des enjeux personnels qui imprègnent le fonctionnement d'une association.

L'enquête dans le territoire rural met en lumière le difficile renouvellement des forces bénévoles. Pour trois des associations interviewées, la vie et l'activité de l'association repose sur une équipe très restreinte de bénévoles. Le resserrement des équipes de responsables s'accompagne, dans le cas de deux associations sur trois, par un vieillissement indéniable et un difficile, voire un impossible rajeunissement du bénévolat : le renouvellement de la « ressource bénévole » s'avérant difficile, du coup, la pérennité même de l'association est en cause. Ce constat d'un dépérissement des forces bénévoles, au fil du temps, est mentionné à plusieurs reprises. Dans quelle mesure peut-on le mettre en relation avec les transformations

générales des engagements associatifs (spécialisation des associations, professionnalisation au travers d'un salariat, volatilité d'engagements plus individuels et plus ponctuels) mais aussi, plus largement, avec une crise du militantisme et l'évolution des formes et modalités d'engagement ?

Il ne faudrait pas sous-estimer, dans le Vallois, d'autres contraintes qui pèsent sur le bénévolat dans ce milieu rural et expliquent peut-être en partie son difficile renouvellement : les problèmes de distance et de déplacement qui s'aggravent quand on ne dispose pas de moyen de transport pour sortir du village et dès qu'on s'éloigne du chef lieu de canton ; les conditions de vie des actifs qui, en semaine, sont absents de leur domicile pendant de longues heures, en raison notamment de leurs migrations journalières domicile/travail ; sans oublier les problèmes de garde d'enfants, mais aussi les travaux et le bricolage dans et autour du pavillon. Enfin une « chape de plomb » (élus ou notables qui se comportent comme des « seigneurs ») pèse sur la vie associative dans certaines petites communes et n'incite pas à y prendre des responsabilités.

2.3.2. Les adhérents

Théoriquement, les adhérents constituent la base démocratique des associations. La question de l'adhésion aux associations est toutefois loin d'être appréhendée de façon homogène. Les adhérents constituent en fait l'élément le plus faible, souvent numériquement, quasiment toujours politiquement dans le fonctionnement des associations, dominés par les cadres associatifs.

Des adhérents perçus comme des consommateurs

Les adhérents sont perçus par les membres actifs comme venant à l'association pour bénéficier de « services ». Pour la présidente du *Café associatif*, les adhérents sont dans l'ensemble « dans un logique où ils viennent utiliser un service » ; celle-ci ajoute même : « Je ne sais pas si ils se rendent compte qu'ils sont dans une association forcément. » D'après elle, les adhérents viennent « se détendre, ou pour manger ou pour faire un break, ou pour s'occuper de leur enfant », plus que pour participer au fonctionnement même de l'association. D'après elle, la volonté de faire participer le public n'est peut-être pas assez clairement affichée. La masse des adhérents lui semble de plus compliquée à faire participer. La présidente de l'*Association des commerçants* a le même sentiment : « les commerçants ils viennent vous voir ils se plantent devant vous ils laissent leur commerce un quart d'heure (...) mais ils s'en foutent de vous faire louper une vente. Donc ils viennent ils se plantent « moi j'ai ça moi j'ai ça... » [ton plaintif] il faut leur répondre tout de suite... » Elle souhaiterait mettre en place plus de réunions « pour les mettre au courant de ce [que fait l'association], leur demander d'être plus actifs parce qu'ils sont pas du tout actifs... » La future présidente a en effet décidé que l'association se réunira désormais deux fois par mois. Aux *Compagnons de l'espace vert* les adhérents ne jardinant pas sont de simples « visiteurs » qui bénéficient du jardin pour s'y promener, lire ou pique-niquer. Ces derniers sont décrits comme ayant un esprit de « consommateurs ». La secrétaire comprend cette attitude tout en ajoutant : « Ce n'est pas une obligation de s'impliquer plus mais c'est vrai que en tant que bénévoles on a envie d'être plus aidés parce que c'est vrai que nous mêmes on n'est pas payés à ce qu'on fait donc on a besoin d'être aidés. ». Une bénévole décrit de même l'*Association socio-éducative de la résidence* comme se résumant aujourd'hui à « des prestations de loisirs ». Elle ajoute : « le lien s'est peu à peu délité ». L'ancienne présidente confirme ce discours : « Ils

consomment vraiment leurs activités. Il peut toujours y avoir des personnes qui ont la fibre associative et qui vont s'impliquer ; Il y en a quand même un peu mais c'est le problème ».

Les simples adhérents paraissent de plus connaître peu le fonctionnement de leur association, ce qui traduit leur faible implication. Une habituée du *Café associatif* dit par exemple connaître la présidente sans pour autant parvenir à se remémorer ses noms et prénoms. Un autre adhérent de cette même structure ne connaît qu'une chose de son fonctionnement: le nom des fondateurs. A part ça, aucun nom ne lui revient en mémoire, pas même celui de la présidente (qu'il voit physiquement mais dont il ne connaît pas non plus le statut). De même, s'appêtant à devenir présidente, une adhérente depuis l'origine de *l'Association des commerçants* est très peu au courant d'informations pourtant essentielles, telles que l'origine du financement permettant la réfection des vitrines du quartier (la région). Pour la présidente de *l'Association des commerçants* seules les personnes qui ont ou ont eu des responsabilités dans l'association sont véritablement actives au sein de son association : *« quand les gens ils étaient présidents, ils restent actifs. Parce qu'ils savent ils se rendent très bien compte de la difficulté de la tâche, du temps que ça prend ».*

Dans le territoire rural est analysé un même mode « consommatoire ». S'il semble que l'arrivée de « nouvelles populations » (néo-ruraux) dans les villages a parfois été accompagnée par l'émergence d'initiatives, comme cela a été le cas à Vérilles ; ce n'est pas systématique, tant s'en faut. Si les « nouveaux arrivants » sont demandeurs de services et d'activités, ils ne sont pas toujours prêts et disponibles pour s'investir dans une vie associative qui permettrait de les assurer. Dans une société de consommation, il s'avère que les « bénéficiaires » de l'activité des associations viennent souvent chercher une « prestation de service » de qualité, proche ou pas trop éloignée de chez eux, et si possible gratuite ou à un prix accessible et défiant toute concurrence. Certaines associations ne demandent pas aux bénéficiaires de leur action ou de leur service d'adhérer.

Une solution au problème de renouvellement des associations qui se rapprochent d'un modèle philanthropique est bien de « faire des bénéficiaires des acteurs ». Par exemple, des « bénéficiaires » de la *Croix-Rouge* ont voulu monter une épicerie sociale et ont demandé à la municipalité de les aider ; ils se montrèrent incapables de construire un projet et ont donc abandonné leur projet. Comme s'y emploie le *Lien du Vallois*, il est plus efficace de veiller à inclure des « bénéficiaires » dans des projets qui ne les mettent pas en échec.

Pourquoi pas plus de participation des adhérents ?

Plusieurs facteurs peuvent être invoqués pour expliquer la faible participation des adhérents au fonctionnement de leurs associations. Leur manque de volonté est souvent mis en avant. Le souhait des associations de faire participer les adhérents semble par ailleurs relativement ambigu.

Les quelques adhérents interrogés dans le quartier Paris Nord ne paraissent pas regretter leur faible implication dans le fonctionnement de l'association. Au contraire, la délégation à des membres actifs jugés compétents est appréciée. Adhérente de longue date puis bénévole, une habituée du *Café associatif* explique n'avoir jamais été au CA de peur de ne pas avoir assez de temps libre. De même, se rendant régulièrement à l'Assemblée Générale, elle reconnaît y avoir longtemps recherché avant tout de la sociabilité, des échanges, plutôt que des informations sur le fonctionnement de l'association. Une perception faussée de la répartition des statuts entre des membres actifs qui seraient compétents et de simples adhérents, moins compétents, semble jouer un rôle dans la faible participation du public. Lors de l'AG du *Café*

associatif, alors que trois postes sont vacants au CA, une adhérente se présente tout en ajoutant : « *mais je voudrais discuter avec quelqu'un pour savoir si j'ai les capacités* ». La réponse du fondateur est peu encourageante : « *c'est deux choses différentes. Viens à un CA voir comment ça se passe et tu te présenteras l'année prochaine.* »

De même, aux *Compagnons de l'espace vert*, une adhérente insiste sur le fait que « *c'est le CA quand même qui décide et les adhérents après* ». Elle poursuit : « *Maintenant si nous on a une idée, ça n'empêche pas de la proposer, parce que [le président] ce qu'il veut, lui il veut qu'on souhaite des idées... après si c'est faisable.* » À la question « *vous n'avez jamais eu envie d'être au CA ?* », elle répond : « *Ah non, moi non non. Parce que moi j'ai un peu des pertes de mémoires, des fois je parle et puis après, hop, j'ai un trou, alors je préfère pas, non, non, non. Trop de responsabilités et puis moi j'ai pas fait d'études* ». Le CA est pour cette personne l'organe de décision, réservé aux gens compétents, qui sont prêts à prendre en compte l'avis des simples adhérents, « *si c'est faisable* ».

Dans le 93, c'est également l'impression d'un rapport à l'adhésion très variable selon les associations qui domine. Elle peut être présentée comme un principe nécessaire à la citoyenneté au sein de l'association du fait qu'elle offre un pouvoir dans l'AG. C'est le cas aux *Femmes du Quartier* qui compte 250 adhérents, sur la base d'une cotisation annuelle de 15 euros. A l'inverse, l'adhésion peut n'offrir qu'un accès à certains services. C'est le cas de *Ciel* où, depuis 2007, la demande d'adhésion se fait dès le deuxième rendez-vous (avant elle se faisait uniquement en cas de formation). L'adhésion coûte 10 euros pour la création d'entreprises et 20 euros pour l'aide aux TPE. Les adhérents ne participent pas à la prise de décision et n'ont pas le droit de vote en assemblée générale. C'est également le cas au *Restaurant social* comme l'illustrent les propos d'un responsable au sujet des adhérents : « *Pour l'instant, ils n'ont pas de rôle puisqu'on est là pour leur apporter une aide* ». Ici la logique dominante du « faire pour » va de pair avec une absence de participation à la décision. Entre ces deux cas, on trouve de multiples positions hybrides. A *Karaté*, outre un statut de consommateurs de l'activité, les membres sont invités à participer à la mise en œuvre des compétitions et aux événements festifs qui rythment la vie de l'association. Le directeur fondateur parle de « famille » où l'on s'entraide et se pose en professeur (on pourrait dire « maître ») qui promeut certains membres au statut d' « aides » et leur accorde une rétribution non déclarée. Pour d'autres, comme aux *Enfants de la Balle*¹¹, l'absence d'engagement des adhérents dans les AG peut être regrettée. *Maharaba* quant à elle compte une cinquantaine de membres qui cotisent 10 euros par mois. Selon les observateurs, elle est une des rares associations du quartier à pouvoir rassembler systématiquement quelques dizaines de membres autour d'une activité. Dans l'association *UNION*, enfin, sont adhérents des acteurs associatifs mais aussi des membres individuels dont la cotisation est obligatoire pour participer à certaines manifestations (brocante, fête...).

La participation des adhérents ne semble pas non plus représenter une priorité pour les membres actifs des associations rencontrés dans le quartier Paris Nord. Au *Café associatif*, la présidente souhaiterait voir le public plus actif, notamment sous la forme de davantage de bénévolat. Elle reconnaît cependant que le fait de former de nouveaux bénévoles prend du temps. La façon dont le président des *Compagnons de l'espace vert* présente les bénéficiaires explique en partie le manque de participation des adhérents ; le jardin correspond en effet pour lui à un « *espace public* » dont la particularité est d'être dirigé par une association. On peut supposer que de cette conception d'espace public découle peut-être un statut

¹¹ Les adhérents sont : 170-180 familles par an et une dizaine de collectivités hors du quartier.

s'apparentant à celui de bénéficiaire de service public. Ainsi si les habitants ont tous accès au jardin, c'est apparemment plus souvent de façon passive qu'active.

La question de la faible participation des adhérents et du public était au cœur des tensions liées à l'organisation de la fête de quartier du territoire Paris Nord cette année. L'année précédente, la fête avait été jugée très réussie en dépit de la faible participation des habitants à l'organisation. *Atelier Expressions* souhaitait donc cette année faire davantage participer ces derniers en les consultant par du porte à porte. Cette idée n'a cependant pas été retenue lors de l'organisation de la fête. D'après la fondatrice de l'association, cette proposition demandait beaucoup de moyens et d'énergie pour être mise en œuvre, ce qui est probablement la raison de son échec. La fondatrice d' *Atelier Expressions* déplore de façon plus générale la faible présence des habitants dans la vie associative du quartier, tout en en prenant acte : « *Toute l'année vous entendez parler de l'habitant, de l'habitant qu'il faut qu'il soit aux réunions... Mais l'habitant il peut pas être aux réunions des associations et des institutions. Il peut... On peut avoir la volonté mais pour l'amener, on en emmène un, ils viennent deux fois, et ils disparaissent dans la nature.* »

Les associations du quartier Paris Est se soucient très inégalement de faire des adhérents. Seuls le *Comité d'action*, le *CCH*, les *Clubs Théâtre* et *Langue et Culture* disposent d'une base d'adhérents significative. À la *RSOL*, le fait de ne pas faire des adhérents est même théorisé. Sa présidente, Elisa B. exprime ainsi son accord avec une vision développée par le président du *RSOLL Intervention*, Bernard P. qui était contre le fait de faire des adhérents. « *Au lieu d'adhérents, on pourrait avoir des soutiens* », estime-t-elle. « *Moi je ne vais pas aux AG de la LDH dont je suis adhérente. Un adhérent, c'est quelqu'un qui se mouille la chemise, qui se colle au boulot* ». Selon la présidente, il faut trouver d'autres moyens de mobiliser les habitants. L'association 1901 ne correspondrait plus aux nécessités d'aujourd'hui. Une association est selon elle porteuse de luttes, de combats, de valeurs. Il faut distinguer les membres des donateurs. « *Les décisions sont toujours prises par une poignée. Ca veut dire quoi l'AG permanente avec les adhérents ? La démocratie permanente est possible avec des CA élargis, des collègues différents. La RSOL est un collectif d'acteur habitants. Quels droits auraient-ils de plus ? Ils ont déjà la parole. Il existe le club tchatche* (une des activités de l'association). » Pourtant, *RSOLL Intervention* a impulsé en 1997 la démarche des *Ateliers d'avenir*, « *une technique de dynamisation sociale « qui laisse une place centrale aux habitants » qui permet de « dire » puis de « construire ensemble »* (*Ateliers de l'avenir*, 1997, p. 7), dont la *RSOL* de l'arrondissement est un des résultats. Sans reprendre cette théorie sur l'adhésion développée par les administrateurs responsables de la *RSOL* et du *RSOLL Intervention*, dans les autres associations comme *Le Centre social*, la *Société d'insertion*, *Entreprendre*, l'adhérent ne fait pas partie des soucis des responsables associatifs. Dans le fonctionnement même des associations, il n'y a pas vraiment de système participatif, tout est centralisé autour des gens qui ont fondé ou dirigé l'association.

La question de l'adhésion est conçue sur un modèle particulier, qui reprend en fait l'idée de la représentativité essentialiste exposée par P. Rosanvallon à propos du syndicalisme. Concernant les militants de la jeune CGT, « la représentativité dérive d'un présupposé sociologique – l'homogénéité du groupe de production – et non d'une arithmétique liée à un quelconque suffrage ; elle est un donné social et non un construit politique » (Rosanvallon, 1987, p. 208-209). Pour les associations, il en va un peu de même, la représentativité d'une association par rapport aux habitants n'a pas à être prouvée, elle est supposée. Cela est d'autant plus étonnant que la rhétorique participative est partout présente. . Le directeur du *Centre social* de 1995 à 2005, consacre ainsi son mémoire pour le diplôme des Hautes études

des Pratiques sociales à la question. Le mémoire traite de *La participation au centre social Une démarche d'éducation populaire*. L'auteur cite F. Hannyer, de l'ADELS : « *Il n'est pas de démocratie sans participation des gens. Pas de participation sans que les institutions écoutent ce que les gens ont à dire. Là est l'ambition de l'éducation populaire* ». Il est cependant conduit à conclure que « Si au départ, il (le comité de pilotage du projet social du Centre social) devait être constitué de toutes les catégories d'acteurs, il s'est finalement constitué de deux membres du CA, de deux bénévoles d'activité, d'une salariée et des deux responsables du centre ». En 2008, la situation n'a guère évolué, seulement une quarantaine de personnes participe à l'AG de mai 2008, surtout des bénévoles, très peu d'utilisateurs sont présents. « *On a du mal à mobiliser les usagers* », « *ce qui ne va pas, c'est l'AG. Elle est identifiée comme quelque chose de pas ouvert* » reconnaissent les responsables.

En fait, comme on l'a déjà constaté pour la notion de « bénévole », la notion d'« adhérent » est floue de même que celle d'« usager ». Martine Barthélémy insiste sur ce même point dans ses travaux sur les transformations du militantisme.

Les difficultés de la catégorisation empirique selon Martine Barthélémy :

Définir les acteurs individuels qui incarnent les associations revient d'abord à dresser des catégories empiriques. Le « membre » peut être actif, fondateur, de droit, nommé ou élu. La qualité de membre est subordonnée au paiement de la cotisation et au respect des statuts, elle peut s'appliquer à une entité collective. Cette connotation juridique s'efface quelque peu dans la notion d'« adhérent » qui met l'accent sur l'acquiescement volontaire de la cotisation et l'acte d'adhésion aux objectifs de l'association. Une distinction doit être opérée avec l'« usager » ou le « bénéficiaire », utilisateur du service produit et parfois sommé d'adhérer pour en profiter ; l'usager peut alors prendre part à l'activité de l'association et le bénéficiaire, rester une personne extérieure au fonctionnement de celle-ci.

Le « bénévole » est « celui ou celle qui donne volontairement et gratuitement de son temps pour participer, de façon régulière ou irrégulière, à telle ou telle activité de l'association¹² ». La « gratuité du geste et de don de temps¹³ » l'opposent au « salarié », recruté par l'association pour ses compétences techniques et régi par le Code du travail. Ils le distinguent aussi du « volontaire » dont les activités librement initiées peuvent être rétribuées. Travail gratuit, le bénévolat peut s'exercer en dehors du cadre associatif et n'implique pas automatiquement l'adhésion. Inversement, tous les adhérents ne sont pas bénévoles.

Par opposition aux salariés, les bénévoles sont à l'origine de l'association (sauf en cas d'utilisation abusive du statut associatif), la font perdurer et se caractérisent par une participation active. Mais le bénévole se distingue du « militant » s'il « ne fait pas siens tous les objectifs de l'association¹⁴ ». En effet, le militant est un adhérent, bénévole ou salarié (dans ce second cas, il s'agit d'un « permanent »), qui « se reconnaît, fût-ce de manière contestatrice et conflictuelle, dans les finalités, buts, modes d'organisation et 'styles' d'être et d'agir, individuels et collectifs, de l'association¹⁵ ». La catégorie du militant renvoie aussi à une position organisationnelle (les militants sont les adhérents qui ont des responsabilités dans l'organisation) ou, construite en référence à la conscience des intéressés, elle désigne

¹² Jacques Hédoux, « Définir et dénombrer des acteurs associatifs ? », *La Revue de l'économie sociale*, avril 1988, p.170.

¹³ Danièle Demoustier, Bernard Hofmann, Marie-Laure Ramisse, *Connaissance des associations du secteur sanitaire et social*, Annexe I, rapport pour la MIRE, Équipe de socio-économie associative et coopérative, IEP de Grenoble, novembre 1996, p.3.

¹⁴ *Ibid*, p.4.

¹⁵ Jacques Hédoux, *op.cit.*, p.170.

quiconque se pense comme élément actif. Les « élus dirigeant l'association recouvrent à la fois bénévoles, militants et permanents. Enfin, opposé au bénévole, le « professionnel » est toujours un salarié. En revanche, la notion de militant « professionnel » met l'accent soit sur l'activité salariée du militant (permanent), soit sur l'occupation ou le cumul de positions de responsabilités (professionnel du militantisme). »

(Martine Barthélémy, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p.141-142.

Au-delà du noyau dur, clairement défini, des dirigeants et des salariés, il existe un halo d'acteurs associatifs informels dont les prérogatives, droits, devoirs, rôles, fonctions, varient considérablement d'une association à l'autre. Pour certaines associations, bénévoles, usagers et adhérents se confondent ; d'autres distinguent clairement les adhérents de par le versement d'une cotisation ; dans d'autres encore, les usagers ne sont quasiment pas considérés comme des membres de l'association mais comme le public spécifique sur lequel elle est amenée à intervenir.

De façon générale, les Assemblées générales sont peu fréquentées au-delà du cercle des administrateurs. Cette relation un peu distante, voire frileuse à l'égard des adhérents, on la retrouve dans un article des statuts de la *Société d'insertion* qui indique dans son article 8 que « Toute demande d'adhésion devra être formulée par écrit. L'admission est prononcée par le Conseil d'administration lequel en cas de refus, n'a pas à faire connaître le motif de sa décision ».

Conclusion

Les associations apparaissent comme des entreprises socio-politiques reposant souvent sur l'investissement d'un petit noyau d'administrateurs, membres du bureau, voire seul président et de cadres associatifs salariés, adossés à un réseau plus ou moins importants de « bénévoles » ou de militants, développant une activité à destination d'un public d'usagers. Le difficile renouvellement des cadres associatifs n'en est que plus critique pour beaucoup d'associations. Il n'est probablement pas sans lien avec le sur-investissement attendu des cadres associatifs. Certaines associations, notamment les plus récentes, échappent à ce mode de fonctionnement en restant plus proche de l'idéal d'un mouvement militant, mais pour survivre, toutes recherchent des apports financiers extérieurs notamment pour obtenir des postes de salariés pour gérer le quotidien.

3. ASSOCIATIONS ET RAPPORT(S) AU(X) PUBLIC(S)

3.1. Associations et public : un rapport complexe

3.1.1. La question du rapport au public au cœur du discours associatif

Les associations étudiées ont été créées à des périodes différentes, sur des thématiques ou activités principales variées. Le public de ces associations est donc également plus ou moins diversifié selon la nature même de leur activité. Certaines proposent une activité précise mais ouverte à tout type de public (association de sports, activité festive...). D'autres ont une activité *a priori* ciblée sur une population particulière (femmes, population fragilisée, population immigrée, enfants...), avec des enjeux différents (communautaire, civique, économique, social...). Leur territoire d'actions est également plus ou moins large. Certaines visent essentiellement le quartier, d'autres ont le projet de s'ouvrir à d'autres territoires.

En dépit de publics et de territoires d'action variés, nombreux sont les responsables qui valorisent la vocation de leur association à répondre à une demande, un besoin social (soutien scolaire, insertion de population...). A Paris Est les associations visent toutes la production d'un bien collectif à visée sociale, généralement gratuit, à destination d'un public qualifié « en difficulté ». Dans le territoire rural, les associations se rejoignent, à des degrés divers, autour d'une double préoccupation : l'une concerne « la jeunesse » qu'il faut essayer de rejoindre, l'autre les situations de « pauvreté » présentes sur le canton. Dans d'autres territoires, les demandes sont plus diversifiées et varient selon les associations. Plusieurs contestent d'ailleurs certains phénomènes d'étiquetage. Les responsables de la ludothèque en Seine-Saint-Denis par exemple revendiquent leur statut d'association de jeu, refusant d'être catégorisée comme association de type social agissant pour le quartier. C'est également le cas de *Prévention-jeunes*, dont l'objectif est d'aider les jeunes en grandes difficultés, et *L'Association socio-éducative de la résidence*, créée à l'origine pour les familles de militaires. Situées toutes deux à Paris Nord, ces deux associations cherchent à donner une autre image de leur quartier et de ses habitants, en s'ouvrant à un public plus privilégié venant parfois de l'extérieur du quartier.

Derrière des causes et des activités souvent assez différentes (défense des femmes, sport, loisirs, aide à l'insertion, vie de quartier...), un point largement commun aux associations est l'objectif de créer du lien – entre les habitants, entre des individus et des institutions. A Paris Nord, il s'agit de créer du lien social, de la « convivialité » ou encore d'être des « médiateurs ». A Paris Sud, autre territoire, les associations, notamment dans le secteur social, revendiquent une forme d'entreprendre et d'agir autrement au sein de laquelle les associés sont acteurs de leur destin. Dans le quartier de Seine-Saint-Denis, l'entraide est au cœur des discours des responsables du *Restaurant social*. De même, le directeur de l'association *Karaté* explique : « *J'ai créé cette association début janvier 2005 parce qu'il y avait une réelle demande, il n'y avait rien qui était fait sur les sports de combat dans le cité. Et par rapport aux valeurs que véhicule le karaté, j'ai trouvé intéressant de le faire là (...). On essaie de créer une certaine famille – je vais appeler ça une famille - pour que, quand y en a un qui a besoin de quelque chose, y a autre chose qui se passe à côté du tatami, dans la vie.* »

Les associations dont la vocation est de type économique, quelle que soit l'origine de l'impulsion et donc l'activité concrète, ne s'inscrivent guère dans la problématique de lien social. A Saint-Denis par exemple, ce type d'associations cherche plutôt à fournir de l'aide à des populations (distribution de produits alimentaires pour le *Restaurant social*, aide à la création d'entreprises pour le *Ciel*), s'arrêtant à la distribution de produit. Une telle logique d'action peut conduire certaines associations à valoriser un accompagnement individualisé, garant de la qualité d'insertion par l'économique. C'est ce qu'illustre le cas de l'association *Interstice* située dans les Hauts de Seine. Cette dernière œuvre pour favoriser l'insertion dans l'emploi, en deux ans au maximum, via un suivi « *centré sur la personne* » selon les termes de la directrice – logique qui se retrouve d'ailleurs dans le rapport d'activité 2007. Dans ce dernier, l'individualisation des parcours – via un accueil « *personnalisé* », le diagnostic « *individuel* », le suivi « *individuel* » – est présentée comme un gage de qualité dans la relation et de réussite pour l'insertion économique. Dans une telle conception, l'objectif premier est d'offrir les conditions d'insertion économique et par conséquent dans la vie sociale. Ici, la création de lien social est secondaire dans les propos des associations, voire disparaît au détriment d'une insertion économique. Il ne s'agit guère de chercher à mobiliser des individus dans les associations ou plus largement dans le quartier ou dans la commune.

On peut retrouver cette même logique dans d'autres types d'associations, mais de façon plus atténuée. L'implication du public dans l'association ou la création de lien social sur le quartier et au-delà reste très présente dans la plupart des discours des responsables et militants associatifs.

3.1.2. Une mobilisation du public difficile

Dans le même temps, nombreuses sont les personnes rencontrées qui expriment leur difficulté pour mobiliser un plus grand nombre de personnes ou pour maintenir aujourd'hui cette mobilisation en nombre et en qualité.

Plusieurs difficultés sont évoquées. Un premier type d'explication est de type sociétal : progrès de l'individualisme et tendance aux pratiques consuméristes des « usagers » des associations. D'autres explications plus spécifiques à une population particulière sont également avancées. A Paris Est, deux publics posent particulièrement problème : les jeunes et les plus âgés dans les associations essentiellement orientées vers une visée sociale. Les populations socialement défavorisées peuvent également être difficiles à mobiliser. Mais les difficultés varient également en fonction de l'activité de l'association. C'est ce qu'illustre l'analyse du territoire de Paris Nord. Pour une salariée du *Café associatif*, les habitants du quartier sont les plus difficiles à rassembler. Selon ses termes : « *c'est plus lent de toucher les gens du quartier que les gens de l'extérieur. Parce que les gens du quartier justement c'est un public modeste (...) qui ne vont pas forcément avoir envie de venir aux soirées culturelles et les gens qui viennent manger le midi, c'est pareil, ce n'est pas des gens qui habitent le quartier, ils travaillent dans le quartier.* ». A l'inverse l'association *Solidarité-école et loisirs*, créée à l'origine par des habitants du quartier, à destination d'un public plutôt défavorisé, se veut aujourd'hui ouverte à tous. Elle parvient cependant moins facilement à atteindre les habitants les plus aisés. Un bénévole souhaiterait notamment que « *ce soit peut-être un peu plus mixte au niveau social* ». Il ajoute : « *ce n'est pas réellement le cas...au niveau ethnique...on retrouve un peu une population représentative du quartier, on aimerait bien l'ouvrir un peu plus...que les gens aient moins l'impression qu'on travaille avec un public précaire, en difficulté, ce n'est pas notre mission.* ». Le problème de *Solidarité-école et loisirs*

semble ainsi être l'inverse de celui du *Café associatif* : si la population des adhérents n'apparaît pas suffisamment mixte, c'est parce que les populations les plus favorisées des alentours n'y adhèrent que rarement.

Dans d'autres cas, le manque de moyens (problème de l'engagement associatif, problème du financement...) peut être mis en avant et présenté comme un frein à l'action associative. L'exemple de la fête de quartier à Paris Nord en est une illustration significative. L'année précédente, la fête avait été jugée très réussie en dépit de la faible participation des habitants à l'organisation. *Atelier Expressions* souhaitait donc cette année faire davantage participer ces derniers en les consultant par du porte à porte. Cette idée n'a cependant pas été retenue lors de l'organisation de la fête. D'après la fondatrice de l'association, cette proposition demandait beaucoup de moyens et d'énergie pour être mise en œuvre. La fondatrice d'*Atelier Expressions* déplore de façon plus générale la faible présence des habitants dans la vie associative du quartier, tout en en prenant acte : « *Toute l'année vous entendiez parler de l'habitant, de l'habitant qu'il faut qu'il soit aux réunions... Mais l'habitant il peut pas être aux réunions des associations et des institutions. Il peut... On peut avoir la volonté mais pour l'amener, on en emmène un, ils viennent deux fois, et ils disparaissent dans la nature.* » .

Les propos de cette responsable mettent en évidence la complexité du rapport au public. Il est vrai que la mobilisation des habitants n'est pas simple. En effet, même dans les cas où les associations interrogées se veulent ouvertes à tous, il ne semble pas toujours facile d'y entrer pour la première fois. Plusieurs des personnes interrogées au sujet du *Café associatif* avouent par exemple avoir mis un certain temps avant d'en pousser la porte. De même, fréquentant tous les ans la fête des *Compagnons de l'espace vert*, une habitante du quartier raconte qu'elle ne s'y rend à aucune autre occasion, ne sachant pas dans quelle mesure cet espace est ouvert.

Dès lors, la volonté de faire avec le public, d'adapter l'offre aux besoins des personnes peut être difficile, se traduisant même par une forme d'épuisement, de déception des personnes impliquées dans les associations. C'est ce qu'illustrent les propos de ce membre de l'association *Tout Près* : « *La difficulté est que les demandes sont parfois un peu floues, le désir fluctuant. Pour connaître les besoins réels des personnes, ce n'est que dans la confrontation immédiate, sur le moment. Il nous est arrivé de mobiliser toutes nos ressources pour un accueil et lorsque nous avons la solution, la maman dit alors que « finalement ce n'était pas la peine », mais elle ne nous avait pas prévenu que d'autres solutions s'amorçaient. Depuis que je travaille ici j'ai pu apprécier que les demandes ne sont sérieuses que une fois sur trois, mais à chaque fois on tombe dans le panneau de se mobiliser de suite, car il s'agit d'un enfant qui est au cœur du problème...* »

Mais au-delà des explications avancées par les uns et les autres, c'est surtout ce décalage entre d'un côté un discours valorisant une forme de lien et de l'autre un discours souvent pessimiste pointant la difficile participation qui interpelle. Ce décalage est-il révélateur d'un écart entre une rhétorique participative largement dominante à l'heure actuelle – tant dans les associations que dans les pouvoirs publics – et une pratique associative bien plus frileuse en la matière ? C'est ce qui semble suggérer la chef de projet de l'EDL de Paris-Est. Selon ses termes : « *Sur l'implication des habitants, ce qui est un peu spécifique dans les associations, c'est qu'il y a de tout. Mais de toute façon, y compris pour nous, l'implication directe des habitants est difficile, est problématique, l'implication directe des habitants quel que soit leur âge, jeunes, personnes âgées, publics d'origine étrangère, c'est quand même assez difficile. Après il y a quand même des logiques qui sont volontaires ou involontaires, stratégiques ou pas – je ne dirai pas que certaines le font exprès - mais certaines associations dans leur mode*

de fonctionnement qui parfois date un petit peu, y a celles qui sont dans une approche un peu publique, clientèle, on pourrait dire, y a un groupe de patients... ». Ainsi formulé, le rapport au public révèle la difficulté du projet cher aux associations de cette économie sociale et solidaire, celui d'entreprendre et d'agir autrement en rendant les associés acteurs de leur destin. La réalité est-elle pour autant si sombre ?

3.2. Rapports aux publics : la participation et ses formes

3.2.1. Faire avec/faire pour : deux logiques différentes

Pour répondre à cette question, on peut insister sur la logique d'action qui prévaut dans les associations en en distinguant deux types : une logique « philanthropique » et une logique « réciprocaire ». Cette distinction s'inspire des travaux réalisés par Jean-Louis Laville dans le champ de l'économie solidaire qui repère deux formes de solidarité construite : la solidarité philanthropique et la solidarité démocratique. Les formes de solidarité construite sont à rapprocher, dans une filiation durkheimienne, du rôle de la solidarité organique liée à la division du travail dans la cohésion sociale des sociétés modernes. Elles se différencient des formes de solidarité héritée en ce qu'elles reposent sur des engagements individuels et volontaires d'acteurs nouant des relations d'estime réciproque. Mais, comme le précise Laville, « estime ne signifie pas pour autant égalité » (2005, p. 145).

Logique philanthropique et logique réciprocaire selon Jean-Louis Laville :

« Avec la solidarité philanthropique, l'action pour autrui s'insère dans une version de la citoyenneté responsable qui intègre les devoirs remplis sur une base volontaire, les mieux pourvus intervenant pour soulager les plus démunis et améliorer leur situation. Si la solidarité philanthropique peut "dignifier" le traitement de problèmes qui n'auraient pu être visibilisés par les populations qui en sont les victimes, démunies pour agir et se faire entendre, elle contient la menace d'un "don sans réciprocité", ne permettant comme seul retour qu'une gratitude sans limites et créant une dette qui ne peut jamais être honorée par les bénéficiaires. Les liens de dépendance personnelle qu'elle favorise risquent d'enfermer les donateurs dans leur situation d'infériorité. Autrement dit, elle est porteuse d'un dispositif de hiérarchisation sociale et de maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité. (...) À cette version "bienveillante" s'oppose une version de la solidarité comme principe de démocratisation de la société. Cette seconde version suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent. La solidarité démocratique revendique une réciprocité volontaire établie entre citoyens libres. Dans celle-ci, l'auto-organisation est l'expression des relations d'égalité. Historiquement, elle a pris les formes d'action plutôt centrées sur la réponse à des demandes non satisfaites par les groupes sociaux concernés, visant la production de biens ou la fourniture de services à travers l'entraide mutuelle et la réciprocité entre pairs. (...) Avec l'accentuation du pluralisme axiologique, les émergences associatives incluent des actions critiquant le système de délégation propre à la protestation politique et voulant proposer des solutions plus immédiates non pas à partir des besoins d'une catégorie mais à travers la discussion entre parties prenantes ; c'est l'avènement d'une réciprocité multilatérale ».

(Jean-Louis Laville, *Sociologie des services : entre marché et solidarité*, Ramonville Saint-Agne, Eres, 2005, p. 145)

En s'appuyant sur ces deux formes de solidarité construite, on peut construire une typologie de logique d'action. La logique philanthropique peut être appréhendée comme la construction d'un dispositif par des acteurs pour d'autres acteurs (faire pour) et la logique réciproitaire¹⁶ comme la construction d'un dispositif par des acteurs avec d'autres acteurs (faire avec). La différence entre logique philanthropique et logique démocratique ne repose pas uniquement sur la distinction ou non entre les membres et le public associatifs. Elle s'analyse également dans la considération ou non du public comme partie prenante du dispositif, notamment au travers de la création d'un espace institutionnel de dialogue entre l'ensemble des acteurs ou par l'intégration de personnes issues du public dans l'activité associative ou au sein de ses instances de direction.

Un premier aperçu des différents territoires laisse percevoir la difficulté des associations à favoriser les conditions d'une participation au sein de la vie associative. Le mode de désignation du public constitue d'ailleurs un indicateur utile pour rendre compte de la conception de ce rapport. Le plus souvent, le public d'une association est désigné comme les « usagers », ou encore les « bénéficiaires » plus rarement comme les « habitants », exceptionnellement comme les « adhérents ». Puisque le terme d'« usager » est venu se substituer à celui d'administré dans les services publics, son utilisation dans le secteur associatif peut révéler l'émergence d'une logique de service. Ces différentes dénominations suggèrent une reconnaissance plus ou moins grande de la qualité d'acteur des publics.

La distinction entre une logique de type « faire pour » et une logique de type « faire avec » permet d'affiner ce premier diagnostic. Le cas du territoire rural l'illustre. En effet, on peut classer trois associations dans le type « philanthropique » et quatre dans le type « réciproitaire ». La *Croix-Rouge*, *Les amis du Baroque*, les *Jeunes pompiers volontaires* s'inscrivent dans le premier groupe. Ces associations s'attachent en effet à faire fonctionner une association « pour d'autres » : personnes ou familles atteintes par la pauvreté, audience des concerts et élèves du primaire, adolescents voulant suivre une formation à un métier. Ici, le public vient souvent chercher une « prestation », proche ou pas trop éloignée de chez lui, et si possible gratuite ou à un prix accessible : colis-repas ou vêtement d'occasion pour les personnes en difficulté, concert, formation au métier de sapeur-pompier. A l'inverse, *Les Roues des Arts*, les *Familles Rurales du Vallois*, le *Lien du Vallois* et le *VERS* qui mettent en place des pratiques de co-construction avec le public peuvent être classées dans le type « réciproitaire ». La première, les *Roues en Arts*, pour laquelle convivialité et lien social sont à la base du projet, met en place des dispositifs traduisant une volonté de « *partir des demandes des habitants* » (comités de suivi des ateliers d'expression, accompagnement). On a pu observer ce même type de démarche au *Lien du Vallois* lors de la préparation des journées de la parentalité ou encore lors de la rédaction du projet et des statuts de l'association par les « accueillants » et les « accueillis ». Les « bénéficiaires » sont en effet par exemple encouragés à prendre des initiatives et à s'impliquer dans les activités et actions.

Notons cependant que cette classification ne rend qu'imparfaitement compte des logiques d'action et des pratiques. L'association *Eléments Naturels* du même territoire, par exemple, se plie mal à cette classification. Plus globalement, cette typologie ne suffit pas à traduire la complexité de la question de la participation que l'on appréhende classiquement à partir de

¹⁶ On préférera l'usage du terme « réciproitaire » à celui de « démocratique », qui ne retire rien à la signification du phénomène observé et diminue le risque de controverse.

plusieurs formes allant de l'information à la co-décision, en passant par la consultation, chaque forme indiquant un degré différent de participation aux décisions¹⁷.

L'adhésion est sans nul doute la forme la plus aboutie d'un tel processus participatif. Pour autant, on l'a vu (cf. section précédente), elle se heurte le plus souvent à un fonctionnement qui reste largement aux mains de quelques acteurs – notamment les fondateurs ou les salariés. Faut-il alors en conclure à l'incapacité des associations à créer les conditions d'une action collective avec le public, voire au-delà avec une population plus large ? L'observation de quelques pratiques associatives vient nuancer une telle analyse.

3.2.2. Au-delà du faire pour et du faire avec, la difficulté de créer du lien social

On observe des pratiques destinées à mobiliser et faire participer un public plus ou moins large. Ce faisant, les associations contribuent, on va le voir, à la création de liens, plus ou moins pérennes, entre certains publics et populations sur les territoires. Au cœur des efforts développés par les associations pour « créer du lien », il convient de distinguer les notions de « public » et de « population ». Dans ce contexte précis, le terme « public » est plus étroit que celui de « population » qui renvoie à l'ensemble des habitants d'un quartier ou d'une ville. Certaines associations cherchent en effet à créer du lien entre des personnes différentes (*bridging*) éventuellement au-delà de leur espace d'implantation. Au contraire, parler des liens entre « publics » et associations renvoie davantage au fait que certaines associations peuvent, de manière délibérée ou non, s'adresser à leurs seuls membres et finalement ne contribuer à la création de lien social qu'au sein d'un groupe restreint de personnes. Dans le pire des cas, l'association peut alors être perçue par l'extérieur comme un organisme créateur d'entre-soi, ouvert à un public qui peut être conçu comme une « clientèle », donc intimidant pour les non-membres.

Il faut d'abord pointer le fait que dans certaines associations, il n'est pas rare qu'un petit groupe d'habités se rencontrent et tissent des liens. Au *Café Associatif* de Paris Nord, même si les adhérents sont tous décrits comme peu actifs, un petit groupe s'implique de façon régulière dans le fonctionnement de l'association. Une salariée et un bénévole de l'association reconnaissent leur implication, leur fidélité sur le long terme, se traduisant par leur participation à des manifestations (aide en cas de besoin par exemple lors de soirées). De même, certains adhérents des *Compagnons de l'espace vert* participent ponctuellement au fonctionnement de leur association. Lors des portes ouvertes, par exemple, ils se voient confier le matériel administratif, accueillent le public, font visiter le jardin, font des adhésions. D'autres encore, une quinzaine de jardiniers sur 90, participent à l'entretien des parties communes (nettoyage du sol et de la voie ferrée, installation de l'électricité lors des événements, accueil de groupes....).

Ensuite, on peut ajouter que même dans les associations où les usagers ne sont pas adhérents, se développent certaines pratiques destinées à faire participer de manière ponctuelle le public. Il en est ainsi du *Centre social* de Paris Est. Rappelons que l'association recense 500 à 600 usagers du centre, 400 cotisants, 80 à 100 adhérents...sans que la distinction entre un cotisant et un adhérent soit très claire. Le public n'est pas exclu de toute voix au chapitre, mais il est impliqué de façon particulière. Les usagers - désignés de la sorte par le *Centre social* lui-même – sont par exemple sollicités dans la rédaction du projet social par le biais d'un questionnaire. On est là dans un processus consultatif, qui ne correspond pas à une forme très

¹⁷ En appréhendant la question participative par différents types de pratique, on pourrait espérer mesurer de façon plus précise les logiques qui dominent dans le paysage associatif.

avancée en matière de participation, mais donne à voir une logique dépassant le « faire pour ». Notons, en revanche, que les différentes composantes du public que sont en l'occurrence les usagers, les cotisants et les adhérents, n'ont pas souvent l'occasion de se rencontrer. Les liens faibles – qui rattachent un individu à une connaissance éloignée dans la théorie de Granovetter (1973) – ne se développent guère.

Entre ces deux types de public, d'un côté des habitués, de l'autre des publics sollicités de manière ponctuelle, on trouve quelques formes hybrides qui permettent la création de certains liens et témoignent de la capacité de la forme associative à structurer certaines relations. Il est délicat de définir précisément la nature de ce « lien », de la « relation » que les relations cherchent ainsi à créer au-delà de leurs objectifs d'activité clairement fixés. La difficulté à définir le « lien social » explique peut-être pour partie la difficulté à créer du lien que rencontrent la plupart des associations. Cependant, certaines parviennent à créer du lien au-delà de leur public habituel.

Il en est ainsi à l'*Atelier Expressions*, où un atelier de couture a été mis en place à l'initiative de femmes du quartier qui demandaient deux heures par semaine pour se voir et pratiquer cette activité. Au départ sans encadrant, cet atelier est depuis encadré par un membre de l'association, à la demande des participantes. Précisons d'ailleurs que cette même association a mis en place une série de démarches de manière à atteindre un public élargi, allant au-delà du quartier : distributions de tracts et d'affiches dans des lieux (culturels) en dehors du quartier. Il s'agit là, de la part de cette association, d'une tentative pour ne pas s'adresser uniquement à « son public » – au sens où les associations peuvent ressentir un sentiment de propriété vis-à-vis de leurs adhérents et ne s'adresser qu'à eux, se situant alors dans une relation d'exclusivité – mais plus généralement à la population. Elle cherche ainsi à dépasser son champ d'intervention habituel pour aller vers cet autre-chose qui est au cœur de la notion de lien social.

C'est également le cas, quoique de manière moins assurée, du *Collectif de soutien aux sans-papiers*. La non-intégration des sans-papiers dans le collectif se manifeste dans l'intitulé même du groupement ainsi que dans sa composition. Les propos d'une militante illustrent également une sorte de distinction entre d'un côté les acteurs aidant les sans-papiers, de l'autre les bénéficiaires de cette action collective.

Association civique, 92

« La plupart, dès qu'ils sont régularisés, quittent le collectif. Mais ça, ça se voit dans toutes les associations, dans tous les... dans tous les lieux où il y a besoin d'une aide ponctuelle et où on se dit, parce qu'on est dans la détresse absolue : « Mais après je vous jure, dès que j'ai un peu de temps, c'est sûr que je viens vous aider, je viens vous rendre ce que vous m'avez donné !... » et on le fait pas. Mais ça c'est humain, y a pas besoin d'être sans papiers pour faire ça. (...) Après, ceux qui restent, c'est ceux qui étaient déjà militant et qui, en rejoignant le collectif... c'était pour eux une démarche naturelle parce qu'ils ne pouvaient pas se voir tout seul, se battre, et qu'il fallait qu'ils se mettent dans un collectif.

- Et il n'y a aucune personne qui est passée du rôle de celui qui recevait l'aide à celui qui fournissait l'aide ?

- Y en a un comme ça, c'est Nabil... mais Nabil était déjà... mais même quand il était dans la demande de l'aide, il était en même temps... il l'est toujours d'ailleurs mais maintenant il est régularisé... il était déjà quand même un moteur, c'est-à-dire qu'il n'arrêtait pas de dire aux

autres : « Mais bon, si tu te prends pas en main... » Oui, lui, il nous servait, lui... c'est-à-dire, c'était bien parce que du coup on pouvait s'appuyer aussi sur lui en disant : « Eh ! Voilà, lui il est sans papiers et il se laisse pas vivre tout seul... Il n'attend pas qu'on lui apporte tout dans le bec, il se bouge aussi. » Et lui, il disait : « si on se bat pas tous, si vous vous bougez pas les camarades... c'est bon hein ! C'est pas non plus aux autres de se bouger pour nous, quoi ! ».

Si cette citation révèle une relation d'aide qui peut s'apparenter à une forme d'assistance, du moins de soutien du collectif vers les sans-papiers, elle reflète également la capacité de certains d'entre eux à s'impliquer et à utiliser ce type de groupe. Nabil constitue ici un maillon pour tisser des liens entre ces deux types d'acteurs. Certes, les liens faibles ne durent guère dans la majorité des cas, cependant on voit ici que même dans des situations extrêmes les associations parviennent à créer du lien social, peut-être momentanément, mais dont les effets à long terme mériteraient d'être mieux connus.

Conclusion

Ainsi, le rapport au public apparaît pour le moins difficile. Les acteurs associatifs, le plus souvent issus d'un petit monde (militant, classe moyenne), peinent à mobiliser ou impliquer le public. En même temps, ils ne cessent de valoriser leur capacité, du moins leur volonté, de faire du lien social. Les associations semblent ainsi prises entre la rhétorique du faire avec et l'urgence du faire pour. En fait, les associations sont légitimées par leur capacité à répondre à une demande ou des besoins de la population. Or, cette position s'effrite au fil de leur institutionnalisation. Dans un tel contexte, la capacité à faire du lien social peut parfois apparaître comme une nécessité pour conserver leur légitimité. L'argument du lien social est à la fois le problème et sa solution, que les unes et les autres sont tentées de solliciter, au risque de lui ôter définitivement toute signification. Pour autant, notre analyse met également en évidence, l'émergence de liens, plus ou moins fragiles, favorisés par les associations.

Il faut analyser de manière plus systématique, via une analyse auprès des publics des associations et au-delà du quartier, la capacité des associations à créer du lien social. Une enquête quantitative devrait permettre d'approfondir cette question. Elle permettra de mesurer l'impact du rôle des associations sur la vie sociale, notamment sur le quartier et d'analyser dans quelle mesure les associations adoptant une logique de type réciproitaire sont plus à même que les associations de type philanthropiques de favoriser des liens de confiance et de la collaboration.

4. RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

Une recherche sur les conditions d'engagement et de mobilisation des citoyens dans les associations ne pouvait pas ne pas s'arrêter sur les relations qu'entretiennent les associations entre elles et avec les autres acteurs du territoire : ignorance réciproque, coexistence, concurrence, conflit, mais aussi coopération, mutualisation, inscription dans des dynamiques collectives...

La problématique du « capital social » accorde une grande importance aux réseaux de relations, notamment aux réseaux associatifs. Les associations se rencontrent-elles et, si oui, de quelle manière ? Quelle vision se dégage des liens entre les associations sur les territoires ? Quel est le jugement des acteurs eux-mêmes sur ces relations ?

En matière de relations entre les associations, l'hypothèse de départ, à vérifier, était la suivante. Alors que les associations s'inscrivent souvent dans des réseaux qui les « fédèrent » avec d'autres associations qui ont le même but et le même type de projet ou d'action, par contre, les relations entre les associations d'un même territoire sont souvent faibles, au regard des enjeux et des actions qui pourraient les rapprocher et les amener à conjuguer leurs actions et leurs moyens.

De la radioscopie des cinq territoires franciliens – tant en milieu urbain que rural – il ressort que les relations entre les acteurs associatifs sont plus complexes que ne le laissait présager cette hypothèse. D'une part, il apparaît des situations de concurrence, de tension ou de conflit qui ne sont pas toujours larvées, tant s'en faut, et qui s'exacerbent dans un contexte de pénurie ou de diminution des subventions et autres ressources. D'autre part, émergent des démarches collectives de coopération, de mutualisation des ressources autour d'actions et de projets communs qui, pour être rares et fragiles, dessinent un paysage associatif en voie de corriger en partie son éparpillement et sa dispersion récurrente.

La recherche a volontairement approché des associations qui s'inscrivent peu ou prou dans des politiques publiques ou tout le moins dans l'animation et le développement du territoire. En conséquence, les associations rencontrées sont vraisemblablement plus ouvertes que d'autres à des relations entre associations et à des dynamiques collectives.

4.1. L'éparpillement et l'isolement des associations

Une des caractéristiques de la grande majorité des associations locales est qu'elles sont très éparpillées et relativement isolées, au sens où elles cultivent peu de relations entre elles. A cet égard, cet éparpillement et cet isolement ne sont pas seulement constatés en milieu rural où jouent les clivages des distances, des champs d'activité ou des préoccupations, sans oublier celui de gestions communales différentes. Ils sont également repérés en ville, dans les quartiers.

4.1.1. Des relations assez réduites entre les associations

Sur le quartier étudié du 93, il a été constaté que le fonctionnement inter-associatif était réduit. En effet, à l'exception de trois associations qui ont croisé leurs ressources, l'action collective reste difficile, « *par manque de temps notamment* », au dire des responsables associatifs. Le directeur d'une association sportive en parle en ces termes : « *il n'y a pas de souci, on se connaît, on se dit bonjour, on se croise... après faire des choses ensemble non (...). C'est difficile, parce que chacun a des créneaux ; moi je suis dans cette salle, l'autre est dans l'autre salle là-bas ; moi je ne bouge pas d'ici, je reçois les parents, et puis quand je pars, les autres partent aussi, et quand j'arrive les autres arrivent. On ne peut pas faire des choses ensemble. Je ne peux pas me mélanger avec les autres qui pratiquent un autre sport (...) Pourtant on se connaît bien... mais c'est super-dur de faire des choses ensemble* ».

Sur le quartier approché dans l'Est parisien, en dehors de certains partenariats occasionnels, les associations rencontrées n'ont que peu de relations suivies.

4.1.2. Des clivages géographiques et sociologiques

Dans les quartiers, les associations ont aussi à composer avec des clivages géographiques et souvent aussi sociologiques. Ainsi, dans le quartier étudié au Nord de Paris, on constate une forme de « rivalité » entre les deux côtés d'un boulevard : un membre d'une des associations rencontrées estime qu'il existe « *un écart entre le nord et le sud* », c'est-à-dire entre les deux côtés du boulevard. Il est vrai que les populations de ces deux secteurs ne sont pas semblables : la population du secteur sud est plus favorisée que celle du secteur nord. L'Association des commerçants du quartier est de même confrontée à cette division : la future présidente mentionne « *un autre vide grenier que celui organisé par l'Association des commerçants, le même week-end, de l'autre côté du boulevard* ». Elle ne serait pas opposée à l'idée de faire un vide grenier commun, mais elle ajoute que « *personne n'est venu démarcher [son association]* ». Pour elle, cette situation s'explique probablement par la différence de milieu socio-économique global des populations habitant des deux côtés du boulevard : « *peut-être qu'ils ont peur, parce que – c'est vrai – derrière, c'est un peu plus riche qu'ici : les immeubles sont un peu plus huppés que les nôtres. Mais c'est dommage, parce qu'on pourrait éventuellement organiser des choses ensemble.* »

Des tensions existent également entre quartiers plus proches : c'est le cas au sein même du secteur situé au sud du boulevard; un membre de l'association *Solidarité-école et loisirs* explique ainsi que « *la fête de quartier du Talus a été critiquée au départ par des habitants du secteur Nord, soulignant l'existence de la fête de la rue X (...)* Il s'agit tout simplement de secteurs différents », au dire du moins d'un bénévole. Les organisateurs des deux fêtes ont cependant essayé de se mettre d'accord pour organiser l'évènement en commun, mais sans succès. Les causes de désaccords porteraient sur le manque de compromis des deux côtés, chaque association ayant des exigences non négociables, mais entre également en ligne de compte la division persistant entre ces deux secteurs géographiques : « *la rue X organise sa fête, tandis que l'Association des commerçants organisait, jusqu'à cette année, celle de son quartier* ».

Cette mésentente reflète également les disparités socio-économiques des habitants. En effet, les habitants du quartier situé le plus au sud de cet arrondissement parisien sont en partie propriétaires de leur logement ; il s'agit d'une population globalement plus favorisée que celle

de l'ensemble du quartier. Ainsi, suite à des mobilisations de parents, les enfants de ce secteur ne sont désormais plus scolarisés dans les écoles du secteur nord mais dans les écoles du sud, plus proches et ayant meilleure réputation. En conséquence de quoi les habitants ne font pas partie de l'association *Solidarité école-loisirs* en question. Les tensions existant entre les habitants et l'association ne s'expriment que rarement ouvertement. Il s'agit en particulier de « *plaintes concernant le bruit des jeux dans le square, provoqué par des enfants livrés à eux-mêmes* », aux dires des habitants. Les plaintes sont adressées directement à la mairie qui en informe ensuite l'association.

4.1.3. Faible maillage des associations en milieu rural

Sur le territoire de la Communauté de communes du Vallois, il a été dénombré une centaine d'associations, mais ce tissu associatif est assez ténu, au sens où la majorité des associations travaillent isolément. La faible démographie du milieu rural avec ses bourgs, ses villages et ses hameaux permet en général aux responsables d'associations de se connaître, au moins de vue. Mais cela ne veut pas dire qu'ils perçoivent la nature et l'importance de l'activité des autres associations : les bulletins municipaux et le forum des associations organisé par la Communauté de communes n'ont pas pour but de développer cette connaissance mutuelle qui pourrait faciliter des partenariats sur action ou des mutualisations de ressources ; ils visent essentiellement à informer la population des prestations et activités de chaque association.

Alors que les associations œuvrent sur un même territoire, parfois en direction des mêmes publics et autour d'objectifs proches, alors qu'elles partagent parfois des responsables et des bénévoles qui ont des engagements dans plusieurs associations, la configuration spatiale du territoire rural, avec ses bourgs éloignés, l'absence de transports publics, ainsi que ses municipalités qui constituent autant de pôles d'attraction communale pour les associations, contribuent sans doute au faible maillage des initiatives associatives. On ajoutera à ces facteurs l'absence de « maison des associations » sur le territoire ou, du moins, d'un lieu ressources ou d'espaces de dialogue et de rencontre entre les associations.

4.2. Le « petit monde » des associations

Au fil de la recherche, il s'est avéré que le milieu associatif constituait un « petit monde », du moins au niveau de ses dirigeants : des responsables sont membres, voire dirigeants de plusieurs associations, les passages de témoin ne sont pas faciles. L'observation de tensions et de la forte connaissance entre les membres des associations étudiées dégage l'image d'un « univers associatif » ayant sa dynamique propre, au sein du quartier. En dépit du faible nombre d'actions réalisées entre plusieurs partenaires, le tissu associatif ne se résume donc pas à une juxtaposition d'associations ou de responsables associatifs autonomes, mais apparaît bien comme un « *monde traversé par des amitiés, des animosités et peu d'indifférence* ». Des événements tels que les fêtes annuelles, qui nécessitent une coordination entre plusieurs partenaires, viennent illustrer ces rapports parfois difficiles.

4.2.1. Un profil de militant hyper engagé

En milieu urbain, les responsables des associations rencontrées se connaissent pour la plupart. Par ailleurs, il n'y a pas que dans le territoire du 92 que des associations ont des liens étroits avec partis politiques et syndicats, notamment à travers des militances partagées par les mêmes personnes (ex : *Collectif de soutien aux sans papiers*). Le milieu associatif ressemble à un petit monde avec un profil d'acteurs associatifs qui est loin d'être diversifié. Certes, qu'il s'agisse de leur âge, de leur statut ou encore de leur lieu d'habitation, la diversité des profils des acteurs investis ou travaillant dans le secteur associatif est faible.

Mais, à considérer les fondateurs des associations ou encore les acteurs investis de longue date et à longueur d'année dans les associations, on remarque qu'ils sont souvent engagés (ou ont été engagés) depuis longtemps dans des formes d'action collective : association, syndicat, parti politique. C'est vrai en particulier des associations à base militante, (ex : association de femmes, *Restaurant social*) mais aussi d'associations sportives. Une directrice salariée d'association insiste d'ailleurs sur « *cette notion de militant, au détriment de celle de bénévole* ». Cela est également le cas de la présidente du *Restaurant social* et du directeur de tel club sportif qui a exercé le même type d'activité dans d'autres départements ou quartiers de la ville. Le fait d'habiter ou de travailler dans le quartier, ou du moins d'avoir une certaine reconnaissance dans celui-ci, est d'ailleurs perçu comme « *un élément de légitimité et d'une certaine reconnaissance, même s'il n'est pas déterminant pour s'engager dans la vie associative* ».

4.2.2. Des investissements « croisés »

De plus, il n'est pas rare que des acteurs associatifs soient investis, à des postes à responsabilité ou comme simple membre, dans une ou plusieurs associations du quartier. Ces militants hyper engagés témoignent aussi d'un système de cooptation et de notabilisation des responsables associatifs, avec également une possible implication du conjoint. Ainsi de ce quartier où la responsable d'un comité d'action est membre du conseil d'administration d'une association d'insertion, dont le trésorier est son mari. La présidente d'un équipement social, habitante du quartier, psychologue de formation, a investi une association de parents d'élèves et elle a créé, avec son mari, une association dans son quartier. Dans un arrondissement parisien, la présidente d'une association est par ailleurs salariée de la mairie de Paris et le directeur est un élu municipal. La présidente d'une autre association est une salariée d'un réseau national de comités de chômeurs. Ces différents éléments confirment le diagnostic effectué précédemment concernant la quasi-professionnalisation de certains cadres associatifs et la mise au service de plusieurs associations tant de leurs compétences gestionnaires que de leurs réseaux.

4.2.3. L'inscription dans des réseaux de type fédéral

Nombre des associations rencontrées dans le cadre de la recherche s'inscrivent dans des réseaux formels départementaux, régionaux, nationaux, voire parfois internationaux. Il s'agit de regroupements de type « fédéral » : ce sont des réseaux organisés pour capitaliser et partager des ressources, mais aussi pour assurer une représentation auprès des pouvoirs publics. Ils regroupent des associations qui ont le même type d'activité ou les mêmes références en matière de projet (ex : *Croix Rouge Française*). Ce rattachement est important

pour l'association locale qui revendique son ancrage territorial - y compris en milieu rural - pour être au plus près des habitants. Mentionnons à titre d'exemple : les réseaux nationaux des sociétés d'insertion ou des comités de chômeurs ; la mission populaire évangélique de France ; la fédération des centres sociaux ; la *Croix Rouge Française* ; les *Jardiniers en herbe*.

4.2.4. Un difficile renouvellement et rajeunissement

Deux causes peuvent être envisagées pour expliquer les difficultés de renouvellement et de rajeunissement des associations : d'une part la fermeture du « petit » monde » associatif face à l'arrivée de nouveaux arrivants qui souhaiteraient s'investir et prendre des responsabilités au sein d'une association qui les perçoit de prime abord comme des « étrangers » ; d'autre part le moindre potentiel de mobilisation et d'implication des jeunes générations. Une explication n'excluant pas l'autre, ces deux causes peuvent se cumuler.

En milieu rural, un certain nombre des responsables des associations les plus anciennes se connaissent entre eux de longue date, d'autant que leurs associations existent parfois depuis plus de 20 ans et que la majorité de leurs responsables bénévoles sont eux-mêmes aux commandes depuis 10 à 20 ans. Ils ne font pas partie des « nouveaux arrivants » qui viennent habiter dans les communes du territoire rural. Ils reconnaissent que « *les associations sont confrontées à un grave problème de rajeunissement et de renouvellement, (...) avec également l'existence de quelques présidents indéracinables* » qui accentuent ce déficit. A y regarder de plus près, le nombre important d'associations et la création de nouvelles associations s'inscrivent-ils dans une progression globale de la vie associative et de son bénévolat, dans un maintien de l'activité des associations ? Ce n'est pas certain quand on constate dans certaines communes ou secteurs un fléchissement qui traduit des signes d'essoufflement.

Le difficile renouvellement et rajeunissement des responsables des associations caractérise de nombreuses associations françaises et ce problème semble encore accentué en milieu rural, par rapport aux quartiers inscrits dans la politique de la ville. Ce problème nourrit incontestablement le sentiment que le milieu associatif est « un petit monde » qui éprouve parfois des difficultés à susciter sa relève.

4.3. Des collaborations autour d'actions ou manifestations

4.3.1. Collaborations autour d'actions ponctuelles

Sur les différents sites, il a été constaté que des associations se coordonnent, de manière informelle, à l'occasion d'une action, d'une manifestation :

- fête de quartier notamment ;
- débats collectifs ;
- aide au développement et hébergement de nouvelles associations ;
- actions d'insertion ou de formation, accueil de stagiaire ;
- projet artistique.

Dans le 92, de multiples liens ont ainsi été mis à jour, lors des entretiens et des observations ; nul doute qu'ils ne représentent qu'une partie de la réalité. Tout d'abord parce qu'au détour d'une question ou au hasard d'une rencontre, un partenariat nouveau était révélé, qui aurait pu tout aussi bien rester dans l'obscurité. Si des « liens forts » entre associations semblent émerger facilement et se vérifier dans le croisement des discours des personnes interrogées, une des limites de l'enquête semble être sa capacité à cerner les « liens faibles » : ce sont ceux qui se révèlent « au hasard » de l'enquête et que l'analyste doit parfois reconstruire en fonction des personnalités engagées dans les associations, dans la mesure où ils donnent l'impression de ne pas être forcément présents dans la conscience des acteurs.

Dans le quartier nord parisien, les associations étudiées semblent surtout travailler en partenariat à l'occasion de projets ponctuels, tels que la fête de quartier ou la fête de la musique. Certaines associations ont toutefois des liens privilégiés. C'est le cas du *Café associatif* et d'*Atelier Expressions*, le premier ayant participé à l'implantation de celle-ci sur le quartier. *Atelier Expressions* essaie de ne pas faire doublon avec les activités du *Café associatif* : ainsi quand certaines de ses membres demandent la mise en place d'un atelier couture, elle est tout d'abord réticente, une telle activité existant déjà au *Café associatif* (cet atelier sera finalement accepté, ce temps de couture représentant avant tout un temps d'échange entre les participantes).

Atelier Expressions travaille actuellement avec une association du quartier, *L'igloo*, pour monter un projet artistique commun et est engagée dans un projet de coordination en cours avec l'association de quartier mitoyenne, *le Palmier*.

4.3.2. Collaborations avec des associations hors du territoire

En milieu rural ont été pointées des collaborations entre des associations qui n'appartiennent pas aux mêmes communautés de communes : ainsi d'une dynamique de diffusion de la musique baroque portée depuis des années par une association qui, ancrée sur une commune, rayonne largement sur d'autres villes.

Dans les quartiers, certaines des associations étudiées entretiennent des liens avec des associations proches géographiquement, mais situées hors du quartier. C'est notamment le cas par exemple des associations de prévention spécialisée qui, travaillant avec un public mobile (les jeunes de 13 à 25 ans), ne peuvent se limiter à un territoire strictement défini. De son côté, le *Café associatif* du nord parisien rencontré est en lien avec des associations d'autres quartiers du même arrondissement, telle que celles participant à la fête du jeu, ou encore l'association de défense des « biffins » du quartier, aux côtés de laquelle il s'est engagé. Sur le même quartier, l'*Association des commerçants* cherche de même à se rapprocher d'une autre association de commerçants, situé de l'autre côté du boulevard, dans le secteur sud. Quant à l'association *Atelier Expressions*, elle est engagée dans un certain nombre de partenariats avec des structures extérieures au quartier, telles que le cinéma La Clef, la Cité des Sciences de La Villette, le Théâtre de l'Odéon.

Sur les communes approchées dans le territoire rural, les relations entre les associations sont plutôt jugées positivement par les acteurs associatifs eux-mêmes. Alors que des phénomènes de concurrence et de conflits entre associations n'ont pas été mentionnés, en revanche des partenariats, en général plus ponctuels que réguliers, sont évoqués par les associations et cela atténue un peu l'impression d'associations qui travailleraient chacune de leur côté.

Le développement d'actions collectives réunissant plusieurs associations n'apparaît pas plus facile à mettre en œuvre en milieu rural qu'en ville, du moins au-delà d'actions ou de manifestations ponctuelles ou au caractère exceptionnel.

4.4. Des tensions, des concurrences et des conflits

Les responsables d'associations rencontrés, notamment en milieu rural, insistent sur le fait que les relations entre les associations sont bonnes, qu'il n'existe pas de concurrence et qu'en tout état de cause : *« ce serait ridicule : aucun responsable associatif ne se met en avant »*. Pourtant, aux dires de leurs collègues, de tels comportements existent bel et bien. Cette appréciation irénique tient peut-être aux caractéristiques du milieu rural et de ses communes ; pourtant on la rencontre également dans les quartiers de la politique de la ville. Il apparaît que, dans l'un et l'autre cas, une observation plus fine conduit à relativiser cette posture optimiste.

4.4.1. Des solidarités associatives qui ne vont pas sans tensions

En effet, au fil de nombre d'entretiens, il est apparu que la solidarité inter-associative ne va pas toutefois sans tensions. Une responsable d'association de l'Est parisien évoque le conflit de la *Maison des métallos* en ces termes : *« il était très présent et extrêmement difficile. C'est parfois délicat pour certains spectacles. Les conflits peuvent aussi piéger. L'atelier avait un spectacle itinérant de rue avec une douzaine de personnes dont la plupart venaient d'une action qui s'appelle « Théâtre Moteur » avec des personnes qui sont au RMI. (...) Le fait de travailler avec eux et de les impliquer dans une histoire où on va jouer dans la rue, jouer dans la Cité du Peuple, c'est important qu'on soit bien reçu et on ne peut pas imaginer à la dernière minute qu'on puisse annuler un travail qu'on a fait sur trois mois avec eux. Donc, je me suis sentie un peu piégée avec les conflits qu'il y avait : est-ce qu'on va jouer ou pas jouer ? »*.

Les relations entre les associations sont marquées par une solidarité certaine qui n'empêche pas une concurrence avérée, comme en témoigne le directeur d'une autre association sur le même arrondissement :

Directeur d'une association du territoire de l'Est parisien

« On nous met pas mal en concurrence au niveau des institutions, parce qu'on fonctionne de plus en plus par appel de projet. On a parfois dans nos associations un côté je t'agrippe, tu es venu dans ma structure, c'est mes jeunes, c'est mes habitants... Ce qui fait qu'on a la trouille de fonctionner en réseau, de partager nos infos, de construire ensemble. On n'a pas de démarche réelle pour organiser la transversalité, même si on a une équipe de développement local, mais le problème c'est que l'équipe de développement fait ce travail, mais les institutions n'ont fait aucun travail pour comprendre et accueillir les actions de transversalité. Aujourd'hui, nous on fait beaucoup de projet en réseaux, à quatre-cinq associations. Mais on est identifié comme une structure et les autres petites associations qui démarrent, qui sont toutes jeunes, quand on monte un projet comme ça, on prend un porteur

et en fait c'est celui qui est le porteur qui a la visibilité administrative, les autres ne l'ont pas parce que la Ville, là entre autres je parle plus particulièrement de la ville de Paris parce que je connais bien, nous on a une convention avec la ville de Paris d'accompagnement de projets d'habitants. Lors de la dernière évaluation qu'on a faite l'année dernière avec eux, ils nous disent « Oui, mais ça serait bien que vous accompagniez plus de projets collectifs n'étant pas structurés en associations ». Je leur ai dit « Nous en tant qu'association, il faut avoir un minimum de financements » donc si ils ont un projet, il faut au moins faire un petit dossier qui tienne la route, qui soit sympathique, que ça soit pas juste des feuilles de papier avec du texte donc ça demande un peu de fric... Donc même si on a des imprimantes ici, il faut acheter des cartouches, donc il faut acheter du papier, donc ça demande un peu d'argent. On en n'a pas le droit. Une association qui a besoin de sortir un dossier, un petit dossier de presse, un petit dossier de communication, qui soit, qui tienne la route, qui soit correct, a besoin d'un peu d'argent, nous on peut pas les financer. Et d'un côté la Ville nous dit « Il faut le faire » et moi je dis « Oui mais est-ce que de votre côté, vous réfléchissez à comment nous on fait en accord avec la loi pour faire ce genre de chose ? » Pour l'instant il ne se passe rien et c'est ça qui fait toute la difficulté que on la problématique des associations qui se mettent en concurrence et parfois on les met en concurrence sur les demandes de subventions et d'un autre côté nos institutions ne se sont pas préparées à inventer de nouveaux outils pour pouvoir intégrer que sur une action, un territoire comme le nôtre, on peut être quatre structures à travailler pour un échange un peu plus global et que finalement on va créer des dissensions parce que c'est le porteur finalement qui va avoir la visibilité et donc là il y a vraiment quelque chose sous lequel il faut creuser. »

4.4.2. La concurrence autour des ressources financières

Sur le quartier de l'Est parisien, on relève également plusieurs sources de tensions plus ou moins explicites entre les associations qui viennent confirmer les analyses précédentes et permettent de préciser ce qui entre en ligne de compte, au dire des acteurs associatifs eux-mêmes. Les « tensions » paraissent découler de jalousies et concurrences liées à l'attribution des locaux et des moyens financiers plus généralement. Elles peuvent également prendre la forme de critiques liées au mode de fonctionnement interne des associations ou à leur rapport aux habitants du quartier.

Le manque de moyens peut être perçu comme un facteur de tensions entre les associations, mais cette analyse n'est pas partagée par tous. La fondatrice d'une des associations du territoire Paris-Nord y voit un facteur de désunion entre les structures du quartier : « *quand on n'a pas les moyens, et qu'on est plusieurs à ne pas avoir les moyens, (...) cette dynamique commune ne peut avoir lieu, (...) et je ressens effectivement dans l'air une sorte d'hostilité comme ça, pas forcément sur nous, mais qui circule. Une association elle parle aux autres associations, elle voit où est l'autre, elle parle des autres... Et vous n'êtes pas là, certainement on parle de vous. Ou il vous revient qu'on parle de vous.* » Les membres d'une autre association du même quartier paraissent plutôt en désaccord avec cette vision : pour une de ses salariées, il n'existe pas de concurrence entre les associations au sujet des subventions : « *enfin en tout cas, pas de notre côté. Peut-être qu'il y a des associations qui sont jalouses des subventions (que reçoit notre association), c'est possible, c'est même peut-être probable, parce que, effectivement, nous sommes l'une des associations où il y a le plus de salariés et qui fonctionne depuis longtemps, et ce n'est pas aussi simple que ça, malgré tout, de monter une association et de tenir (...)* Ce n'est pas parce qu'on donne plus à une association, qu'on

va donner moins à côté. Cela ne fonctionne pas comme ça. (...) Il y a de la place pour tout le monde et je pense que le public qu'on peut avoir peut rebondir vers d'autres». La présidente de la même association ajoute que si l'association attire davantage de subventions, c'est en raison de l'ampleur de ses activités : « on remplit tous un dossier dans le cadre de la « politique de la ville », avec des financeurs qui sont tous les mêmes : Conseil régional, Ville, CAF (...) Moi, je pense qu'il y 'a pas de concurrence par rapport aux sous, parce que les subventions sont données à hauteur de ce qui est demandé. On a pas les mêmes besoins et donc on ne demande pas les mêmes choses.» Toujours d'après elle, les tensions viennent davantage de l'Association des commerçants, dans la mesure où ces derniers sont confrontés au même public défavorisé, sans être subventionnés pour autant.

4.4.3. Des suspicions réciproques, voire des accusations sévères

En dépit des discours qui précèdent, il est difficile de ne pas se rendre compte que certaines associations et leurs équipements tiennent de fait une place dans le quartier qui ne va pas sans poser quelques questions aux autres associations. Cette place peut tenir certes au montant des subventions obtenues, mais aussi aux actions conduites et à leur visibilité, sans oublier la capacité à s'associer des partenaires et à créer des liens. Sur un des quartiers, une association, initialement retenue dans l'échantillon des associations à rencontrer, a refusé de participer après avoir appris qu'une autre association du quartier était fortement impliquée dans la recherche ; elle l'accuse de « toujours parvenir à obtenir des financements avant les autres associations ». On peut penser que ce jugement pour le moins hâtif mériterait d'être croisé avec d'autres points de vue, tout comme lorsque des associations en arrivent à s'accuser mutuellement de pratiques anti-démocratiques ou à critiquer le rapport entretenu par chacune avec les habitants du quartier : l'une suspecte l'autre de « vouloir régir le quartier », l'autre estime que la première « ne profite qu'à quelques habitants » et qu'elle « gère mal ses fonds ».

La proximité qui existe entre certaines associations, n'empêche pas telle ou telle d'exprimer des réserves sur le positionnement des autres. Ainsi, une association de commerçants reproche à une association culturelle - qu'elle dit « très subventionnée » -d' « avoir une activité marchande de restauration qui mettrait en difficulté des commerçants » ; elle ajoute que cette association bénéficie d'un loyer associatif¹⁸ à 35 € le m², alors que le loyer des commerçants est à 100€ le m² ; enfin, l'association a pour projet d'acquérir une ancienne laverie, mitoyenne de son local actuel, projet qui contreviendrait aux principes de la Charte des commerçants de 2004, qui réserve les locaux de l'avenue aux commerces, et ceux des rues adjacentes aux associations.

Des tensions ont également existé entre une association d'animation et l'amicale de locataires de l'ensemble d'immeubles où se trouve le pôle associatif. Les désaccords ont porté sur l'occupation des locaux (l'amicale de locataires occupait précédemment les locaux actuels de l'association) ainsi que sur l'aménagement du jardin intérieur et sur le bruit occasionné par les activités de l'association. Ces difficultés sont à mettre en relation avec des problèmes évoqués de façon plus générale par un certain nombre de personnes âgées du quartier qui se plaignent du bruit des enfants et de la présence de jeunes dans la rue. Véritablement hostiles tout d'abord à ce projet, ils ont fini par l'accepter et semblent à présent « très bienveillants, ils

¹⁸ Le tarif des locaux associatifs est le même pour toutes les associations dans tous les quartiers en « politique de la ville » : il a été fixé entre l'Opac et la Municipalité.

voient que tout se passe bien », selon la fondatrice. L'association parvient même aujourd'hui à leur porter quelques légumes ou à les faire descendre dans le jardin de temps en temps.

4.4.4. Des conflits autour du management et du partage des responsabilités

Sur le quartier du Nord parisien, les tensions entre associations se répercutent sur les quelques occasions de partenariats existantes. Ainsi, alors que la fête de quartier avait repris depuis deux ans, l'organisation de la fête de 2008 semble avoir cristallisé un certain nombre de tensions, avouées plus ou moins explicitement. « *Depuis plusieurs années la fête de la musique n'était plus organisée par le Café associatif mais par l'Association des commerçants pour ne pas faire doublon* ». Auparavant, elle était organisée par les deux associations. En 2008, il a été décidé collectivement que « *la fête de quartier se déroulerait, cette année, sur le boulevard, de façon à réunir les deux quartiers séparés par cet axe* ». Un certain nombre d'acteurs associatifs a donc milité dans ce sens, mais sans succès, l'autorisation nécessaire pour fermer le boulevard, le temps de la fête, n'ayant finalement pas été obtenue. Il a été décidé en dernier recours de maintenir la fête sur les trottoirs du boulevard, ce qui ne correspondait apparemment plus au secteur concerné par l'Association de prévention.

Une association socio-culturelle qui participait habituellement à la fête de quartier, n'a pas souhaité en faire partie cette année. L'association semble ne pas avoir réussi à s'entendre avec les autres participantes pour faire valoir certaines idées qui lui tenaient à cœur, telle que celle de faire du porte à porte pour demander leur avis aux habitants. Elle s'est vu en même temps proposer des activités qui selon elle ne correspondait pas à son objet. Un reproche avait été fait à cette association, celui d'avoir eu une « *trop grande présence scénique* » lors de la fête précédente, entraînant la frustration de certains habitants « *ayant simplement fait à manger* ». En réponse, l'association souhaitait libérer un espace de façon hebdomadaire, « *pour qu'un intervenant puisse apprendre à danser aux habitants et qu'ils ne soient pas inhibés, le jour de la fête* ». Cette proposition n'a pas davantage été retenue. La fondatrice ne parvient pas bien à expliquer ces difficultés sinon par « *des tensions latentes* ».

Dans cet écheveau de relations complexes entre les associations, il faut bien constater que l'une des associations a finalement joué un rôle prépondérant, lors de cette fête. Elle paraît avoir ressenti l'absence de participation d'une autre association comme « *une sorte de trahison* », un membre de cette association rapportant un propos entendu à l'occasion : « *vous nous avez lâchés au dernier moment (...), vous me laissez tomber trois jours avant* ». De son côté, l'Association socio-éducative de la résidence n'avait pas souhaité participer à cet événement, probablement en partie en raison de la place importante qu'y prenait une autre association : comme déjà mentionné, elle a jugé que « *la fête de quartier avait un caractère politique* », qualificatif d'ailleurs déjà employé par elle pour désigner telle autre association. L'Equipe de développement local ne semble pas avoir participé à cette fête de quartier « *parce qu'elle avait lieu sur le boulevard* », au dire d'un responsable d'une des associations qui s'était retirée de la manifestation.

Ces problèmes autour de la fête de quartier renvoient donc aux difficultés de communication entre les associations et pas seulement aux clivages géographiques. Pour la présidente d'une des associations importantes du quartier, le problème viendrait du fait que, lors de l'organisation de cet événement, certaines associations s'investissent moins que d'autres, ce qui crée « *un peu d'amertume* ». Pour la responsable d'une autre association, il s'agit d'« un

malentendu » En tout état de cause, il s'agit néanmoins d'un évènement sans conséquences : « *ça va se rattraper, avec intelligence ; on se connaît depuis 20 ans.* ».

Cette longue monographie d'une fête de quartier illustre bien la difficulté de fédérer les quartiers et les populations, mais aussi les associations et leurs responsables bénévoles ou professionnels. Elle montre bien tout ce qui se joue entre les associations, certes autour des financements, mais aussi autour du délicat management de collaborations et de dynamiques entre les associations qui reste à inventer pour dépasser les rivalités, les jalousies et les prises de pouvoir, réelles ou subodorées.

4.5. Des démarches collectives sur un territoire

4.5.1. Des maillages militants autour d'une cause

Sur les quartiers, des associations sont amenées à se rapprocher d'autres associations ou partenaires soit en raison d'une actualité brûlante, soit autour d'une thématique qui appelle une mutualisation des ressources et des luttes. Elles développent alors entre elles des liens privilégiés.

Il n'est pas surprenant qu'un collectif de soutien aux sans papiers entremêle l'expérience d'une association de jumelage avec le Maghreb et mobilise des militants (élus ou non) de divers partis politiques (Alternative citoyenne, Parti communiste, Parti socialiste, LCR) et des syndicalistes (CGT) ; pour des échanges d'informations et pour des manifestations publiques, il communique également avec d'autres associations engagées dans la défense des sans-papiers.

Un des faits marquants de la vie associative, sur le quartier étudié dans le 92 et qui est inscrit dans la « politique de la ville » est l'important maillage associatif à partir des femmes. Pour au moins quatre associations, une histoire commune s'est tissée dès leur origine. Si la présence de certains membres dans plusieurs des conseils d'administration est un indicateur de « liens forts », la vigueur de ce maillage réside essentiellement dans la complémentarité des actions et dans leur émanation « *à partir des réalités vécues : le besoin de se retrouver et de s'entraider entre femmes, le besoin de se libérer du temps en organisant la garde des enfants, le besoin de suivre des formations et le besoin de trouver un lieu pour permettre à des femmes battues de sortir de leur situation* ». Dans la compréhension du processus de construction de ce réseau associatif, il est intéressant de noter comment chaque entité a fomenté la suivante et comment la poursuite d'une cause commune a abouti à la construction d'un dispositif d'action s'appuyant sur des points essentiels de l'émancipation des femmes. Cette complémentarité et cet ancrage dans la vie du quartier se sont encore manifestés par les collaborations entre ces associations et une association d'entraide composée de femmes bilingues (berbère / français) qui aident les femmes dans leurs démarches administratives, judiciaires et scolaires.

Trois associations anciennes du quartier du 93 ont chacune un membre de leur conseil d'administration investi dans le conseil des deux autres associations. Ces trois associations ont lancé un mouvement de grève collective du paiement des loyers aux bailleurs sociaux. Ce conflit a abouti à un succès nuancé puisqu'un des bailleurs (le bailleur public) a accordé à une association le fait de ne pas payer de loyer.

Sur un autre quartier des associations se sont regroupées autour de luttes communes pour éviter des expulsions, pour défendre une salle de spectacle, la Cité du Peuple ou des financements d'associations en danger

On ne peut rendre compte de la complexité, de l'hétérogénéité, de l'ambiguïté et des tensions qui traversent la vie associative d'un quartier, sans constater qu'elle contribue à faire avancer des causes citoyennes et à provoquer du changement social. C'est peut-être se situer volontairement à la frontière de l'analyse et de la conviction. Les associations de femmes et leur réseau, pour ne citer qu'elles, en sont l'illustration : elles témoignent d'années d'engagement féministe et de milliers d'actrices qui se sont succédées sans forcément se croiser. Aucun décret, aucune loi n'aurait pu être effective, si les « premières concernées » n'avaient pas élevé la voix, si elles n'avaient pas agi au quotidien pour modifier leurs conditions d'existence.

4.5.2. L'intérêt d'un collectif inter associatif

La vie associative dans le quartier de l'Est parisien étudié reste fortement marquée par le souvenir d'un « *Collectif inter-associatif* » cité à plusieurs occasions. Animé par le directeur du *Centre social* de l'époque, ce Collectif d'associations a été actif quand le quartier a été choisi, en 1997, comme un des quartiers où allait être mise en œuvre la « politique de la ville ». Il est tombé plus ou moins en sommeil, ces dernières années. Ici comme sur le quartier de Paris Nord, la fête du quartier reste une des activités qui mobilise un ensemble d'associations, mais elle se heurte elle-même à un certain déclin, du moins à écouter certains responsables. Les associations partagent l'impression que la fête a touché moins de gens en 2008. Un directeur d'association d'insertion estime que la fête est davantage celle des associations que celle des habitants et qu'elle est plus ou moins récupérée par le *Centre social*. « *Les habitants mangent, consomment, mais ne participent pas.* »

4.6. Les facteurs d'une dynamique inter-associative

4.6.1. Le rôle des dispositifs institutionnels

Des dispositifs institutionnels divers, sous forme d'équipements comme les maisons des associations, d'instances dédiées aux associations comme les CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement) et les conseils de quartiers qui comprennent souvent une représentation associative, et d'événements récurrents comme les fêtes de quartiers, outre les moyens qu'ils offrent aux associations, agissent comme autant d'occasions pour favoriser les interactions entre les associations, voire l'organisation d'actions communes.

Dans un des quartiers, une association théâtrale explique ainsi qu'elle s'est implantée sur ce territoire parce qu'elle connaissait bien une autre association qui amenait des jeunes à la Cartoucherie dans le cadre de l'opération « Ville, Vie, Vacances » (VVV). C'est dire l'intérêt d'un dispositif qui continue, seize ans plus tard, de réunir des acteurs associatifs pour préparer les ateliers de l'été prochain.

Dans les quartiers parisiens retenus dans le cadre de la politique de la ville, l'équipe de développement local (EDL) est reconnue – mais aussi parfois critiquée - par les acteurs associatifs : elle est perçue comme un interlocuteur privilégié des associations, voire comme un soutien des petites associations ou de dynamiques et d'actions communes entre les associations.

Sur un des quartiers, le conseil de quartier pourrait être un espace de communication entre les associations et avec les habitants. Il apparaît au contraire comme un lieu de cristallisation des tensions. Certaines associations y participent activement, d'autres le rejettent ; il est même qualifié de « *politique* » par certains membres d'une association socio-éducative de résidents qui ne souhaite pas y participer ; d'ailleurs, elle adresse la même critique à la fête de quartier.

En milieu rural, les acteurs associatifs pointent « *le rôle positif joué par les dispositifs institutionnels auxquels participent les associations* » (commissions, réseaux, etc.). Au travers de ces dispositifs, des associations implantées dans différentes communes se croisent, échangent sur leurs projets et activités, et peuvent par la suite construire des partenariats. C'est le cas, par exemple, du *Lien du Vallois* et des *Roues des Arts*. Ces dialogues inter-associatifs relèvent plus de l'informel ; ils sont un effet secondaire de ces dispositifs dont le but est tout autre.

Qu'une dynamique associative parvienne ou non à s'imposer, le rôle des institutions est toujours crucial. Si les cadres mis en place par les pouvoirs publics ne visent pas nécessairement la mise en place d'une telle dynamique, ils s'avèrent néanmoins nécessaires, et de ce fait, sujets à caution aux yeux de certaines associations qui craignent des récupérations politiques.

4.6.2. Rôle pivot de certaines associations ou responsables associatifs

Dans les quartiers considérés, il apparaît qu'à un moment donné une impulsion nouvelle est donnée par une association ou un responsable associatif qui redynamise un travail ou des actions collectives entre associations, dans un environnement où quelques partenaires vont accueillir favorablement cette initiative.

Du fait de leur ancienneté et des moyens dont ils disposent au regard des autres associations, des associations et leurs équipements sont conduits à occuper une place relativement « centrale » ou à tenir un rôle de « pivot » dans le tissu associatif de leur quartier ou de leur commune. C'est le cas d'une nouvelle association du territoire rural, « *Le Lien du Vallois* » ; c'est la fonction du *Centre social*, mais aussi de la *Société d'insertion*, pour le quartier en politique de la Ville de l'Est parisien ; c'est la place tenue par deux ou trois associations dont un café littéraire associatif, dans le secteur nord parisien. Ces associations et équipements sont de fait des acteurs et régulateurs d'un certain nombre d'évènements en lien avec d'autres associations. Pour en rester à l'exemple du *Café associatif*, il a assumé un rôle important à l'occasion de la fête de quartier, d'un projet « mémoire de quartier »¹⁹, d'un goûter-forum²⁰. Par ailleurs, cette association met son local à la disposition d'autres associations lors de

¹⁹Projet mené sur deux ans consistant en une collecte d'informations auprès des habitants présents dans le quartier depuis longtemps, donnant lieu ensuite à des représentations théâtrales racontant cette histoire, jouées dans les cours des HLM.

²⁰Partenariat avec un hôpital et des associations de l'autre côté du boulevard, autour de l'alimentation à travers un partage de recettes et le thème de la carotte.

manifestations festives ou pour des réunions. Les ateliers internes du *Café associatif* sont eux-mêmes parfois issus de partenariats avec d'autres associations ou structures du quartier : c'est le cas de l'atelier cuisine avec la Caisse d'allocations familiales et une amicale de locataires.

Sur chacun des quartiers approchés, d'autres associations témoignent de leur capacité à créer du lien entre les associations, à faciliter la mise en place de projets collectifs. En milieu rural, cette place est plus difficile à tenir, pour de multiples raisons déjà évoquées.

5. ASSOCIATIONS ET POUVOIRS PUBLICS

Les pouvoirs publics jouent un rôle important dans la vie associative, non seulement dans le financement mais aussi dans la création même des associations, comme nous l'avons vu en exposant les origines des associations. Dans les quartiers inscrits dans la politique de la ville, l'intervention des pouvoirs publics auprès des associations est d'autant plus importante que ces dernières sont des partenaires recherchés. Mais elle peut être aussi le fruit d'une stratégie municipale plus générale qui valorise les associations comme des interfaces entre les élus et les habitants. Du fait de leur objet – l'intégration sociale, économique, civique et culturelle des habitants en difficulté – les associations étudiées interagissent continûment avec les politiques publiques. Comment s'opère la rencontre entre ces deux acteurs – associations et pouvoirs publics – aux légitimités propres ? L'analyse comparative de plusieurs territoires – aux identités et histoires spécifiques – révèle que si les pouvoirs publics ont un rôle clef, celui-ci s'opère de manière différenciée selon les territoires pour donner lieu à des relations assez variables selon les associations et les pouvoirs publics.

5.1. Une activité associative dans une grande dépendance

L'intervention des pouvoirs publics s'opère via l'attribution de moyens matériels et financiers aux associations (financements et locaux) et via l'existence d'instances résultant ou non d'une politique municipale.

5.1.1. *L'attribution des ressources matérielles et financières*

Pour conduire leur activité, les associations ont besoin de ressources matérielles et financières. On peut distinguer, en s'inspirant des travaux de spécialistes en économie des associations, trois types de sources pour les associations : la sphère publique, les fonds privés et les usagers. Ces sources peuvent revêtir plusieurs modalités à savoir : le don, l'apport en nature et l'« achat quasi-mercantile ». Selon qu'il provient de l'une ou l'autre des trois sources distinctes, le don correspond aux subventions publiques, au mécénat ou aux cotisations des membres. L'apport en nature comprend la mise à disposition de moyens logistiques par les collectivités ou par les grands comptes et le bénévolat. Dans l'achat quasi-mercantile sont incluses les commandes venues des collectivités ou des grands comptes ainsi que la « participation » financière des usagers aux services dont ils bénéficient.

L'hybridation des trois types de sources est inscrite dans la forme associative au niveau de ses principes fondamentaux, qu'ils soient juridiques ou idéologiques, les usagers constituant par principe un socle primordial de cette hybridation. En effet, le bénévolat permet à l'association de fournir des services gratuitement ou à des prix réduits et répondant à une utilité sociale. Cette utilité sociale constitue une justification essentielle pour l'obtention de fonds socialisés, même si l'échange associatif reste aussi aux lisières du mercantile. Les cotisations et participations financières de leurs membres ou des utilisateurs des services ne suffisent en effet généralement pas à apporter les fonds suffisants pour le fonctionnement et l'investissement.

Dans la plupart des associations étudiées, les fonds socialisés transitent par les pouvoirs publics

constituent un apport massif. Dans le quartier politique de la ville de Paris Est, la majorité des associations dépend à plus de 70 % des financements publics. De même, dans celui de Paris Nord, les associations étudiées disposent de financements plus ou moins importants selon les besoins de leurs activités mais reçoivent toutes une part conséquente de financements publics, qu'il s'agisse de subventions d'aménagement ou de fonctionnement. Parmi les financeurs réguliers on peut citer la mairie de l'arrondissement, la Ville de Paris, des institutions liées à la jeunesse (DASES, DASCO, PJJ). Même constat pour les associations de la Seine-Saint-Denis qui ne cachent d'ailleurs pas pour certaines leur dépendance financière vis-à-vis des pouvoirs publics. Dans le Vallois hormis le *VERS* dont le budget est constitué uniquement des cotisations de ses adhérents et *Eléments Naturels* qui fonctionne sur les revenus propres de ses fondateurs, les associations rencontrent, à des degrés divers, des difficultés pour rechercher, obtenir et/ou conserver les subventions des collectivités territoriales ou de l'Etat. Sans entrer dans le détail de la répartition des subventions (cf. Rapport par territoire), il faut pointer que les financements publics peuvent être municipaux, régionaux, nationaux, européens, avec des répartitions variables selon les associations. On peut notamment citer un dispositif méconnu, celui de la « réserve parlementaire ». Les députés disposent chacun d'un budget, réparti en enveloppes dont les montants et l'usage sont fixés par la loi. Parmi ces subsides, la « réserve parlementaire » permet aux députés de financer une fois dans l'année trois associations de leur choix, à hauteur de 5.000 €. Cette pratique, utilisée avec discernement ou non par les uns et les autres, est suspectée de permettre aux élus de se constituer des clientèles. Elle est symptomatique du rapport inégalitaire entre associations et pouvoirs publics et de la situation de dépendance et de sollicitation récurrente dans laquelle se trouvent les associations à l'égard des subventions mais aussi de l'attribution de locaux.

Pour d'autres structures, souvent plus jeunes ou plus fragiles, la participation financière du public reste cruciale. C'est le cas de *Karaté* dans le 93 comme de nombreuses associations sportives et de loisirs. Si le bénévolat semble important, il ne permet pas de déboucher sur la fourniture de services gratuits. La plupart de leurs usagers-clients en plus des cotisations d'adhésion payent les produits ou services fournis par l'association. C'est également le cas d'autres associations comme la *Société d'insertion* du quartier politique de la ville de Paris Est. Ses ressources propres s'élèvent à plus de 70%.

Pour autant, même dans les cas où les associations se financent surtout par leurs prestations, elles restent dépendantes des pouvoirs publics pour d'autres démarches. Par exemple, pour obtenir ses marchés, la *Société d'insertion* dépend quasi totalement des pouvoirs publics : la mairie, les bailleurs. Précisons cependant que si les services de la mairie ressentent l'activité de la *Société d'insertion* pour partie comme une concurrence pour leurs propres salariés, dont les syndicats contestent certains marchés attribués aux salariés de la *Société d'insertion*, le Directeur général des services considère avec beaucoup de bienveillance l'association et n'hésite pas à évoquer un développement des marchés. Il s'agit d'ailleurs de la seule association parmi celles étudiées sur ce territoire de Paris Est, qui compte des élus – et même un collègue d'élus – parmi ses administrateurs. Ahmed, assistant d'un élu politique dans une ville de la région parisienne, a accepté de décrire son expérience en matière de relations entre les associations et les élus. De ce témoignage, nous retenons notamment une analyse précise et argumentée des rapports entre les associations et les pouvoirs publics.

Assistant d'un élu de la région parisienne

Si l'élu est indispensable aux associations, elles lui sont nécessaires. [...] En matière d'événements publics, l'élu municipal s'apparente à un producteur, et son représentant, au

producteur exécutif, qui trouve de l'argent et rassemble des compétences. Cette position ne va pas sans générer des tensions, entre associations, entre l'élu, la Mairie, et leur partenaire. En effet, le producteur réunit une équipe qu'il veut la meilleure possible, et quand bien même il se concerte avec l'association partenaire, celle-ci peut craindre de perdre la maîtrise d'un projet dont elle est l'initiatrice, et ce d'autant plus que les nouveaux venus savent où se trouvent les subsides, les moyens matériels et humains, la capacité de communiquer et de faire connaître aux habitants le projet, donc ses participants. Ils savent où est le pouvoir. [...] J'ai parlé d'un rapport de producteur à réalisateur. [...] Le décalage des moyens entre les partenaires est trop grand, si grand qu'il rappelle bien moins le modèle français que le cinéma américain, où le réalisateur dépend entièrement d'un producteur intrusif. C'est un peu rude, par moments rugueux, mais aux yeux des élus, ce déséquilibre se justifie sans peine. L'événement s'inscrit dans la politique municipale, l'association propose, mais l'élu encadre, oriente, afin que le projet épouse la ligne de cette politique. [...]

À ces tensions s'en ajoute une autre, d'héritage celle-là. Le tissu associatif est dense autant qu'ancien, assez pour s'être constitués en réseaux distincts, voire concurrents et redondants. Se disputer les subsides de la Mairie avec une âpreté dépourvue d'élégance les a conduits à se rapprocher des réseaux politiques, si bien qu'aux rivalités du quartier s'ajoutent des rivalités de pouvoir. [...]

Les tensions sont partie intégrante d'un système institutionnel, déséquilibré, je le répète, qui prend tous les caractères de l'assistanat sans disposer des moyens suffisants pour assister chacun. Les élus ont besoin des associations pour mettre en œuvre leur programme, soit, mais elles ne leur sont pas vitales. A l'inverse, une association a toujours besoin de l'élu municipal, pour subvenir à ses frais quotidiens comme aux dépenses exceptionnelles.

Les ressources matérielles et financières constituent ainsi un des leviers principaux des pouvoirs publics sur les associations, compte-tenu notamment de la faiblesse de ressources propres et de l'importance des salariés à financer souvent grâce à des emplois aidés. Du coup, la dépendance financière des associations à l'égard des partenaires – en particulier des collectivités territoriales – peut être importante et maintenir l'association dans une situation de fragilité. D'autant plus, comme le rappelle Ahmed, que « *Dans les mois et les années à venir, les pouvoirs publics seront amenés à faire des choix, à laisser s'éteindre des associations. Sur quels critères se feront ces choix, nul ne peut en préjuger. En effet, s'il existe des relations entre ces deux formes d'associations que sont les partis politiques et les associations ou collectifs d'associations conventionnelles, si elles partagent une part de leur personnel, si, enfin, ces proximités politiques facilitent l'élaboration de projets, comme elles en condamnent d'autres, je ne vois pas que ces affinités électives comptent dans l'attribution des subventions.* » En même temps, les pouvoirs publics développent et aident les associations dans le cadre de la politique de la ville qui cherche notamment à promouvoir le renforcement et la mise en réseau des acteurs locaux de l'accompagnement social vers l'autonomie des publics en difficulté.

5.1.2. La présence de pouvoirs publics dans la proximité

A Paris, les EDL (équipes de développement local) sont des équipes mises en place dans chaque quartier de la politique de la ville. Chargées de l'animation de la vie locale, du recensement de la population, et de l'aide au montage de projets, elles jouent un rôle important dans la vie du quartier, quoique variable selon les arrondissements. Dans le quartier politique de la ville de Paris Est, l'EDL joue un rôle central dans la vie associative du

quartier, non seulement par ses financements, mais aussi par le soutien technique et humain d'une équipe composée de salariés de la ville de Paris qui travaillent avec une relativement grande autonomie, liberté d'action et d'expression, par rapport à la municipalité dans la réalisation de sa mission. En témoigne la façon dont la chef de projet définit la mission de l'EDL du quartier politique de la ville Paris Est.

Chef de projet EDL, 75011

« Une équipe de développement local a une approche territoriale qui colle à une géographie prioritaire, par exemple quartier politique de la ville Paris Est, zones urbaines sensibles mais aussi quartiers classés dans la politique de la ville via le contrat urbain de cohésion sociale. Donc pour utiliser des gros mots qui sont un peu standard mais qui quand même veulent dire ce qu'est la politique de la ville, c'est la mise en réseau, la coordination, le partenariat, il s'agit de rattraper les handicaps, qu'ils soient sociaux, urbains etc., qu'il y a sur un territoire et le pousser vers le haut, mettre des équipements, faire du développement social avec les associations, les habitants, ce qui met un certain temps, puisqu'une évolution de territoire met un certain temps quand même. » L'EDL sert « de lien, de courroie de transmission voire de fusible entre les directions de la ville, l'État et les élus, qu'ils soient en mairies d'arrondissements ou en central, et aussi bien sûr l'instruction de toutes les demandes de subventions (des associations), donc l'aspect financier de la politique de la ville, en fonctionnement et en investissement ».

Dans le quartier politique de la ville de Paris Nord, le rôle de l'EDL apparaît plus ambigu. Après, avoir été rejetée sous sa forme associative initiale par le collectif associatif, elle bénéficie, depuis qu'elle est administrativement dépendante des pouvoirs publics, d'une plus grande reconnaissance. Les associations rencontrées déclarent entretenir plutôt de bonnes relations avec cette institution et évoquent des actions sur lesquelles elle les a particulièrement aidées. Cependant, demeure le sentiment d'une relative incompréhension quant au rôle de cette structure, certaines associations mettant même en avant son manque d'efficacité, d'autres son manque de moyens.

En banlieue parisienne, d'autres structures mises en place par les municipalités remplissent un rôle similaire. C'est le cas des antennes de quartier dans le quartier politique de la ville du 92 dont le projet est de dynamiser la vie associative et d'animer la vie sociale et civique dans les quartiers. Trois antennes de quartier sont présentes sur la commune (sur les 3 quartiers Politique de la ville), les deux plus anciennes ont un statut associatif et la plus récente est un service municipal, mais comme le décrit la Responsable de la vie associative à la municipalité, toutes dépendent directement de la municipalité : *« On a trois antennes de quartier qui sont des relais importants... et des lieux de vie importants. (...) Ce sont des lieux qui... qui accueillent... qui ont une vie... qui animent finalement la vie du quartier, la vie associative... en lien avec la mairie évidemment puisque ce sont des... des émanations de la mairie en fait. Il y en a deux qui sont sous statut associatif, l'antenne [du quartier étudié] et l'antenne [d'un autre quartier] sont des associations mais en fait c'est para-municipal... et l'antenne [du troisième quartier], pour le coup, est un service municipal. Mais ce sont des agents de la ville qui sont dans les antennes ».* Dans cette commune, l'analyse des relations entre les associations et les pouvoirs publics fait clairement apparaître l'échelon local comme le plus important. Le pouvoir municipal s'implique largement dans la vie associative de diverses manières. Certains élus par exemple sont à l'initiative de créations d'associations et

participent à leur direction. Michel P. constitue une figure emblématique du quartier. A l'origine de la création de *Le savoir pour tous*, d'une AMAP et du *Collectif de soutien aux sans papiers*, sa participation est jugée très positivement par les personnes rencontrées. Au-delà de son statut d' élu, son militantisme est largement reconnu.

Dans le quartier politique de la ville 93, la municipalité est également très présente. Outre le fait qu'un élu municipal est délégué pour intervenir sur chaque quartier, il faut souligner la présence d'instances de participation et d'un espace services publics situé dans la cité avec lesquels plusieurs associations sont en relation. Notons que dans ce quartier, une maison des associations (*UNION*) au statut associatif a remplacé en 2002 l'ancien comité de quartier créé en 1990. Le comité s'était constitué, en lien étroit avec les pouvoirs publics, à une époque marquée par la restructuration du quartier avec pour objet l'animation de ce dernier. Après une période de relatif essoufflement dans la dynamique associative, les responsables ambitionnent aujourd'hui de réinvestir de manière active le quartier. Là encore, les associations travaillent en lien avec le pouvoir politique municipal et les agents municipaux travaillant sur le quartier. Cela se reflète dans une série d'actions, menées conjointement entre certaines associations et la municipalité, et dans les liens étroits qui peuvent apparaître entre la municipalité et certaines associations, au détriment d'autres.

En milieu rural, il n'existe guère de dispositif public de proximité, les associations sont alors en contact direct avec les maires ou adjoints au maire des communes.

On le voit, via des instances ou des relations de proximité, les pouvoirs publics jouent un rôle majeur dans la vie associative. Il s'agit d'un rôle d'interface – entre associations, entre associations et élus, entre associations et administrations, entre associations et autres types d'organisation – qui permet de remédier au manque de réseau des acteurs associatifs, bien souvent isolés et par là dépourvus d'un certain nombre d'informations et de contacts indispensables au bon fonctionnement d'une association et au développement de projets. Cette présence des pouvoirs publics pose alors la question de l'autonomie des associations dans un contexte où leur existence ou du moins leur assise est pour partie conditionnée par des orientations politiques et des décisions publiques.

5.2. Les associations entre contrainte et autonomie

Depuis plusieurs années, les procédures, les circuits et les normes se sont complexifiés. Les crédits de l'État sont fortement encadrés, avec pour conséquence une intensification du travail administratif et la montée d'une logique gestionnaire des activités (cibles, objectifs, résultats), qui n'est pas toujours compatible avec la conduite d'un projet autonome. C'est le constat quasi-unanime dressé par les associations rencontrées sur l'ensemble des territoires. Elles pointent à la fois la fragilité des budgets mais aussi la complexification et l'intensification du travail administratif. Les associations disposent-elle d'une réelle autonomie dans un tel contexte ? « Si l'association s'inscrit dans la logique de financement définie par les pouvoirs publics, ne risque-t-elle pas d'être mise sous tutelle ? »²¹. Cette question de l'autonomie des associations vis-à-vis des pouvoirs publics se pose avec d'autant plus d'acuité si l'on considère les associations comme un maillon fondamental de la chaîne démocratique. Nos analyses par territoire offrent une réponse nuancée. Si la plupart des associations pointent

²¹ Tariq Ragi, « Les relations entre associations et pouvoirs publics », Ceras - revue *Projet* n°264, Décembre 2000. URL : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1986>.

certaines inflexions dans leur projet, liées au poids de ces tâches administratives, elles développent également, comme nous allons le voir, toute une série de stratégies destinées à conserver leur autonomie.

5.2.1. Les contraintes gestionnaires et administratives

La plupart des associations ont pour ambition de réaliser des activités originales orientées vers des objectifs multiples. Mais les procédures de mise à disposition de locaux ou d'obtention de subventions même réduites et simples en apparence peuvent être sources de difficultés. Ces procédures nécessitent des compétences administratives dont ne disposent pas certaines associations, en particulier les petites associations qui n'ont pas de salariés pour assumer les tâches de gestion et d'administration. Illustrons nos propos par quelques exemples. Lorsque *Maharaba* – situé dans le quartier politique de la ville du 93 – souhaite obtenir une salle municipale pour y organiser une soirée-débat, un justificatif d'assurance lui est demandé. Le coût de l'assurance n'est pas prohibitif, mais la mutuelle contactée refuse d'assurer une association qu'elle estime sans activité, en l'absence de rapport d'activité. Même type de problème pour une association de football en salle qui n'a pas obtenu de subvention pour quelques équipements de base qui lui auraient permis de poursuivre ses activités. La raison est que la municipalité n'a pas reçu les documents annexes à la demande, de simples rapports et budgets annuels, documents jugés indispensables. Il faut noter que le service municipal de la vie associative de la commune concernée se fait le relais de diverses formations gratuites de premier niveau, censées faciliter la constitution de demandes de subventions, la tenue de la comptabilité, et la compréhension du statut associatif. Cette démarche ne remet pas en cause – confirmerait plutôt – le rôle déterminant des compétences gestionnaires et scripturaires, dans l'octroi des aides municipales. Pourtant, rien ne prouve que la performance associative soit indexée sur ces compétences, ou que le bénévolat associatif ait quelque avantage à s'investir dans la tenue de comptes, plutôt que dans le relationnel, ou dans le perfectionnement de l'objet spécifique de l'association.

À leur niveau, les associations les mieux armées rencontrent les mêmes difficultés, lorsqu'il s'agit de convaincre des financeurs beaucoup plus distants. C'est ainsi par exemple que la directrice de l'*AFQ* (dans le 93), souligne la difficulté liée à la multiplication des dossiers à rendre aux pouvoirs publics financeurs, précisant que ce problème tend à s'atténuer depuis la mise en place d'un dossier *COSA* (de demande de subvention) identique à toutes les institutions à l'exception du conseil régional. En 2003, suite à une baisse drastique des budgets, l'*AFQ* a failli s'arrêter de fonctionner. L'association a finalement reçu une subvention exceptionnelle sur une convention pluriannuelle, sur 3 ans avec le *FASILD*. Cette incertitude est vécue comme usante. Déjà, selon les termes de la directrice il faut « *toujours se battre pour pouvoir avancer un projet* ». Ensuite dans la mesure où les budgets sont imprécis, ils ne permettent jamais de monter un projet au point où il a été pensé. L'ampleur des tâches administratives, liées à la question des financements, se trouve ainsi redoublée par la nécessité de renouveler sans cesse ces demandes, les financements portant rarement sur de longues périodes.

Le temps consacré à ces démarches est souligné par la plupart des représentants des associations rencontrées. C'est ainsi que selon la secrétaire de l'association *Compagnons de l'espace vert*, pour ne citer qu'elle : « *Dès qu'on veut faire quelque chose il faut chercher de l'argent, à chaque fois, systématiquement. C'est pas facile parce que c'est pas notre métier, ça demande du temps, monter des dossiers* ». De la part des pouvoirs publics, le temps

consacré aux nombreuses associations représente également un investissement que les élus soupèsent avec attention comme le montre le témoignage d'Ahmed, assistant d'un élu local : « *C'est par dizaines que nous recevons chaque mois des invitations émises par les associations culturelles. Tous les élus en reçoivent des dizaines, mais tous ne les inscrivent pas à leur agenda. Je ne connais qu'un critère de sélection, entre les invitations auxquelles l'élu se rend, et celles pour lesquelles il se fait excuser, la possibilité d'être vue. Ainsi, on préférera toujours un vernissage, un pot, l'inauguration de quelque local, en somme, l'éclairage brutal d'une galerie à l'obscurité d'une salle de théâtre. On peut déplorer cette attitude. Pour ma part, je m'interroge sur les motivations de ces invitations. Leur abondance témoigne de la vitalité des associations culturelles. A travers elles, sans doute s'agit-il d'établir et de conserver de bonnes relations, de maintenir les réseaux, d'exposer aux élus quel usage est fait des subventions qu'ils octroient, toutes choses qui intéressent les élus municipaux.* »

Précisons que la Ville de Paris a financé les travaux de l'association *Compagnons de l'espace vert* ainsi que l'aménagement des jardins. Aujourd'hui, l'association ne reçoit plus de subventions de cette institution mais fait parfois appel à des financeurs ponctuels pour des projets spécifiques. La Caisse des dépôts et consignations a par exemple financé une table et des estrades dans le jardin. La DASCO (Direction des affaires scolaires et de la scolarité) finance ponctuellement du matériel ainsi que certaines animations lorsque les enfants des écoles et des centres de loisirs sont impliqués (entre 1000 et 2000€ par an selon la secrétaire de l'association). La mairie de Paris et celle de l'arrondissement ont co-financé des garde-corps autour des parcelles. Une année le conseil de quartier a financé la fête de la musique de l'association à hauteur de 800 euros de façon à payer certains musiciens. Les ressources de l'association sont donc loin d'être régulières. Néanmoins, il semble que les demandes de financement ne se heurtent que rarement à des refus. Même constat pour le *Centre social* du quartier politique de la ville Est qui dispose pourtant de l'équipe de salariés la plus importante : un de nos interlocuteurs s'exclame « *On a renoncé au FSE, c'était galère* » !

La mise à disposition de locaux constitue un autre élément important pour les associations. Ahmed, assistant d'un élu local, le souligne : « *Certes, les sollicitations abondent, surtout pour l'obtention de locaux ou de subventions. Malgré la rudesse des confrontations le Conseil municipal, vote chaque année la subvention d'une activité associative (...)* L'élu municipal est l'interlocuteur privilégié des associations. À travers les subventions, je l'ai indiqué, il détient la clef d'une part de leurs budgets, part croissante à mesure que l'État se retire. Le montant demandé, sa pertinence, et la somme versée à chaque association occupent une large part des discussions en Conseil municipal. A cette puissance financière, qui attire à lui les associations, s'ajoute que l'élu municipal attribue des locaux. Il peut y héberger les collectifs, à titre gracieux ou pour un loyer modéré. Il dispose en outre de salles capables d'accueillir expositions et conférences, forums ou concerts. » Le problème des locaux a permis à Edith des *Clubs Théâtre* d'apprendre « *(chose que l'on n'avait jamais fait avant, qu'on ne connaissait pas du tout), qu'il fallait s'adresser aux pouvoirs publics pour pouvoir exister et que si on se débrouillait tout seul dans son coin, et bien c'est comme si ça n'existait pas parfois.* » Le besoin de locaux, problème partagé par la plupart des associations étudiées, peut porter atteinte au développement associatif. Le responsable d'une association de sport raconte ainsi : « *Là on commence à arriver dans une situation un peu difficile où le club a pris un essor tel que notre structure devient un peu obsolète : il nous faudrait une salle, or ça fait trois ans que je dépose un dossier, mais j'ai pas de réponse, j'ai rien... tous les cours, on monte et on démonte les tapis, c'est un travail énorme* ». Pour certaines associations, qui ne font ni appel aux finances publiques, ni à l'échange mercantile, le problème matériel le plus prégnant, dès qu'elles souhaitent parvenir à un certain niveau d'activité publique, tenir des

meetings ou animer des manifestations, consiste à accéder à des locaux ou des espaces. C'est particulièrement le cas d'une association de joueurs de pétanque et d'une association de défense du quartier dans le quartier de la politique de la ville de Seine-Saint-Denis.

Si la mise à disposition de locaux est cruciale pour les associations, le problème de l'espace nécessaire à la réalisation et au développement des activités touche les associations de manière inégale. Le cas du quartier politique de la ville de Paris Nord l'illustre. La situation de plusieurs associations sur le quartier politique de la ville de Paris Nord en rend compte. Disposant d'une seule salle de 1999 à 2002, le *Café associatif* obtient le local voisin en 2002 et s'agrandit. L'association dispose actuellement de 100 m² et a néanmoins pour projet de s'agrandir à nouveau grâce à un local situé sur le boulevard. Or, d'après la charte adoptée en 2004 par les commerçants, ce local ne peut être attribué à une association. Pourtant, les liens anciens entretenus entre cette association (par l'intermédiaire de son fondateur) et les représentants des pouvoirs publics compétents sur cette question (dont en premier lieu l'adjointe au maire de l'arrondissement à la Politique de la Ville, que nous avons rencontrée) laissent penser que le *Café associatif* pourrait obtenir gain de cause. De même, une association en lien étroit avec les pouvoirs publics telle que *Prévention-jeunes*²² ne semble pas non plus avoir réellement de problèmes de locaux : les deux branches de l'association disposent d'un local chacune et sont voisines. *Atelier Expressions* a quant à elle bénéficié de la mise en place du pôle associatif par la mairie de l'arrondissement et dispose de deux salles dans ces locaux, ainsi que d'un jardin. Au contraire, pour une association plus petite et moins proche des pouvoirs publics la situation s'avère nettement différente. D'après un bénévole de *Solidarité-école et loisirs*, « le seul problème de cette association c'est qu'elle ne dispose pas de locaux ». Toujours selon cette même personne, la raison invoquée est le manque général de locaux disponibles : « Dans le secteur privé c'est hors de prix il faut quand même une certaine surface, des locaux qui soient adaptés. Et au niveau des bailleurs sociaux ils n'en ont pas énormément et déjà à la disposition de pas mal d'associations. ». Pour lui, la mairie de l'arrondissement et l'OPAC « y réfléchissent ». L'EDL est décrite comme « pas impliquée » sur ce sujet. On peut souligner néanmoins que la personne en charge de ces questions (le fondateur de l'association) n'a pas souhaité répondre à nos questions, ce qui ne donne qu'une vue très partielle du point de vue de l'association.

La question des conditions d'attribution des locaux mériterait une étude empirique approfondie. Sans présumer des résultats d'une telle enquête, on peut faire l'hypothèse que le manque de lisibilité de certains financements peut pénaliser les associations les moins informées, les plus récemment formées, ou les moins proches des pouvoirs publics. Certaines d'entre elles dénoncent parfois le manque de clarté des règles d'attribution. C'est le cas du responsable administratif du *Restaurant social* qui fonctionne à l'heure actuelle essentiellement avec des dons ; il explique ainsi : « On a eu tous les contacts possibles, tout le monde est venu, le maire est venu et un autre bailleur, c'est vraiment un problème (...) Je ne sais pas, c'est peut-être parce qu'on est des blacks, je ne sais pas, à mon avis il doit y avoir un peu de ça parce qu'à côté l'association de femmes, elle c'est plus facile en termes de demande, nous on se bat tous les jours ». Le racisme, avancé comme explication à l'absence d'attribution d'un local plus grand, témoigne de l'incompréhension des règles du jeu. Du côté municipal, on s'étonne en fait de la soudaine prospérité d'une association jusqu'alors inconnue, dont les méthodes présentent un singulier mélange de présentation managériale, d'informalité et d'approximations. Dans un système dont le clientélisme n'est pas absent, la municipalité cherche en fait à identifier ses interlocuteurs. Capacités administratives et

²² *Prévention-jeunes* est financée à 80% par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS).

cohérence des informations communiquées par diverses sources, sont autant de manières de s'en assurer. La progression des associations dans cet univers de privilèges et de règles peu explicites consiste donc en un apprentissage, qui est également un auto-dévoilement et une construction relationnelle au sein des réseaux municipaux.

5.2.2. *Quel impact sur l'autonomie associative ?*

La complexification et l'intensification du travail administratif, qui affectent l'ensemble des associations, n'est pas toujours compatible avec la conduite d'un projet autonome. Les demandes de subventions requièrent de situer l'activité de l'association dans un domaine (le « social », le « culturel »...) ce qui rend les tâches administratives encore plus lourdes à réaliser. La difficulté pointée par plusieurs responsables est celle de « rentrer dans des cases ». Le *Café associatif* du quartier politique de la ville de Paris Nord a par exemple dû redéfinir ces différentes activités de façon à les regrouper en quatre pôles pour assurer une plus grande lisibilité ; il s'agit des pôles « espace culturel de proximité » (soirées, expositions, manifestations culturelles en général), « lecture » (différents ateliers de lecture et écriture, soirées contes), « vie de quartier » (journal, ateliers divers, espace café-restauration, qui accueille les habitants du quartier sans obligation de consommer), « ludothèque » (soirées et espaces jeux). Le fait d'être financé par une institution publique peut également impliquer de se voir imposer l'utilisation de certains outils. C'est ce qu'explique notamment une salariée d'*Atelier Expressions* à travers l'exemple des « fiches de liaison » entre écoles et association.

Ces modalités de financement imposent des formes de compromis qui peuvent même porter préjudices aux associations. En témoigne le cas de l'association *Les Compagnons de l'espace vert* soutenue depuis sa création par la Ville de Paris. Le fait d'avoir été financé par la Ville de Paris comporte un certain nombre de contraintes : la secrétaire de l'association explique en effet avoir vu partir « une bonne partie » des premiers adhérents déçus de ne pouvoir finalement réaliser un projet de jardin sur deux quais et une voie ferrée (l'association n'occupe actuellement qu'un seul quai). Malgré ces compromis de départ, deux contraintes demeurent : l'impossibilité de faire du feu et donc des barbecues d'une part et d'autre part le refus auquel s'est trouvée confrontée la demande d'installer une borne électrique (actuellement lorsqu'elle a besoin d'électricité, l'association se relie à l'appartement d'un voisin grâce à des câbles).

Ainsi, les situations économiques des associations observées confirment la difficulté à réaliser l'idéal d'un tiers secteur fondé sur la seule solidarité associative. Le fait d'être financé par des institutions publiques s'il représente pour ces associations une aide considérable, s'accompagne également d'un certain nombre de contraintes. Ce mode de financement impose parfois des choix, voire la communication de certaines informations sur les adhérents et représente surtout un ensemble de tâches administratives incontournables. Il en est de même pour la recherche de locaux permettant à l'activité associative de se développer.

Pourtant, plusieurs remarques doivent être faites qui nuancent ce résultat. D'abord, il faut pointer le fait que certaines associations parviennent à mener des activités sur la seule base de la solidarité de leurs membres. Ensuite, le recours à des financements publics et l'évaluation des associations par les pouvoirs publics peuvent être vécus, en l'absence d'autres formes de pouvoirs régulateurs des cadres associatifs notamment, comme une contrainte positive. C'est le propos de l'association *Prévention-jeunes* du quartier politique de la ville de Paris Nord. Subventionnée à 80% par DDASS (direction départementale de l'action sanitaire et sociale)

au titre d'un mandat global consacré à l'action auprès des jeunes en difficulté, elle présente ce mode de financement comme un gage de sécurité et de stabilité, garantissant l'autonomie de l'association. La responsable de pôle rencontrée explique en effet : « *C'est bien d'avoir un seul financeur parce qu'on a une tutelle avec qui on peut discuter des projets. Si elle nous dit, par exemple, (...) « demain faut faire ça », on pourrait dialoguer, bien sûr (...) quand même un seul financeur c'est la sécurité. Quand on est agréés, on est agréés, on sait pendant 3ans, on a l'argent qui tombe tout le temps.* » Des financements complémentaires et ponctuels viennent s'ajouter à cette base régulière : il s'agit d'aides de l'État, des « services de lutte contre la toxicomanie », de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), accordées pour des durées courtes d'un à deux ans ou pour un projet précis *Prévention-jeunes* n'a aucun emploi aidé. Tous ses salariés sont en CDD, CDI ou éventuellement en contrat d'apprentissage.

Enfin, et surtout, si la plupart des associations insistent sur les contraintes négatives qui pèsent sur elles, il faut également souligner leur capacité à développer toute une série de stratégies de manière à gagner en autonomie. C'est ainsi que pour pouvoir fonctionner, développer des activités ou encore conserver une autonomie dans le projet, l'*Association de femmes* dans le 93 a choisi de diversifier les sources de financement. Il faut noter que le fait de rendre des comptes à des financeurs ne constitue pas selon la directrice de l'*AFQ* une instrumentalisation de l'activité associative. La *ludothèque* mise quant à elle sur ses connaissances en matière de jeu qu'elle choisit d'accentuer en se posant comme un acteur incontournable. Cette stratégie est plus facile à mettre en œuvre pour des grosses associations ou du moins des associations ayant des salariés. D'autres, souvent plus petites ou moins outillées, peuvent recourir à l'entraide et la débrouille avec d'autres collègues et amis. Le responsable de *Karaté* du 93 explique par exemple : « *Alors je demande à des collègues hein, s'ils peuvent venir me filer un coup de main sur une manifestation comme celle-là, j'en ai quelques uns qui vont venir m'aider* ». Le bénévolat et le don permettent également de poursuivre une activité associative en l'absence de subventions ou de locaux suffisants. Là encore, on peut citer le responsable de *Karaté* : « *J'ai préféré ne pas me payer pour l'instant, et payer des assistants avec moi, donc j'ai deux assistants que je paie qui sont ceintures noires, qui font des cours avec moi, comme ça, ça permet de gérer les cours, on peut individualiser plus notre enseignement, on est beaucoup plus proches des jeunes, plutôt que quand y en a qu'un qui fait ça* ». On peut enfin citer une autre stratégie observée sur le territoire rural. Les administrateurs des *Familles Rurales du Vallois* ont évoqué à plusieurs reprises leur lassitude face « *au remplissage des fiches faites par le REAAP, la difficulté à rentrer dans les cases, à dissocier chaque activité et à cibler le public* ». Étant donné le rôle important joué par cette association au sein du collectif *Lien du Vallois* (notamment l'apport de la subvention du REAAP pour l'organisation des journées de la parentalité), la stratégie adoptée pour maintenir, voire développer, l'activité autour de la parentalité est de déclarer le *Lien du Vallois* en association loi 1901 et de demander auprès de la CAF l'agrément en *Centre social*, même si ce n'est pas nécessairement la meilleure solution. Pour réaliser cette entreprise, un comité de pilotage réunissant des associations, des élus et des administrations publiques a été créé afin de définir les statuts de la future structure. Un des objectifs est que celle-ci bénéficie d'un financement pour un emploi à temps partiel dédié à l'exécution des décisions et aux tâches administratives.

Autrement dit, on observe toute une panoplie de démarches et de stratégies mises en œuvre par les acteurs associatifs pour contourner ces difficultés et conserver la maîtrise de leur action : diversification des subventions publiques ; obtention d'un agrément ou d'une autre forme de reconnaissance comme dispositif public ; développement de l'autofinancement ; recherche de ressources privées : mécénat d'entreprise, fondation, quête publique, mutualisation de ressources en personnel et/ou en matériel... Ainsi, au-delà d'une pure

domination des pouvoirs publics sur les associations, les relations entre ces deux acteurs apparaissent bien plus complexes.

5.3. Les relations associations/pouvoirs publics : intérêt partagé et concurrence

5.3.1. Actions communes et intérêt partagé

Une imbrication étroite de la sphère associative et des pouvoirs publics se révèle à l'analyse. Elle se reflète dans les discours de certains acteurs associatifs vis-à-vis des acteurs publics et dans des partenariats et des actions plus ou moins ponctuels. Dans le quartier politique de la ville de Paris Est, le FSIH (Fonds de soutien aux initiatives des habitants) est une bonne illustration de cette activité quotidienne de régulation fine de l'activité associative. Par ce dispositif, l'EDL pilote le financement, dans la limite de 800€, de petites actions (organiser une sortie de SDF ou encore de familles du quartier au bord de la mer) qui contribuent à l'intégration sociale et culturelle des habitants du quartier. La simplicité, la rapidité de la procédure, l'évaluation des projets par une équipe d'associations, l'habitude d'une présentation des résultats du projet réalisé, les publics touchés attestent de la pertinence d'un dispositif qui pour un coût très maîtrisé facilite des micro-projets très concrets réalisant les objectifs poursuivis.

Dans d'autres quartiers, plusieurs responsables associatifs évoquent également l'existence de partenariats avec la municipalité. C'est ce qu'illustrent par exemple les propos du coordinateur du *Collectif de soutien aux sans-papiers* du 92 qui est également membre du bureau de *France-Maghreb*.

Association civique, 92

« On a une relation de partenariat avec la municipalité. Il est vrai qu'il y a un certain temps on était... la mairie nous craignait... les actions de France-Maghreb ... parce qu'il y avait des points de divergence... (...) dans les années 80, il y avait un foyer qui allait être démoli au port et... il y avait toute une guerre avec la municipalité. Là, il y a une sorte de... quand même... on a vécu un changement, il y a des élus qui ont pu s'approcher de France-Maghreb, se rallier à France-Maghreb dans certains combats... Il y a aussi des militants qui se rapprochent de la municipalité, on se retrouve autour de mêmes combats mais il y a de temps en temps quelques divergences. - Mais dans l'ensemble, vous disiez que c'est plutôt un partenariat ? - Ah ! Oui, ça marche bien, il y a beaucoup de respect. C'est une municipalité qui nous soutient quand on est en difficulté par exemple pour le vote du budget en Conseil général, on sait bien que le Conseil général a une mauvaise idée sur France-Maghreb parce que pour eux France-Maghreb c'est une association qui revendique... qui est trop politique... et qui est contre le régime marocain. C'est les étiquettes qu'ils nous collent mais... ils n'ont jamais voulu admettre le rôle qu'on joue auprès... des citoyens de la ville ».

Il qualifie la relation avec la municipalité de « partenariat » pour plusieurs raisons. Il est fait référence au soutien apporté par les élus de la commune au Conseil général des Hauts-de-Seine concernant les subventions. Plusieurs acteurs associatifs ont en effet mentionné la

tension existant entre ce Conseil général dominé par un parti de droite (UMP) et les actions associatives provenant des communes « de gauche », cette tension se manifestant par des restrictions budgétaires et des contrôles accrus. Il existe également, selon cet acteur associatif, des accords politiques de fond avec les élus qui s'expriment concrètement lors de mobilisations communes (Référendum sur le droit de vote des étrangers, parrainage de sans-papiers avec les élus de la municipalité, participation d'élus à des mobilisations publiques contre les procédures de la préfecture de Nanterre concernant les dossiers de régularisation).

De même, dans le Vallois, la majorité des associations sont satisfaites de leurs relations avec les pouvoirs publics, au premier rang desquelles les communes : « *il n'y a pas de problèmes avec les maires du canton* ». C'est également le cas dans le quartier politique de la ville de Paris Nord. En effet, les associations rencontrées semblent avoir de bons rapports avec la mairie de l'arrondissement bien que celle-ci apparaisse bien plus « en position souveraine » vis-à-vis de ces structures que d'égal à égal.

En fait, les associations sont largement portées par les pouvoirs publics comme des interlocuteurs majeurs. Dans le 93, la municipalité actuelle manifeste sa bienveillance *a priori* à l'égard du fait associatif : des subventions de création et de fonctionnement sont attribuées, comme sont consentis l'accès aux services municipaux de reprographie, le prêt de salles municipales, ou d'autobus pour les déplacements en groupes. Ces aides sont à tel point systématisées que les élus de l'actuelle municipalité soupçonnent même certaines associations extérieures à la ville de s'y installer pour en bénéficier, si bien que se pose aujourd'hui la question d'en restreindre l'accès selon des critères de localité et d'activité. Notons que dès le début du siècle, la municipalité communiste avait cette même politique de subventionnement, apportant une aide souvent symbolique à des associations nombreuses et variées. De même, dans le quartier politique de la ville de Paris Nord, les associations qui comptent dans le quartier sont, à l'exception du *Centre social*, nées dans les années 1990, en lien avec la politique de la ville et l'arrivée des socialistes à la tête de la municipalité du 11^e arrondissement en 1995 et de la ville de Paris en 2001. Bertrand Delanoé tout particulièrement a joué la carte des associations.

Ce type de démarche n'est pas propre aux élus de gauche. Dans le Vallois, la reconnaissance des élus passe par la reconnaissance morale d'une quasi mission d'intérêt général, même si ce n'est pas formulé en ces termes. Pour les 8 associations analysées, elle est – selon les cas – d'animation socio-culturelle, d'action sociale et de solidarité, de protection civile, de sauvegarde du patrimoine, de diffusion culturelle, et, à ces titres, de contribution à la vie et au développement du territoire rural. Cette reconnaissance passe également par l'attribution de moyens : en général, il s'agit d'une subvention (ou mise à disposition de locaux) par les communes, éventuellement par le département, plus rarement par la communauté de communes. Enfin, l'organisation récente d'un forum des associations par la Communauté de communes révèle un certain volontarisme politique.

Pourtant, en dépit de cette bienveillance et de démarches mises en œuvre pour valoriser le tissu associatif, il ressort de l'analyse des différents territoires un jeu complexe entre pouvoirs publics et associatifs qui se manifeste par des niveaux d'entente variables selon les territoires et les associations, au-delà même de la couleur politique. Ahmed, assistant d'un élu politique, souligne cette concurrence qui peut porter sur la source même de la légitimité politique.

Assistant d'un élu de la région parisienne

« Cette situation d'interdépendance est par trop asymétrique pour générer autre chose que des disputes, violentes parfois, mais aussi constructives. D'un côté, nous avons les élus, à la tête de moyens limités, qui ne peuvent financer comme ils le souhaiteraient les associations, qui doivent donc choisir, discriminer, avec la tentation de privilégier certains responsables associatifs politiquement proches. De l'autre, nous avons des associations composées de bénévoles engagés pour une cause qu'ils estiment justes, pour ne pas dire supérieure à toute autre, et qui doivent composer avec les élus, quémander quelques sous pour obtenir le strict minimum. Ceci peut-il se faire sans frustration, donc sans injustice de part et d'autre? [...]

J'observe que les associations, quelle que soit leur vocation, comptent peu de membres au regard du nombre de personnes qu'elles touchent. Ce décalage, en augmentant leurs besoins matériels sans leur apporter ni personnel ni revenus supplémentaires, les rend dépendantes des élus. Or, dans le même temps, elles tendent à se prendre pour le peuple, et tirent de cette assertion assez de légitimité pour réclamer auprès des élus, entamer avec eux un bras de fer, ou leur dénier cette part de souveraineté dont, pourtant, ils sont les mandataires.

Certes, en tant que personnes morales, elles entrent dans le Droit commun, mais elles ne peuvent se substituer au peuple, pour la raison qu'elles ne représentent qu'elles-mêmes. C'est pourtant ce que j'ai eu l'occasion d'entendre à tous les échelons de la démocratie participative. « Nous, le Peuple », disent les associations, encouragées par deux phénomènes, qui sont liés et se complètent. Le premier est une déformation de langage, le second tient dans la manière dont on envisage la démocratie participative. Dans les médias et, plus grave, parmi les élus, il est devenu courant d'appeler société civile l'ensemble des associations. En philosophie politique et morale, la société civile désigne les citoyens jouissant des mêmes droits civils ou publics, le Droit commun, c'est-à-dire, pour ce qui nous concerne, l'ensemble des Français majeurs. [...] La loi 1901 permet aux citoyens mus par les mêmes intérêts et préoccupations de se rencontrer et de se lier. De fait, les associations furent pensées pour structurer l'espace public et y favoriser les relations entre des citoyens que l'effondrement des organisations traditionnelles isolait.

Quand bien même on réduirait la société civile à l'ensemble des citoyens engagés dans l'espace public, c'est-à-dire aux bénévoles associatifs, syndicalistes et militants politiques, cette confusion entre associations et peuple n'en gagnerait pas en pertinence. Je doute qu'elles soient parvenues à structurer l'espace public, à donner une représentation de toutes ses composantes, des idées qui le travaillent, des aspirations qui le traversent. Certes, les Français sont nombreux qui adhèrent à une ou plusieurs associations, mais combien d'entre eux y jouent un rôle actif? Surtout, quels critères guident leur engagement? Je crains qu'il s'agisse le plus souvent d'intérêts particuliers, plus rarement de causes généreuses.

[...] Les élus l'ont-ils compris, ou cèdent-ils à la facilité, lorsqu'ils les baptisent société civile et leur ouvrent les portes de la démocratie participative? Je la côtoie chaque semaine, dans les Conseils de Quartier, le conseil associatif et autres réunions de concertation. Les habitants y sont rares, les associatifs nombreux. Les élus acceptent d'entretenir l'illusion et incitent les associations à se croire le peuple. Celles-ci d'ailleurs s'y prêtent volontiers et les différents conseils consultatifs parviennent à faire passer la démocratie participative pour ce qu'elle n'est pas, un progrès, qui rapprocherait les citoyens de la décision.

Si tel était le cas, les habitants et associations assumeraient la responsabilité des décisions prises en ces conseils, or elle retombe sur les seules épaules des élus. On assiste donc, plutôt qu'à l'émergence de processus de démocratie directe, où la responsabilité revient aux citoyens, et l'exécution aux élus et fonctionnaires, à l'extension dans l'espace public des rapports entre élus et associations, qui sont, comme nous l'avons dit, des rapports de clients à patrons, si encadrés soient-ils.

Cet arrangement témoigne, toujours selon moi, de l'isolement grandissant des élus comme des associations vis-à-vis des habitants. De ceux-là, il a été peu question, et pour cause. Les associations font partie de leur environnement, mais comme un corps étranger. Ils ne s'y investissent pas, s'ils en profitent parfois. [...]

Pour obtenir appuis et subventions, il lui faut se constituer en associations. Cette attitude érigée en règle me suggère deux remarques; que c'est encourager les simples citoyens à limiter eux aussi leurs relations avec les élus à un rapport de client à patron, de client qui quémande à patron qui assiste; que si les associations se constituent en société intermédiaire, destinée bon gré mal gré à faire écran entre la société civile et la société politique, alors, en fait sinon en droit, elles interdisent aux simples particuliers de jouir d'une partie de leurs libertés, et ce avec la complicité du personnel élu. Doit-on s'étonner, en ce cas, de l'indifférence, voire de l'hostilité, qui entoure associations et élus? »

Les relations entre associations et pouvoirs publics oscillent entre concurrence et collaboration avec des spécificités selon les territoires mais aussi selon l'ancienneté ou le projet des associations et donnent lieu à des formes plus ou moins affirmées d'instrumentalisation réciproque.

5.3.2. La question de l'instrumentalisation

La question de l'« instrumentalisation » par les pouvoirs publics est largement présente dans les discours des acteurs associatifs. Analysons d'abord le cas des deux municipalités communistes, pour pointer ensuite les similitudes et différences avec ce qui se passe sur les autres territoires entre responsables politiques et responsables associatifs.

Dans les municipalités communistes, cette question se pose d'autant plus que le PCF revendique l'exercice d'une « fonction tribunitienne »²³, légitimant ses positions politiques par l'existence de forces populaires dont il défendrait l'expression authentique. La question de la politisation des relations entre associations et pouvoirs publics est donc centrale dans un bastion communiste. Dans la première période du communisme municipal (1890-1939), selon les études menées par J.P. Brunet, les associations populaires constituaient, autour des sections du Parti et autour des mairies de la « ceinture rouge », des « couronnes » qui soutenaient et répercutaient les initiatives communistes dans la « société des sympathisants ». Elles complétaient alors directement l'influence d'un parti numériquement restreint, et d'une municipalité dont l'administration présentait de nombreux avantages - logistique propagandiste, embauche de militants, démonstration d'une politique sociale. Le contrôle d'organisations annexes répondait d'abord à des enjeux propagandistes, et plus loin, d'initiation et de recrutement de militants. Certaines structures étaient intimement liées au Parti (Jeunesses Communistes, etc.), d'autres noyautées par ses membres (organisations de locataires, etc.). D'autres enfin, quelles que soient les opinions de leurs membres, étaient insérées dans des actions dont la signification dépendait des politiques municipales (Comités de Chômeurs, Comités d'Intérêts Généraux). Le socialisme municipal a lui aussi été largement analysé.

Notre analyse révèle qu'à ces modèles primitifs ont succédé des modèles bien plus complexes, qui ne sont cependant pas exempts de l'empreinte de ce passé historique.

²³ Cf. « À quoi sert le PCF », Georges LAVAU, Fayard, 1981.

Dans le quartier politique de la ville du 93, les associations les plus anciennement implantées dans le quartier sont directement investies dans les politiques publiques. Certaines d'entre elles doivent leur impulsion essentielle aux pouvoirs publics. A l'exception d'*UNION* et du *Ciel*, les associations ne comptent pas d'élus municipaux dans leur CA. Cependant, ceux-ci étaient présents par exemple au CA fondateur de la *ludothèque*, avant que des tensions apparues entre l'association et la Municipalité aient eu raison de cette présence. À la suite du changement historique intervenu dans leur registre d'action, des associations légitimées à la fois par leur proximité et par leurs réalisations gestionnaires, mais pour partie dépendantes de ses subsides, peuvent reprendre contre la municipalité communiste le discours que celle-ci tient à l'égard de l'État. D'ailleurs, au sein des CA, absence d'élus municipaux ne signifie pas absence d'engagement politique. La directrice des *Femmes du Quartier* soulignant l'importance du militantisme et d'une vision politique commune aux membres du CA, précise que ces derniers sont adhérents à divers partis de gauche (PC, PS, LCR) mais n'ont pas de mandats politiques dans la ville notamment. Cette concurrence des discours s'est affirmée tout au long de la réhabilitation du quartier, les associations historiques réclamant davantage d'intervention sociale et de concertation, à une municipalité ayant signé une convention dans le cadre d'une politique nationale essentiellement orientée vers l'urbain. La proximité relative des élus et des associations (action commune ou simple connaissance) n'empêche pas l'émergence de zones de tensions ou de jugement critique sur le fonctionnement municipal.

Dans le quartier du 92, également situé dans une ville communiste, les liens semblent plus proches d'une instrumentalisation. En effet, si certains responsables associatifs évoquent des formes de partenariats, d'autres récits provenant d'agents municipaux et de militants associatifs laissent à penser que le rapprochement des élus municipaux vers le monde associatif est également une stratégie politique pour contrôler un milieu social versatile et parfois subversif. Le fonctionnement des antennes de quartier en témoigne. Chaque antenne de quartier est composée d'un responsable et d'agents de développement. Si la responsable de l'antenne du quartier a insisté, lors d'un entretien, sur son autonomie par rapport à la municipalité, les propos de la responsable de la vie associative et ceux d'un agent de développement de la même antenne de quartier amènent à relativiser cette autonomie. D'après ce dernier, en effet, le fonctionnement municipal en matière d'associations est caractérisé par l'abondance d'actions descendantes : « *Des idées viennent du Maire ou de ses adjoints, et derrière tout le monde rame pour mobiliser les habitants.* » Concernant l'organisation d'un Carnaval par exemple, cette personne se retrouve seule à faire le char du quartier où elle travaille et constate que « *ça ne prend pas* ». Autre exemple, la « *marche des mamans* », suite aux violences entre jeunes de deux quartiers, fut présentée comme une initiative des mères du quartier alors qu'en réalité elle fut essentiellement organisée par les agents de développement.

A Paris, la proximité politique, l'appartenance à une certaine sensibilité critique de la majorité municipale influence pour partie les liens entre associations et pouvoirs publics. Mais certains événements (comme la concertation autour de la salle des sports de la rue de l'Orillon) relèvent d'un autre registre et témoignent de la difficulté des politiques à reconnaître les associations comme des partenaires à part entière. En même temps, on ne peut réduire la démarche du maire actuel à une instrumentalisation de l'associatif par le politique. En fait, l'instrumentalisation joue dans les deux sens comme l'illustre le cas de la *Société d'insertion*. Les élus sont certes présents dans le CA, mais réduire leurs rapports à une instrumentalisation de l'association par le politique serait une erreur d'interprétation. Il s'agit plutôt d'un partenariat entre deux acteurs qui développent une activité d'insertion et d'entretien du quartier. L'association a besoin de marchés publics (de la mairie ou de bailleurs sociaux) et

les pouvoirs publics voient dans la *Société d'insertion* un partenaire qui peut compléter leur action.

Dans le quartier politique de la ville Paris Nord, les associations rencontrées sont parfois proches de certains élus mais sans que cela implique une participation de ces derniers à la vie de la structure. Aucune de ces associations n'accepte d'élus dans son CA. La présidente du *Café associatif* précise ainsi que « *le lieu n'est ouvert à aucun parti politique, et ou groupe religieux en tant que tel, toutefois pour les élus ou les candidats qui sollicitent l'utilisation du café littéraire dans le cadre d'une campagne ou d'un mandat, l'espace peut être exceptionnellement ouvert sur décision du CA à condition que cette personne ait déjà œuvré en faveur du quartier ou de l'arrondissement.* » Le fondateur du *Café associatif* connaît néanmoins un certain nombre d'élus dont les deux interrogés dans le cadre de cette étude. Lorsque, durant l'AG, la question de l'acquisition d'un local supplémentaire est abordée, celui-ci ajoute « *on a l'appui du maire.* ». L'adjointe au maire d'arrondissement à la politique de la ville avait en outre signifié lors de l'entretien que le fondateur du *Café associatif* était très insistant auprès de la mairie à propos de ce même sujet. Les élus ne sont pas admis non plus dans le conseil d'administration de *Prévention-jeunes*. La responsable rencontrée explique ainsi : « *On ne veut pas. On n'a pas de partis politiques, on n'a pas d'élus d'arrondissement dans nos conseils.* »

Enfin, dans le Vallois, les épithètes de « seigneuriales » et de « féodales » ont été employées par plusieurs responsables de différentes associations pour qualifier la gouvernance du Pays Pavoisart, de la Communauté de communes et de certaines communes. Un climat de défiance existe plus particulièrement entre une majorité d'élus et les acteurs associatifs, dès lors qu'ils s'engagent pour « *faire bouger des choses* ». Pour beaucoup d'élus, la fonction adéquate de l'association est celle de « *prestataire de service* », voire d'« *auxiliaire de l'action publique* ». Les activités de certaines associations s'inscrivent plus que d'autres dans cette perspective, ce qui peut alors expliquer le jugement nettement plus positif que portent sur elles les pouvoirs publics. Ces associations sont généralement celles dont les relations avec les publics correspondent à une logique « philanthropique », proche de la logique descendante propre à la tradition politique française.

Il semble bien que le principe de la logique « réciprocaire » soit au contraire source de tensions avec les institutions publiques, les relations aux pouvoirs publics ne se réduisant pas aux relations avec les élus. Les confrontations avec les administrations publiques sont également jugées difficiles. Ces dernières s'expriment notamment au sein de dispositifs publics auxquels sont conviées les associations (*REAAP, UAS, RER, ancien comité de développement du pays Coulée-Vallois*), c'est encore une fois la remontée d'informations ou de revendications qui place ces associations en face des agents publics et non à leurs côtés. La relation entre les élus et les associations se fait dans un contexte rural où tout le monde se connaît mais reste marquée par un conflit tacite de « légitimité » entre des élus qui revendiquent d'avoir la « légitimité du suffrage universel », alors que les associations avancent la légitimité des attentes ou des propositions de la population.

Ainsi, la reconnaissance des associations comme des partenaires autonomes, en mesure de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques est fréquemment mise en cause dans les différents territoires. Les relations entre pouvoirs publics notamment municipaux et associations traduisent un équilibre délicat à trouver entre le soutien à des associations dont l'action converge avec les objectifs municipaux et le soupçon vite présent d'acheter les associations.

5.3.3. Un équilibre délicat entre concurrence et collaboration

Se pose une question de concurrence ou de collaboration des représentations, entre les élus désignés dans le cadre de la démocratie représentative, et les responsables de certaines associations, qui peuvent se vivre et se présenter comme l'émanation d'une démocratie directe. Une forme de rivalité ou de concurrence peut alors apparaître, ce qu'exprime la directrice de l'association *Le refuge* en référence à son expérience passée dans des ONG.

Directrice de l'association *Le refuge*

« - *J'ai travaillé beaucoup dans l'international, où je trouve que les associations, finalement, ont une plus grande reconnaissance des pouvoirs publics que dans le social en France. Je trouve que l'on défend beaucoup la société civile à l'étranger, comme facteur de démocratisation, mais que sur le plan politique elles ne sont pas si soutenues que ça... à droite comme à gauche.*

- Relance : Oui, car c'est une mairie communiste ici, non ?

- *Oui, tout à fait, mais je trouve que c'est... ils nous soutiennent !... sur certains points... sur les dossiers de subventions, des choses comme ça... mais on sent quand même que dans ce qui est... le rapport avec la politique, avec la démocratisation, avec les programmes institutionnels de... au niveau de la ville, au niveau même du département, et dans ce qui est contact direct avec les citoyens, moi je pense qu'on est presque vu comme des... comme des concurrents politiques, entre guillemets. Et ça, ça me gêne beaucoup, moi j'étais très surprise d'observer ça alors que sur l'international, effectivement, on a énormément accès, par exemple, au Ministère des affaires étrangères sur des discussions, sur des grands débats... on est invité effectivement à donner notre opinion sur le plan politique. Alors que là, on n'est pas vraiment considéré sur le plan politique, on est considéré comme des acteurs... qui mettent en place des actions... pour la population... (...) Et pourtant les associations sont très initiatrices d'observations de ce qui se passe sur le terrain, de propositions sur l'amélioration d'un certain nombre de choses... et puis on a quand même un sens à ce qu'on fait, je veux dire, par exemple sur la question du logement, chaque mairie veut reloger ses propres administrés mais finalement je me demande si passer par une association c'est empêcher le lien direct qui existerait entre un élu et... ou un service... et les administrés... alors que je pense que les choses peuvent être cohérente sur le parcours des femmes ! Si elles viennent chez nous, c'est parce que quelque part il y a une nécessité de les accompagner dans un certain sens avant qu'elles puissent accéder au logement par exemple. (...) On se demande si les élus ont bien compris le sens de ce que l'on fait. Est-ce que nous sommes si importants que ça pour eux finalement ? C'est une grande question.*

- Question : Eux, ils pensent qu'il pourrait y avoir un circuit plus rapide ?

- *Bien sûr. Mais ils le font, dans la pratique c'est ce qu'il se passe. Bien sûr, il y a des services des mairies, il y a des gens formés et tout ça, mais... il y a des gens qui peuvent être plus formés encore, plus spécialisés, qui peuvent être plus... qui peuvent donner autre chose à la ville et aux citoyens, ou bien au département. Voilà, moi je suis sur un constat un peu négatif en ce sens, en particulier sur la question du logement²⁴ ».*

²⁴ 11 familles sur les 17 accueillies par *Le refuge* sont considérées comme « prêtes » au relogement depuis plusieurs mois et d'autres familles attendent d'être accueillies.

La revendication d'un lien direct entre les habitants et les élus peut être mise à mal lorsque des associations se posent en intermédiaires ou lorsqu'elles proposent un service, une action que ne possède pas la municipalité. Cette tension s'explique sans doute par le fait que les associations interviennent en relation assez étroite avec les pouvoirs publics dont elles complètent l'action, avec des désaccords parfois sur la conception du rôle des associations : pour certains relais entre les pouvoirs publics et les habitants (descente d'information et remontée d'information) ; pour d'autres délégation de service public ; pour d'autres encore complémentarité/béquille /aiguillon des pouvoirs publics.

L'éventuelle concurrence symbolique apparaît particulièrement complexe dès lors que la municipalité détient les moyens nécessaires au développement (ou à l'étouffement) des structures associatives qui se développent sur son sol, de sorte qu'elle s'attire inévitablement des soupçons d'instrumentalisation. Ces derniers se retrouvent avec d'autant plus de pertinence dans les faits que les pouvoirs publics font aujourd'hui régulièrement appel aux structures associatives pour gérer des aspects des politiques publiques, pour lesquels certains responsables associatifs peuvent faire valoir des compétences supérieures à celles des élus locaux. La concurrence ne joue donc pas seulement au plan politique, mais également au plan technique, et ce dans une relation de moyens parfaitement inégale. En même temps, les pouvoirs publics n'ont pas intérêt à trop fonctionnariser les associations qui risqueraient encore davantage leur crédibilité aux yeux des habitants. Il peut donc être justifié et stratégique, de valoriser l'engagement associatif et de le donner à voir sous toutes ses formes. Cette proximité concurrentielle peut donner lieu à des relations privilégiées, notamment lorsqu'existent des affinités ou amitiés politiques, telle ou telle municipalité pouvant s'appuyer sur des réseaux associatifs pour gérer une ville.

6. ADHÉRER OU NON À UNE ASSOCIATION : APPROCHE STATISTIQUE DES COMPORTEMENTS ET DES OPINIONS DE LA POPULATION

Après avoir étudié comment les associations interagissent avec le public, les autres associations et les pouvoirs publics, il semble intéressant d'étudier comment l'action des associations est perçue par la population en général. Quel rôle les habitants attribuent-ils aux associations ? Pourquoi participent-ils ou au contraire refusent-ils d'adhérer à des associations locales ? Quelle peut être la part des motifs privés et des convictions concernant le rôle social des associations dans ces choix ?

Nous partons du point de vue suivant : les associations jouent un rôle intermédiaire entre sphère privée et publique.

Jean-Louis Laville écrit ainsi : « Cette inscription dans l'espace public se réalise à partir de réseaux interpersonnels. L'association délimite un espace opérant le passage de la sphère privée à la sphère publique par une rencontre interpersonnelle. Pouvant relever à la fois du principe sociétaire et du principe communautaire, le fait associatif se déploie, selon les termes de Caillé (1998, p.79), à l'interface de la primarité, dans laquelle la personnalité importe plus que les fonctions, et de la secondarité, dans laquelle les fonctions importent plus que la personnalité. »²⁵

Dans le cadre d'une analyse quantitative, nous allons désormais essayer de tester le lien entre l'implication des individus dans une sphère locale et affectivement investie et l'appartenance à une association. Il sera ainsi possible de vérifier que la réussite de l'insertion dans un quartier a un effet sur l'investissement dans ce lien de nature politique qu'est la participation associative.

Cette section permettra également d'observer les effets de différentes variables sur l'activité associative, en particulier l'âge et le niveau d'études. On interrogera en particulier la question de la distance des couches sociales les moins diplômées avec la participation associative. Les moins dotés en capitaux relationnels, sociaux, économiques ont-ils les moyens de mettre en œuvre de telles formes d'engagement ? L'ancienneté résidentielle peut-elle compenser un moindre niveau culturel pour inciter les individus à investir le lien associatif ?

Nous verrons comment des mesures quantitatives permettent de compléter les analyses plus qualitatives effectuées précédemment autour de questionnements sur le lien social.

6.1. L'enquête quantitative : construction, déroulement et répondants

L'enquête quantitative réalisée dans le cadre de ce projet de recherche a pour but de prolonger l'enquête qualitative et de confronter les points de vue des militants associatifs recueillis pendant la phase d'observation qualitative avec les perceptions de la vie associative par la population, c'est-à-dire avec une connaissance ordinaire des associations – dont on pourra vérifier l'homogénéité ou l'hétérogénéité.

Nous présenterons dans un premier temps la méthodologie, à savoir comment ce volet quantitatif de l'enquête a été mis en place.

²⁵ LAVILLE, Jean-Louis, « L'association comme lien social », *Les formes du lien social*, 2001.

6.1.1. Description critique de l'enquête quantitative

Contenu du questionnaire

Le questionnaire proposé est largement inspiré du questionnaire de l'enquête « Vie associative » menée en 2002 par l'Insee. Il est structuré en trois parties²⁶.

La première, sur la « Vie de quartier » est assez courte et permet de repérer de manière synthétique comment la personne interrogée est intégrée dans son quartier (fréquentation des espaces publics, présence de membres de la famille ou d'amis dans le quartier, connaissance du voisinage).

La seconde partie est au contraire très détaillée. Elle se subdivise en trois grandes sections : tout d'abord la connaissance des associations du quartier, puis la participation associative actuelle qui est largement détaillée en fonction du type d'association, du type de participation, des motivations de la participation ou de la non-participation, enfin la participation associative passée.

La troisième partie du questionnaire est consacrée à la description socio-démographique du répondant et aux conditions de la passation du questionnaire.

Une analyse critique *a posteriori* du questionnaire suggère que la seconde partie aurait pu être moins détaillée dans la mesure où la plupart des questions ne s'adressent qu'à une partie de l'échantillon entraînant *de facto* un grand nombre de réponses manquantes. La première partie à l'inverse aurait pu être mieux renseignée afin de mieux mettre en regard d'une part les liens sociaux des individus au sein de leur quartier, d'autre part le rôle que peuvent jouer les associations locales dans le développement de ces liens.

Territoires étudiés et mode de passation des questionnaires

Parmi les cinq territoires étudiés lors de l'enquête qualitative, deux ont été retenus pour l'enquête quantitative. Ils ont été sélectionnés en raison de leurs caractéristiques contrastées. Rappelons brièvement quelques caractéristiques des deux quartiers retenus.

- Le quartier Politique de la Ville en Seine-Saint-Denis : il s'agit d'une cité organisée en barres et en tours bâtie dans les années 1970. Elle est située au sud-est de la ville et géographiquement coupée du centre par les anciens remparts de la capitale, un affluent de la Seine, des bâtiments industriels et une autoroute. Ce quartier apparaît donc comme spatialement circonscrit, ce à quoi il faut ajouter une mauvaise réputation et une densité de population, notamment étrangère, élevée. Rappelons enfin que l'enquête quantitative a conclu que ce territoire socialement enclavé est faiblement irrigué en termes d'associations en regard du nombre d'habitants concernés mais que ces associations sont fortement structurantes.
- Le quartier Politique de la Ville de Paris Est : il s'agit d'un vaste quartier populaire de l'Est parisien, à la population assez diversifiée aussi bien par sa composition sociale que par son caractère multiculturel prononcé. Certaines zones souffrent d'une forte stigmatisation mais dans l'ensemble, le quartier est réputé pour son dynamisme associatif.

Le questionnaire a été renseigné par 62 personnes dans le quartier parisien et par 87 dans le quartier de Seine-Saint-Denis. Ces 149 répondants ont été sollicités dans la rue, dans des

²⁶ Cf. Annexe 2.

squares, ou encore dans ou à proximité d'espaces associatifs. Le sujet de l'enquête leur était brièvement présenté puis, après acceptation, le questionnaire était administré en face-à-face. Deux enquêtrices principales ont effectué ce travail de recueil des questionnaires puis de saisie, tout en se coordonnant afin de veiller à conserver une cohérence dans la saisie des données.

En plus de vouloir distinguer les perceptions du monde associatif dans deux quartiers contrastés, dont on peut supposer que les habitants entretiennent des rapports relativement différents avec les associations en place, on a souhaité confronter ces opinions relevant du sens commun avec les opinions de personnes en contact direct avec le monde associatif. 18 personnes, supposées représentatives du « petit monde » associatif, ont donc été sollicitées et ont accepté de répondre au même questionnaire.

Force est de constater que cette partie de l'enquête souffre de plusieurs lacunes. Tout d'abord, ces 18 personnes sont extrêmement hétérogènes et sont représentatives du « petit monde » associatif dans des mesures extrêmement variables : certains sont des membres associatifs très actifs, parfois dans plusieurs associations, d'autres sont salariés d'association mais peu mobilisés par la question associative, certains travaillent pour la municipalité en contact avec les associations, d'autres sont simplement membres d'un syndicat de copropriétaires. Il n'est pas sûr que cette sélection couvre finalement tout le spectre des personnes étroitement liées au champ associatif, faute d'avoir tracé préalablement les limites de ce « petit monde » ou d'avoir systématiquement recherché des « représentants » de toutes ses composantes. Enfin, les réponses de ces 18 entretiens peuvent-elles être réellement « comparées » aux réponses agrégées des habitants des deux territoires précités ?

Déroulement de l'enquête

La passation des questionnaires a eu lieu dans un quartier de Seine-Saint-Denis et dans un quartier de Paris *intra muros*.

En Seine-Saint-Denis, les questionnaires ont pour partie été administrés dans une petite salle mise à disposition au sein de l'Espace Service Public. Cet espace reçoit des habitants du quartier venant rencontrer des travailleurs sociaux, des écrivains publics, retirer des formulaires administratifs, etc. Dans ce cadre, la passation des questionnaires a pu se dérouler dans de bonnes conditions, assis autour d'une table, avec, pour les enquêtés ayant accepté de répondre, un temps d'administration souvent peu contraint. Ce choix a néanmoins entraîné la surreprésentation d'enquêtés recourant aux services sociaux. En revanche, nombre d'enquêtés potentiels étaient pressés ou préoccupés par ce qui les amenait à l'Espace Service Public et ont donc décliné notre demande.

D'autres questionnaires ont été administrés dans la rue, devant le centre commercial du quartier, voire à la sortie de certains magasins (après accord des commerçants) de la ZUS et dans un square. Le taux de refus, dans ce cadre, a été relativement important, sans doute plus de la moitié des personnes rencontrées.

Les raisons de ces refus les plus fréquents sont : le manque de temps (sortie des courses, de l'école...), l'incompréhension de la langue française, le lieu de résidence ou de travail hors du quartier (donc personnes exclues de l'enquête *a priori*). On peut également noter l'incompréhension ou le scepticisme de certains vis-à-vis des objectifs et des finalités de l'enquête (méfiance vis-à-vis de la municipalité, des associations, souvent par des gens anciens dans le quartier).

Cependant, il faut également pointer la bonne réception globale de l'enquête. Cela se traduit notamment par le temps accordé par les personnes pour répondre aux questions, avec des échanges pouvant aller au-delà des seules réponses aux questionnaires (environ 10-15 minutes). On peut également évoquer un bon accueil des enquêteurs dans le quartier, par les commerçants mais aussi les enquêtés. Deux jeunes se sont par exemple portés volontaires pour répondre aux questions. La présence sur une période longue, en moyenne 2 demi-journées par semaine, peut aussi expliquer cette bonne réception (reconnaissance des enquêteurs par certains habitants dans la rue).

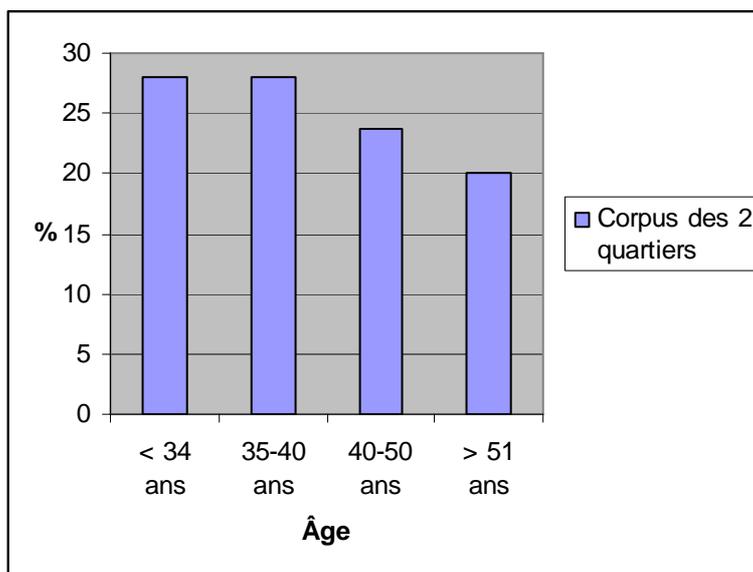
Dans le quartier parisien, l'essentiel des questionnaires a été administré dans un square et dans les rues jouxtant celui-ci. Ce choix a permis d'administrer le questionnaire à des enquêtés ayant du temps, puisqu'installés dans le square pour que leurs enfants, ou les enfants dont ils s'occupaient, y jouent, et de s'installer sur les bancs du square avec les enquêtés rencontrés dans les rues adjacentes. En revanche, le choix de ce lieu d'administration a entraîné la surreprésentation de parents de jeunes enfants et de gardes d'enfants. Dans les deux quartiers, il a été très difficile d'arrêter des passants dans la rue et de leur administrer le questionnaire. En outre, ces deux quartiers présentent une forte population étrangère, dont tous les membres ne maîtrisent pas bien le français : l'obstacle linguistique n'a pas été le moindre dans la passation du questionnaire auprès d'un échantillon représentatif de la population des quartiers étudiés. Cependant, une fois la barrière linguistique franchie, les gens acceptent facilement l'entretien et prennent le temps d'y répondre, en particulier lorsqu'ils sont dans un parc.

6.1.2. Brève présentation des répondants

On se concentrera dans un premier temps sur la totalité des 167 personnes interrogées dans les deux quartiers auprès d'habitants rencontrés dans des espaces publics et sur ces deux territoires auprès d'acteurs plus ou moins proches des associations.

Pour caractériser brièvement ce corpus, on commencera par quelques caractéristiques sociodémographiques élémentaires. Comme souvent dans les enquêtes quantitatives réalisées en face à face après interpellation dans la rue, les femmes sont sur-représentées puisqu'elles constituent 65% du corpus contre 35% d'hommes.

Graphique n°1 : Répartition de la population par tranches d'âge (en %)
(N=167)



La répartition en fonction de l'âge est plus équilibrée ce qui permettra de mieux comparer les catégories d'âge entre elles.

Concernant leur *situation familiale*, 62% des personnes interrogées sont en couple, 25% vivent seules, et 12,80% sont dans une « autre » situation (souvent des jeunes habitant encore chez leurs parents ou des personnes vivant dans des habitats collectifs).

Concernant le *niveau d'études*, les différences sont significatives en fonction des deux quartiers étudiés. Parmi les répondants de Paris, environ 50% ont fait des études supérieures au-delà du baccalauréat, tandis que 38% des personnes interrogées dans le quartier de Seine-Saint-Denis, n'ont aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires. Ces résultats sont congruents avec les données Insee de 1999²⁷ qui indiquaient 37,3% de non-diplômés chez les plus de 15 ans non-scolarisés sur le territoire de Seine-Saint-Denis et 34,5% de personnes ayant un diplôme supérieur au bac chez les plus de 15 ans non-scolarisés dans l'arrondissement parisien concerné.

Les disparités de niveau d'études entre les deux quartiers peuvent être mises en corrélation avec la question de la *nationalité*. En effet, si 75% des répondants parisiens sont de nationalité française, ce n'est le cas que de 56% de ceux de Seine-Saint-Denis. On peut penser qu'une partie de ces personnes de nationalité étrangère sont originaires de pays où la scolarisation est moindre et/ou plus récente qu'en France, ce qui expliquerait la moindre scolarisation des répondants du 93. Rappelons que d'après les statistiques du recensement de l'Insee 1999²⁸, 26,6% des habitants du territoire parisien étaient étrangers, un chiffre quasi-identique à celui observé dans notre enquête, contre 31,2% des habitants du quartier de Seine-Saint-Denis.

Pour résumer, on observe au sein de notre corpus une sur-représentation (+15 points) des diplômés du supérieur à Paris et une sur-représentation des étrangers dans le quartier de

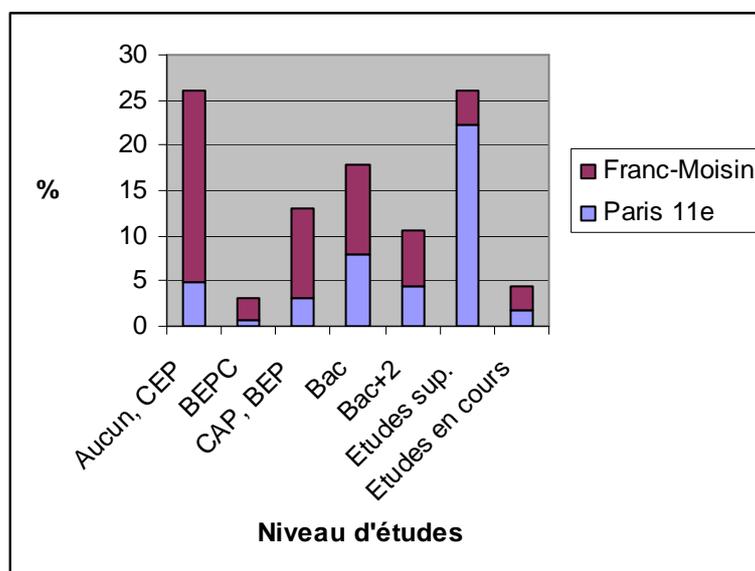
²⁷ Rappelées dans le *Rapport intermédiaires n°1 – Diagnostic*, p.45-46. Aucune donnée plus récente n'est actuellement en accès direct sur le site de l'Insee.

²⁸ Rappelées dans le *Rapport intermédiaires n°1 – Diagnostic*, p.42. Aucune donnée plus récente n'est actuellement en accès direct sur le site de l'Insee.

Seine-Saint-Denis (+15 points également). De ce fait, notre corpus accuse peut-être les différences socio-économiques entre les deux quartiers. Mais pour en être certain, il conviendrait de disposer de chiffres plus récents concernant les populations de ces deux quartiers, car ceux-ci ont bien entendu évolué sociologiquement au cours des 10 dernières années.

Le graphique n°2 met en évidence les différences en matière de formation entre les deux quartiers, différences qui apparaissent également à la lecture des questions ouvertes quant aux professions exercées. Les catégories professionnelles plus valorisées sont présentes presque exclusivement dans le quartier parisien tandis que les professions plus manuelles (en particulier les métiers du bâtiment pour les hommes et les soins aux jeunes enfants et le ménage pour les femmes) constituent l'extrême majorité des occupations des personnes interrogées dans le quartier de Seine-Saint-Denis. Il semble donc que la question du niveau d'études reflète clairement la différence sociale entre les deux quartiers étudiés.

Graphique n°2 : Niveau d'études en fonction du quartier (en %)
(N=165)



Cette différence sociale manifestée dans les différences de niveau d'études apparaît également en matière de *logement*. 25% du corpus est locataire dans le privé, 44% bénéficie d'un logement social, 23% est propriétaire d'un appartement, les autres solutions étant plus anecdotiques. Cette répartition, observée de plus près, révèle une situation radicalement inverse entre les deux quartiers étudiés. Ainsi, 20% des habitants interrogés à Paris bénéficient d'un logement social (données Insee 1999 : 12,7%) et 46% sont propriétaires de leur appartement (données Insee 1999 : 28,3%), tandis qu'à l'inverse, 65% des habitants interrogés en Seine-Saint-Denis sont locataires (données Insee 1999 : 62,4%) d'un logement social et seulement 5% sont propriétaires (données Insee 1999 : 12,2%). Une fois encore, on notera que notre corpus tend à accentuer quelque peu les différences socio-économiques entre les deux quartiers telles qu'elles étaient observées en 1999.

Maintenant que l'on a brièvement présenté les répondants à cette enquête, il apparaît que celle-ci a réussi dans son ambition d'interroger deux populations qui, pour être toutes deux

résidentes d'un quartier Politique de la Ville, n'en sont pas moins socialement très contrastées.

6.2. Définition d'une association et approximation du taux de participation ?

Nous commencerons par quelques résultats généraux sur le rapport de la population aux associations : d'une part ce que les personnes interrogées entendent par « association » ; d'autre part comment évaluer la participation associative ? Pour ce faire, nous étudierons exclusivement les 149 répondants interrogés dans ces deux quartiers, à l'exclusion des 18 personnes plus ou moins proches de la sphère associative qui pourraient fausser la teneur générale des résultats par une connaissance et une participation accrues du monde associatif.

6.2.1. La mesure de la participation associative dans l'enquête

Une question se pose avant d'entrer dans le cœur de l'analyse statistique, combien de répondants sont-ils membres d'une association ?

D'apparence simple, cette question pose en fait un véritable problème d'analyse et d'interprétation. En effet, le nombre de « participants associatifs » varie selon la variable retenue pour observer ce phénomène de mobilisation associative. Pour tenter de clarifier cette question, nous ne parlerons plus en pourcentage mais en effectif.

Sur 149 répondants, 26 se déclarent spontanément membres d'une association de leur quartier. Après s'être vu suggérer plusieurs exemples d'associations, 10 personnes supplémentaires disent finalement faire partie d'une association du quartier, soit 36 personnes qui peuvent être considérées comme des membres d'associations locales. En revanche, dès lors qu'ils sont interrogés sur les motivations de leur adhésion, une question plus précise et qui les engage davantage, ils ne sont plus que 34 personnes à fournir des réponses. Finalement, on peut admettre qu'environ 25% du corpus participent activement à au moins une association de leur quartier.

On peut également ajouter à cette évaluation de la participation associative que 35 personnes déclarent participer parfois aux activités d'une association de leur quartier sans en être membre. Ce qui augmente très nettement le nombre de personnes en contact avec le monde associatif.

L'enquête ne se limite pas à interroger les individus sur leur participation aux associations locales mais plus largement sur la participation associative. 41 personnes déclarent appartenir à au moins une association en dehors du quartier. L'observation croisée des deux catégories, ceux qui sont membres d'une association locale et ceux qui sont membres d'une association hors quartier, montre qu'elles ne se superposent que pour moitié. 22 personnes sont membres d'associations dans et hors de leur quartier de résidence, 14 exclusivement au niveau local, 28 seulement membres d'une association extérieure. On a donc 64 répondants qui participent à au moins une association de quelque nature que ce soit, ce qui fait environ 40% du corpus qui fait partie d'une association.

Comparaison avec les données nationales

Les résultats obtenus dans l'enquête quantitative menée sur les territoires de Seine-Saint-Denis et de Paris sont congruents avec les données nationales.

L'enquête « Vie associative » menée en 2002 par l'Insee révèle que 45% des personnes de plus de 15 ans font partie d'une association²⁹. Cette enquête porte bien entendu sur tous les types d'associations (locales, sportives, institutionnelles, humanitaires, etc.)

Au sein de la population française, 49% des hommes sont membres d'une association contre 40% des femmes.

L'âge moyen des adhérents est de 48 ans. Il était de 43 ans en moyenne en 1996 ce qui indique un vieillissement de la population concernée par la vie associative. Les 60-69 ans sont par conséquent plus souvent adhérents. Aux âges intermédiaires, les adhésions sont généralement liées à l'activité professionnelle ou à la situation familiale (les associations de parents d'élèves en particulier regroupent 36% des adhérents). Les plus jeunes, moins de 30 ans, sont finalement les moins concernés par la vie associative et lorsqu'ils le sont, ce sont essentiellement des activités sportives et culturelles qui les attirent.

L'adhésion est motivée par le désir de rencontre pour 62% des personnes, par le désir de pratiquer une activité pour 83% des adhérents à ce type d'association, par la défense de droits et d'intérêts pour 72% des membres d'associations de parents d'élèves.

Parmi les adhérents, 17% exercent des responsabilités, 55% participent aux activités ou sont bénéficiaires sans prendre part à son organisation et 19% sont de simples cotisants.

Pour compléter ces sources, on peut se référer aux données recueillies par le Crédoc lors d'une enquête réalisée en 1999 pour les Assises nationales de la vie associative portant sur la participation aux associations³⁰. Elle montre que 39% des personnes interrogées se déclarent adhérents d'au moins 1 association et 39% disent participer de façon plus occasionnelle sans être membres. Ainsi, près de 80% des individus sont, de près ou de loin, impliqués dans la vie associative.

Le Crédoc propose également une typologie intéressante concernant l'implication dans la vie associative qui comporte cinq degrés d'implication : membres impliqués (13%), membres ordinaires (26%), participatifs occasionnels (39%), non-adhérents (13%), réfractaires (9%).

6.2.2. Traitement de la question ouverte : Qu'est-ce qu'une association ?

L'un des objectifs du questionnaire était de comprendre le sens commun concernant le monde associatif. Comment les citoyens en général, et pas simplement ceux qui sont impliqués, perçoivent-ils dans les associations ? Cette perception diffère-t-elle de celle observée dans les différents territoires étudiés ?

« Pour vous, qu'est-ce qu'une association ? » Cette question ouverte a recueilli des réponses originales de 144 personnes³¹ ce qui manifeste d'emblée qu'elles n'ont pas été intimidées par une question pourtant assez théorique. La quasi-totalité des réponses est de tonalité positive, éventuellement neutre, seuls trois avis négatifs sont à mentionner. Plusieurs personnes semblent identifier l'association en général à une association qu'ils connaissent

²⁹ M. Febvre, L. Muller, « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *Insee Première* n°920, septembre 2003, 4 p.

³⁰ C. Fourel, J.-P. Loisel, « Huit Français sur dix concernés par la vie associative », *Consommation et Modes de vie* n°133, Crédoc, février 1999, 4p.

³¹ Cf. Annexe 3.

personnellement et définissent donc l'association selon ces critères particuliers. Mais on peut penser qu'il s'agit d'un recours, pour des personnes peu habituées à conceptualiser, afin de fournir une réponse. Dans l'ensemble, on est surtout frappé par la cohérence des réponses fournies.

Une définition consensuelle de l'association

L'analyse qualitative de ces réponses permet tout d'abord de dégager un large consensus : les associations sont perçues comme « *des gens qui se regroupent pour aider d'autres gens* ».

En effet, le vocabulaire mobilisé insiste systématiquement sur la dimension incarnée de l'association, celle-ci n'est pas définie prioritairement par sa forme légale ou sa dimension institutionnelle mais bien par sa caractéristique initiale qui est d'être constituée par des personnes, ce que souligne la réitération du terme de « *gens* » (18 occurrences pour désigner les membres de l'association) qui évoque une dimension de proximité et du terme de « *personnes* » (33 occurrences pour désigner les membres de l'association) qui renvoie davantage à l'identité et est donc très souvent mentionné dans le cadre de l'évocation de la réunion d'individus originellement épars. Les termes d'« *individus* », de « *citoyens* » et de « *partenaires* » sont beaucoup plus rares pour désigner les participants dans un cadre associatif.

L'autre élément lexicographique frappant dans ces définitions est le recours, d'ailleurs logique et attendu, au lexique du collectif. Une association est ainsi très souvent définie comme un « *groupe* » (18 occurrences) ou un « *regroupement* » (13 occurrences). De manière plus diversifiée, on peut compter 3 « *groupements* », 2 « *rassemblements* », 4 « *réunions* », 2 « *ensembles* » et 1 « *collectif* ». L'association est donc clairement perçue comme une entité qui permet à des individus épars de rompre cet isolement en entrant en contact les uns avec les autres.

L'élément qui apparaît enfin de manière récurrente est que ce regroupement de personnes se fait dans un but précis, et ce but est généralement d'aider selon les répondants. Les termes « *aide* » ou « *aider* » sont mobilisés dans pas moins de 50 définitions et l'expression « *aider les gens* » revient en particulier à plusieurs reprises. Nombre de définitions font également appel au lexique de l'« *assistance* » et du « *soutien* », les associations étant vues comme un « *moyen de trouver des solutions pour les gens* », de « *régler des problèmes* », ou d'« *apporter quelque chose aux gens* ». Ainsi, d'après l'enquête, le sens commun survalorise ce qui n'est qu'un aspect possible des associations à savoir leur dimension philanthropique.

Dans le même ordre d'idée, un certain nombre de répondants considère que les activités des associations sont censées être « *non-lucratives* », animées par la « *solidarité* », et l'« *altruisme* ». L'un d'eux va jusqu'à dire que les associations agissent dans l'« *intérêt public en complément des services publics* ». L'enquête quantitative permet donc de dessiner une perception des associations par le sens commun reflétant essentiellement les activités des associations à vocation sociale ou citoyenne.

Perceptions minoritaires de l'association

Les autres dimensions de l'association ne sont cependant pas absentes. Une trentaine de personnes souligne la dimension participative des associations, présentées comme des personnes se regroupant « *pour différentes raisons* », autour d'un « *intérêt commun* », d'une « *passion commune* » ou d'une « *activité commune* ». Des exemples diversifiés sont mentionnés à l'appui : sport, culture, loisirs, religion, entraide, vie de quartier, mais aussi que cette réunion puisse se faire autour d'« *idées* » ou d'un « *fondateur* ». Les associations sont alors perçues comme « *à but lucratif ou non lucratif* ». Ce sont aussi pour les répondants des

lieux de « *dialogue* », de « *rencontres* », de « *partage* ». Comme le résume l'un des répondants, c'est une « *personne morale à but non lucratif le plus souvent, on peut en faire ce qu'on veut* ». Ces répondants perçoivent davantage l'hétérogénéité propre au monde associatif. On notera que cette définition de l'association est présente presque exclusivement dans le quartier parisien. Ce qui révèle d'une part une vision plus homogène du monde associatif dans le quartier de Seine-Saint-Denis, d'autre part une conception plus participative dans le quartier de Paris Est.

De manière plus minoritaire, la dimension militante n'est pas absente des perceptions. Une quinzaine de répondants remarque que les associations se constituent autour d'un « *projet commun* », d'un « *objectif* » – pour le « *réaliser* » – voire autour de « *valeurs communes* » – pour les « *défendre* ». L'association peut alors être conçue comme un « *moyen d'action collective* », une « *lutte pour un but* », un lieu pour « *résister* ». Comme l'un d'eux l'exprime plus longuement, ce peut être le « *regroupement de gens liés par une même idée, un même but, un même idéal, une même action* ». On distingue ici l'aspiration à une militance plus affirmée, qui ne s'inscrit pas simplement dans la praxis mais aussi dans la revendication et la défense d'aspirations partagées.

Une quinzaine de personnes également met l'accent sur la dimension légale, institutionnelle, structurée des associations qu'ils définissent comme des « *organisations* » (4 occurrences), des « *organismes* » (5 occurrences) et même une « *entreprise* ». La loi de 1901 est d'ailleurs nommément évoquée 10 fois. La dimension humaine est souvent mentionnée en complément et les associations n'apparaissent donc pas comme des institutions au fonctionnement froid et mécanique mais comme des structures permettant la mise en place organisée de projets et d'activités.

6.2.3. Analyse de l'influence de quelques variables socio-démographiques sur le rapport aux associations

Les analyses de l'Insee et du Crédoc le soulignent à l'échelle nationale, la participation associative est grandement déterminée par l'âge et le niveau d'études. L'effet de ces deux variables est validé dans l'enquête réalisée dans la cité de Seine-Saint-Denis et dans le quartier parisien.

L'effet déterminant de l'âge sur le rapport du public aux associations

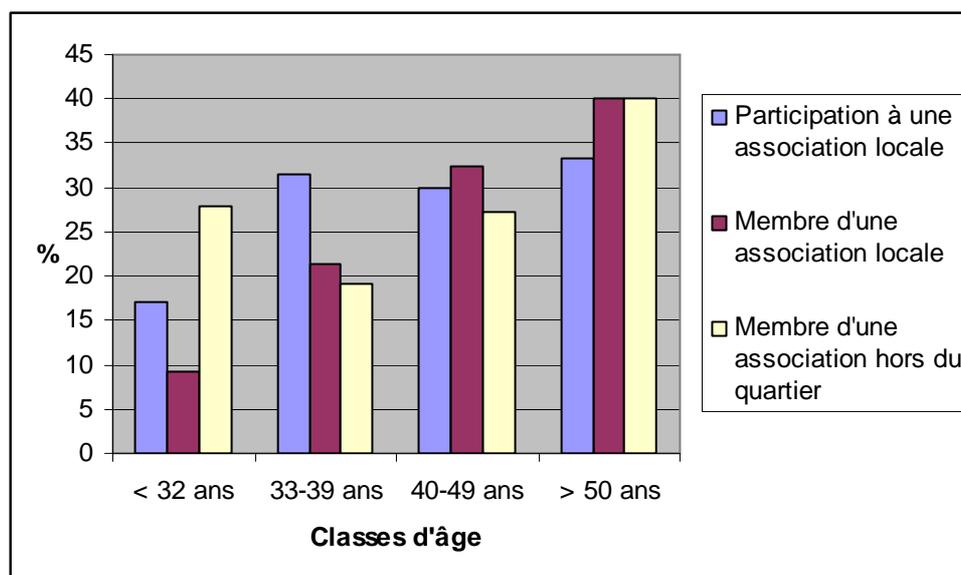
L'âge des répondants des deux quartiers exerce une influence très significative sur la connaissance ou méconnaissance des associations locales. Seuls 35% des répondants âgés de moins de 32 ans déclarent connaître au moins une association du quartier. Cette proportion s'élève à 45% pour les 33-39 ans et les 40-49 ans. Elle atteint enfin 53% pour les plus de 50 ans. La connaissance des associations locales augmente donc en fonction de l'âge ce qui peut s'interpréter de plusieurs manières. Tout d'abord, il est possible que l'âge s'accompagne d'une stabilité résidentielle accrue, donc d'une plus grande familiarité avec le quartier. D'autre part, les études de sciences politiques³² constatent qu'en vieillissant, les citoyens manifestent une implication croissante dans la vie politique et ce à tous les niveaux : ils s'intéressent de plus en plus à l'actualité, parlent plus fréquemment de politique en famille ou avec des amis, votent plus régulièrement, s'impliquent dans la vie locale. Cette implication

³² Cf. BOY, Daniel, MAYER, Nonna, *L'électeur à ses raisons*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

croissante explique également que, soit pour des raisons d'âge soit pour des raisons de génération, les répondants les plus âgés de notre enquête connaissent mieux les associations locales que les plus jeunes.

Cet intérêt et cette connaissance d'éléments importants de la vie locale ont une traduction en termes de participation associative comme le montre le graphique 3 qui synthétise les réponses à trois questions : la participation aux activités d'une association locale sans en être membre, être membre d'une association locale, être membre d'une association en dehors du quartier.

Graphique n°3 : La participation associative selon l'âge (%)
(N=130/149/148)



Une lecture globale de ce graphique permet de constater que la participation associative, quelle que soit la variable retenue pour la mesurer, tend à augmenter avec l'âge. Une lecture plus attentive révèle quelques éléments supplémentaires non dépourvus d'intérêt. Ainsi, les plus jeunes se caractérisent par un taux d'adhésion élevé à une association en dehors du quartier (28%), en regard de la participation (16%) et de l'adhésion (9%) à une association locale. Cela traduit peut-être la faible implication des jeunes dans une vie locale qu'ils seront probablement amenés à quitter dans un avenir proche. La maturité s'accompagnant d'une certaine stabilité géographique, la vie locale deviendrait plus attractive.

Par ailleurs, parmi les deux tranches d'âge les plus jeunes, la participation aux activités d'une association locale sans être membre est plus fréquente que l'adhésion ; un phénomène qui s'inverse parmi la population plus âgée. On peut faire l'hypothèse que les plus jeunes sont davantage réticents à s'engager dans une association, avec toutes les contraintes que peut impliquer à leurs yeux une adhésion (cotisation financière, participation régulière, etc.).

L'enquête réalisée permet de valider cette hypothèse comme le montre le tableau 1 qui fait le bilan des raisons pour lesquelles les répondants déclarent ne faire partie d'aucune association locale.

Les deux premières lignes du tableau illustrent la réticence des plus jeunes à adhérer à une association perçue comme une structure institutionnelle assez rigide ainsi que l'intérêt qu'ils

trouvent dans le fait de pouvoir participer aux activités d'une association sans en être nécessairement membres.

Tableau n°1 : Les raisons de la non-participation associative selon l'âge (%)
(N=118/116/116/116/107/115)³³

	< 32 ans	33-39 ans	40-49 ans	> 50 ans	Total effectif %
Vous préférez une organisation plus souple ou s'organiser entre amis	16 41,03	12 33,33	5 21,74	4 22,22	37 31,90
Il n'est pas nécessaire d'être membre d'une association pour participer	12 30,77	11 30,56	2 9,09	2 11,11	27 23,48
Cela ne vous intéresse pas. Pas motivé	17 43,59	8 22,22	5 20,83	4 21,05	34 100
Vous ne faites pas confiance aux associations	4 10,53	4 11,11	3 12,50	4 22,22	15 100
Vous manquez de temps	22 56,41	18 50	14 60,87	8 44,44	62 100
Pour des raisons de santé	0 0	1 2,78	4 16,67	6 31,58	11 9,32
Total effectif	43	42	34	30	149
Total %	28,86	28,14	22,82	20,13	100

On remarquera également que les moins de 32 ans expliquent massivement leur non-participation par une absence de motivation et d'intérêt, à 44%, soit plus de 20 points au-dessus de leurs aînés.

Les plus de 50 ans s'avèrent particulièrement spécifiques. En dépit du petit nombre de personnes interrogées, qui invite à modérer l'effet observé dans notre enquête, il semble que les plus âgés se montrent plus méfiants à l'encontre des associations. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'expérience augmente avec l'âge et par là-même la probabilité d'avoir été le témoin d'actions susceptibles de propager une mauvaise image du milieu associatif. Cependant, dans notre enquête, le manque de confiance n'augmente pas progressivement à chaque tranche d'âge mais uniquement pour la dernière.

Les plus âgés sont également moins nombreux à expliquer leur non-participation par le manque de temps : cette explication est bien plus présente parmi des catégories d'âge plus jeunes, susceptibles d'avoir davantage d'activités professionnelles.

Enfin, sans surprise, les problèmes de santé sont une raison fréquemment avancée par les plus de 50 ans pour expliquer leur non-participation associative alors qu'elle est minoritaire voire inexistante parmi les tranches d'âge plus jeunes.

Concernant les motifs de participation à une association l'âge ne permet pas dans l'ensemble de distinguer les adhérents les uns des autres. Les motivations sont diverses et variées et semblent relativement indépendantes de l'âge. Notre enquête permet cependant d'isoler deux facteurs de motivation significativement corrélés à l'âge.

³³ N'ont été retenues dans ce tableau que les explications de l'absence d'adhésion qui présentaient des écarts significatifs.

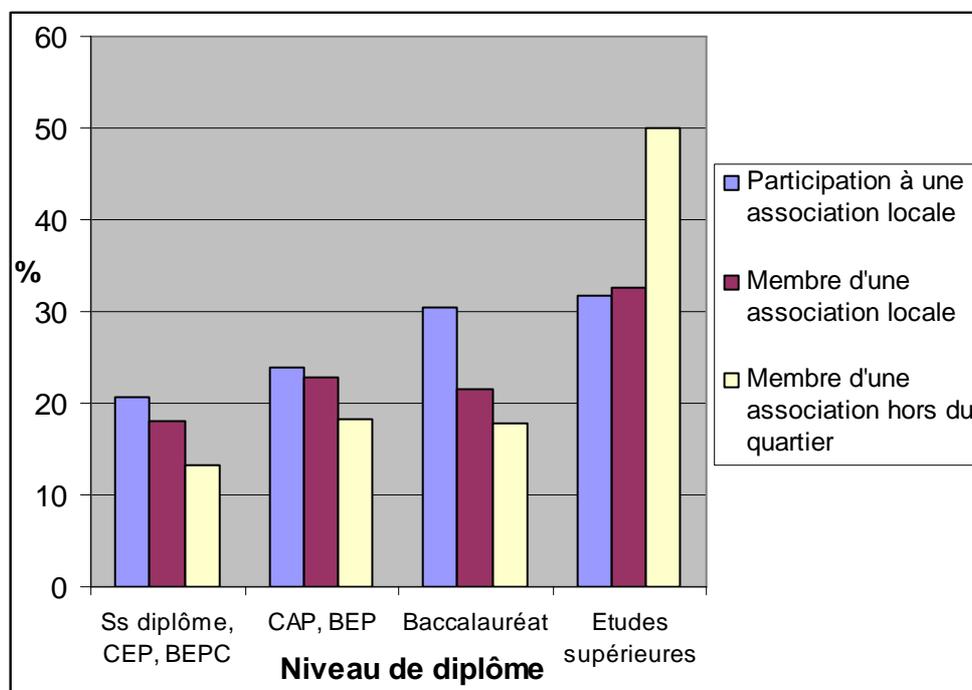
Tout d'abord la nature de l'activité proposée motive davantage les plus jeunes. Ainsi, 80% des moins de 32 ans et 86% des 33-39 ans expliquent avoir décidé d'adhérer à une association locale sur ce critère contre 45% des quadragénaires et seulement 36% des plus de 50 ans. À l'inverse, il semble que plus on vieillit, plus on souhaite « être utile à la société ». Cette motivation ne concerne qu'une minorité de répondants (8 personnes), ce qui nécessite une fois encore une certaine prudence. On notera toutefois qu'aucun des répondants les plus jeunes de notre corpus ne mobilise cette raison comme une motivation pour adhérer, tandis qu'elle explique *in fine* l'adhésion de 5 personnes parmi les plus de 50 ans soit 45% d'entre eux.

L'effet déterminant du niveau de diplôme sur la participation associative

La connaissance des associations est assez liée au niveau de diplôme, quoi que de façon moins nette que s'agissant de l'âge : seuls 31% des moins diplômés (aucun diplôme + certificat d'études primaires + BEPC) déclarent connaître au moins une association locale. C'est le cas de 45% des détenteurs d'un diplôme technique (BEP + CAP) et de 40% des titulaires du baccalauréat. Enfin, 50% des répondants qui ont poursuivi leurs études au-delà du bac+2 connaissent une association locale. L'intérêt pour ces associations semble donc croître avec le niveau d'études.

L'analyse de la participation associative présentée dans le graphique 4 confirme cette corrélation entre intérêt croissant et niveau de diplôme. Le graphique 4 synthétise les réponses à trois questions : la participation aux activités d'une association locale sans en être membre, être membre d'une association locale, être membre d'une association en dehors du quartier.

Graphique n°4 : La participation associative selon le niveau de diplôme (%)
(N=122/141/140)



Quelle que soit la variable retenue pour observer la participation associative, il apparaît assez nettement dans l'enquête réalisée dans un quartier populaire parisien et un quartier Politique

de la Ville de Seine-Saint-Denis que le niveau d'études est un facteur explicatif valide. Les non-diplômés ou faiblement diplômés sont les moins participatifs par opposition aux répondants ayant poursuivi des études supérieures qui participent et adhèrent bien davantage à des associations.

Une lecture plus précise du graphique montre que tandis que les personnes interrogées les moins diplômées (sans diplôme jusqu'à baccalauréat) adhèrent davantage à une association locale qu'à une association en dehors du quartier, celles qui ont fait des études supérieures privilégient les associations hors du quartier (50% d'adhérents) tout en se montrant très impliquées dans les associations locales (32%). Il semble donc qu'un niveau d'études faible voire moyen pousse les individus à s'intéresser de préférence à ce qui se passe au niveau local tandis que les études supérieures invitent également à se tourner vers des horizons moins familiers.

Contrairement à l'âge, les motifs d'adhésion ou de non adhésion ne sont guère interprétables en fonction du niveau de diplôme. Quel que soit le niveau d'études, les répondants ne présentent donc pas de motivations d'adhésion ou de non-adhésion qui s'expliqueraient par leur formation intellectuelle ou leur statut social.

6.3. Comparaison des deux territoires

L'intérêt de cette analyse statistiques réside principalement dans l'analyse comparative qu'elle permet entre les deux territoires contrastés choisis de Seine-Saint-Denis et de Paris.

6.3.1. Un investissement très inégal dans l'espace public

L'investissement des lieux

S'approprier les lieux où l'on habite est une forme élémentaire du lien social. Ce lien social entre voisins, entre habitants d'un même lieu, est certes ténu mais il constitue une manifestation de l'intégration de l'individu dans son environnement.

Dans l'ensemble, l'espace public est assez fréquenté par les habitants des deux quartiers Politique de la Ville étudiés puisque 75% des répondants eux déclarent fréquenter des espaces publics dans leur quartier. L'analyse de la question ouverte suivante « Si oui, précisez lesquels ? » ne nous apporte aucune réponse originale en regard des questions fermées ultérieures qui permettent de synthétiser le rapport des habitants aux différents lieux publics.

Cette analyse révèle des différences extrêmement significatives entre les deux quartiers concernant la fréquentation des espaces publics. Si 94% des répondants parisiens déclarent fréquenter des espaces publics, cela n'est vrai que de 62% des répondants du quartier de Seine-Saint-Denis. L'analyse détaillée en fonction des différents types d'espaces publics présentée dans le tableau n°1 le confirme, tout particulièrement pour les jardins et squares, les commerces et les équipements sportifs. C'est également vrai, mais de façon moins significative, pour les institutions religieuses. On observe dans la cité de Seine-Saint-Denis une fuite relative de l'espace public, qui est vraisemblablement considéré comme moins attractif, disqualifié, voire moins sécurisant. La moindre fréquentation des commerces peut quant à elle s'expliquer par la faiblesse socio-économique des habitants du quartier, les commerces de proximité étant généralement plus chers que les grandes surfaces. Finalement, seul le recours aux services publics est équivalent dans les deux quartiers.

Tableau n°2 : Fréquentation de différents espaces publics selon le quartier (en %)
(N=147)

	Paris Est	Quartier du 93	Total effectif % de fréquentation
Jardins, squares	51 94,44	51 61,45	102 74,45
Commerces	52 96,30	70 84,34	122 89,05
Services publics	49 90,74	77 92,77	126 91,97
Institutions religieuses	14 25,93	12 14,46	26 18,98
Équipements sportifs	19 35,19	12 14,46	31 22,63
Total des effectifs	54	83	137

L'intensité de la fréquentation de ces espaces publics varie de manière similaire. Parmi les habitants du quartier parisien qui fréquentent les jardins et squares, 81% le font fréquemment contre seulement 57% des habitants du quartier de Seine-Saint-Denis. 92% des Parisiens qui fréquentent des commerces le font fréquemment contre 78% des répondants de Seine-Saint-Denis. En revanche, et il convient de le souligner, les services publics sont fréquentés plus souvent dans le quartier du 93 (65% y vont fréquemment) qu'à Paris Est(55%). Peut-être peut-on attribuer cette situation à la plus grande fragilité socio-économique des habitants de ce quartier, qui auraient davantage besoin de l'aide des services publics, là où les habitants du quartier parisien mobiliseraient d'autres ressources. Le terme de « services publics », qui regroupent des activités extrêmement hétérogènes (mairie, transports, sécurité sociale, police, poste, pôle emploi, aide sociale...), ne nous permet pas d'aller plus loin dans l'analyse. On peut donc conclure que si le quartier populaire de Paris est un lieu de vie très investi par ses habitants, il n'en va pas de même pour la cité de Seine-Saint-Denis où une partie des habitants semble se replier davantage sur la sphère privée.

L'investissement affectif

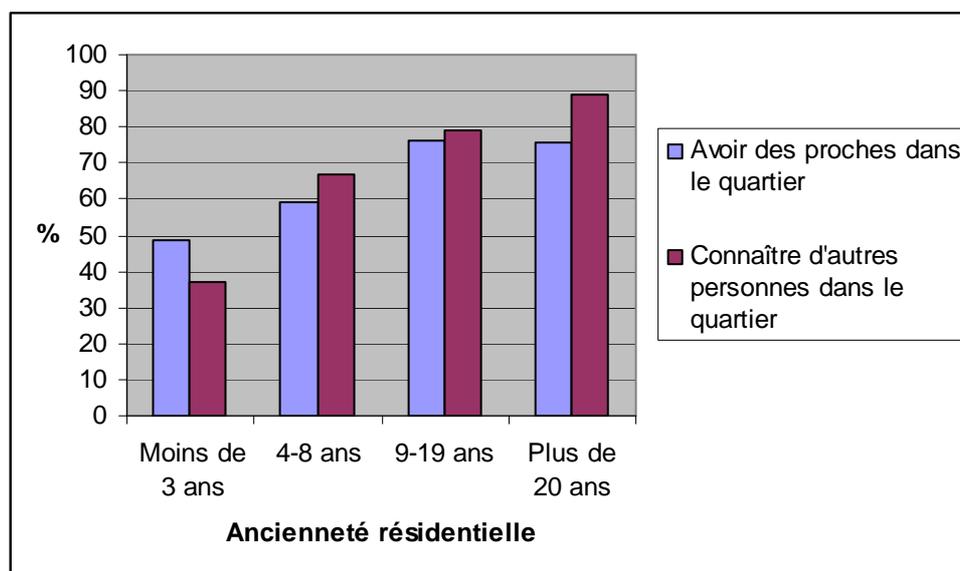
Au-delà de la fréquentation physique de leur quartier, les individus peuvent être attachés à leur lieu de résidence par des liens affectifs qui les relient à d'autres habitants.

64% des répondants ont « de la famille ou des proches » dans le quartier et 66% disent connaître « beaucoup de personnes » dans le quartier. Une fois encore on constate une différence entre les deux quartiers. 70% des répondants parisiens ont ainsi des proches dans leur quartier et, parmi ceux-ci, 94% les voient fréquemment. En Seine-Saint-Denis, seuls 59% des répondants ont des proches dans le quartier, et ceux-ci ne sont que 81% à les voir fréquemment.

Dans les deux cas, ces chiffres sont assez élevés et montrent que le quartier est un lieu de convivialité, où se trouvent des personnes proches et appréciées. Cependant, du point de vue affectif également, le quartier de Paris Est semble posséder un tissu social plus solide.

L'ancienneté dans le quartier constitue un facteur explicatif de l'investissement affectif dans le quartier. En effet, plus les individus habitent le quartier depuis longtemps, plus ils ont des proches, amis et famille, dans le quartier.

Graphique n°5 : Connaissances interpersonnelles dans le quartier selon l'ancienneté résidentielle (en %)
(N=149)



Le graphique 5 illustre que les individus résidant depuis longtemps dans le quartier ont plus souvent des proches dans le quartier et connaissent davantage de personnes.

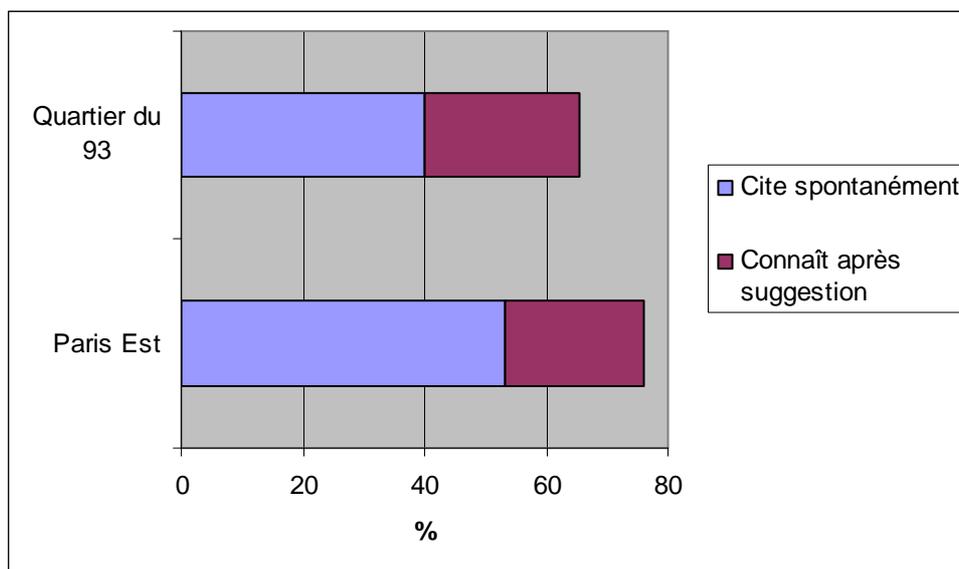
6.3.2. Connaissance et fréquentation des associations du quartier

Un tissu associatif assez bien connu

Parmi les personnes interrogées, 43% (65 personnes) déclarent spontanément connaître une ou plusieurs associations du quartier. Parmi les 65 personnes qui ont ensuite accepté de donner des exemples d'associations locales, on remarque que toutes les réponses sont exactes, c'est-à-dire qu'elles renvoient effectivement à des associations existant sur ces territoires, à l'exception de deux : une personne mentionne « *l'assistance sociale* », confondant ici le rôle d'aide sociale que remplissent nombre d'associations ; une autre parle du « *pour coller* » tout en expliquant qu'elle n'est pas sûre d'avoir « *bien compris le nom* ». Il semble qu'elle fasse allusion à l'association du *Centre social*, auquel cas, sans en connaître le nom exact, elle aurait tout de même identifié une association bien connue du quartier. Dans la très grande majorité des cas, les noms des associations sont cités et plus de la moitié des personnes citent plusieurs associations. Cela manifeste que le tissu associatif est assez bien connu.

C'est d'autant plus vrai après que les enquêtrices aient cité quelques exemples aux répondants, ils sont alors 103 soit 70% du corpus à connaître au moins une association du quartier.

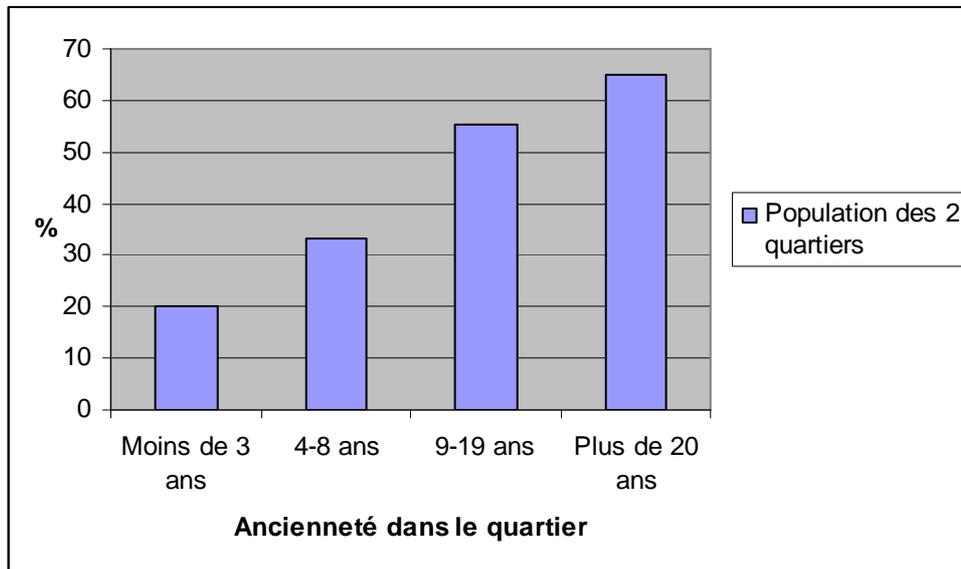
Graphique n°6 : Connaissance des associations du quartier (en %)
(N= 149)



Le graphique 6 met en évidence que les associations locales sont mieux connues dans le quartier de Paris Est qu'en Seine-Saint-Denis. Les répondants parisiens sont 53% à connaître spontanément des associations locales, chiffre qui atteint 76% au final. Seuls 40% des habitants du quartier du 93 pensent spontanément connaître une association locale, chiffre qui monte tout de même à 65,55% après avoir entendu des exemples cités par les enquêtrices. Ces différences sont statistiquement significatives. L'enquête qualitative avait effectivement montré que la sphère associative était très dynamique dans le quartier parisien et les associations nombreuses et très bien implantées, ce qui expliquerait qu'elles soient très bien connues des habitants. En revanche, le quartier de Seine-Saint-Denis semblait moins bien irrigué par la vie associative, ce que ces résultats semblent confirmer.

L'ancienneté résidentielle détermine fortement la connaissance des associations comme le montre le graphique 7. La familiarité croissante avec les associations, des personnes connues proches de ces associations ou la simple lecture récurrente du bulletin municipal, font qu'avec le temps, les habitants connaissent les associations de leur quartier.

Graphique n°7 : Connaissance des associations locales selon l'ancienneté résidentielle (en %)
(N=149)



La participation associative : un phénomène minoritaire

Au vu du petit nombre de personnes qui déclarent être membres d'une association, nous éviterons ici les statistiques pour nous contenter d'observer les effectifs.

Comme on l'a déjà mentionné dans les résultats généraux, 30 personnes se déclarent spontanément membres d'une association de leur quartier soit 18% du corpus ; 18 sont du quartier Paris Est et 12 de la cité de Seine-Saint-Denis. Cependant, il existe une incertitude quant à ceux que l'on peut compter comme membres d'une association ou non. D'une part car certaines personnes « oublient » qu'ils appartiennent à des associations qui sont tellement institutionnalisées qu'en être membre relève moins d'une volonté que d'un acte automatique : c'est notamment le cas des associations de parents d'élèves, des associations de copropriétaires ou de locataires. D'autre part, la frontière est souvent floue entre un membre adhérent à une association et un membre participant aux activités d'une association sans y avoir adhérer. Certains actes peuvent rendre cette frontière extrêmement claire, comme le versement d'une cotisation, mais il est probable que parmi nos répondants, il s'en trouve certains qui ne savent pas s'ils sont membres ou non d'une association et qui répondent donc de manière aléatoire aux questions : selon la question posée, ils vont se sentir concernés ou non et répondre ou s'abstenir en conséquence.

Après investigation plus poussée, il semble que l'on peut compter 21 personnes à Paris et 15 en Seine-Saint-Denis qui participent à une association locale, soit 36 personnes, 25% du corpus. Ces petits nombres ne nous permettent pas d'affirmer que les répondants parisiens sont plus mobilisés que ceux de Seine-Saint-Denis, même s'ils suggèrent une hypothèse dans cette direction.

Observons de plus près les modalités de cet engagement :

Tableau n°3 : Les modalités d'appartenance à l'association selon le quartier (effectif)
(N=29)

	Paris Est	Quartier du 93	Total des effectifs
Simple adhérent	7	6	13
Participant actif	9	3	12
Responsable	2	1	3
Ne sait pas	0	1	1
Total des effectifs	18	11	29

La plus ou moins grande intensité de l'engagement est également reflétée par la fréquence de la participation aux activités associatives : 15 personnes participent au moins une fois par semaine, 6 personnes au moins une fois par mois et 6 personnes au moins une fois par an.

Quelles associations mobilisent le plus ?

Tableau n°4 : Type d'association remportant l'adhésion selon le quartier (effectif)
(N=149)

	Paris Est	Quartier du 93	Total des effectifs
Associations « institutionnelles » (parents d'élèves, crèche associative, copropriétaires, locataires)	14	4	18
Groupe religieux ou paroissial	2	2	4
Association culturelle ou musicale	3	2	5
Association ou club sportif	3	1	4
Association à but humanitaire, social, environnemental	7	9	16
Association d'anciens combattants, de personnes âgées, de retraités	0	1	1
Récapitulatif des adhésions à au moins 1 association du quartier	12/21 24 à 33%	11/15 13 à 17%	26/36 18 à 24%
Adhésion à au moins 1 association en dehors du quartier	24 30%	17 18%	41 23%

Bien que la modeste numérique de l'enquête incite à la prudence, un résultat se distingue nettement, à savoir l'attraction des associations que l'on appellera « institutionnelles », pour les répondants parisiens. Sans doute s'agit-il pour eux d'une ressource facilement mobilisable pour défendre leurs intérêts. *A contrario*, on peut se demander pourquoi les habitants de Seine-Saint-Denis adhèrent si peu à ce type d'associations d'ordinaire très mobilisatrices. Est-ce un problème de prise de conscience de l'importance de ce type d'associations, d'accessibilité, de manque d'information, ou d'intimidation face à des associations aux cadres assez rigides et codifiés ?

Le tableau croisé entre le niveau d'études et l'appartenance à une association de type institutionnel montre que ce type d'associations est beaucoup plus attractif pour les personnes ayant fait des études supérieures. En effet, bien que seules 18 personnes dans notre corpus

adhèrent à une association de type institutionnel, 10 d'entre elles possèdent un niveau d'études supérieur à un bac+2. Les habitants du quartier de Paris Est sont très diplômés tandis que ceux du quartier de Seine-Saint-Denis sont au contraire sous-diplômés et cette différence de niveau d'études est corrélée à l'adhésion aux associations de type institutionnel comme les parents d'élèves ou les associations de copropriétaires ou de colocataires. Il semble donc que les personnes diplômées perçoivent leur adhésion à ces associations comme légitime et sans doute utile pour la défense de leurs intérêts. Pour les personnes dont le niveau d'études est moins élevé, l'accès à ces associations peut apparaître plus difficile.

Cette remarque nous amène à nous intéresser aux raisons pour lesquelles certains adhèrent à une association alors que d'autres se tiennent à l'écart.

Adhérer ou ne pas adhérer...

Nous commencerons par nous intéresser aux raisons pour lesquelles les 39 adhérents associatifs interrogés ont justement décidé de rejoindre une association. Précisons qu'il est possible de fournir plusieurs motifs d'adhésion.

Tableau n°5 : Motifs de l'adhésion selon le quartier (effectif)
(N=39)

	Paris Est	Quartier du 93	Total des effectifs
Pour l'activité proposée	8	9	17
Pour défendre une cause ou des droits	6	5	11
Pour rencontrer des personnes, se faire des amis	3	5	8
Pour vous épanouir, occuper votre temps libre	4	5	9
Pour aider, défendre les intérêts de vos enfants ou d'autres membres de votre entourage	5	5	10
Pour être utile à la société	4	3	7
Pour une autre raison :	6	3	9
- obtenir une aide	0	2	2
- pour des motifs professionnels	1	2	3

La comparaison des deux quartiers présentée dans le tableau 5 semble suggérer que les personnes qui se mobilisent au sein d'une association le font pour des raisons comparables quel que soit le quartier. La liste des motivations spontanément énoncées lors de la question ouverte est totalement en cohérence avec les réponses fournies à la question fermée. Cependant, la question fermée offrait la possibilité de choisir plusieurs motivations et il est intéressant de constater que les répondants se sont clairement emparés de cette liberté, fournissant presque tous plusieurs raisons à leur adhésion.

On peut interpréter cela comme la reconnaissance, par les adhérents, de tout ce que l'appartenance à une association peut leur apporter. Par exemple, la réponse « pour rencontrer des personnes, se faire des amis » n'est jamais citée comme unique moteur d'adhésion mais accompagne toujours une autre motivation. Il est également possible que ces réponses

multiples soient liées au fait que certains répondants sont des multi-adhérents qui adhèrent peut-être à des associations différentes pour des motifs différents.

On peut également noter que, tandis que la définition de l'association qui faisait consensus était centrée sur la dimension philanthropique, celle-ci ne ressort pas de manière aussi évidente dans le tableau 5.

Parallèlement, l'enquête s'intéresse également aux raisons pour lesquelles certains n'adhèrent à aucune association. Ils sont 109 dans ce cas. La principale raison avancée pour ne pas adhérer à une association est le fait de ne pas connaître ce milieu, comme 78% des non-adhérents l'indiquent. Cela rejoint d'une certaine façon les conclusions sur le « petit monde » des associations à savoir qu'il est relativement difficile d'accès et que cela nécessite un certain investissement en temps et en sociabilité pour le connaître et l'intégrer. En choisissant cette raison de façon massive dans une liste de propositions fermées, l'absence d'adhésion est présentée d'une certaine façon comme un non-choix ; c'est donc une réponse finalement peu engageante, même s'il est possible que parmi les personnes qui ont fourni cette réponse, certains soient prêts à s'engager pour peu qu'ils apprennent à connaître un peu les associations locales. Cette réponse est suivie massivement par une autre raison qui mobilise tout aussi peu une implication personnelle : le manque de temps, pour plus de la moitié d'entre eux. Ces deux premières raisons pour expliquer l'absence d'adhésion témoignent plutôt *in fine* d'une absence de réflexion sur le sujet de la participation associative.

Sont ensuite avancées deux raisons qui renvoient à une forme de réticence à l'idée d'être « membre » d'un group institué, un recul vis-à-vis d'une appartenance qui pourrait s'avérer contraignante : préférer une organisation plus souple, entre amis (34%) ; participer à certaines activités sans être membre (25%).

Suivent comme explication l'absence de motivation (30%), le fait qu'aucune activité ne convienne (14%) et le manque de confiance dans les associations (14%).

On notera que l'analyse de la question ouverte sur le même sujet permet de repérer une autre raison au manque de participation associative : 9 personnes expliquent spontanément leur non-adhésion par le fait d'habiter le quartier depuis peu de temps, ce qui suggère qu'ils seraient prêts à s'investir une fois qu'ils seraient plus installés.

Tableau n°6 : Raisons pour l'absence d'adhésion à une association (en %)
(N=109)

	Paris Est	Quartier du 93	Total des effectifs % d'opinions
Cela ne vous intéresse pas, vous n'êtes pas motivé.	16 42,11	17 23,94	33 30,28
Vous ne faites pas confiance aux associations	1 2,70	14 19,72	15 13,89
Aucune des activités proposées par les associations ne vous convient	3 8,33	12 16,90	15 14,02
Vous ne connaissez pas bien le milieu associatif ou vous n'avez pas eu l'occasion de vous y intéresser	31 81,58	54 76,06	85 77,98
Vous préférez une organisation plus souple ou vous organiser vous-même ou entre amis	14 37,84	22 31,43	36 33,64
Vous manquez de temps	21 56,76	36 50,70	57 52,78
Pour des raisons de santé	4 10,53	7 9,86	11 10,09
Il n'est pas nécessaire d'être membre d'une association pour participer aux activités	15 42,86	11 15,49	26 24,53
Vous avez été déçu par une expérience précédente	1 2,63	3 4,23	4 3,67
Ne sait pas	1 7,69	2 4,44	3 5,17
Total des effectifs	38	71	109

Le tableau 6 permet d'observer plusieurs différences significatives entre les deux quartiers. Les répondants du quartier de Paris Est semblent ainsi beaucoup plus ouverts à l'idée de participer à des activités associatives sans être membres (43% contre 15% des répondants du quartier de Seine-Saint-Denis). Comme ils disent également préférer une organisation plus souple, cela suggère chez les non-adhérents parisiens une hésitation à s'engager fermement dans des activités collectives qui pourraient ensuite contraindre un emploi du temps qui leur apparaît déjà comme surchargé (57% déclarent ne pas avoir le temps contre 50% en Seine-Saint-Denis). Enfin, on remarque un très fort différentiel entre les deux quartiers s'agissant de la non-participation en raison d'une absence d'intérêt : ce manque de motivation concerne 42% des répondants parisiens et seulement 24% de ceux de Seine-Saint-Denis. Il est possible que cela s'explique en partie par le nombre limité d'associations dans la cité étudiée en Seine-Saint-Denis, offrant donc une diversité réduite d'activité. En effet, on note que 17% de ces répondants déclarent ne pas adhérer à une association locale car « aucune des activités proposées [...ne leur] convient » contre seulement 8% de ceux du quartier étudié à Paris Est.

Seuls 14% de tous les répondants disent ne pas adhérer par manque de confiance dans les associations. Cela permet de souligner que dans l'ensemble, les associations suscitent plutôt la confiance comme le montre également le dernier baromètre de la confiance politique du Cevipof. Le tableau 7 synthétise quelques résultats statistiques concernant la confiance dans les institutions. On notera que plus les institutions sont proches, voire familières,

quotidiennement fréquentées, plus elles suscitent la confiance. À l'inverse, plus elles sont lointaines, perçues comme inaccessibles, plus elles génèrent de défiance.

Tableau n°7 : La confiance à l'égard de différentes institutions (%)

	Très confiance + plutôt confiance	Plutôt pas confiance + pas confiance du tout	Sans opinion
Les hôpitaux	86	14	0
L'école	83	16	1
Les associations	71	28	1
La police	71	28	1
Le conseil municipal	69	30	1
Le conseil général	65	33	2
Le conseil régional	64	34	2
L'administration	63	37	0
La justice	60	40	0
Les syndicats	47	52	1
L'Assemblée nationale	35	64	1
L'institution présidentielle	34	65	1
Les conf. internat. (G20)	30	67	3

Source : Baromètre de la confiance politique Cevipof/TNS Sofres, Décembre 2009.

Les associations recueillent un bon niveau de confiance au sein de la population, en particulier en regard d'institutions comme les syndicats, l'Assemblée nationale ou l'institution présidentielle. On remarquera cependant que le niveau de confiance dans les associations est similaire à celui des institutions perçues comme locales que sont la police ou le conseil municipal.

Si la défiance à l'encontre des associations est une raison peu citée de ne pas y adhérer, en revanche, une différence est très révélatrice des différences entre les deux quartiers et entre leurs habitants : environ 20% des non-adhérents de Seine-Saint-Denis avancent comme explication leur manque de confiance dans les associations alors que ce motif est quasi-absent du quartier parisien.

La lecture des réponses libres³⁴ à cette même question nous apporte quelques explications. Un répondant explique ainsi que « *ce sont des voleurs, ils prennent l'argent de la mairie et ne le redistribuent pas* », un autre explique qu'à ses yeux les associations « *manquent de crédibilité [car elles sont] trop théoriques* ». Ces remarques peuvent être comprises comme une critique à l'encontre des associations en général ou comme une critique contre des associations locales précises mais non mentionnées. Toutefois d'autres non-adhérents dans le quartier de Seine-Saint-Denis se montrent plus explicites et expriment en fait un rejet de leur quartier par leur refus de s'engager dans la vie associative. L'un d'eux dit ainsi : « *je ne suis pas intéressé ; j'avais entendu que [ce quartier], c'est chaud, alors je me suis mis dans mon coin* ». Un autre affirme qu'il n'en a « *pas besoin. Le quartier ne donne pas envie* ». Un autre encore, originaire du 92, explique qu'il n'a « *pas envie de s'impliquer dans le 93, les gens ont une drôle de mentalité* ». Plusieurs expliquent qu'ils n'appartiennent à aucune association locale car ils ne veulent pas « *s'investir sur le quartier* », qui n'est « *pas un quartier de prédilection* » et un dernier fait allusion à « *des échos d'inefficacité* » concernant les associations du quartier.

³⁴ Cf. Annexe 4.

L'analyse de la question ouverte confirme donc la spécificité du quartier étudié en Seine-Saint-Denis, à savoir la défiance, mais permet aussi de montrer que cette défiance vise moins le monde associatif que le quartier lui-même, perçu comme un lieu de relégation qui n'a pas été véritablement « choisi » comme lieu de résidence.

Conclusion

L'enquête quantitative permet de compléter l'enquête qualitative en montrant notamment que l'image des associations auprès du public coïncide assez bien avec l'image que les associations ont d'elles-mêmes, tel que cela avait été observé dans les cinq territoires retenus. La dimension philanthropique des associations domine largement, mais probablement pour des raisons différentes. De la part du public, il s'agit d'une représentation qui relève d'un biais de perception – les associations de type institutionnel ne sont pas spontanément perçues comme des associations par exemple. S'agissant du monde associatif, les associations interrogées dans le cadre du volet qualitatif ont été sélectionnées pour leur orientation sociale et citoyenne ce qui explique bien évidemment qu'elles se perçoivent ainsi.

Autre point de convergence des enquêtes quantitative et qualitative, il est difficile de cerner précisément la participation associative notamment car la définition et donc les frontières de cette participation sont floues. Selon que l'on compte exclusivement les adhérents (ou cotisants) ou bien les participants non-membres (ou bénéficiaires), la proportion des personnes directement concernées par le fait associatif varie. Il apparaît donc plus juste de parler d'un « halo associatif ». De même que les acteurs associatifs considèrent dans certains cas les participants non-adhérents comme des membres et dans d'autres cas les perçoivent plutôt comme un public de bénéficiaires ne participant pas réellement à l'association, les personnes interrogées ont souvent des difficultés à déterminer si elles sont ou non membres d'une association. Il semble donc *in fine* que le fait associatif soit mal identifié par les répondants et il est possible que la posture ambiguë de certains responsables associatifs en soit à l'origine. En effet, pour se sentir membre d'un groupe, il faut être reconnu par celui-ci comme membre, or les acteurs associatifs fonctionnent parfois comme un « petit monde ». Le public bénéficiaire pourrait dans certains cas avoir le sentiment de ne pas être un membre à part entière de l'association mais plutôt un usager.

L'enquête quantitative a également permis d'observer une mobilisation en faveur des associations locales bien supérieure à celle que l'on pouvait anticiper puisque 25% des personnes interrogées participent à au moins une association de leur quartier. Leur motivation s'explique généralement par l'intérêt qu'ils trouvent aux activités proposées. Il semble donc que seule une minorité d'entre eux participent aux associations à caractère philanthropique qui leur semblent exemplaires de l'esprit associatif.

L'étude des non-participants et de leurs raisons montre dans un premier temps qu'ils se sentent très éloignés du monde associatif, le connaissant mal et finalement peu intéressés à l'idée d'y participer ou de lui consacrer du temps, et dans un second temps qu'ils sont réticents à l'idée de participer à une structure perçue comme trop rigide. Ces éléments expliquent pour partie les difficultés des associations à renouveler leurs membres actifs. Sans doute ne sont-elles pas assez attractives ; il faut également souligner qu'elles sont associées à des notions de contrainte, de manque de liberté, à une activité chronophage, susceptible d'empiéter sur la vie personnelle des individus et en ce sens peu désirable. D'ailleurs l'enquête montre que parmi les répondants membres d'une association locale, la plupart

déclarent être de simples adhérents, seuls 3 ou 4 se présentant comme des responsables ou des membres du conseil d'administration.

La comparaison entre les quartiers de Paris Est et de Seine-Saint-Denis a permis de clairement mettre en évidence le hiatus entre la bonne connaissance et l'investissement associatif d'un quartier de centre-ville et le manque de participation associative observé dans un quartier de relégation en dépit d'une assez bonne connaissance des associations présentes sur ce territoire. L'une des clefs d'explication de cette disparité est certainement la catégorie socio-professionnelle des habitants. En effet, les catégories moyennes et supérieures s'investissent davantage dans le champ associatif et celles-ci sont plus représentées dans Paris *intra muros* que dans une banlieue parisienne disqualifiée. Les associations de type institutionnel en particulier (associations de parents d'élèves, de colocataires ou de copropriétaires...) rencontrent une forte adhésion dans le quartier parisien, alors qu'elles sont très peu attractives pour les habitants du quartier de Seine-Saint-Denis qui privilégient les associations à caractère social, humanitaire ou environnemental. Dans l'ensemble, lorsque les répondants parisiens se tiennent à l'écart du monde associatif, c'est par crainte des contraintes et du temps à investir pour cette activité, tandis que la non-participation des habitants de Seine-Saint-Denis s'explique plus souvent par l'absence d'association locale qui leur convienne. Ce qui rappelle que dans ce quartier, certaines associations structurantes sont très présentes, mais elles sont peu nombreuses, peu diversifiées et cela nuit sans doute à l'implication globale des habitants. Autre différence entre les deux quartiers, les habitants du quartier étudié en Seine-Saint-Denis font plus fréquemment état d'une certaine méfiance à l'encontre des associations mais le verbatim indique que cette expression de méfiance s'adresse davantage au quartier-même qu'aux associations qui agissent en son sein.

En dépit de ces divergences, la comparaison des deux quartiers permet également d'observer certaines convergences. Ainsi, dans les deux quartiers, les adhérents ou bénévoles associatifs très actifs constituent une très petite minorité. La simple adhésion apparaît comme le rapport le plus habituel au monde associatif. Par ailleurs, les motivations de la participation sont extrêmement similaires d'un quartier à l'autre, ce qui suggère que quels que soient le quartier, la catégorie sociale, le niveau d'études, les adhérents cherchent – et trouvent – des satisfactions semblables dans la participation associative.

CONCLUSION

1. La vitalité associative dans les territoires

1.1. Une présence associative significative dans les territoires

Le diagnostic qui a été conduit sur les cinq territoires d'étude – le centre Est parisien et le quartier Nord, les deux ZUS de Seine-Saint-Denis (93) et des Hauts-de-Seine (92), et le Pays du Bassée-Montois en Seine-et-Marne – montre une réelle présence des associations : les études conduites par le CerPhi³⁵ en 2007 dans les différents départements d'Île-de-France (à l'exception des Hauts-de-Seine) confirment la dynamique associative dans cette région, aussi bien en termes d'engagements bénévoles que d'emplois associatifs.

Mais si l'ensemble de ces territoires sont irrigués par des associations, leur nombre et leurs objectifs varient en fonction des caractéristiques fines de ces quartiers et de la communauté de communes retenue en Seine-et-Marne. En premier lieu, le mode de recensement des associations à partir de l'adresse du siège social montre une grande inégalité de présence entre les territoires, ce qui ne signifie pas nécessairement une moindre intensité d'intervention sur ces territoires.

Par ailleurs, les études réalisées sur la composition sociale des militants et cadres associatifs expliquent les différences de la présence associative sur les territoires. Toutes les enquêtes quantitatives réalisées en France depuis 1982, c'est-à-dire consécutives aux travaux de François Héran sur le monde associatif, n'ont fait que confirmer le poids déterminant des variables sociodémographiques comme le sexe, l'âge, la profession exercée et le diplôme, sur la probabilité de participer à la vie associative³⁶. Le CerPhi montre que près d'un tiers des responsables d'associations estiment manquer de bénévoles pour intervenir régulièrement dans les associations, notamment pour le renouvellement des dirigeants, souvent des hommes, des retraités, de milieu favorisé, des cadres supérieurs, des professions libérales, des enseignants. On voit là tout de suite un facteur de différenciation entre les différents territoires étudiés, et de ce point de vue, les différences sont très significatives entre les deux ZUS de banlieue et le quartier du centre Est de Paris où la part d'ouvriers et employés est respectivement de 83 % dans le quartier de Seine-Saint-Denis et de 74 % dans celui des Hauts-de-Seine contre 50 % dans le quartier de Paris.

Il est donc véritablement nécessaire de prendre en compte les caractéristiques fines des territoires dont les seules données statistiques ne sauraient rendre compte de l'effet de lissage des moyennes et pourraient donner une lecture fautive de la réalité associative sur les territoires étudiés, ou tout du moins introduiraient un biais dans les analyses.

³⁵ Jacques Malet (dir.), La France bénévole, Rapport du CerPhi et de France Bénévolat, 2007, 63 p.

URL : http://www.cerphi.org/var/plain_site/storage/original/application/f02db53afc8177139cc203e3cdc7b132.pdf
Pour consulter les autres études du CerPhi, voir :

URL : <http://www.cerphi.org/Etudes-et-sondages/Telecharger-les-etudes-disponibles>

³⁶ Cités par Denis Bernardeau Moreau & Matthieu Hély, « La sphère de l'engagement associatif : un monde de plus en plus sélectif », *La Vie des idées*, 31 octobre 2007. ISSN : 2105-3030.

URL : <http://www.laviedesidees.fr/La-sphere-de-l-engagement.html>

Quoi qu'il en soit, tous les territoires considérés témoignent d'une présence significative d'associations qui interviennent dans les différents champs d'études retenus. Dans aucun, il ne serait possible de parler de « désert » associatif, mais il apparaît aussi assez clairement que la notion d'enclavement du quartier ou du territoire rural, qu'il soit physique (problème d'accessibilité) ou social (faible diversité sociale) ou encore lié à la réputation, a une incidence sur le nombre d'associations voire sur leur dynamisme (renouvellement des cadres et militants).

1.2. Une assez bonne connaissance des associations par les habitants

L'enquête quantitative³⁷ menée au sein de deux quartiers contrastés de la région parisienne, l'un dans un quartier disqualifié de la petite couronne, l'autre dans un quartier Politique de la Ville de Paris *intra muros*, a montré que les habitants de ces quartiers connaissent assez bien les associations locales. 43% d'entre eux sont capables de citer spontanément et correctement le nom d'au moins une association de leur quartier. Beaucoup d'entre eux en citent d'ailleurs plusieurs. En outre, pour peu que des noms d'associations leur soient suggérés, 70% des habitants du corpus reconnaissent au moins une association du quartier. Cela montre que le tissu associatif local, qui se situe au plus grand degré de proximité, est relativement bien connu.

Par-delà la simple connaissance des associations, la participation aux associations locales n'est pas négligeable. Ainsi, environ 25% des répondants participent activement à au moins une association de leur quartier et 40% du corpus fait plus largement partie d'une association. Ces résultats observés dans deux quartiers relativement défavorisés soulignent le regard généralement bienveillant et intéressé que les individus portent sur le champ associatif qui, dans l'ensemble, suscite la confiance.

L'image positive des associations auprès du public coïncide assez bien avec l'image que les associations ont d'elles-mêmes et avec les objectifs qu'elles se fixent. La dimension philanthropique des associations domine ainsi largement, c'est-à-dire que les associations sont essentiellement perçues comme des regroupements d'individus ayant pour premier objectif de venir en aide à d'autres. Autre point de convergence des enquêtes quantitative et qualitative, il est difficile de cerner précisément les limites de la participation associative. Il apparaît donc plus juste de parler d'un « halo associatif ». De même que les acteurs associatifs considèrent dans certains cas les participants non-adhérents comme des membres et dans d'autre cas les perçoivent plutôt comme un public de bénéficiaires ne participant pas réellement à l'association, les personnes interrogées ont parfois des difficultés à déterminer leur statut par rapport à certaines associations locales dont elles peuvent être usagères sans nécessairement être membres actifs. Dès lors, il est possible que les associations touchent plus largement les habitants des quartiers que cela n'est mesuré dans l'enquête quantitative.

En milieu rural, malgré l'absence de confirmation par une étude quantitative, les enquêteurs ont constaté que les associations sont bien connues et repérées comme telles par les habitants qui y recourent, pour eux ou pour leurs enfants, car elles assurent notamment une large part de l'offre sociale et socio-culturelle du territoire.

³⁷ Un questionnaire détaillé sur la participation aux associations locales, l'intégration dans le quartier, les motivations des individus quant à leur participation ou leur non-participation a été passé auprès de 149 habitants de ces deux quartiers. Cf. méthodologie p.99-101 et le questionnaire en annexe 2.

Il semble donc *in fine* que si les associations sont bien connues des habitants à travers leurs activités, l'identification du « fait associatif » par les répondants manque en revanche de précision.

1.3. Des territoires assez différents du point de vue économique, social, politique, dont les caractéristiques influent sur la vitalité associative

Les objectifs de la recherche ne nous ont sans doute pas permis d'approfondir l'analyse des caractéristiques et conditions qui favorisent ou non la vitalité associative. On peut toutefois rechercher des indications à trois niveaux : les données socioéconomiques des territoires, l'histoire politique de la gestion municipale, l'histoire de l'inscription dans la politique de la ville et dans les politiques municipales du milieu rural.

On peut prendre l'exemple de trois territoires en ZUS de notre enquête, donc en politique de la ville : Paris centre Est, Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine. Les seules données socioéconomiques montrent des différences assez significatives qui ont des incidences sur les dynamiques locales. Le quartier de Paris est certes en zone urbaine sensible, mais les indicateurs laissent voir des réalités relativement paradoxales : le quartier est composé seulement pour moitié d'ouvriers et employés alors que celui de Seine-Saint-Denis en concentre 83%, un revenu médian de 14 200 € et 23% de la population vivant dans un ménage à bas revenus (hors prestations sociales) pour le quartier de Paris contre 9 600 € et 31 % de la population vivant dans un ménage à bas revenus en Seine-Saint-Denis, moins de 13% de logements HLM à Paris contre 63% en Seine-Saint-Denis, 4% de ménages de 6 personnes et plus à Paris contre 11% en Seine-Saint-Denis, 27 % de moins de 25 ans à Paris contre 41% en Seine-Saint-Denis, etc. Le quartier des Hauts-de-Seine se trouve pour sa part dans des valeurs proches de celui de la Seine-Saint-Denis, mais avec des indicateurs moins lourds.

On a donc à faire dans un cas à deux quartiers assez « monofonctionnels », classiques des grands quartiers d'habitat social qui ont fait l'objet des premières mesures de la politique de la ville tandis que le quartier de Paris montre des tensions entre une population pauvre qui côtoie une population de classes moyennes, une mixité sociale encore réelle, liée notamment à une mixité de l'habitat.

D'autres éléments doivent être pris en compte, en particulier l'histoire politique et la gestion municipale de ces territoires : à Paris, le quartier a connu une évolution de l'équipe municipale significative, là encore, d'une dynamique de transformation sociale, tandis que les deux autres quartiers montrent une grande stabilité politique de communisme municipal qui, par sa volonté de garantir à tous l'égalité d'accès aux droits par le service public, a pu parfois contrarier les dynamiques associatives.

Enfin, ces trois quartiers sont entrés en politique de la ville à des époques différentes : là encore, on a une grande similitude pour les deux ZUS de la périphérie qui ont bénéficié des financements de la politique de la ville dès 1989, voire dès 1982 en Seine-Saint-Denis, tandis que le quartier de Paris n'en bénéficiera qu'avec la signature du premier contrat de ville en 1994.

Le lien social et la vitalité associative se déploient donc dans des conditions très différentes dans les territoires. Ce n'est pas simplement la composition du quartier qui aura une incidence mais davantage la combinaison entre différents facteurs sociaux, politiques, historiques. La place réelle et symbolique de chaque quartier dans la ville induit également des comportements sociaux différents.

Il faut donc prendre en compte la dynamique à l'œuvre dans ces quartiers. Deux quartiers ayant une population similaire à un instant t peuvent être dans des dynamiques inverses : l'un peut être en train de s'embourgeoiser tandis que l'autre peut devenir un territoire de relégation. (cf. rejet des populations pauvres hors de Paris, logiques de gestion des HLM)

Ainsi, la Seine-Saint-Denis apparaît de plus en plus comme le réceptacle de toutes les pauvretés ; le niveau de vie y a diminué alors qu'il augmente dans toute l'Île-de-France. Certes on observe l'énergie latente des habitants du 93, mais le manque de mobilisation et de revendication fait obstacle. Le quartier des Hauts-de-Seine est en revanche dans une dynamique d'amélioration.

Les évolutions démographiques et sociologiques très importantes qui caractérisent la communauté de communes rurale étudiée – les migrations journalières de travail qui rythment la vie des actifs, les distances entre les communes et le chef lieu de canton – ne sont pas sans influence sur l'activité et le fonctionnement des associations qui sont tenues de prendre en compte la géographie du territoire tout comme les différentes attentes des nouveaux arrivants et des résidents de longue date.

1.4. Les associations ont également une influence sur ces territoires

Les différents éléments de l'enquête montrent une influence réelle mais inégale des associations sur ces territoires qui peut être analysée à partir de différentes entrées.

Prenons le quartier de Seine-Saint-Denis qui est particulièrement exemplaire de l'influence que les associations peuvent exercer sur un territoire de type politique de la ville : en fonction de l'activité produite par l'association, celle-ci va s'adresser prioritairement ou non aux habitants du quartier ; de même son influence aura des effets à plus ou moins court terme. Si l'association des Femmes du quartier tisse un lien du quotidien, depuis l'arrivée d'une nouvelle famille dans le quartier jusqu'à tous les petits ou grands événements du quotidien, le CIEL n'aura pas d'influence à court terme sur le quartier. L'objectif de l'association elle-même, à savoir l'accompagnement des créateurs d'activité économique et des dirigeants de très petites entreprises, n'est que très indirectement en lien avec le quartier, si ce n'est éventuellement de transformer l'image du quartier en y faisant venir des créateurs d'activité économique, c'est-à-dire des personnes qui sont dans une démarche dynamique de transformation.

Autre exemple : les Enfants de la balle vont avoir une influence à la fois directe en agissant auprès de la population du quartier, dans une démarche éducative par le jeu, mais également indirecte en ouvrant le quartier à des populations extérieures au quartier, grâce à la qualité et au dynamisme de leur action. Cette association crée ainsi un prétexte à l'ouverture d'un quartier enclavé, en particulier du fait de sa réputation.

Les autres quartiers confirment cette analyse. L'influence des associations sur un territoire peut également être le résultat d'une combinatoire entre des personnalités au sein de l'association, des intérêts convergents et/ou partagés par plusieurs associations et des coopérations institutionnelles associatives. Les deux quartiers de banlieue illustrent bien cette situation : dans un cas, « l'important maillage associatif à partir des femmes [...] une histoire commune dès leur origine³⁸ » entraîne une complémentarité des actions sur le territoire et structure l'influence des associations ; dans l'autre, les interactions sont plus « institutionnelles », avec des administrateurs « croisés » entre les associations, mais elles

³⁸ Voir p.77 du rapport.

permettent dans les situations de crise que connaît le quartier d'assurer une cohérence d'intervention.

Dans ces deux cas, le maillage associatif fait référence et exerce une réelle influence sur les territoires. C'est également le cas pour le milieu rural, même si l'influence des associations s'y joue de manière différente. En milieu rural, l'indéniable influence des associations tient au fait qu'elles sont incontournables pour nombre de prestations, activités et initiatives attendues par les habitants, qu'ils soient originaires de la commune ou qu'ils fassent partie des néoruraux.

2. Le lien associatif

2.1. Les différentes formes de capital social

Les relations que les associations établissent avec leurs publics, entre elles et avec les pouvoirs publics relèvent, selon la théorie du capital social, de trois logiques différentes :

- une construction du lien associatif fondée sur le partage entre les membres/usagers de l'association d'une même identité sociale, ce qu'exprime l'adage « qui se ressemble s'assemble » et que la théorie du capital social nomme capital social *bonding*,

- une construction du lien associatif fondée sur la mise en relation d'identités sociales différentes pour « faire société » ensemble, un capital social horizontal, transversal, que la théorie nomme capital social *bridging*,

- une construction du lien associatif fondée sur la mise en relation avec les pouvoirs publics, l'association comme structure relais entre la population et les pouvoirs publics, un capital social vertical que la théorie nomme capital social *linking*.

La recherche avait fait l'hypothèse que les logiques affinitaires particulières (*bonding*) dominaient dans la structuration de la vie associative au détriment des relations inter-associatives horizontales (*bridging*) et que cette segmentation du monde associatif par types de publics était renforcée par la « sectorisation » de l'action publique et des services publics avec lesquels les associations étaient en relation (*linking*).

La recherche qualitative a permis de vérifier globalement cette hypothèse mais a conduit à en complexifier la formulation pour tenir compte des dynamiques de développement différentes à l'œuvre dans les territoires de la recherche.

Une forme de capital social plus bonding et linking que bridging

D'une façon générale la faiblesse des moyens dont disposent les associations les conduit à se concentrer sur ce qui constitue à proprement parler leur objet social et sur les relations avec les services qui en assurent le financement. Cela leur laisse peu de temps pour nouer des relations de coopération avec d'autres secteurs associatifs. Nombre d'associations se plaignent même que le temps passé à gérer les financements de leurs activités principales en hypothèque déjà gravement la mise en œuvre. Cette logique de fragmentation par types de publics et de compétences, liée aux modes de financement par les pouvoirs publics, est d'autant plus marquée et prend d'autant plus la forme de rivalités exacerbées que les champs de compétences sont plus proches et s'adressent aux mêmes sources de financement. Ainsi se révèle un cercle vicieux particulièrement pervers: la fragmentation associative accroît la dépendance des associations à l'égard des pouvoirs publics en même temps que cette dépendance induit cette fragmentation.

Dans tous les cas, cependant, cette fragmentation sectorielle est moins absolue qu'on pourrait le croire. Elle est compensée par deux phénomènes : d'une part, sur un même territoire, les dirigeants associatifs, bénévoles et permanents, se connaissent, se fréquentent, répondent aux mêmes invitations et même échangent souvent des fonctions d'administrateurs..., c'est ce que nous avons nommé le petit monde des responsables associatifs et qualifié de phénomène de notabilisation ; d'autre part, se présentent partout des occasions d'agir ensemble dans l'espace public, soit pour gérer un événement festif qui rassemble les habitants du quartier ou de la commune, soit pour porter ensemble une revendication ou conduire une lutte. Ces moments d'action commune ne relèvent certes pas d'une mutualisation inter-associative qu'on pourrait souhaiter plus développée mais ils tissent néanmoins des liens transversaux plus ou moins durables qui constituent des éléments d'un capital social *bridging* et participent de la construction d'une « société locale ».

C'est sur ce point qu'intervient le plus clairement la différenciation entre les territoires selon leur logique de développement.

Dans le territoire rural on voit se déployer une tension assez classique entre, d'un côté, une logique de développement local appuyée sur un premier type d'alliance entre responsables associatifs et élus locaux misant sur la coopération intercommunale, l'intégration des nouveaux habitants et l'ouverture du territoire à des formes de développement à l'œuvre dans l'ensemble de la société et, d'un autre côté, une logique de préservation des identités communales et de leurs traditions fondée sur un autre type d'alliance entre élus et associations misant sur la résistance aux forces dissolvantes de la mondialisation. Dans les deux cas on a à faire à des ensembles qui mêlent élus et associations dans des configurations mouvantes et qui constituent les dynamiques de construction d'un capital social simultanément et indissociablement *bonding*, *bridging* et *linking*, la première ressource d'une société rurale en mutation.

Quant au territoire de la Seine-Saint-Denis, il se distingue des autres territoires relevant comme lui de la politique de la ville par la prééminence et la force de son capital social *bridging*. L'état de dégradation de la situation sociale de ses habitants, l'aggravation et le cumul de toutes les formes de pauvreté, l'insuffisance flagrante des services publics de l'Etat et de leurs prestations, leur retrait, voire leur désertion provoquent des solidarités collectives dans les luttes et des initiatives d'entraide et de développement qui traversent les divisions catégorielles traditionnelles et soudent la population dans un sentiment de colère partagée mais aussi d'appartenance commune à une même identité de quartier, à une même société. Les relations inter-associatives s'y développent naturellement et cette transversalité est à la base d'un nouveau type de relation avec les élus locaux. Ici le capital social *bridging* est premier; il induit le développement d'un capital social *bonding* très puissant, le sentiment d'appartenance à une véritable communauté de quartier, et structure la forme que prend le capital social *linking* qui relie les dynamiques associatives du quartier aux politiques publiques de la ville et de l'inter-communalité.

2.2. Les transformations du lien associatif

La conduite de la recherche et l'analyse des résultats étaient orientées par une hypothèse forte qui s'avère valide, celle de la transformation des engagements volontaires et de la nature du lien associatif. Depuis les années 1970, un phénomène marquant est le changement profond des formes et des modes d'action collective, qui s'exprime notamment dans l'affaiblissement de la capacité de mobilisation des syndicats, des partis politiques et des fédérations associatives historiques (mouvements de jeunesse, parents d'élève, éducation populaire) et

dans l'accroissement continu des créations associatives. L'enquête confirme en l'occurrence la méfiance des associations à l'égard des grandes fédérations. En sociologie, les travaux de Jacques Ion font référence dans ce domaine, cet auteur démontrant que ces « nouvelles » associations se distinguent des précédentes par une action moins revendicative, plus spécialisée. Les diagnostics territoriaux réalisés lors de la première année confirment à la fois la prédominance d'associations agissant dans les domaines de la culture, du loisir ou du sport, mais également le faible ancrage des grandes fédérations nationales dans ces territoires. Hormis la Croix-Rouge présente dans le territoire rural, les fédérations associatives rencontrées durant l'enquête s'avéraient être des supports pour l'organisation de débats et d'actions revendicatives, voire pour une action partagée comme la ligne d'écoute d'associations de lutte contre les violences faites aux femmes, mais en aucun cas une ligne hiérarchique concentrant le pouvoir de décision.

De manière générale, les grandes structures organisationnelles qui conféraient une identité collective forte à leurs membres en reliant une base locale et un sommet national ont été supplantées par une multitude d'associations en quête d'autonomie et aux identités collectives fragilisées par l'importance des raisons personnelles dans l'engagement des individus. Outre la demande d'autonomie et la prédominance du local, la professionnalisation du monde associatif participe du bouleversement des identités et des valeurs associées à l'engagement associatif et de son individualisation. Les conséquences de ces transformations sur le lien associatif sont majeures, ainsi que le décrit J. Ion : « Quand se délite le *nous*, c'est la qualité spécifique du membre qui devient progressivement un atout pour le groupement. L'acteur se substitue à l'atome ; le détenteur de ressources particulières au compagnon interchangeable (du point de vue du groupement). C'est en fait la fin d'une conception holiste de l'association »³⁹. Cette spécialisation de l'apport des individus à l'association s'est manifestée dans nombre des associations étudiées, à travers le recrutement et la rémunération de « professionnels » mais aussi au niveau de l'adhésion. Nombreuses étaient les associations à ne compter que le nombre d'adhérents permettant de constituer un conseil d'administration fonctionnel, certaines cherchant expressément à ne pas avoir d'adhérents. La quasi-absence généralisée de « lieu vide », autrement dit d'espace dédié uniquement à la rencontre et à la discussion, symbolise également cette transformation du lien associatif, les relations entre membres semblent désormais restreintes à la réalisation ou à la gestion de l'activité. De même l'usage de l'Internet, s'il favorise la circulation d'informations grâce aux listes de diffusion, entraîne une diminution des interactions face-à-face, interactions pourtant nécessaires à l'interconnaissance des sujets sociaux, au partage des mondes vécus et à la construction d'un être-ensemble⁴⁰.

Lorsque l'on se penche sur les significations que revêt aujourd'hui l'engagement des individus dans une activité associative, il apparaît une étonnante diversité : besoin d'expression, de valorisation, de reconnaissance et de développement personnel ; désir de sociabilité, de rencontre d'autrui, de liens affectivement et intellectuellement enrichissants ; instrumentation utilitariste à des fins personnelles ; volonté de se rendre utile, de s'attaquer rapidement et efficacement aux problèmes les plus urgents et/ou les plus importants ; recherche de sens à sa vie... Le modèle de relations entre l'individu et le collectif qui émergerait aujourd'hui dans l'espace associatif se fonde sur un principe, la plupart du temps implicite, affirmant la prééminence de l'engagement individuel sur les identités collectives. C'est le projet personnel de l'individu qui oriente ses choix d'engagement collectif. Rétif à toute forme d'embrigadement, l'individu n'adhère plus à une association, ni même à un

³⁹ Ion J., *La fin des militants ?*, Paris, L'atelier, 1997, p.74.

⁴⁰ Habermas J., *L'espace public*, Paris, Payot, 1978.

projet, mais à une action précisément circonscrite dont il attend la réalisation du but qu'il poursuit.

2.3. Marchandisation et consommation des services

Nombre d'associations sont confrontées à une demande importante de *consommation des services et des activités* qu'elles offrent ponctuellement ou à l'année. A cet égard, l'offre des associations s'inscrit *dans le marché des services* et les associations sont plus ou moins considérées comme *de quasi services publics*, reconnus d'ailleurs comme tels, qui fournissent des prestations de services à des utilisateurs, souvent exigeants, mais qui ne deviennent pas pour autant membres de l'association, quand ils ne revendiquent pas de rester de simples consommateurs ou bénéficiaires des dits services.

D'ailleurs, ces consommateurs de services ne sont pas nécessairement incités par les associations à rejoindre les adhérents, organisés autour de ce qui est l'objet et le projet de l'association et qui se réfèrent à *un idéal associatif ou à un corpus de valeurs, avec une dimension philanthropique, ou du moins une visée non lucrative*. Si des associations font obligation à leurs usagers d'adhérer à l'association pour bénéficier de ses prestations, cette adhésion fonctionne alors souvent comme *droit d'accès et/ou assurance* plutôt qu'adhésion ou, à plus forte raison, engagement militant. D'autres associations ont renoncé à faire adhérer leurs usagers. Les associations appréhendent différemment cette question de l'adhésion au projet comme de la participation à l'assemblée générale.

Les associations ont donc aujourd'hui à gérer *la coexistence de plusieurs ensembles de personnes* : l'ensemble des (très) nombreux *usagers des services et des activités*, dans un usage individuel assez à distance du projet collectif, et l'ensemble plus restreint des *adhérents attachés à l'association* et qui entretiennent des liens entre eux, au minimum à travers une participation régulière aux instances statutaires de l'association. Parmi ces derniers, l'association repose sur un (très) *petit groupe d'administrateurs bénévoles et de bénévoles d'activité* qui « portent » et « font vivre les activités » de l'association de façon militante et professionnelle. Ainsi, les modes d'appartenance aux associations sont plus divers, plus ténus et plus complexes : du consommateur au militant impliqué dans le projet, des adhérents de base aux bénévoles qui peuvent ne pas être adhérents, sans oublier les associations qui disposent d'un *personnel salarié*. Le savoir faire des associations est d'articuler ces ensembles et modalités d'appartenance, sans perdre de vue son ambition démocratique.

2.4. Rhétorique participative

Les associations interviewées ne cachent pas les grandes difficultés auxquelles elles se heurtent pour faire participer leurs adhérents et mobiliser des bénévoles. L'offre d'activités à des consommateurs devenant assez souvent la règle commune - y compris aux yeux des pouvoirs publics - la « base sociale » des adhérents actifs de l'association s'amenuise, au point de se réduire parfois à quelques piliers bénévoles qui ont pu d'ailleurs être les fondateurs de départ.

Au-delà d'un usage consommatoire et individualiste des associations, il est fait état des contraintes de gestion socio-économiques et de la professionnalisation croissante des

associations pour expliquer la désaffection ou le peu d'empressement des adhérents à s'impliquer activement dans le soutien et le fonctionnement des associations quand bien même ils en reconnaissent l'utilité sociale. Est mentionné également un environnement social qui n'invite pas à prendre des responsabilités dans la vie associative et, plus largement, dans la cité, sauf pour défendre, dans un moment de crise, l'existence d'un service menacé ou en difficulté.

Il semble bien que, dans bien des cas, une « rhétorique participative » tient lieu de politique et de stratégie de participation. Il masque une réelle difficulté des administrateurs et des salariés eux-mêmes, lorsque l'association en emploie, à susciter de l'associativité, de l'engagement, en inventant de nouvelles formes de réunion, de processus de décision, de modes de communication entre les membres, un autre étagement et partage des responsabilités, en fonction des centres d'intérêt, des compétences, de la disponibilité.

Beaucoup des associations rencontrées, et pas seulement en milieu rural, reposent sur un petit nombre de dirigeants bénévoles relativement âgés et qui n'arrivent pas à passer le relais à des générations plus jeunes. Les salariés associatifs sont en général plus jeunes et se renouvellent ; ils ne se disent que rarement en charge du renouvellement et du rajeunissement des ressources bénévoles et, quand bien même ils affirment que c'est une de leurs priorités, il semble qu'ils n'ont ni le temps, ni toujours les méthodes et outils pour développer de l'associativité et de la prise de responsabilité par des bénévoles.

Par ailleurs, l'engagement associatif semble passer aujourd'hui par la reconnaissance et le soutien d'itinéraires de prise de responsabilité plus complexes et plus discontinus que ceux de la plupart des responsables associatifs actuellement en place : des itinéraires qui peuvent alterner des engagements bénévoles et des postes de salariés, des périodes de stage, des prises de responsabilité ponctuelles...

3. Fonctionnement, organisation des associations

3.1. Entre institutionnalisation et militantisme

Sur les quartiers qui sont l'objet de politiques volontaristes de rénovation urbaine et de développement social, le « monde associatif » reste *très hétérogène*, en dépit de fortes incitations à s'institutionnaliser, dès lors qu'il s'inscrit dans des politiques publiques et recourt à des financements des collectivités ou de l'Etat. En conséquence, on peut répartir les associations, de façon schématique, en deux catégories, les associations « institutionnelles » et les associations « militantes » ; il y a là *une polarisation* d'un champ associatif composite qui se révèle tout sauf homogène. Cette polarisation rend toutefois insuffisamment compte de la diversité de l'univers associatif.

Sous la double contrainte du consumérisme mais également de l'attribution de pans entiers des politiques publiques, les associations tendent à s'instituer et à être « sous influence » des pouvoirs publics dont elles déclinent ou complètent les politiques. La reconnaissance institutionnelle passe alors par cette capacité à prolonger l'action publique *en bon gestionnaire de services*, au détriment d'actions qui l'infirmieraient, la feraient évoluer, voire la contesteraient *de manière militante*, en s'appuyant sur une mobilisation forte d'adhérents.

L'« *institutionnalisation* » du fonctionnement des associations, qui peut être accompagnée par un recours à du personnel salarié, est d'autant plus marquée que les associations assurent des missions de service public et d'intérêt général, financées par les pouvoirs publics et attendues par les habitants : leur budget devient conséquent, voire considérable, l'équipe des salariés s'élargit, l'organisation fonctionnelle se complexifie, etc. Tout cela va souvent de pair avec un relatif effacement du militantisme et d'un bénévolat qui peut se réduire à un petit noyau de dirigeants bénévoles, sachant que des salariés revendiquent légitimement d'être aussi des militants du projet. Les instances associatives du type Assemblée générale s'affaiblissent alors que le conseil d'administration renforce ses compétences de gestion et de négociation.

A l'inverse, le « *militantisme* » associatif serait davantage le fait de petites associations de défense ou de lutte, mais aussi de réseaux et de collectifs plus ou moins informels, qui ne tiennent ni à gérer du service public, ni davantage à s'inféoder aux pouvoirs publics au prétexte de bénéficier de subventions. Elles revendiquent de ce fait une capacité supérieure d'innovation, d'initiative et de transformation sociales, mais elles souffrent d'une grande fragilité par manque de moyens et de reconnaissance.

3.2. De la professionnalisation

Les associations, notamment lorsqu'elles s'engagent dans la gestion de quasi services publics, mais pas seulement, sont de plus en plus *contraintes de professionnaliser leurs acteurs*, tant par l'embauche de salariés qualifiés que par la formation et la cooptation d'administrateurs bénévoles, les uns et les autres devant être compétents dans la gestion financière et comptable, l'élaboration, le pilotage et l'évaluation de projet, la négociation partenariale, etc. On assiste à la coexistence, au sein d'une même association, de professionnels militants et des militants professionnels. La professionnalisation des associations est une résultante des politiques menées par les pouvoirs publics qui, au nom d'exigences en matière d'efficacité, les mettent en concurrence avec le secteur marchand et leur imposent des contraintes auxquelles elles doivent nécessairement répondre.

La « professionnalisation » des associations est une réalité que ne contestent ni les salariés, ni même les dirigeants bénévoles des petites associations qui n'ont pas les moyens de recourir à des salariés. Cependant, dans ces dernières associations, les responsables bénévoles s'épuisent à faire face à des exigences administratives qui n'étaient pas ce qui les avaient conduits à s'engager au départ dans la vie associative. Leurs difficultés renvoient à l'existence ou non de centres de ressources sur le territoire.

La relation entre les professionnels salariés et les administrateurs bénévoles est un des challenges à relever pour des associations qui peuvent passer entre les mains de salariés qui ont d'ailleurs pu être parmi les fondateurs de l'association. La professionnalisation des associations, caractérisée par l'embauche de salariés et/ou la montée en régime d'un petit nombre d'administrateurs bénévoles aux compétences avérées, peut ne pas être synonyme de diminution du bénévolat et de la responsabilité politique des bénévoles : pour ce faire, il faudrait qu'un des versants de cette professionnalisation soit un approfondissement des méthodes de gestion du secteur associatif et, plus largement, de l'économie sociale. On peut aussi évoquer une professionnalisation de l'animation démocratique participative.

3.3. Un « petit monde » associatif

Sur les différents territoires, il est apparu que la difficulté de renouvellement des cadres associatifs se conjugue en général avec certains phénomènes de fermeture ou de repli. Cela conduit à la constitution de ce qu'il convient d'appeler un « petit monde » de responsables associatifs, relativement sélectif, homogène et formant un entre-soi qui réunit des personnes dotées des compétences indispensables aux associations en matière de gestion, d'organisation et de comptabilité, connaissant en outre les ressorts des administrations partenaires, de bénévoles souvent très investis, cumulant parfois des responsabilités associatives dans divers réseaux.

Dans certaines configurations locales, ces responsables associatifs constituent une catégorie sociale de « micro-notables » qui s'inscrivent, de fait, dans un jeu préétabli de tensions, de stratégies, d'instrumentalisation avec les pouvoirs publics. On peut alors l'appréhender comme le pendant des « petits mondes » des élus politiques et des cadres syndicaux.

Ce « petit monde » associatif tient un rôle fondamental dans l'espace public, structurant un « troisième secteur », ni privé, ni public, résolument tourné vers l'engagement des citoyens dans la sphère publique. Il joue donc, à l'instar des syndicats, un rôle de corps intermédiaire entre les citoyens et les gouvernants. Les responsables bénévoles font vivre les conseils d'administration, mais aussi nombre d'activités et de manifestations organisées par les associations.

Les associations et les mouvements de jeunesse ont longtemps fonctionné comme une « école » qui pourvoyait en militants et en cadres, non seulement les associations, mais aussi les partis et les syndicats. Mais force est de constater que ce qui constituait un vivier est aujourd'hui en grande partie asséché ; les acteurs associatifs sont vieillissants, peinent à se renouveler et leur présence sur certaines listes électorales, à l'heure des municipales, participe à la crise de la légitimité représentative.

3.4. Vie associative et démocratie locale

Au fil de la recherche, il est apparu - du moins dans les associations les plus chevillées aux politiques publiques et les plus financées par elles – *des tensions* entre institutionnalisation et professionnalisation d'une part, militantisme et bénévolat d'autre part. Inévitables, ces tensions font évoluer les associations, et pas seulement celles qui ont des budgets importants et des salariés en nombre.

La reconnaissance par les pouvoirs publics des activités et services fournis par la vie associative et l'attribution de financements ne peut occulter le fait qu'au-delà et en deçà des bénéficiaires des services et activités, la vie associative, c'est aussi *des capacités de diagnostic, d'initiative et d'innovation* par des personnes qui s'associent autour d'un objet/projet. Si ces capacités s'effacent et s'il n'y a plus que le service ou l'activité, on peut estimer que le marché ou le service public peuvent prendre le relais.

Est en jeu l'identité même du modèle associatif, là où des associations tendent à ne plus être vécues comme *des « corps intermédiaires »* mais comme des institutions semi-étatiques ou des services marchands. De nombreux exemples montrent que la distinction association/service public est régulièrement à revisiter, avec les responsables bénévoles, mais aussi avec les bénéficiaires (ex : confusion entre association d'aide aux sans-papier et préfecture).

Cette confusion est d'ailleurs entretenue par certains responsables associatifs eux-mêmes. Selon les circonstances, ils mettent davantage en avant leur capacité à suppléer aux services publics en effectuant le même travail avec le même professionnalisme, ou au contraire ils insistent sur *la dimension politique* et de transformation sociale de ces services, affirmant le « plus » associatif.

Les associations conservent leur spécificité par le fait que les acteurs associatifs sont *des citoyens bénévoles et éventuellement des salariés, qui ne sont pas dans le même rapport aux politiques publiques* que ne le sont d'emblée les élus et les fonctionnaires. Le travail effectué par les associations, même s'il est parfois identique à celui effectué par les services publics, n'est pas fait de la même manière, dans la mesure où il se devrait d'ouvrir en permanence la possibilité que les usagers franchissent le pas, qu'ils ne soient pas seulement des consommateurs de services, mais qu'ils deviennent adhérents, voire militants d'un projet de société plus large qui, partant du service rendu, peut aller beaucoup plus loin, là où l'initiative citoyenne vient infirmer ou confirmer, enrichir ou critiquer les politiques publiques au service de l'intérêt général.

4. Le rapport aux pouvoirs publics

La recherche a mis en évidence la complexité, la variété mais aussi l'étroitesse des rapports qui relient les associations aux pouvoirs publics. Pour se repérer dans cette diversité et cet enchevêtrement, il convient d'abord de rappeler brièvement quelques données historiques qui peuvent expliquer la construction de rapports si étroitement intriqués et, ensuite, d'en démêler les dimensions financières et politiques. Après cet examen, il sera possible de mieux identifier les éléments de crise et de recomposition de ce qui constitue un véritable système de relations.

4.1. Les paradoxes de l'histoire

Pour asseoir la liberté politique du citoyen comme principe universel de légitimité démocratique, la Révolution a tenu non seulement à l'émanciper de la tutelle royale mais aussi de toute forme de dépendance sociale. L'égalité entre les citoyens était ainsi garantie par le dépouillement de tout ce qui pouvait les distinguer les uns des autres. Les appartenances particulières, les corps intermédiaires, étaient donc frappés d'illégitimité. Cela, évidemment, ne les a pas empêché d'exister; mais ils étaient cantonnés dans l'espace privé. Il fallut plus d'un siècle de débats et de combats, la vigueur des courants de pensée et des mouvements sociaux « associationnistes » pour que, avec la loi de 1901, la liberté de s'associer soit enfin reconnue comme constitutive de la citoyenneté. Cette loi ne définissait aucun statut associatif, ne fixait aucune contrainte juridique ou réglementaire quant à la forme que devait prendre une association. Elle ouvrait un nouvel espace de liberté. Il est caractéristique de la culture étatiste française que, sitôt cette nouvelle liberté conquise, l'administration s'empressa de la circonscrire dans des statuts types pour mieux la contrôler et que, paradoxalement, les associations n'eurent de cesse d'arrimer leur sécurité associative dans ces formes réglementaires édictées par l'Etat et dans la reconnaissance administrative de leur utilité sociale par le truchement de toutes sortes d'agréments, de labels, voire de « reconnaissance d'utilité publique ».

Ainsi l'Etat et les associations se joignirent pour transformer le fruit d'une lutte d'émancipation de la société en une nouvelle figure de sa dépendance, qui devint toutefois rapidement une interdépendance.

La croissance parallèle des associations et de l'État-providence illustre parfaitement cette co-construction. Les nouveaux droits sociaux, services et prestations de l'État-providence garantis par les pouvoirs publics sont en effet fréquemment issus d'initiatives collectives de la société civile, inspirées soit par des mouvements religieux, voire gérés directement par les églises (particulièrement dans le champ de la protection sanitaire et sociale), soit par des courants politiques laïques et républicains ou des organisations ouvrières (particulièrement dans les champs de l'éducation populaire, du sport, des loisirs, de la culture). L'État-providence s'est donc construit non seulement par la réponse des pouvoirs publics à des revendications sociales mais au moins autant par le transfert à l'État de la responsabilité de solidarités collectives préalablement mises en œuvre par des acteurs de la société civile. Dans un cas comme dans l'autre, l'État s'est d'ailleurs bien souvent retourné vers des acteurs organisés sous forme associative pour les associer à la mise en œuvre des politiques publiques de l'État social et à la gestion de leurs prestations. Plus proches des bénéficiaires et plus ancrées dans les réalités locales, les associations, en effet, pouvaient mieux procéder aux multiples ajustements à la marge qu'appelle la mise en œuvre de ces politiques, pour ne rien dire des économies de coûts de gestion qu'apporte la mobilisation d'une force de travail bénévole.

Cette interdépendance dans la gestion des politiques publiques ne concerne pas toutes les associations et ne caractérise pas tous les types de rapports entre celles-ci et les pouvoirs publics mais elle constitue un modèle, un « type idéal » des relations entre l'État et « le monde associatif organisé » (avec ses coordinations ou fédérations nationales et leurs démembrements locaux, départementaux et régionaux) qui rassemble l'immense majorité des moyens financiers, des emplois et du chiffre d'affaire des associations. La référence à ce modèle et à ses caractéristiques de fonctionnement se révèle toutefois particulièrement utile pour analyser les rapports entre les pouvoirs publics et les associations que nous avons rencontrées. Si la plupart d'entre elles, en effet, ne relèvent pas de ce modèle, si aucune n'appartient à ces grandes fédérations regroupées au sein de la CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives)⁴¹, c'est précisément leur différence d'inscription dans l'espace public qui permet une lecture plus fine à la fois des dimensions financières et politiques de leurs relations avec les pouvoirs publics et des évolutions en cours dont elles témoignent.

4.2. Interdépendance financière

Si se sont développés et maintenus des rapports aussi étroits entre pouvoirs publics et associations, si diverses qu'en soient les modalités, ce n'est pas seulement le poids de l'histoire

⁴¹ Rappelons que la recherche a délibérément choisi des territoires où la construction du lien social représentait un enjeu majeur et, dans ces territoires, des associations pour lesquelles cette construction du lien social faisait partie intégrante de leur projet associatif, que ce soit à titre social, culturel, sportif, économique, civique. Ce n'est sans doute pas un hasard si aucune des associations rencontrées ne relève d'une coordination de la CPCA et si 5 d'entre elles seulement, sur 38, participent à un regroupement associatif national. Les territoires urbains en politique de la ville de notre recherche et le territoire rural en mutation connaissent une activité associative importante mais celle-ci est singulièrement isolée des grands mouvements associatifs nationaux. Ce décalage entre la réelle capacité d'engagement collectif dont font preuve des populations pour faire face à d'exceptionnelles difficultés et la faiblesse de la reconnaissance dont elle jouit non seulement auprès des pouvoirs politiques nationaux mais aussi des grandes organisations collectives de la société civile est un des enseignements collatéraux les plus significatifs de la recherche. L'isolement, la quasi invisibilité sociale de ces territoires, de leurs populations et des dynamiques collectives qui les animent n'est pas seulement inacceptable moralement, c'est un problème politique majeur.

qui en fournit l'explication, c'est aussi simplement que les uns et les autres y ont intérêt, et d'abord financièrement. Cette incontestable interdépendance financière est, toutefois, profondément déséquilibrée pour deux raisons principales :

- parce que, si on peut aisément chiffrer l'apport financier des pouvoirs publics aux associations, il n'en va pas de même concernant l'apport financier des associations aux pouvoirs publics,

- parce que, si la suppression de l'apport d'une association à une politique publique serait pour elle une gêne, elle ne mettrait pas en cause pour autant sa survie, alors que la suppression de l'aide publique à une association entraînerait dans bien des cas sa disparition. C'est la gestion de ce déséquilibre qui fournit une précieuse grille de lecture pour pénétrer la complexité voire l'opacité de ces relations financières.

L'apport de chacune des parties

La recherche a permis de mettre à jour l'extrême diversité des soutiens financiers publics aux associations : financement du projet global, d'une action, d'une partie d'une action, du fonctionnement, de l'équipement, mise à disposition de locaux, avec ou sans les charges afférentes, utilisation d'outils de travail publics, mise à disposition de personnel durablement ou ponctuellement, etc. La combinaison de ces différentes formes de soutien financier dépasse sûrement en moyenne les 70%⁴². On comprend que la survie de nombre d'associations soit liée à leur maintien.

Qu'en est-il de l'apport financier des associations aux politiques publiques ? Le plus évident est le bénévolat, mais sa conversion en équivalence salariale l'est moins. Faut-il distinguer le bénévolat affecté à la gestion de la structure, à la gestion de l'activité, à sa mise en œuvre ? Comment comptabiliser le degré de professionnalisme dans chaque cas ? Comment tenir compte du bénévolat des salariés dont certains font des semaines de 60 à 70 heures payées 35 ? Comment intégrer dans le bénévolat la participation des usagers à la mise en œuvre des actions qui les concernent ?

Plus difficile encore est l'évaluation de « l'utilité sociale » de l'activité associative, du « retour sur investissement » pour la collectivité publique, en termes de cohésion sociale, de nouvelles dynamiques économiques et culturelles... Comment chiffrer les contributions sociales et fiscales de la production de nouvelles richesses induites par l'activité associative ? Et comment chiffrer les coûts sociaux et les dépenses publiques afférentes que l'activité associative permet d'éviter ? On comprend que les termes de l'échange financier soient difficiles à établir et que le poids respectif des parties dans la négociation soit inégal.

Les pouvoirs publics sont naturellement tentés d'utiliser leur position avantageuse pour brider l'autonomie des associations et orienter la mise en œuvre de leurs projets vers la seule réalisation des objectifs des politiques publiques qui les intéressent. Tous les outils contractuels de cette instrumentation sont utilisés : appels d'offres mettant les associations en concurrence avec le secteur marchand, éclatement des projets associatifs par cibles et actions particulières pour les faire entrer dans les cases du découpage administratif etc. Le paradoxe est que plus les pouvoirs publics recherchent des partenariats associatifs, plus l'autonomie des associations les inquiète et ils cherchent à la restreindre et à la maîtriser, perdant précisément, ce faisant, le bénéfice spécifique qu'ils attendent de la participation des associations à la conduite des politiques publiques. A trop vouloir les contrôler et les banaliser, ils risquent de stériliser l'apport de leurs « spécificités méritoires ».

⁴² Voir p.82 du rapport.

Des relations financières qui creusent les inégalités associatives

L'accès aux financements publics est fortement conditionné par la compréhension et la maîtrise de la complexité des dispositifs par lesquels ils sont dispensés. En outre, cette compétence technico-administrative ne suffit pas; il faut aussi une compétence relationnelle : la qualité des relations personnelles établies avec les différents services administratifs. Il est évident que cette capacité à élaborer un dossier de demande de financement dans les formes attendues par l'administration et à le porter et le défendre auprès des bons interlocuteurs dans la chaîne décisionnelle n'est pas également répartie entre les associations.

Certaines associations font délibérément le choix de renoncer à solliciter toute aide financière publique. Elles refusent d'y perdre leur autonomie et le sens de leur engagement. Elles savent que cela les condamne à la précarité, parfois même elles la choisissent pour s'assurer que la poursuite de l'activité de l'association repose toujours sur l'évidence de la valeur sociale, civique, voire politique de son projet et sur l'adhésion militante qu'il suscite chez ceux qui le portent et en bénéficient.

D'autres, au contraire, ont développé une véritable expertise en la matière et sont prêtes à en payer le coût en temps et en argent. Elles comprennent le risque d'y perdre leur autonomie mais comptent sur leur professionnalisme incontournable pour établir un rapport de force dans la négociation financière qui sécurise la continuité de leur activité. Le professionnalisme en cause ne concerne pas seulement la gestion des prestations qui leur sont confiées, il concerne surtout la qualité spécifique de la relation établie avec les publics concernés. C'est le fonctionnement associatif dans ses spécificités tant internes qu'externes qui demeure la seule garantie d'autonomie et qu'il importe dès lors de préserver.

La majorité des associations qui vont solliciter des financements publics se situent entre ces deux positions. Elles procèdent alors à un calcul coûts/avantages pour choisir les financements qu'elles vont solliciter et ceux auxquels elles renoncent. Cela détermine une grande variété de stratégies de financement et de positionnement dans l'espace public où se jouent le degré et les conditions de l'autonomie associative et la garantie de sa continuité.

D'une manière générale, la sécurité garantie par la proximité avec les pouvoirs publics présente un risque de perte d'autonomie dont on ne se prémunit que par la recherche d'une diversification des financements qui polarise encore plus l'énergie de l'association sur ses rapports avec les pouvoirs publics au détriment de l'attention portée à ses rapports à ses publics et à son insertion dans la société civile. Ainsi se construit ce phénomène de notabilisation associative et les deux autres risques qui lui sont associés : perdre le contact avec le mouvement de la société et subir de plein fouet les conséquences d'un changement d'orientation politique des représentants politiques (locaux, régionaux, nationaux...). À l'inverse le refus de toute dépendance financière pour préserver l'autonomie du projet de l'association l'installe dans la précarité dont on ne se prémunit partiellement que par la continuité de la mobilisation de toutes les parties concernées par le projet associatif, sa mise en œuvre et le sens dont il est porteur, mais aussi par la continuité de l'engagement d'une ou deux personnes qui en incarnent personnellement l'histoire et la finalité.

4.3. Interdépendance politique

Co-production de l'État-providence et importance des financements publics de l'activité associative ont conduit à une intrication de l'État et de la société civile inégalée ailleurs. Mais,

hormis la France, il existe peu de pays où les pouvoirs publics contestent avec autant de constance la légitimité des associations à parler et agir au nom de l'intérêt général. Ce paradoxe montre à quel point le conflit de légitimité reste au cœur de la relation entre les pouvoirs publics et les associations.

Quels que soient les accommodements avec la réalité qui se sont accumulés depuis deux siècles, la doctrine fondatrice de l'autorité dans l'espace public n'a pas changé. Par la vertu du suffrage universel et de la délégation de la souveraineté populaire à des représentants du peuple, mais aussi par la sélection des élites administratives et par le monopole d'usage de la loi et du règlement, les pouvoirs publics tant nationaux que locaux se sentent fondés à se déclarer seuls habilités à porter les valeurs de l'intérêt général et à les traduire en politiques publiques.

Cette exclusivité est contestée par les associations. Face à l'incapacité des pouvoirs publics à traiter les défis majeurs auxquels la société est confrontée, face aussi aux insuffisances et aux dysfonctionnements des politiques publiques, face enfin à l'aggravation des inégalités et à la dissolution des liens civiques et sociaux, les associations dénoncent la surdité et l'autisme du système politico-administratif et opposent à sa prétention au monopole de légitimité leur légitimité de terrain. Elles s'appuient sur leur proximité avec la demande sociale et sur leur capacité à construire et expérimenter des réponses adaptées pour revendiquer une autre légitimité à porter l'intérêt général, ancrée dans l'effectivité de leur construction des liens civiques et sociaux qui en sont la manifestation.

Pour analyser et comprendre ce qu'elle observait, la recherche a dû surmonter l'insuffisance flagrante de ces oppositions binaires de principes de légitimité entre l'universalité abstraite et les particularismes concrets, entre la construction descendante et ascendante de l'autorité et de la capacité sociales.

Déjà, au sein de l'État comme au sein des départements on voit s'opposer les logiques des bureaux administratifs qui édictent des normes d'action et celles des agents qui les mettent en œuvre sur le terrain. Ensuite, au sein des pouvoirs publics municipaux on voit s'opposer des principes de gouvernement par la distance, inhérents à l'affirmation de la dignité de la fonction de représentation et à l'exigence de respect de l'autorité, aux pratiques de gouvernement par la proximité, par l'écoute de la diversité sociale, par l'ouverture aux initiatives des habitants. L'exemple, à Paris, des équipes de développement local et de la mise à leur disposition d'un fonds de soutien aux initiatives des habitants en est une illustration significative. Enfin au sein du monde associatif on a également eu l'occasion de souligner la différence entre des associations devenues de véritables institutions publiques délégataires de la gestion de prestations publiques et un nombre important de petites associations porteuses d'initiatives, de problématiques et de dynamiques sociales qui tissent dans la précarité la trame de nouveaux liens sociaux.

Dans cette considérable diversité de chacune des parties prenantes de la relation politique pouvoirs publics/associations, on voit se nouer dans l'action des systèmes d'alliance électorale entre certains élus, certains agents publics et certaines associations, structurant des rapports de force et des conflits à travers lesquels se jouent des dynamiques de profonds changements politiques, encore potentiels ou déjà à l'œuvre ici ou là.

La crise du politique et particulièrement la crise de la représentation, traverse toutes les instances, l'État, les collectivités territoriales, les partis, mais aussi celles de la société civile et notamment les associations. La prétention de certaines associations de parler au nom du peuple, dénoncée à juste titre par Ahmed, cet assistant parlementaire que nous avons rencontré, pourrait être également questionnée concernant les élus du peuple, tant une part croissante de ce peuple se retire de l'arène politique ou en est maintenue à l'écart. Lui

redonner la parole et l'initiative dans l'espace public dans une logique « d'empowerment » pour recomposer autrement les rapports entre les individus, leurs organisations collectives et leurs représentants politiques paraît être la voie incontournable d'un indispensable et urgent renouveau démocratique. C'est en tout cas une question importante que les résultats de la recherche nous autorisent à poser.

5. Retour sur l'expérience d'un « partenariat institution-citoyen » (pour la recherche et l'innovation)

Les partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation mis en place par la Région Île-de-France impliquent la collaboration entre des laboratoires de recherche publics et des organisations de la société civile à but non lucratif. L'objectif avancé par la région est de « renforcer les processus de démocratie en Île-de-France » et de « diversifier les sources potentielles d'innovation sociale »⁴³. Ce projet ambitieux ne va pas sans un certain nombre de difficultés. Nous les exposerons selon deux types de regards. Nous retracerons dans un premier temps les difficultés concrètes qui ont émergé au cours de notre recherche, du fait du rapport différent à la recherche qu'ont les acteurs associatifs et les chercheurs. Puis nous résumerons dans un second temps les lignes directrices d'une analyse de Christine Audoux, doctorante en sociologie ayant observé six PICRI pendant plusieurs mois.

5.1. Un positionnement différent vis-à-vis de la recherche

Faire participer son « objet » ?

Notre sujet portant sur le monde associatif, il semblait intéressant d'intégrer comme « organisations de la société civile à but non lucratif » non seulement des réseaux ayant une bonne connaissance des associations que nous allions étudier (*La Fonda, Le comité national de liaison des régies de quartier*), mais également des associations présentes sur les territoires observés (*Le Petit Ney, Profession Banlieue*). Ce choix s'avérait pertinent à plusieurs titres. Il facilitait grandement l'entrée sur le terrain : les contacts avec d'autres associations étaient facilités, de même qu'avec les institutions publiques locales ou encore les élus. Cela permettait de plus d'intégrer à l'équipe du PICRI des personnes ayant une bonne connaissance du territoire, de son tissu associatif et de ses habitants. Enfin, ces personnes étaient également susceptibles de rendre compte de leur expérience passée et de leur « observation participante » au sein du monde associatif étudié.

Le choix a été fait dans un premier temps d'une participation à égalité entre chercheurs et représentants de la société civile, qu'il s'agisse de l'enquête de terrain (entretiens et observations auprès des associations) ou de la rédaction des différents rapports. Chaque territoire s'est vu attribuer une équipe composée de chercheur(s) et d'associatif(s), certaines personnes endossant les deux rôles. Les comités de pilotages restreints rassemblaient ces équipes ; les comités de pilotages élargis étaient ouverts à toute personne intéressée : chercheurs, étudiants, mais également membres des associations et élus des territoires étudiés. En dépit des avantages mentionnés plus haut, la participation active à la recherche d'associations impliquées dans le tissu associatif observé pose la question du recoupement entre acteurs et « objets » de la recherche. La posture d'extériorité vis-à-vis de l'objet définie par Durkheim⁴⁴ se trouve d'emblée exclue. Pour le fondateur de la sociologie française, le

⁴³ <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/actualites/picri/picri-appel-a-projets-2010/>

⁴⁴ Durkheim, Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Champs Flammarion, Paris, 1988 (1895 pour la 1^{ère} édition)

chercheur doit aborder son objet de la même manière que le physicien aborde les choses de la nature, sans faire appel à l'introspection ou à son expérience personnelle. Or cette posture n'était pas toujours possible à adopter. Dans le territoire de Paris-Nord par exemple, notre partenaire était une des associations comprises dans l'échantillon retenu. Son représentant se trouvait donc être à la fois enquêteur (au même titre qu'un chercheur) et objet de l'étude. Il est rapidement apparu que sa posture ne lui permettait pas d'effectuer les entretiens dans les meilleures conditions ; une nouvelle répartition des tâches a donc été établie.

Des incompréhensions liées au vocabulaire employé

Le deuxième type de difficulté rencontré concerne les problèmes de communication entre chercheurs et acteurs associatifs, mis à jour dès les premiers comités de pilotage du PICRI. Ces premières tensions se sont cristallisées autour du vocabulaire employé par les chercheurs, jugé trop théorique, ou « jargonnant », notamment pour des textes qui s'adressaient aux associations faisant l'objet d'une investigation. Un certain nombre de termes propres à la recherche sociologique demandaient à être explicités ou redéfinis. La confrontation des chercheurs avec les représentants de la société civile a rendu nécessaire le fait de préciser les expressions utilisées, ainsi que les connotations implicites : Qu'est-ce qu'une association ? Dans quel but une telle structure est-elle créée ? Qu'est-ce que le « capital social » ?

La « double connivence » de certains chercheurs et associatifs

Par ailleurs la répartition des compétences entre chercheurs et acteurs associatifs n'était pas celle attendue. Le projet lié au PICRI repose sur l'idée d'une collaboration féconde entre chercheurs, détenteurs d'un savoir théorique et de capacités de recherche, et acteurs associatifs, représentants de la société civile et détenteurs d'une expérience concrète dans le domaine étudié. Or, plusieurs des chercheurs investis dans notre recherche sont également des acteurs associatifs eux-mêmes : présidents, militants ou encore responsables d'associations. De même, parmi les acteurs associatifs, plusieurs appartiennent à des associations ayant déjà une posture de réflexion sur le monde associatif et d'accompagnement : membres de la *Fonda* ou encore de *Profession Banlieue*. Si ce double positionnement a pu être un atout pour la recherche, il s'est avéré être également une difficulté, dans la mesure où une double légitimité était parfois invoquée pour appuyer un propos.

Un rapport différent au temps de la recherche

Le troisième problème posé par la volonté de faire participer les acteurs associatifs à égalité avec les chercheurs, concerne le rapport au temps consacré à la recherche. S'il s'agit pour les chercheurs d'un temps de travail, ce n'est pas le cas pour les acteurs associatifs. Pour ces derniers, il s'agit au contraire d'un temps supplémentaire et d'une activité bénévole, l'indemnisation perçue étant sans rapport avec l'investissement consenti. Le temps disponible pour la recherche s'est ainsi rapidement avéré moins important du côté des associatifs que du côté des chercheurs. La réalisation des entretiens ainsi que la rédaction des comptes rendus ont par conséquent été plus souvent pris en charge par les chercheurs. De même, les comités de pilotage élargis n'ont pas recueilli la participation attendue en termes de représentants du monde associatif.

5.2. Les épreuves du processus de co-production des savoirs

La difficile co-production d'un savoir entre acteurs associatifs et chercheurs a été étudiée tout au long de la recherche par Christine Audoux, doctorante dont la thèse a pour objet six PICRI différents⁴⁵. A partir de l'observation de leurs comités de pilotage, celle-ci fait apparaître une série de six « épreuves » lié à un processus de traduction vécu par les chercheurs et associatifs.

Préserver les identités et intérêts de chacun

La première épreuve est liée à l'identité des partenaires. L'élaboration de la question de recherche est l'occasion d'une confrontation des identités. La problématique ainsi que le langage utilisé doivent se stabiliser pour permettre aux partenaires de définir leur identité. Dans le cas de notre PICRI, la confrontation des idées et les efforts pour s'accorder sur le vocabulaire ont ressurgi tout au long du processus.

La deuxième épreuve dite « des intérêts » renvoie aux différents intérêts portés par les partenaires. L'équilibre et la satisfaction des intérêts de chacun dépendent de la définition des rôles dans l'organisation de la recherche : passation d'entretiens, de questionnaires et rédaction des rapports dans le cas de notre PICRI. Christine Audoux rejoint notre constat concernant l'impossibilité de respecter une stricte égalité entre chercheurs et associatifs dans la répartition des tâches. En sociologie la question de la répartition s'avère délicate dans la mesure où les compétences nécessaires à la réalisation de l'enquête de terrain et à la rédaction des rapports apparaissent *a priori* partagées. C'est là qu'interviennent une fois l'enquête commencée les paramètres que représentent le temps disponible et le rapport de neutralité ou non des associatifs vis-à-vis du territoire, abordés plus haut. Ceux-ci rendent nécessaire une meilleure répartition des tâches de façon à satisfaire au mieux les intérêts de chacun.

Confronter les savoirs détenus

La troisième épreuve identifiée concerne la confrontation des savoirs détenus, ou encore de la légitimité à dire le vrai. Celle des chercheurs provient de l'arène académique et de la capacité à objectiver et mesurer. Celle des acteurs résulte de l'expérience, de la capacité d'action. Le risque est que l'un des partenaires prenne le dessus sur l'autre. Une des difficultés provient du fait que l'objectif assigné au PICRI est « scientifique » et penche donc vers l'univers des chercheurs. Au sein de notre PICRI la confrontation des savoirs détenus prenait forme lors des comités de pilotages restreints, lieux de discussion des hypothèses et interprétations. Rédigés principalement par les chercheurs, les rapports d'enquêtes se trouvaient confrontés à l'expérience des acteurs associatifs. Là encore, la « double connivence » de certains venait brouiller ce processus. Des membres de l'équipe parlaient ainsi à la fois de leur point de vue de chercheur et de leur connaissance pratique d'une association. De même que des associatifs pouvaient se prévaloir de l'expertise de leur association en plus de leur expérience propre.

Faire valider la recherche par chaque communauté d'appartenance et mutualiser

Vient ensuite l'épreuve de la « représentation ». Les partenaires engagés dans la recherche doivent voir leur démarche validée au sein de leur communauté d'appartenance : cause professionnelle, ligne militante, discipline scientifique ou encore laboratoire. Dans le cas de

⁴⁵ Audoux, Christine, « les partenariats de recherche entre chercheurs et acteurs de la société civile : les épreuves de la traduction, Communication au séminaire transversal du LISE, 19 février 2010.

Paris-Nord, un article paru dans le journal local met en valeur la participation de l'association partenaire au projet de recherche. La rédaction d'articles scientifiques ou la communication dans des colloques, tels que celui réalisé le 12 mars à la Maison des Métallos, valorisent ce travail du côté des chercheurs.

Jugement rétrospectif sur notre façon de mener le PICRI

En guise de conclusion sur la façon dont s'est déroulé notre PICRI, quelques réflexions peuvent être soulignées. Nous aurions probablement dû croiser les associations partenaires et les territoires, c'est-à-dire ne faire effectuer des entretiens à nos partenaires associatifs qu'au sein d'un autre territoire, au sein duquel ils ne soient pas impliqués.

Par ailleurs il nous semblerait plus juste d'assumer dès le départ la différence de temps disponible pour la recherche entre chercheurs et associatifs en délimitant d'emblée une répartition des tâches inégalitaires. La position d'égalité entre ces deux parties serait alors à conforter lors des comités de pilotage, en termes de participation aux débats, de décisions prises quant aux orientations de la recherche et aux conclusions à tirer à partir du matériau recueilli.

La faible participation des associations aux comités de pilotages élargis reste néanmoins une difficulté majeure à laquelle nous n'avons pas trouvé de solution. Peut-être ne nous en sommes nous pas suffisamment donné les moyens ? Il est apparu au terme de cette recherche que nous n'étions pas réellement fixés sur ce que nous attendions de cette participation. Seuls les associatifs du milieu rural ont été présents de façon régulière et ont manifesté un réel intérêt pour la recherche. Il est sans doute possible d'y voir une différence de temps disponible entre ces associations et celles des 4 sites Politique de la Ville, davantage sollicitées par diverses institutions. Également, les associations du milieu rural peuvent parfois se sentir isolées ; sans doute ont-elles profité de l'opportunité de notre PICRI pour sortir de cet isolement, participer aux échanges et s'investir dans le débat sur le lien associatif.

Ultime remarque conclusive

De par son objet – les associations étaient à la fois acteurs et objets de la recherche – comme par la composition de l'équipe, reposant sur l'interaction étroite des chercheurs et des militants associatifs, la recherche s'est inscrite dans une démarche doublement réflexive. Au-delà de la production de la recherche, l'apport du Picri est la mise en relation de personnes évoluant dans des milieux différents, l'enrichissement des savoirs réciproques. Au-delà de la coproduction, où chacun apporte un savoir spécifique pour produire un nouveau savoir, il y a un effet induit : l'ouverture de chaque partenaire à la culture de l'autre, la reconnaissance réciproque. La démarche n'est pas allée sans tensions, mais elle a aussi produit un enrichissement de la connaissance concrète et théorique du monde associatif, dans la limite des territoires et des associations sélectionnés pour l'enquête.

L'enquête permet également d'interroger la façon dont les politiques, les pouvoirs publics devraient changer leurs comportements s'ils souhaitent approfondir leur relation avec le secteur associatif. Que faut-il faire bouger dans les pratiques politiques ? La puissance publique a tendance à exiger des associations qu'elles agissent comme des sous-traitants afin de combler les insuffisances de leurs politiques. Mais ce faisant, en cherchant à les instrumentaliser, en les mettant dans des situations de concurrence avec des organismes privés, en exigeant un professionnalisme et une efficacité selon des critères qui ne faisaient

pas partie des caractéristiques originelles du monde associatif, les pouvoirs publics fragilisent ces mêmes associations dont ils ont pourtant fondamentalement besoin.

Annexes

Annexe 1 – Caractéristiques des associations rencontrées

Nom	Territoire	Date d'implantation dans le quartier	Activité	Adhérents 2008	Salariés (2008)
<i>Les Clubs Théâtre</i>	Paris Est Cul	1999(1971)	Théâtre « social »	250	1
<i>Résidence solidaire (RSOL)</i>	Paris Est Civ	2000	Développement de projet	Réduit aux administrateurs	3
<i>Le Centre social</i>	Paris Est Soc	1936-82 (1871)	Centre social, Intégration sociale et culturelle	80 à 100	11
<i>Langue et Culture</i>	Paris Est Cul	1995	Intégration sociale et culturelle	150 familles	1
<i>Comité d'action</i>	Paris Est Civ	1997	Agir pour la dimension citoyenne de la Maison des métallos.	60	0
<i>Comité chômeurs (CCH)</i>	Paris Est Soc	2002	Information sur les droits sociaux des chômeurs et salariés précaires	100	1
<i>Société d'insertion Quartier politique de la ville Paris Est</i>	Paris Est ES	2004	Insertion et lien social	20	12
<i>Quartier politique de la ville Paris Est Initiative - Entreprendre</i>	Paris Est ES	1999 2005	Création d'entreprise		2
<i>Le Café associatif</i>	Paris Nord (Cul)	1999	Espace de rencontres et d'échanges culturels	400-500	7
<i>Atelier Expressions</i>	Paris Nord (Cul)	1998	Développement de nouvelles formes d'expression et de communication dans les arts de la rue: théâtre, hip hop, danse	~400	5 à 6
<i>Les Compagnons de l'espace vert</i>	Paris Nord (civ)	2000	Jardin pédagogique et jardin partagé	250-300	0
<i>Solidarité-école et loisirs</i>	Paris Nord (civ)	2002	Association socioculturelle et sportive		0
<i>Association des commerçants</i>	Paris Nord (éco)	1989 puis 1998	Association des commerçants	40	0
<i>Prévention-jeunes</i>	Paris Nord (soc)	1979	Prévention spécialisée		4 (équipe rue) 8 (hébergement)
<i>Association socio-éducative de la résidence</i>	Paris Nord (cul)	1972	Loisirs, convivialité et soutien scolaire	280	10

Noms	Territoire et type	Date d'implantation dans le quartier	Activité	Adhérents	Salarié(s)
<i>Tout Près</i>	92 S	1982	Halte-garderie	540	50
<i>France-Maghreb</i>	92 S	2003 (mais implantation depuis 1975)	Accueil, accompagnement et animation pour immigrés	120 (environ)	0 (récent licenciement économique)
<i>Le refuge</i>	92 C	1992	Accueil, hébergement et accompagnement de femmes victimes de violences	25 (environ)	14
<i>Collectif de soutien aux sans-papiers</i>	92 C	2006	Accueil et accompagnement des sans-papiers dans la procédure de régularisation	20 (pas d'adhésion formelle, un noyau de 20 personnes)	0
<i>Interstice</i>	92 ES	?	Insertion par l'économique	10 (environ)	3
<i>Apprendre</i>	92 ES	1984	Centre de formation qualifiante	11	13 équivalents temps plein
<i>Le savoir pour tous</i>	92 Cul	2003	Cycles de cours et de conférences	182 (en 2007)	1
<i>Jardiniers en herbe</i>	92 Cul	2006	Initiation au jardinage	20 (au hasard)	0
<i>Enfants de la Balle</i>	93 (Cul)	Milieu des années 1980	Ludothèque	170-180 familles + collectivités	6 + quelques vacataires
<i>Femmes du Quartier</i>	93 (Civ)	1980	Développer des cours d'alphabétisation	250	10 + 2/3 vacataires
<i>Karaté</i>	93 (sport)	2005	Développer la pratique de sports de combats développant certaines valeurs morales		2 bénévoles gratifiés
<i>UNION</i>	93 Civ	2002 (1990)	Ancien comité de quartier, devenu lieu de mutualisation de l'espace entre plusieurs associations. Développement de la vie associative	Une dizaine d'associations + particuliers	2
<i>Ciel</i>	93 (éco)	1998	Association de dirigeants et de créateurs de TPE	100	13
<i>Maharaba</i>	93 (solidaire)	1989	Solidarité avec les populations migrantes d'Afrique sub-saharienne	50	0
<i>Restaurant social</i>	93 (soc)	2007	Distribution de colis alimentaires	300-400 personnes (estimation floue)	2 bénévoles gratifiés

Noms	Territoire	Date d'implantation dans le quartier	Activité	Adhérents	Salarié(s)
<i>Le lien du Vallois</i>	77 Social	2002	Accueil et aide auprès des habitants, animations, parentalité	14 (pas d'adhésion formelle, ces 14 personnes forment le noyau du collectif)	0
<i>VERS</i>	77 Social	2006	Aide aux devoirs, animations dans le village	15	0
<i>Eléments naturels</i>	77 Civique	2004 ?	Défense de l'écologie	4 (adhésions fictives, seul le fondateur est actif)	0
<i>Familles Rurales du Vallois</i>	77 Civique	1985 ?	Parentalité, gymnastique	70	0
<i>Croix-Rouge Française - Pravis-Mariedonne</i>	77 Solidarité	1945-50 ?	Distribution alimentaire, vestiaire, don du sang	14	0
<i>Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers</i>	77 Solidarité	1987	Formation de jeunes de 12 à 16 ans au métier de sapeur pompier volontaire ou professionnel	25	0 mais les formateurs sont indemnisés
<i>Les Roues des Arts</i>	77 Culture	1998	Accès aux activités artistiques, accompagnement de projets	87	8 + 10 vacataires par an
<i>Les amis du Baroque</i>	77 Culture	1989	Animation musicale, soutien restauration d'un monument historique	8	0

Annexe 2 – Questionnaire

ENQUETE SUR LA VIE ASSOCIATIVE EN ÎLE-DE-FRANCE

Cette enquête porte sur la vie associative. Il s'agit de savoir si vous participez ou non à des activités associatives dans votre quartier. Nous vous remercions d'y participer.

Une série de questions va vous être posée. Pour remplir ce questionnaire, suivez les différentes étapes et indications proposées progressivement.

Coordonnées

Antoine Bevort et Alexandra Garabige

Conservatoire National des Arts et Métiers
Chaire d'analyse sociologique
55 rue de Turbigo
75003 PARIS

Antoine Bevort : antoine.bevort@cnam.fr

Anne Bory : anne_bory@yahoo.fr

David Charrasse : dchar2@club-internet.fr

Alexandra Garabige : garabige@pouchet.cnrs.fr

I. VIE DE QUARTIER

(Phrase introductive) : habitez-vous le quartier ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
---	------------------------------	------------------------------

A1. Fréquentez-vous des espaces publics dans votre quartier ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
A2. Si oui, lesquels ?			

A3. (En relance) Fréquentez-vous.... ?	Oui : 1 Non : 2	A quelle fréquence ? Occasionnellement : 1 Fréquemment : 2	
- des jardins ou squares ?			
- des commerces ?			
- des services publics ?			
- des institutions religieuses ?			
- des équipements sportifs ?			

A4. Avez-vous de la famille ou des amis proches dans le quartier ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
A5. Si oui, les voyez-vous fréquemment?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

A6. A part ces personnes proches, connaissez-vous beaucoup de personnes du quartier ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
--	------------------------------	------------------------------	--

Venons-en à la question de la vie associative.

II. VIE ASSOCIATIVE

B. CONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS DE VOTRE QUARTIER

*Ne remplissez pas
la colonne grise*

B1. Selon vous, qu'est-ce qu'une association ?	

*Ne remplissez pas
la colonne grise*

B2. Connaissez-vous des associations de votre quartier ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
B3. Si oui, lesquelles ?		

*Ne remplissez pas
la colonne grise*

B4. (Relance). Citez des associations du quartier pour voir si la personne les connaît.	

C. PARTICIPATION ASSOCIATIVE ACTUELLE

*Ne remplissez pas
la colonne grise*

C1. Faites-vous partie d'une ou plusieurs associations de votre quartier ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
---	---	--

C2. Si oui	Nom de l'association	Vous y participez comme	A quelle fréquence participez-vous aux activités?	
		1. Simple adhérent 2. Participant actif 3. Responsable 4. Ne sais pas	1. Au moins une fois par semaine 2. Au moins une fois par mois 3. Au moins une fois par an 4. Autre.	

C3. (Relance) Je vais vous citer un certain nombre de types d'associations et vous me direz si vous faites partie d'une association de ce type de votre quartier, même en tant que simple adhérent.

Ne remplissez pas la colonne grise

ASSOCIATIONS	Etes-vous membre d'une association de ce type de votre quartier ? Oui : 1 Non : 2	Si, oui, vous y participez comme 1. Simple adhérent 2. Participant actif 3. Responsable 4. Ne sais pas	Si oui, à quelle fréquence participez-vous aux activités? 1. Au moins par semaine 2. Au moins par mois 3. Au moins une fois par an 4. Autre.	
Association de parents d'élèves, crèche associative, associations de locataires, propriétaires ou copropriétaires,				
Groupe religieux ou paroissial				
Association culturelle ou musicale				
Association ou club sportif				
Association à but humanitaire, social, environnemental				
Association d'anciens combattants, de personnes âgées, de retraités				

Ne remplissez pas la colonne grise

C4. Faites-vous partie d'une ou plusieurs associations à l'extérieur de votre quartier?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
--	---	--

Ne remplissez pas la colonne grise

C5. Si oui ?	Que fait (font)-elle(s) ?	Pourquoi en faites-vous partie ?	

Quand la personne est membre d'une association du quartier, passez à la partie C6.

Quand la personne n'est pas membre d'une association du quartier (qu'elle participe ou non aux activités en tant qu'usager), passez à la partie C7 à la page 6.

Nota : les deux cas sont possibles, par exemple si la personne est adhérente d'une association et qu'elle est usager d'une autre association sans être membre.

C6. VOUS ETES ACTUELLEMENT MEMBRE/ADHERENT D'UNE OU PLUSIEURS ASSOCIATIONS DE VOTRE QUARTIER.

C6a. Depuis combien de temps êtes-vous membre/adhérent de cette ou ces associations (mois, années) ? Si vous êtes dans plusieurs associations, précisez pour chaque cas, le type d'associations.

Ne remplissez pas la colonne grise

	Nom association	Depuis quand ? (mois, années)	
- Association 1			
- Association 2			
- Association 3			
- Association 4			
- Association 5			

Ne remplissez pas la colonne grise

C6b. Pour quelles raisons avez-vous adhéré à cette ou ces associations ?	

Ne remplissez pas la colonne grise

C6c. (Relance) Pour quelles raisons avez-vous adhéré à cette ou ces associations ? Plusieurs réponses sont possibles.	Oui	Non	
1. Pour l'activité proposée par l'association			
2. Pour défendre une cause ou des droits			
3. Pour rencontrer des personnes, pour se faire des amis			
4. Pour vous épanouir, pour occuper votre temps libre			
5. Pour aider, défendre les intérêts de vos enfants ou d'autres membres de votre entourage			
6. Pour être utile à la société			
10. Pour une autre raison			

Ne remplissez pas la colonne grise

C6d. Dans cette ou ces associations, êtes-vous ? Plusieurs réponses sont possibles.	Oui	Non	
1. Cotisant/Adhérent			
2. Participant aux activités ou bénéficiaire des activités			
3. Bénévole			
4. Salarié			
3. Membre du CA			

Ne remplissez pas la colonne grise

C6e. A quelles actions/activités participez-vous ?	Y participez-vous en tant que...? 1: bénéficiaire 2 : intervenant/organisateur	

C6f. (Relance) Nous allons détailler différentes activités ou actions qu'une association peut proposer ou organiser.

Ne remplissez pas la colonne grise

TYPES D'ACTIVITES ASSOCIATIVES	L'association propose ou organise-t-elle? Oui : 1 Non : 2	Y participez-vous ? 1: bénéficiaire 2 : intervenant /organisateur	
1. Des activités de loisirs réservés aux membres de l'association (sport, musique, activité culturelle, repas...)			
2. Des activités de loisirs ouvertes au public (fêtes de quartier, concert, repas...)			
3. Des conseils ou renseignements au public.			
4. Des cours (soutien scolaire) et services d'aide (aux personnes en difficulté, à de			
5. De la vente de produits			
6. Des manifestations et actions de défense de droits ou d'intérêts (auprès des pouvoirs publics, de directions d'entreprises, de propriétaires, etc.)			
7. Des groupes de réflexion sur des sujets divers (ouverts ou non au public)			

Ne remplissez pas la colonne grise

C6g. Comment avez-vous connu cette (ces) association(s) ?	

Ne remplissez pas la colonne grise

C6h. (Relance). Comment avez-vous connu cette (ces) association(s) ? Par... ?	Oui : 1 Non : 2	
1. Des amis, des collègues, des voisins ou des personnes de rencontre.		
2. Des membres de votre famille.		
3. Une autre association		
4. Une collectivité locale (mairie)		
5. Votre entreprise ou sur votre lieu de travail ou d'études		
6. En cherchant par vous-même		
7. Par hasard (dans publicité, dans la presse...)		
8. Vous avez participé à sa création		
9. Vous ne savez plus, vous l'avez toujours connue		
10. Autre		

C7. VOUS N'ETES ACTUELLEMENT MEMBRE/ADHERENT D'AUCUNE ASSOCIATION DE VOTRE QUARTIER.

Ne remplissez pas la colonne grise

C7a. Vous n'êtes actuellement membre d'aucune association de votre quartier. Pourquoi ?	

Ne remplissez pas
la colonne grise

C7b. (Relance) Vous n'êtes actuellement membre d'aucune association de votre quartier. Pourquoi ? Dîtes si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec les raisons suivantes.	D'accord	Pas d'accord	
1 Cela ne vous intéresse pas. Vous n'êtes pas motivé.			
2 Vous ne faites pas confiance aux associations			
3 Aucune des activités proposées par les associations ne vous convient.			
4 Vous ne connaissez pas bien le milieu associatif ou vous n'avez pas eu l'occasion de vous y intéresser.			
5. Vous préférez une organisation plus souple ou vous organiser vous-même ou entre amis			
6. Vous manquez de temps			
7. Pour des raisons de santé.			
8. Il n'est pas nécessaire d'être membre d'une association pour participer aux activités.			
10. Vous avez été déçu par une expérience précédente			
11. «Ne sais pas»			

Ne remplissez pas
la colonne grise

C7c. Participez-vous aux activités de certaines associations de votre quartier sans en être membre ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
C7d. Si oui, lesquelles ?			

C7e. (Relance) Participez-vous aux activités suivantes organisées par des associations de votre quartier ?

Ne remplissez pas
la colonne grise

TYPES D'ACTIVITES ASSOCIATIVES	Oui : 1 Non : 2	Y participez-vous ? 1: bénéficiaire 2 : intervenant /organisateur	
1. Des activités de loisirs réservés aux membres de l'association (sport, musique, activité culturelle, repas...)			
2. Des activités de loisirs ouvertes au public (fêtes de quartier, concert, repas....)			
3. Des conseils ou renseignements au public.			
4. Des cours (soutien scolaire) et services d'aide (aux personnes en difficulté, à de			
5. De la vente de produits			
6. Des manifestations et actions de défense de droits ou d'intérêts (auprès des pouvoirs publics, de directions d'entreprises, de propriétaires, etc.)			
7. Des groupes de réflexion sur des sujets divers (ouverts ou non au public)			

D. PARTICIPATION ASSOCIATIVE PASSEE SUR VOTRE QUARTIER

Nous allons passer aux associations de votre quartier dont vous avez pu être membre dans le passé.

*Ne remplissez pas
la colonne grise*

D1. Avez-vous, au cours des 5 dernières années, été membre d'une association de votre quartier dont vous n'êtes plus membre aujourd'hui ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
D2. De combien d'associations ?			

*Ne remplissez pas
la colonne grise*

D3. Avez-vous été principalement impliqué dans cette association en tant que ?	Oui	Non	
1. Cotisant/Adhérent			
2. Participant aux activités ou bénéficiaire des activités			
3. Bénévole			
4. Salarié			
5. Membre du CA			

*Ne remplissez pas
la colonne grise*

D4. A quelles activités participiez-vous dans cette association ?	

*Ne remplissez pas
la colonne grise*

D6. Pourquoi avez-vous quitté cette association ?	

*Ne remplissez pas
la colonne grise*

D7. (Relance) Pourquoi avez-vous quitté cette association ?	1 : oui	2 : non	
1. L'association a disparu			
2. Vous ne répondiez plus aux conditions pour en faire partie			
3. Vous avez déménagé, changé d'entreprise, de lieu de travail ou d'études			
4. Votre santé ne vous le permet plus			
5. Les orientations ont changé, les membres ont changé			
6. Vous ne faites plus confiance à l'association			
7. Vous n'étiez plus motivé, vous ne vous y sentiez plus bien			
8. Cela vous coûtait trop cher			
9. Les horaires ne vous convenaient plus			
10. Cela vous prenait trop de temps			
11. Une autre raison			

III. VOUS

Ne remplissez pas la colonne grise

E1. Votre sexe	<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	
E2. Votre âge		
E3. Votre lieu de résidence (quartier ou arrondissement, commune)		
E4. Depuis quand habitez-vous le quartier ?		
E5. Votre situation familiale	<input type="checkbox"/> en couple <input type="checkbox"/> seul <input type="checkbox"/> autres	
E6. Nombre d'enfants qui vivent avec vous		
E7. Votre niveau de formation	<input type="checkbox"/> Aucun diplôme ou CEP <input type="checkbox"/> BEPC <input type="checkbox"/> CAP, BEP ou diplôme équivalent <input type="checkbox"/> Bac, brevet professionnel ou équivalent <input type="checkbox"/> BAC +2 <input type="checkbox"/> Diplôme supérieur <input type="checkbox"/> En cours d'études initiales. Préciser le niveau : <input style="width: 30px; height: 15px;" type="text"/>	
E8. Votre situation professionnelle		
E9. Votre logement	<input type="checkbox"/> Locataire (privé) <input type="checkbox"/> Locataire (logement social) <input type="checkbox"/> Propriétaire (pavillon) <input type="checkbox"/> Propriétaire (appartement) <input type="checkbox"/> Autres. Préciser : <input style="width: 30px; height: 15px;" type="text"/>	
E10. Etes-vous de nationalité française ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Annexe 3 – Réponses libres à la question ouverte :
« Selon vous, qu'est-ce qu'une association ? »

B1		
B1	Fréquence	Pourcentage
Aide, amélioration, beaucoup de travail	1	0.68
NSP	2	1.37
Personnes là pour nous aider quand problèmes précis	1	0.68
Regroupement de gens pour une cativité à but non lucratif	1	0.68
Regroupement de gens qui travaillent collectivement sur un projet commun, en general loi 1901	1	0.68
Regroupement de personnes où on peut faire des activités	1	0.68
Regroupement de personnes, partage de même valeurs, défendre, résister	1	0.68
Un groupe de gens offrant un service aux habitants	1	0.68
Une entreprise qui aide les gens du quartier dans différents domaines	1	0.68
aide aux familles, enfants personnes avec des activités exatrscolaires, culturelles, sportives	1	0.68
aide aux gens en difficulté	1	0.68
aide des sans-papiers et pour le logement	1	0.68
aide pour les gens	1	0.68
aide à évoluer	1	0.68
aide, solidarité	1	0.68
aider les autres sans gagner d'argent	1	0.68
aider les gens	1	0.68
aider les gens, les pauvres, mais pas seulement	1	0.68
apporte quelque chose, créer des choses	1	0.68

B1		
B1	Fréquence	Pourcentage
assistance sociale, sport, loisirs	1	0.68
association professionnelle est une entreprise avec mission d'intérêt général, avec ou non des adhérents/Autre association : militantisme, lobbyng	1	0.68
but non lucratif, aide, créer (?)	1	0.68
c'est aider, quand y a un problème on essaie de régler et on se fait pas fermer la porte au nez, on se sent pas menacé, on se sent protégé	1	0.68
c'est bien, on aide beaucoup	1	0.68
c'est censé aider les gens, faire des activités, donner des idées aux jeunes, défendre le quartier, aider pour le travail (beaucoup de discriminations par rapport au quartier)	1	0.68
c'est pour aider les gens	1	0.68
c'est pour aider les personnes	1	0.68
c'est quelque chose de bien, qui aide, sur beaucoup de choses, ça apporte	1	0.68
c'st SBE, les FdFM	1	0.68
caritatif, peut aider, remplir une feuille	1	0.68
cite le nom d'une association	1	0.68
cite une association pour aide au logement mais pas clair	1	0.68
comme un organisme qui s'occupe de plusieurs sujets	1	0.68
des aides apportées aux gens sans ressources	1	0.68
des gens qui aident les autres	1	0.68
des gens qui défendent d'autres gens	1	0.68
des gens qui organisent, qui aident	1	0.68
des gens qui s'arrangent entre eux, pour faire un groupe pour aider les autres	1	0.68
des gens qui sont en groupe pour faire beaucoup de choses:	1	0.68

B1		
B1	Fréquence	Pourcentage
papiers, améliorer le français, etc...		
des gens qui sont en groupe, entre eux, pour faire un projet	1	0.68
des gens qui viennent en aide aux gens qui en ont besoin, des bénévoles	1	0.68
endroit où l'on peut se réunir, échanger, dialoguer, partager	1	0.68
endroit pour discuter avec les gens	1	0.68
entité qui a un but culturel, religieux, une passion, des rencontres, à but non lucratif	1	0.68
fait de se réunir avec un fondateur avec notion des partage des idées. Distingue association/collectif	1	0.68
gens qui aident les gens qui sont en difficulté	1	0.68
gens aident d'autres gens	1	0.68
gens s'associent, c'est un collectif, un organisation pour faire des choses ensemble	1	0.68
gens, bénévoles ou non, qui essayent d'aider des gens	1	0.68
groupe de citoyens qui ont un projet d'apporter de l'aide dans l'intérêt de la société, pour régler les problèmes	1	0.68
groupe de gens	1	0.68
groupe de personnes qui créent quelque chose et se réunissent	1	0.68
groupe de personnes qui fait des études et aide	1	0.68
groupe de personnes, à but principalement non lucratif pour un objectif particulier	1	0.68
groupe qui nous aide comme le picoulet	1	0.68
groupement de personnes qui cherchent à trouver des solutions pour améliorer la vie en communauté, de tous, dans différents domaines	1	0.68
groupement volontaire de personnes animé d'un intérêt commun	1	0.68

B1		
B1	Fréquence	Pourcentage
il y a du bon et du mauvais, je suis mitigée	1	0.68
ils défendent n'importe qui, même les casseurs	1	0.68
institution qui guide (problème de famille, logement, financier, sans-papier)	1	0.68
le truc qui s'occupe pour les papiers, pour aider les gens, les photocopies, beaucoup de choses	1	0.68
les gens se regroupent et forment un truc	1	0.68
lié aux problèmes d'entraide dans les familles	1	0.68
loi 1901	1	0.68
loi 1901, but non lucratif, pour défendre des idées, réunions et activités pour les habitants	1	0.68
loi 1901, rassemblement de personnes pour différentes raisons, à but non lucratif, donne accès à des droits et accès publics	1	0.68
loi 1901, solidarité, gens qui veulent créer qq chose ensemble	1	0.68
loi 1902	1	0.68
mettre des solutions pour les gens (logement...)	1	0.68
ne connaît pas	1	0.68
ne sait pas	8	5.48
ne sait pas (parle peu le français)	1	0.68
ne sait pas, n'a jamais entendu parler des associations (y compris en citant croix rouge, restos du cœur)	1	0.68
nsp	1	0.68
on est ensemble, on parle des difficultés qu'on a, si on a un problème, ils sont là, on peut se confier	1	0.68
orga à but non lucratif, intérêt public en complément des services publics	1	0.68
organisation d'aide aux personnes	1	0.68

B1		
B1	Fréquence	Pourcentage
organisation qui s'occupe de gens ou de choses, but non lucratif, loi 1901	1	0.68
organisme qui regroupe des gens qui ont un point commun et qui ont envie de le partager	1	0.68
organisme, sans profit, dans l'intérêt des gens	1	0.68
par rapport à la collectivité, aux autres, à l'aide	1	0.68
personne morale à but non lucratif le plus souvent, on peut en faire ce qu'on veut	1	0.68
personnes qui s'assemblent pour créer qq chose	1	0.68
personnes qui sont réunies pour développer un projet commun à but lucratif ou non	1	0.68
peut aider quand on est en difficulté	1	0.68
plusieurs d'associations, par exemple pour les familles démunies	1	0.68
pour aider	1	0.68
pour aider et écouter les gens	1	0.68
pour aider les gens	4	2.74
pour aider les gens, c'est gratuit	1	0.68
pour aider les jeunes à améliorer leur métier, à faire du sport, beaucoup de choses, pour créer des activités pour les gens âgés, des voyages	1	0.68
pour demander de l'information, de l'aide, et offrir de l'aide	1	0.68
qqch qui aide les gens, qui intéresse les gens dans la vie quotidienne, ça aide à nous rapprocher, à savoir nos problèmes	1	0.68
quelque chose qui aide	1	0.68
quelque chose pour aider, mais elles ne peuvent rien faire, le quartier et st denis sont trop dégradés	1	0.68
quelques chose qui peut apporter aux gens, les amener à	1	0.68

B1		
B1	Fréquence	Pourcentage
sortir de chez eux, avec moyens matériels et ludiques		
rassemblement de gens, regroupement de gens liés par une même idée, un même but, un même idéal, une même action	1	0.68
rassemblement de personnes qui permettent de faire connaître une cause, à but non lucratif, loi 1901, pour une activité donnée	1	0.68
regroupement de personnes ayant un objectif commun	1	0.68
regroupement de personnes pour atteindre un but commun	1	0.68
regroupement de personnes qui ont soit des intérêts, des objectifs, des projets, des loisirs communs, et qui oeuvrent ensemble pour les réaliser.	1	0.68
regroupement de personnes qui propose des activités et actions en faveur de telle population, tourné vers les autres	1	0.68
rencontre de gens	1	0.68
rendre service, se faire aider	1	0.68
réunion d'individus qui veulent créer quelque chose ensemble pour aider les autres	1	0.68
réunion de personnes avec un objet commun (sportif, religieux, culturel...)	1	0.68
réunion de plusieurs personnes	1	0.68
se retrouver entre voisins, ou entre amis, il y en a qui aident les gens à trouver du travail, ou un logement...	1	0.68
un endroit où on rencontre des gens de service public ou privé, où on peut avoir des aides	1	0.68
un ensemble de personnes qui lutte pour un but	1	0.68
un ensemble de personnes qui s'unissent pour mettre en place une plateforme d'idées. Réunion d'un certain nb de personnes qui décident de se regrouper pour revaloriser une idée, ou venir en aide aux personnes vulnérables	1	0.68
un groupe de gens qui aident les autres ou qui font des activités ensemble	1	0.68

B1		
B1	Fréquence	Pourcentage
un groupe de personnes avec un écrit, une loi qui gère un projet de certaines personnes, qui a des buts, soit social, soit....	1	0.68
un groupe de personnes pour défendre un projet ou un sujet	1	0.68
un groupe de personnes qui a pour objectif soit un but lucratif soit pour aider les autres	1	0.68
un groupe pour aider les gens, en difficulté, pour apporter de l'aide aux autres	1	0.68
un groupe qui s'occupe des problèmes des autres	1	0.68
un groupe, des gens qui se regroupent pour faire différentes choses: association culturelle, aide aux personnes	1	0.68
un lieu de rencontre et d'altruisme	1	0.68
un organisme qui porte soutien aux personnes, qui donne de l'information	1	0.68
un organisme qui s'occupe de la famille, de la propreté...	1	0.68
un projet et on essaie de réaliser ce projet, avec beaucoup de solidarité et de partage	1	0.68
un regroupement de personnes pour faire quelque chose	1	0.68
un regroupement de personnes qui partagent quelque chose	1	0.68
un regroupement de personnes, loi 1901, pour travailler ensemble, à but lucratif ou non lucratif	1	0.68
un soutien, avec ou sans débouchés, un accompagnement	1	0.68
une activité non lucrative	1	0.68
une association qui défend un peu tout, ça dépend. Elle a travaillé dans une asso de Mantes-la-Jolie, fermée par la mairie en 2002	1	0.68
une organisation à but non lucratif	1	0.68
une structure qui nous vient en aide	1	0.68
une équipe qui s'intéresse aux gens qui ont besoin de qqch	1	0.68

B1		
B1	Fréquence	Pourcentage
venir en aide aux gens	1	0.68
voleur	1	0.68
ça anime un quartier, un regroupement, c'est convivial, ça a un but, ça met de la vie, parfois ça apporte des services	1	0.68
ça dépend, pour aider	1	

Annexe 4 – Réponses libres à la question ouverte :
*« Vous n’êtes actuellement membre d’aucune association de votre quartier.
 Pourquoi ? »*

C7A		
C7A	Fréquence	Pourcentage
N'aime pas que les gens connaissent sa vie privée et quoiqu'on fasse, on est toujours critiqué sur le quartier	1	0.90
N'en connaît pas sur le quartier	1	0.90
N'en connaît pas, pas eu le besoin	1	0.90
NSP	3	2.70
PAS LE TEMPS	1	0.90
Pas eu l'occasion	1	0.90
Pas le besoin	1	0.90
Perte de temps, pas d'intérêt	1	0.90
a déjà d'autres activités (délégué du personnel, délégué des parents d'élèves)	1	0.90
autres préoccupations	1	0.90
c'est une question de temps, vient d'arriver	1	0.90
ce sont des voleurs, prennent de l'argent de la mairie et le redistribue pas	1	0.90
cherche du travail, n'a pas le temps	1	0.90
chinoise donc ne comprends pas bien la langue, et seule avec son fils, donc reste avec son fils	1	0.90
emploi du temps	1	0.90
en raison d'un manque de crédibilité des associations, trop théorique	1	0.90
est dans le 10e, pas d'info	1	0.90
est engagée ailleurs, n'a pas le temps	1	0.90

C7A		
C7A	Fréquence	Pourcentage
est réfugié politique mais n'a pas le temps	1	0.90
fait déjà beaucoup de choses, n'a pas le temps	1	0.90
habite depuis peu de temps dans quartier mais intéressé éventuellement	1	0.90
habite le quartier depuis peu de temps et ne connaît pas les associations	1	0.90
identifie services publics et associations	1	0.90
je n'ai pas fait l'effort	1	0.90
je ne connais pas	3	2.70
je ne m'y intéresse pas, je ne prends pas le temps de voir quel type d'association choisir	1	0.90
je ne me suis pas renseigné	1	0.90
je ne suis pas intéressé ;j'avais entendu que le FM c'est chaud, alors je me suis mis dans mon coin	1	0.90
je suis seulement là depuis 8 mois	1	0.90
je viens ici seulement pour dormir, habitat non choisi	1	0.90
ma femme est handicapée, pas le temps	1	0.90
manque de temps	2	1.80
manque de temps et arrivée récente	1	0.90
manque de temps et manque d'informations sur les associations	1	0.90
manque de temps et ne connaît pas forcément les associations	1	0.90
manque de temps, méconnaissance	2	1.80
migrante, connaît mal, et en mauvaise santé	1	0.90
n'a jamais entendu parler	1	0.90
n'a jamais essayé	1	0.90

C7A		
C7A	Fréquence	Pourcentage
n'a jamais eu l'idée d'être dans une association	1	0.90
n'a pas de problèmes de papier ou de logement	1	0.90
n'a pas envie	1	0.90
n'a pas eu l'occasion	1	0.90
n'a pas le temps, mais envoie des gens à l'association santé-bien être	1	0.90
n'en a pas besoin, le quartier n'en donne pas envie	1	0.90
n'est pas en contact précisément	1	0.90
n'est pas là sur le quartier depuis longtemps	1	0.90
n'habite pas le quartier	1	0.90
ne connaît pas beaucoup de monde, n'a pas de relations	1	0.90
ne connaît pas d'associations, n'est pas investi sur le quartier, ne sort pas de chez soi et est réservé	1	0.90
ne connaît pas les assoc	1	0.90
ne connaît pas les associations du quartier	3	2.70
ne connaît pas, travaille seulement sur le quartier	1	0.90
ne connaît pas	1	0.90
ne l'intéresse pas	1	0.90
ne sait pas	8	7.21
ne sait pas trop	1	0.90
ne sait pas, ne s'intéresse aux associations dans le quartier	1	0.90
ne sait pas, ne sait pas à quoi ça sert (associations sont discrètes)	1	0.90
ne sait pas, ne veut pas s'investir sur le quartier	1	0.90
ne veut pas s'investir dans le quartier	1	0.90

C7A		
C7A	Fréquence	Pourcentage
nouveau dans le quartier	1	0.90
nr	1	0.90
pas beaucoup de relations avec les gens	1	0.90
pas beaucoup de temps, déjà assez occupé	1	0.90
pas besoin d'y adhérer pour participer à des activités collectives, pas d'opportunité pour l'instant	1	0.90
pas d'accord avec les associations	1	0.90
pas d'idée exacte de ce qui l'intéresse	1	0.90
pas d'intérêt	1	0.90
pas de temps	1	0.90
pas encore trouvé une bonne association	1	0.90
pas envie de s'impliquer dans le 93, gens ont une drôle de mentalité, vient du 92	1	0.90
pas envie, ne les connaît pas	1	0.90
pas informé	1	0.90
pas intéressée par le quartier, la vie sociale est à St Ouen, et échos d'inefficacité des associations	1	0.90
pas le temps	2	1.80
pas le temps, avec les enfants	1	0.90
pas pensé à le faire	1	0.90
pas pensé à y aller	1	0.90
pas son truc	1	0.90
pas trop dans le truc	1	0.90
pas trop le temps	1	0.90
pas un quartier de prédilection	1	0.90

C7A		
C7A	Fréquence	Pourcentage
pas été contacté ou informé	1	0.90
peu de temps disponible	1	0.90
travaille ici, pas le temps, garde du temps pour sa famille	1	0.90
trop jeune, arrêt des fréquentations dans le quartier après le bas	1	0.90
trop politisé, je ne veux pas m'engager	1	0.90
trop stressée par ses problèmes de papiers, pas envie de partager ses soucis, mieux vaut faire envie que pitié.	1	0.90
trop à faire avec les enfants	1	0.90
vient d'arriver	1	0.90
vient d'arriver dans le quartier	1	0.90
vient d'arriver sur le quartier, demandeur d'asile politique	1	0.90
ça m'intéresse pas en général	1	0.90
ça ne m'intéresse pas; et nous on peut être là derrière l'Etat, mais l'Etat il n'est pas là	1	0.90

*Annexe 5 – Compte-rendu de la Journée-débat du 12 mars
« Pratiques associatives et action publique en Île-de-France »*

**Compte-rendu de la Journée-débat du 12 mars
Pratiques associatives et action publique en Île-de-France**



Le Petit Ney



Présentation et résumé de la recherche

Antoine Bevort

Cette recherche, menée dans le cadre d'un Picri (Partenariat Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) financé par la Région Île-de-France, avait pour objectif initial d'analyser les conditions d'engagement et de mobilisation des citoyens dans les associations, d'analyser les transformations du lien social et du lien associatif et enfin d'étudier la façon dont s'articulent les actions des associations et les politiques locales.

5 territoires, présentant 5 dynamiques différentes, ont été sélectionnés :

- un territoire Politique de la Ville situé dans l'Est parisien (11^e)
- un territoire Politique de la Ville situé dans le Nord de Paris (18^e)
- un territoire Politique de la Ville situé à Saint-Denis (93)
- un territoire Politique de la Ville situé à Gennevilliers (92)
- un territoire rural, le Bassée-Montois (77)

Le terrain associatif a été sélectionné en fonction des activités des associations : sociales, civiques, économiques, solidaires.

Hypothèses :

- La performance publique dépend de la force de la société civile.
- Les associations jouent un rôle-clef au sein de la société civile.
- Les associations créent du capital social, des relations, des liens, de la réciprocité et de la solidarité (Putnam).
- Les associations développent la capacité d'action collective des habitants.
- Sous l'effet de l'individualisation, les formes d'engagement se transforment.

Programme de recherche :

2007-2008 : Diagnostic des territoires

2008-2009 : Enquête par entretiens et observations

2009-2010 : Enquête quantitative et rapport de synthèse

Principaux résultats :

1. La vitalité associative dans les territoires

Une présence associative significative dans les territoires.

Une assez bonne connaissance des associations par les habitants.

2. La transformation des liens associatifs

Tension entre les valeurs collectives et les valeurs individuelles. Aujourd'hui, ce sont les valeurs individuelles, les projets personnels, qui déterminent l'engagement associatif.

Les formes de capital social observées sont, pour utiliser la typologie de Robert Putnam⁴⁶, plus *bonding* que *bridging*, c'est-à-dire qu'elles réunissent des personnes de milieux proches ou semblables plutôt que des groupes mixtes. C'est plutôt un « petit monde » associatif composé de semblables qui se développe. C'est regrettable dans la mesure où selon Putnam, les bienfaits du capital social sont plutôt apportés par le *bridging*.

3. Des rapports étroits avec les pouvoirs publics

Interdépendance et instrumentalisation réciproque des associations et des pouvoirs publics.

Concurrence dans la représentation des habitants.

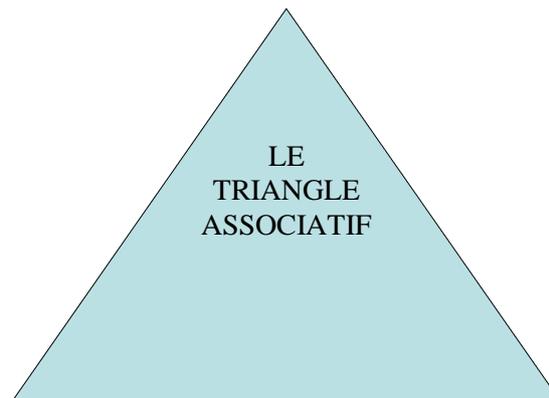
⁴⁶ PUTNAM R. D., (2000), *Bowling Alone : the Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 544 p.

4. Tension entre démocratie et professionnalisation

Difficulté à faire participer les adhérents, les citoyens, ce d'autant plus qu'il y a une professionnalisation croissante de salariés associatifs. Il existe ainsi une tension entre logique institutionnelle et logique militante, entre faire « pour » et faire « avec ». Tendance à faire de plus en plus « pour » car faire « avec » est beaucoup plus difficile. On observe donc au sein des associations une rhétorique de la participation mais en réalité de grandes difficultés à faire participer.

S'adresse à des Membres
Figure du Militant

DÉMOCRATIE



PHILANTHROPIE

Figure du Bénévole
S'adresse à des Bénéficiaires

EXPERTISE

Figure du Professionnel
S'adresse à un Public

5. Un « Partenariat Institutions-Citoyens »

Question : qui représente les institutions et qui les citoyens ? Respectivement les chercheurs et les acteurs associatifs ou bien l'inverse ?

Ce Picri a montré que l'on pouvait réussir le copilotage réel de la recherche, mais la coproduction totale de la recherche est difficile. Difficulté supplémentaire propre à ce Picri, les associations étaient à la fois acteurs et objets de la recherche.

Conclusions : Des questions demeurent :

- Qu'est-ce que le savoir ? Qu'est-ce que l'expertise ?
- Qu'est-ce qu'une association ?
- Qu'est-ce que le lien social ?
- Qu'est-ce qu'une action publique efficace ?

Discussion
Bernard Eme

1. Transformation de l'identité d'appartenance qui s'effrite au profit de l'identité formée par le projet personnel

À une époque, le fait de s'associer n'était pas libre. Par exemple, dans l'industrie, le fait de travailler à la mine impliquait nécessairement d'appartenir à une association donnée de

travailleurs, sinon on avait des problèmes. Aujourd'hui, détachement des appartenances assignées et véritable liberté de s'associer.

La question se pose des multiples modalités d'appartenance au regard de la prédominance de la définition de soi.

Peut-être sommes-nous finalement arrivés au moment où « l'art de s'associer » librement et volontairement peut s'épanouir ?

2. La décentralisation a transformé les rapports entre la nébuleuse associative et les pouvoirs publics

Cela conduit au brouillage des frontières entre société civile et État. Est-ce que la dichotomie entre État et société civile n'est pas finalement un écran qui empêche de bien penser la pluralité des appartenances ?

L'étude a mis en évidence un développement associatif très différencié selon les territoires étudiés. La localisation, la territorialité deviennent très importantes. Dans le face-à-face local entre associations et pouvoirs publics, c'est la dynamique des territoires qui compte de plus en plus.

L'État s'efforce de plus en plus de mettre en forme normativement les associations.

3. Qu'est-ce qu'une association ?

La question se pose tant du point de vue des sociologues que de celui des acteurs associatifs.

Seule une sociologie des tensions permet de comprendre (*cf.* triangle associatif), à partir de Simmel, comment et pourquoi on est devant une « diffracton associative ». La pluralité associative est telle que se pose la question de l'identité associative.

Il existe bien un phénomène de retrait des gens par rapport au phénomène de l'engagement dans les associations. Un écart se creuse entre les gens et la nébuleuse associative.

Cependant, au vu de la force du *bonding*, il faut relativiser la perte des appartenances. Elles existent toujours mais sont désormais plus diffuses, moins conscientes. Les gens se reconnaissent entre eux mais cela repose sur un processus de reconnaissance implicite.

Cela pose finalement la question de savoir ce qu'est le lien social. Les liens sociaux sont-ils devenus plus complexes ? Il est possible que désormais les appartenances se jouent entre liaison et déliaison, attachement et détachement.

Débat avec la salle

Q : L'existence des associations ne dépend-elle pas beaucoup des fondateurs et des PCS des fondateurs ?

R : Oui, tout à fait, cela est analysé dans le premier chapitre de l'étude.

Q : Pourquoi ne choisir que des territoires en Politique de la Ville, marqués par les manques de tout type ?

R : Car nous voulions privilégier l'étude de problèmes dans le lien social ainsi que la présence de nombreux liens entre associations et pouvoirs publics.

Q : Les habitants interrogés quantitativement étaient-ils membres d'associations ?

R : Oui, environ 25% étaient membres d'une association locale et 28% membres d'une association en dehors du quartier. Comme il existe des mono-adhérents et des pluri-adhérents, au final, 40% des habitants qui ont répondu à notre questionnaire étaient membres d'au-moins une association (contre 45% à l'échelle nationale, source Insee).

Q : La variable Paris-Île-de-France exerce un effet très fort en raison de l'attractivité de la région-capitale. Ce serait sans doute différent ailleurs.

Dan Ferrand-Bechmann : Qu'est-ce qu'une association ? Vous avez distingué faire « avec » et faire « pour », mais, dans le rapport des pouvoirs publics aux associations, ne pourrait-on pas parler de « laisser faire » et « faire faire » ? Quelle est la production propre à la dimension associative par rapport à la production de l'État, des collectivités locales, des entreprises privées ?

Jean-Pierre Worms : Sur le plan théorique, la spécificité d'une production associative, c'est qu'elle n'est pas contrainte par le droit étatique ou par un impératif de profit. La valeur principale est la liberté des citoyens qui décident librement de leur engagement.

**Les partenariats chercheurs-acteurs de la société civile :
Vers une reconnaissance mutuelle ?
Christine Audoux**

PICRI : Partenariat Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation

Un dispositif original : venu du Québec

Un « passeur » : l'ONG Fondation Sciences Citoyennes

Un porteur politique : Marc Lipinski, élu Vert du Conseil régional IdF

Questionnements :

À quelles conditions de tels partenariats peuvent-ils s'établir ? En effet, chercheurs et acteurs associatifs n'ont pas les mêmes intérêts, pas les mêmes connaissances, ni la même démarche.

Des partenariats différents :

Que signifie pour des scientifiques de travailler avec des non-scientifiques ? Que signifie pour les acteurs de s'engager dans un questionnement de type recherche ?

Le résultat visé par un Picri est la coproduction d'une recherche, mais c'est un horizon, pas la réalité.

Identités et enjeux des partenaires

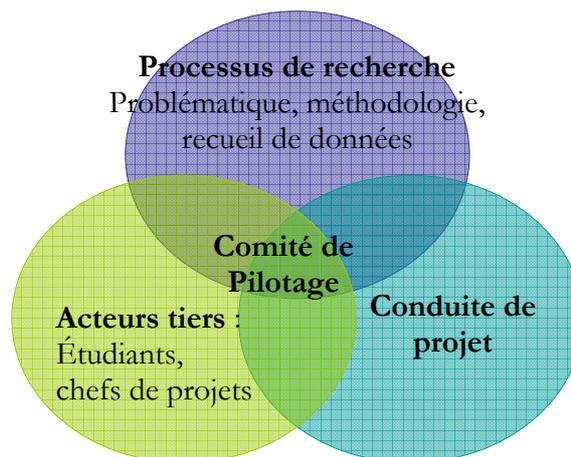
Point central du partenariat : formaliser la question de recherche.

La problématisation est l'occasion de confronter les identités et les enjeux de chacun.

L'organisation

Définition des rôles. Recherche d'un équilibre et de la satisfaction des intérêts et des enjeux des différents partenaires. Qui fait quoi et avec qui ? Qui fait l'analyse ? Qui rédige ? On a plutôt de la complémentarité que de la subsidiarité.

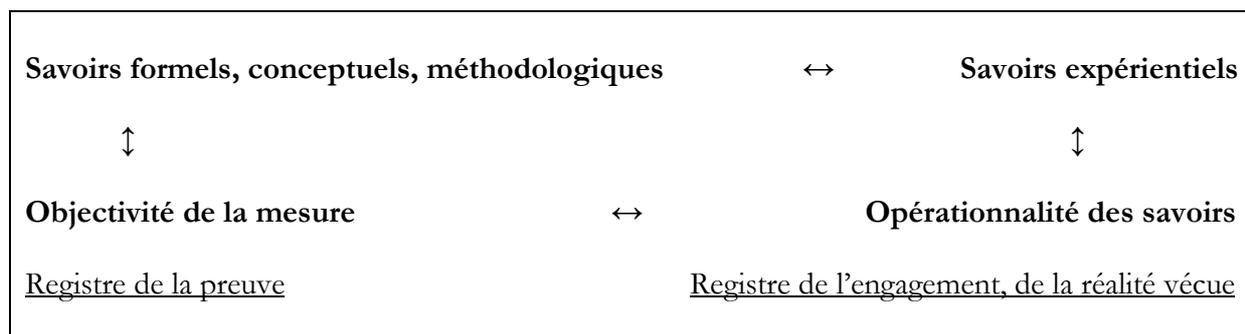
Les choix autour de l'organisation constituent « l'épreuve des intérêts ».



Les savoirs mobilisés

D'où tiennent-ils ces savoirs ? Quelle en est la validité ? Dans quel référentiel ?

Les partenaires jouent leur « rapport au monde » au travers de leur référentiel de savoir et leur capacité à « dire le vrai ».



Légitimité et légitimation

2 mondes différents :

- Monde académique → Publications, savoirs originaux
- Monde associatif → Savoirs mobilisables pour l'action et la décision

Les conditions de réussite

La fonction de médiation (travail souvent incarné par une ou deux personnes), les capacités de traduction entre les différents registres, les formes de mutualité, de respect et de reconnaissance réciproque. Cela nécessite un réel apprentissage.

Discussion *Bénédicte Madelin*

Profession banlieue a toujours eu comme principe de fonctionnement le croisement des regards entre acteurs et chercheurs. Mais c'est loin d'être simple.

C'est assez particulier entre sociologues et acteurs associatifs car il s'agit de « métiers du flou » et car les sociologues peuvent aussi être des acteurs associatifs et militants.

Cela pose de vraies questions : N'existe-t-il pas une inégalité intrinsèque dans la recherche pour la suite du fait du double statut du chercheur ? Cela permet en effet au chercheur de s'approprier du pouvoir en se revendiquant d'une double légitimité. Peut-on être dans le même temps chercheur et militant ? Bernard Charlot, chercheur en sciences de l'éducation, fondateur et premier président du conseil scientifique de Profession Banlieue, disait qu'on ne pouvait pas tenir les deux rôles simultanément. Sinon, cela crée un rapport de pouvoir entre universitaires et associatifs.

Bénédicte Madelin l'a vécu au tout début, avec Bernard Eme, notamment sur la question du langage profane et savant. Tous deux mettaient des réalités différentes derrière le mot « communautarisme ».

Sur la question du vrai, elle reconnaît la « tendance » des acteurs associatifs à toujours dire aux chercheurs : c'est beaucoup plus complexe que vous ne le racontez...

Débat avec la salle

Réponse de Christine Audoux : La question du vrai est absolument essentielle. Les chercheurs/sociologues savent qu'ils ne peuvent pas atteindre le vrai mais simplement la vraisemblance.

Dans tout partenariat, des deuils et des renoncements sont à faire. C'est particulièrement frappant sur la question des statistiques. « Ces chiffres sont-ils capables de rendre compte de la réalité ? » demandent les acteurs. « Pour être capable de rendre compte de la réalité, faut-il être chercheur ? » Cela renvoie toujours à la question de la légitimité.

Une piste dans le Picri généticiens/paysans : ils ont organisé un comité de pilotage élargi dans lequel les experts, les généticiens, les paysans, les boulangers ont fait une expérience d'étalonnage des nez, pour goûter des pains à base de différentes farines, dans laquelle tous étaient à égalité.

Dan Ferrand-Bechmann : Ce Picri est particulier dans la mesure où les chercheurs peuvent particulièrement exercer les deux rôles. Cependant, les partenariats entre associations et chercheurs ne sont pas nouveaux ; c'est l'institutionnalisation qui est nouvelle.

En tant que présidente de l'Association Française de Sociologie, j'ai rencontré Michaël Burawoy qui soutient l'existence d'une « sociologie publique »⁴⁷, c'est-à-dire partageant son savoir académique en dehors du monde universitaire. Il faut que la sociologie sorte des campus, mais c'est plus facile lorsqu'on est déjà un professeur reconnu parce que c'est assez mal vu. On m'a reproché par exemple un article dans *Esprit*. On préfère la *Revue Française de Sociologie*. Si un jeune doctorant, brillant, fait un article dans une revue professionnelle, ça ne va pas beaucoup lui servir. Inversement, si un associatif fait un article dans la *RFS*, ou *Actes de Recherche en Sciences Sociales*, il peut avoir des ennuis. Il existe un conflit de légitimité. La récente réforme des universités, avec l'importance croissante des classements de revues, et le milieu des sociologues, sont assez pu aidants, car au bout du compte, il n'existe pas beaucoup de sociologues prêts à prendre ces risques.

Le fait d'être membre d'une association aide à comprendre ces mécanismes. C'est pourquoi je ne suis pas d'accord avec Bernard Charlot, que citait Bénédicte Madelin.

Bénédicte Madelin : Ce que je dis, ce n'est pas qu'on ne peut pas être militant ou bénévole au sein d'une association si on est chercheur, je dis qu'on ne peut pas être les deux dans le même temps. C'est toute l'ambiguïté de la double légitimité. Je parle des chercheurs qui commencent à parler en tant qu'universitaires et qui finissent leurs discours comme militants. C'est problématique et même dangereux car il y a confusion des genres et confusions des registres de savoir. Et dans le cadre d'une recherche, ça donne un double pouvoir par rapport aux personnes en face.

Q : Avez-vous une idée de l'impact des Picri sur le long terme ? On se retrouve dans une situation complexe : c'est difficile pour les associatifs, en lien avec d'autres partenaires, de faire une analyse introspective de nos pratiques, car l'action associative s'inscrit dans le long terme et la recherche dans le temps court. C'est peut-être pour cela que les associatifs sont en décalage avec leurs partenaires universitaires. Ils ont une perception des non-dits, de ce qui n'est pas verbalisé. Que fait-on de ces perceptions ? Et que fait-on à la fin de la réflexion menée dans ces recherches ?

Christine Audoux : Les premiers lauréats des Picri, acteurs et chercheurs, avaient déjà travaillé ensemble. Comme effets, on observe un affinement des postures. Les partenaires continuent d'assumer leur identité. Pour les chercheurs, ils revendiquent leur posture de chercheur et trouvent dans l'engagement une nouvelle manière de s'impliquer dans la société. Ceux qui ne font pas cela sont « morts » dans le milieu académique, accusés de ne pas faire de recherche. Les chercheurs ne représentent pas qu'eux-mêmes, ils doivent toujours retourner à leur arène de légitimité. Donc cela confirme plutôt la posture de chercheur tout en offrant une autre manière d'être chercheur. Je pense que c'est une forme de partenariat qui est salvatrice pour la science. Et

⁴⁷ Michael Burawoy, « Pour la sociologie publique », *Socio-logos*, Numéro 1, [En ligne], mis en ligne le : 21 avril 2006. URL : <http://socio-logos.revues.org/document11.html>. Consulté le 16 mars 2010.

je ne crois pas que cette situation soit spécifique aux sociologues, elle me semble valable pour tous les chercheurs.

Marion Carrel : Les Picri de la Région Île-de-France sont-ils de la recherche ou de la recherche-action ? Quel est l'objectif demandé ? Cela fait-il une différence en termes de rapport de force ? En dehors des chercheurs, les acteurs associatifs tirent-ils des « armes » de leur participation à ces Picri ? Pour les chercheurs, faire un Picri ne permet-il pas de stabiliser un objet de recherche ?

Christine Audoux : Il n'est pas sûr que les Picri permettent aujourd'hui une coproduction si on le comprend comme égalité stricte. Si on mesure le poids des uns et des autres, il y a partout des situations dissymétriques. La coproduction est l'objectif, mais c'est un affichage, un horizon, pas une réalité. Mais l'existence institutionnelle de ce type de recherche signifie quelque chose.

Bénédicte Madelin : C'est vrai que ce sont plus souvent les doctorants, les étudiants, qui tenaient la plume. Mais je veux insister sur le fait qu'il y a certains mots, jugeants, catégorisants, qui sont difficiles à supporter pour les associations. Moi, j'aime le mot « communautaire », je pense que le fait associatif est un fait communautaire. C'est pour moi un mot noble que j'utilise souvent. C'est l'appartenance au territoire. C'est le fait d'être ensemble parce qu'on le veut. Il ne faut pas confondre « communautaire » et « communautariste ». Mais c'est un mot qui ne passe pas.

Que retenir de la recherche ? Je ne pense pas que ce sont des « armes ». Mais on retient sans doute un peu plus de recul dans la manière de voir les choses. Par exemple, la question du territoire était très importante pour moi mais a été un peu balayée. Pourtant il y a une grande différence entre la ville et les quartiers, entre le Franc-Moisin et le centre de Paris.

Q : Avez-vous été du côté des organisations telles que les maisons des associations, les centres d'aide au bénévolat, etc. Le milieu associatif aussi crée des organisations pour répondre à un certain nombre de questions. Les avez-vous rencontrés ?

Philippe Durand : Oui, on a vu surtout les Équipes de Développement Local.

Bénédicte Madelin : En Seine-Saint-Denis, il y a la Maison d'Accueil et d'Information des Associations, mais on ne les a pas vus dans le cadre de cette recherche.

Alexandra Garabige : Les associations étaient présentes dans le Comité de pilotage restreint et d'autres associations ont répondu à nos questions dans le cadre des entretiens dans les différents territoires. Et le comité de pilotage élargi était vraiment ouvert et chacun pouvait prendre la parole.

Antoine Bevort : La Fonda aussi est une association dont l'objectif est de réfléchir sur la question associative. Dans notre comité de pilotage, il y avait Bernard Vacheron qui fait partie de ces acteurs institutionnels qui réfléchissent à ces questions.

Arnaud Trenta : Il me semble qu'aujourd'hui, lors de cette journée de débat, il y a beaucoup d'universitaires. Mais je crois que le Comité de pilotage élargi a, tout au long de la recherche, tenu un rôle d'espace de médiation du fait de la présence des acteurs associatifs ou politiques auprès de qui nous enquêtons. Cela expliquerait peut-être que les chercheurs aient dû renoncer à une certaine ambition à la conceptualisation et à la généralité.

Christine Audoux : Par rapport à la question d'Arnaud Trenta, j'ai l'impression que dans le cadre de votre Picri, les comités de pilotage étaient vécus de façon double. Certes il est obligatoire, dans le cadre d'un Picri, de confronter les résultats devant un groupe élargi. Le copil élargi est un espace d'interpellation et d'exposition du travail de recherche. Mais c'est dur, cela nécessite du courage car ce n'est pas facile. D'un autre côté, cela implique aussi une éthique de la participation. Dans ce cadre, j'insiste sur l'importance de la fonction de tiers pour alléger l'interpellation ou la confrontation. C'est souvent le rôle des étudiants. Car il est toujours compliqué de dire « je ne comprends pas ce que vous dites ». Les étudiants, les doctorants associés à des Picri peuvent jouer ce rôle. Les espaces qui permettent des moments d'explicitations sont absolument fondamentaux.

Bernard Eme : La réforme LRU tend à renforcer l'académisme. Or la reconnaissance est fondatrice de la connaissance (Cf. Axel Honneth). Au sein de l'AFS, il a fallu mener une bataille pour faire reconnaître les sociologues professionnels. Peut-être faut-il s'interroger sur l'existence possible de « pathologies de la reconnaissance » ? Par exemple des reconnaissances stigmatisantes, infériorisantes, voire des dénis de reconnaissance...

Dans le cadre d'une recherche, les conflits peuvent être considérés comme normaux, en revanche, s'il n'y a pas d'espace de reconnaissance, la seule solution pour celui qui n'est pas reconnu, c'est le départ.

Christine Audoux : C'est sûr qu'on assiste dans les Picri à une stéréotypie de la reconnaissance : toi tu es chercheur, toi tu es cela... Parfois, il y a des pathologies de la reconnaissance en effet.

Jean-Pierre Worms : Merci de mettre l'accent sur la question-clef à savoir la définition de la question commune de départ. Si chacun reste dans sa définition de la question, alors comme on dit, « quand on n'a qu'un marteau, toutes les questions sont des clous »... Il est indispensable de sortir de la question particulariste. Le déséquilibre entre associatifs et chercheurs n'empêche pas la coproduction. C'est le temps d'interpellation qui est fondamental.

Dans ce travail de construction commune, il existe un problème de code langagier. De la part des chercheurs, comme le dit Bénédicte Madelin, certes. Mais les associatifs aussi ont leurs codes, avec des sigles notamment, qu'il faut expliquer. Chacun doit sortir de son code langagier pour construire un langage commun. C'est le rôle des médiateurs, traducteurs. Dans notre Picri, plusieurs personnes avaient cette double casquette et ça a facilité les choses. Même le responsable du projet académique, Antoine Bevort, occupe à la fin de la recherche une responsabilité associative importante au sein de la CNLRQ. En fait, c'est important d'avoir un pied là aussi.

Bénédicte Madelin : C'est ce que je dis, mais pas au même moment.

Jean-Pierre Worms : Mais à la fin, la validation du travail exige une forme d'académisme. Il faut bien voir que pendant le Picri, les sociologues font leur travail, mais pour les associatifs, c'est du travail en plus. C'est ce déséquilibre qui est insurmontable. C'est finalement assez normal que l'essentiel de la rédaction soit effectuée par les universitaires, afin d'assurer la formulation dans la langue académique légitime et attendue par le Conseil Régional. Dès lors qu'il est clairement assumé que les chercheurs rédigent, je ne pense pas que cela nuise au travail de coproduction.

Antoine Bevort : Je suis tout à fait d'accord avec Jean-Pierre Worms. C'est vrai que le Picri s'inscrit dans une évolution mais il constitue tout de même une rupture. Il ne s'agit pas d'une recherche-action. Le Picri fait de l'observation participante quelque chose de fondamental. Il ne s'agit pas de prendre les acteurs pour des idiots. Au début de la recherche, j'avais interrogé le directeur de la Régie de quartier et j'avais recueilli ses propos. Pour moi, c'était la « vérité ». Depuis, je suis devenu président de l'association, et j'ai pu me rendre compte à quel point c'était un regard, un point de vue. C'est une expérience sociologiquement intéressante que de passer de l'autre côté du miroir. Mais on n'abandonne jamais la posture de chercheur.

Les Picri engagent des chercheurs qui ont une trajectoire un peu particulière. On est à l'opposé du courant de la sociologie du dévoilement (qui remonte au mythe de la caverne de Platon). Dans ce cadre, l'idée d'un dévoilement de la réalité par le chercheur est remise en cause. Il n'existe pas une réalité du social mais une pluralité de point de vue sur l'objet.

Q (Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural) : Est-ce qu'aujourd'hui, quand on voit les réformes telles que la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), on constate l'émergence de financements qui incitent à de tels partenariats ? Qui conditionneraient les associations à se tourner vers la recherche ? Car il existe une forte interdépendance entre les associations et les politiques publiques. Et autre question, est-ce qu'on a une idée de l'impact de ce type de partenariats sur les politiques publiques ?

Alexandra Garabige : Pour l'instant on ne connaît pas l'impact en termes de politiques publiques. Pas de réaction particulière de la part de la Région Île-de-France.

Qu'est-ce qu'une association ?

Gabriel d'Elloy

« Qu'est-ce qu'une association ? » La question peut paraître incongrue, au cœur de cette journée de débat sur les pratiques associatives : chacun de nous a sa définition ou ses définitions de l'association.

C'est parce qu'au cours de notre recherche nous avons rencontré des profils d'associations assez différents qu'il nous a semblé incontournable de vous proposer un temps d'échange à ce sujet. En effet, au terme d'une réflexion sur « les liens sociaux, les pratiques des associations et l'action publique », nous vous proposons d'interroger ce qui fait aujourd'hui « association » ou « associativité ». Les conditions d'engagement et de mobilisation des citoyens évoluent, les frontières associatives bougent, dans des quartiers comme dans des espaces ruraux en profond changement : les liens sociaux se transforment et ce n'est pas sans conséquence sur les associations.

Comme il a déjà été dit, nous avons approché les responsables bénévoles et salariés d'une quarantaine d'associations, qui - à l'exception des associations d'une intercommunalité de Seine-et-Marne - sont implantées sur quatre sites urbains inscrits dans la « politique de la ville » : ce sont des associations pour les deux-tiers engagées dans l'action sociale, civique ou solidaire et, à ce titre, elles ont des liens importants avec les politiques publiques et notamment les municipalités ; ce sont des associations qui emploient des salariés pour deux-tiers d'entre elles et enfin ce sont des associations qui peinent aussi à renouveler leurs membres et leurs bénévoles.

Au fil de la recherche, quatre constats se sont imposés qui se recoupent en partie. Ils nous invitent à analyser ce que devient « l'art de s'associer », cette construction volontaire de liens sociaux dans le cadre associatif, sur un territoire urbain ou rural. Le « capital social » que représente les associations, puisque telle était une de nos hypothèses de travail, est aujourd'hui à l'épreuve d'évolutions lourdes qui ne datent pas d'aujourd'hui, tant s'en faut, mais qui sont à considérer, nous semble-t-il, non pas comme une déstabilisation fatale, mais comme autant de défis à relever et qui encouragent à expérimenter de nouvelles formes d'associativité. A une semaine du printemps et après un hiver un peu rude, permettez-moi une image : la vie associative connaît des pollinisations et des hybridations aussi complexes que passionnantes.

1. La « base sociale » des associations à l'épreuve du consommatoire et de la marchandisation des services

Là où il était facile à une époque d'identifier les membres adhérents qui s'associaient autour d'un but, aujourd'hui, les rapports qui se nouent à l'intérieur des associations connaissent de plus en plus une diversification et une complexification qu'il s'agit de bien mesurer : dans les associations, peuvent coexister des « membres » ou des « adhérents », des « consommateurs » de services, des « bénévoles », des « salariés » et enfin des « partenaires ». En outre, il n'est pas nouveau que de petites ou de grandes associations deviennent - pour partie ou totalité de leur activité - des prestataires de services : elles s'adressent alors à leurs membres certes, mais aussi à des habitants

qui ne demandent qu'à être et à rester consommateurs et bénéficiaires d'un service ou d'une activité.

A ces consommateurs d'association, les responsables des associations demandent éventuellement d'être adhérents de l'association, tout comme les clubs sportifs demandent de prendre une licence, synonyme d'adhésion au club. Cette question de l'adhésion à l'association est d'ailleurs loin d'être appréhendée de façon homogène. Si les associations revendiquent que leur relation de prestataire à consommateur est différente de celle qu'offre le secteur marchand, ce n'est d'abord pas toujours évident et, en tout état de cause, l'usage consommatoire modifie les rapports au sein et autour des associations pour bon nombre de nos concitoyens.

Pour faire simple, il y a bien là une première différenciation à prendre en compte entre l'adhérent de l'association et le consommateur du service ou de l'activité fournie par l'association. Face à cette différence, des associations développent un discours incantatoire sur la difficile participation et mobilisation des consommateurs. D'autres y ont définitivement renoncé, prenant acte que les adhérents se réduisent au petit groupe des administrateurs et des bénévoles et à quelques autres personnes qui tiennent à marquer ainsi leur attachement à l'association. Enfin, certaines associations tentent de « faire avec » les consommateurs plutôt qu'à « faire pour », mais sans y arriver véritablement. Le rapport des associations à leurs membres et à leur public est donc devenu un rapport pour le moins complexe.

Du coup, l'idéal associatif, le projet associatif de départ en prend un coup. La demande consommatoire de services percuté les valeurs et le projet « collectif » qui constituent traditionnellement le socle des associations ; elle installe une utilisation « individuelle » des services et activités de l'association, aujourd'hui incontournable. Pour preuve, nombre d'associations connaissent un déséquilibre entre les attentes du petit nombre de leurs membres adhérents et celles de la foule des consommateurs qui demandent des prestations de service.

→ ***Fournir des services et des activités à des « publics » qui viennent les consommer, est-ce, pour une association, perdre sa capacité d'associer et de faire adhérer des membres à un projet associatif ?***

2. La militance et le projet associatif à l'épreuve de l'institutionnalisation

Même si la grande diversité et l'hétérogénéité du monde associatif est difficilement réductible à deux types d'associations - les « militantes » et les « institutionnelles » -, il faut reconnaître qu'il y a là comme une double polarisation qui n'exclut pas des situations dans l'entre deux.

Du côté des associations « institutionnelles », on trouve celles qui ont basculé en majorité dans la prestation de services : qu'elles soient ou non un prolongement des institutions publiques ou directement le fruit d'initiatives du politique, elles ont souvent des budgets importants, des salariés professionnels en nombre, un fonctionnement statutaire assez formel, des liens relativement importants avec les pouvoirs publics, avec fréquemment une présence des élus dans les instances ; enfin, elles reposent sur des conseils d'administration relativement forts et des assemblées générales faiblement fréquentées. Le souci n'est plus tant de rechercher des membres que des administrateurs bénévoles disposant de compétences de gestion et de négociation. En tout état de cause, les dirigeants salariés et bénévoles sont absorbés par la gestion économique et administrative de l'entreprise associative et le projet associatif est souvent relégué au second plan.

Par contre, du côté des associations « militantes », on trouve des associations généralement beaucoup moins embarrassées dans la gestion de services, des associations qui sont davantage dans la défense, la demande de reconnaissance et aussi la recherche de nouveaux membres. On y trouve des associations qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles autour de quelques piliers associatifs qui ont été parfois les fondateurs de l'association.

Sans s'enfermer dans une opposition des deux modèles d'associations, les « institutionnelles » et les « militantes », reconnaissons qu'il y a là une seconde différenciation entre associations : cette diversité peut interroger et le monde associatif et des élus qui instrumentalisent des associations sans lesquelles des pans entiers de la vie sociale, culturelle et économique ne seraient pas couverts.

Comme il a été dit, ce matin, tout un ensemble d'associations ont été suscitées ou restructurées par les pouvoirs publics, en faisant des associations « sous influence » ou dans une grande dépendance des collectivités locales notamment. La mission de service public, le service d'intérêt général ont pris le pas sur le lien social choisi et volontaire qui constitue en principe l'association.

→ ***A quelles conditions une association « institutionnelle » peut-elle rester militante, productrice d'associativité et mobilisatrice de bénévoles ?***

3. Une professionnalisation par le salariat au détriment du bénévolat associatif

Nombre d'associations témoignent d'une inévitable « professionnalisation » de leur activité qui les a contraintes de développer et de mobiliser des compétences gestionnaires et administratives, des compétences pointues et spécialisées indispensables pour un fonctionnement efficace de l'association : élaboration et conduite de projet, recherche et gestion normalisée de financements, conventionnement avec les pouvoirs publics. Cette professionnalisation les a souvent conduites à embaucher des salariés, quand elles en avaient les moyens. Le salariat est devenu pour elles une réalité et une nécessité : dans beaucoup des associations rencontrées coexistent des militants bénévoles et professionnels ; cette professionnalisation modifie substantiellement le fonctionnement de l'association.

Le salariat s'est développé dans et autour des associations (ex : services de la vie associative dans les collectivités territoriales) ; il marque une reconnaissance de l'utilité sociale et des missions d'intérêt général assurées par les associations ; il correspond à l'avènement dans le monde du travail et l'économie du pays d'un secteur à part entière de services, avec des professionnels aux compétences et à l'expérience avérées.

Le développement du salariat dans les associations est synonyme d'une montée du pouvoir des salariés, parfois renforcée et accélérée par la défaillance ou la raréfaction des administrateurs bénévoles. Ils tiennent un rôle central dans les associations. Le salariat associatif peut conduire à dévaloriser et à décourager l'engagement bénévole, d'autant que les professionnels ne sont pas nécessairement des militants du projet associatif de départ et pas toujours des partisans d'un modèle de gestion où les bénévoles ne seraient pas seulement une force d'appoint ponctuelle ou marginale, mais des responsables qui « tiennent les manettes » de l'association et y exercent de réelles responsabilités.

Avec ces associations qui ont des salariés, voire beaucoup de salariés, et de lourdes charges de gestion en conséquence, se fait jour une nouvelle différenciation importante entre les associations qui n'ont pas de salariés et les associations où la place et le pouvoir des salariés ont largement relayé les bénévoles et diminué sensiblement les pouvoirs effectifs de ces derniers ; d'ailleurs, les élus et leurs techniciens ne s'y trompant pas qui choisissent fréquemment de s'adresser au directeur salarié plutôt qu'au président bénévole. Certes, la montée du salariat associatif est « un plus » pour les associations, mais elle confirme l'analyse que Bernard Eme faisait, dès 2005 : « contingences politico-administratives obligent, le versant socio-économique de la gestion des activités refoule le versant socio-politique des associations ».

→ ***La montée du salariat dans les associations est-elle synonyme d'effacement du bénévolat et du développement de liens associatifs entre un ensemble de membres ? Les salariés sont-ils missionnés, ont-ils le temps, sont-ils outillés pour développer la vie de l'association et son bénévolat ?***

<p>Discussion <i>Dan Ferrand-Bechmann</i></p>

Mon problème, je le dis pour plaisanter, c'est que l'excellente présentation de Gabriel d'Elloy me laisse sans réponse face à la question : qu'est-ce qu'une association ?

Il existe une grande porosité entre les associations qui exigent un grand engagement et celles qui offrent essentiellement des services. On peut être entre les deux, passer de l'une à l'autre... Les associations elles-mêmes évoluent. Et tout cela varie en fonction de la présence de financement, de l'importance de ces financements, de la taille de l'association, etc. De sorte que beaucoup d'associations préfèrent ne pas avoir de financement.

Il faut également prendre en compte que le bénévolat se nourrit parfois de l'engagement de personnes salariées très impliquées. Bénévolat et professionnalisation peuvent s'enrichir mutuellement.

Il est vrai qu'on a souvent l'impression de voir les mêmes personnes. On parle à juste titre d'un « petit monde ». Car il y a beaucoup d'adhérents ; les militants sont libres d'aller et venir.

En cherchant la définition de l'association, on retrouve toujours les principes de base : ce n'est ni le secteur public, ni le secteur privé ; elle se situe à une place intermédiaire entre politique et terrain. Cependant, certaines associations sont en effet le bras droit d'une municipalité.

Ce qui caractérise les acteurs associatifs, ce sont leurs motivations particulières : trouver un sens à leur action. C'est ce sens qui donne sa dynamique à l'action collective. Le bénévolat a pu constituer une caractéristique spécifique aux associations mais c'est moins vrai aujourd'hui que le bénévolat se répand et se trouve de plus en plus dans d'autres secteurs.

Les associations trouvent souvent une identité par l'intermédiaire d'une unité territoriale ou d'une unité politique. La tendance des associations à travailler dans l'entre-soi et à se définir par rapport (voire en concurrence avec d'autres associations) pose bien sûr problème. D'autant que de plus en plus, le rôle des associations tend à être un rôle de médiation entre le niveau local et le niveau étatique.

En conclusion, on peut dire qu'il est impossible de définir ce qu'est une association car aucun effort de définition politique n'a été fait. Peut-être faut-il arrêter de mettre autant de sens différents sous une même loi ?

Débat avec la salle

Q : Il existe beaucoup d'associations de petite taille qui sont censées porter les aspirations d'aujourd'hui. En Seine-Saint-Denis, il y a par exemple beaucoup d'associations de nature culturelle ou communautaire. Qu'est-ce qu'elles portent ? Elles sont souvent fondées par une ou deux personnes qui ne demandent pas d'argent.

Q : Je suis d'accord. Il faut rappeler que 2/3 des associations n'ont aucun salarié (rectification ultérieure lors du débat : 5/6^e).

Si on prend l'exemple des associations de travail social, nombre de dirigeants y viennent pour le prestige. Ne peut-on pas y voir une perversion du système ?

Gabriel d'Elloy : Dans les grandes associations de services, les dirigeants salariés ont pratiquement toujours les manettes.

Q : Est-ce que les multi-casquettes des acteurs associatifs n'ont pas des aspects positifs ?

Q : J'ai l'impression qu'il y a une variable majeure, c'est l'ancrage territorial. Cela explique notamment la genèse des associations. Les associations sont des « miroirs du local ».

Yolande Baillin : Concernant le « petit monde » associatif, c'est un élément qui revient souvent. J'aurais une explication concernant le milieu rural, c'est qu'il y a peu de monde et beaucoup de personnes âgées. Mais pourquoi a-t-on les mêmes résultats en territoire urbain ? Si les personnes interrogées parlent de la difficulté à rentrer dans ces milieux-là, de la même façon on observe que

peu de gens ont vraiment envie de faire des choses. Je dirais donc que les torts sont partagés. Peut-être que les jeunes ne sont pas dynamiques, mais peut-être également que les plus âgés le sont trop ?

Bernard Eme : Seul 1/6^e des associations ont des salariés ! Il existe donc tout un tas d'associations que l'on ne voit jamais. Je travaille sur la région lilloise et une grande partie des jeunes se regroupe en « collectif » et refuse la notion d'association. Ou alors ils veulent bien être une « association de fait », mais ils refusent la bureaucratisation. La forme associative donne une responsabilité administrative, juridique, etc.

Une autre étude montrait également que les anciens refusaient les jeunes entrant dans les associations. Il existe bien un entre-soi dans les associations.

Dan Ferrand-Bechman : Dans un certain nombre d'associations, il existe comme un « racisme anti-jeunes ». Quand on s'est engagé comme bénévole dans une association, on se dit qu'on a des droits... On peut en dire autant des inégalités hommes/femmes. Il n'y a que 20% de femmes à des postes de responsabilités dans les associations, alors que pour le reste, les femmes sont majoritaires. C'est bien qu'il existe un « plafond de verre » dans ce secteur-là aussi. Certains groupes sociaux se sont approprié le pouvoir dans les associations. Mais ce n'est pas le cas partout. Dans les petites associations (loisirs), on trouve d'autres catégories socio-professionnelles.

Gabriel d'Elloy : Le grand problème des associations c'est le temps. S'il y a autant de retraités dans les associations aujourd'hui, c'est aussi qu'ils ont le temps. C'est terrible, mais comment trouver quelqu'un pour faire le relai ? Il faut peut-être trouver des façons de modérer l'engagement qui est demandé. Or on connaît des exemples d'associations qui refusent les bénévoles étudiants qui souhaitent s'engager sur une année, pour améliorer leur CV et à qui les associations répondent : non, on veut des gens totalement investis, pas des gens qui ne pensent qu'à leur carrière. Les associations se montrent parfois trop exigeantes.

Antoine Bevort : Pour moi, une association c'est un groupe de personnes qui se réunit pour mener une action collective dans un but non-utilitariste.

L'institutionnalisation est un problème croissant pour le monde associatif. Premier point, comme les associations vivent de plus en plus de leur reconnaissance institutionnelle, elles n'ont pas besoin d'adhérents et n'en cherchent donc pas tant que cela. Deuxième point, elles dépendent de plus en plus de la qualité de leurs animateurs professionnels et donc moins de la quantité de leurs adhérents. D'ailleurs certaines associations expriment de manière tout à fait explicite qu'elles ne souhaitent pas d'adhérents ; elles se montrent très sélectives afin de rester autour du noyau des fondateurs. Il y a parfois une sorte d'appropriation des associations par leurs fondateurs (ex : Attac).

Philippe Durand : On a une certaine perception des associations. On voudrait qu'elles soient différentes de la société dans laquelle on est, on aspire à y trouver « autre chose ». Mais on retrouve dedans les mêmes difficultés que partout. On y amène sa part de rêve, mais les associations sont traversées par ce qui se passe dans la société. Par exemple Emmaüs face à une grève de ses salariés. Ils ont des revendications du fait qu'ils sont des salariés. Les difficultés identitaires et sociales parviennent jusque dans les associations car celles-ci sont totalement dans la société. Et c'est aussi pourquoi les inégalités sociales s'y reflètent.

Dan Ferrand-Bechmann : La définition de l'association donnée par Antoine est assez nord-européenne. Il existe des démarches de solidarité autres, qui sortent du cadre associatif. Par exemple les visiteurs bénévoles dans les hôpitaux.

Q : Je travaille dans une ONG qui accompagne des collectifs de femmes et de migrant en travaillant sur la question de l'autonomie, dans le cadre d'une recherche-action. Et j'en tire une grande question : quand doivent-elles se retirer ? Car il y a aussi des associations qui fonctionnent

bien, où il y a du renouvellement. J'ai l'exemple d'une association où ils ont construit différentes façons d'avoir de la légitimité et donc d'intervenir dans les décisions. La créativité dans le fonctionnement associatif peut permettre de dépasser les problèmes.

Les leviers de compétence qui font que ça fonctionne, ce sont l'expérience et le cheminement du temps. Et ce n'est pas toujours dans un cadre formel que ça se passe.

Arnaud Trenta : A Gennevilliers, on a recueilli une expérience qui a bien fonctionné, à partir de récits de vie de femmes, et qui a abouti à la création d'une garderie pour les mères d'une cité. Des militantes d'une association, qui avaient ouvert une « maison des femmes » dans le quartier, les ont accompagnées pour atteindre cet objectif. Cette « maison des femmes » était un lieu associatif clé, dans le sens où c'était moins la nature de l'activité qui comptait que la sociabilité et l'entraide.

R : Il faut aussi voir la créativité de fonctionnement de certaines associations. J'ai l'exemple d'une association qui a renoncé à organiser des AG, parce que celles-ci n'étaient pas du tout attractives pour les adhérents, et a par contre inventé d'autres façons de se réunir.

Antoine Bevort : Malheureusement, en tant que chercheurs, on étudie ce qui est visible « sous le lampadaire » donc assez facilement observable. Je suis d'accord que s'il existe une certaine crise du monde associatif institutionnel, il existe nombre de situations informelles où ça marche bien. Par exemple les réseaux numériques, les groupes d'amis qui supportent une équipe sportive, tout ce qui est de l'ordre du *bonding* communautaire. Mais on a peut-être moins les outils pour observer ces phénomènes.

Q : Est-ce que le passage du monde syndical au monde associatif est un phénomène répandu ?

Gabriel d'Elloy : On constate surtout beaucoup de passages du monde associatif au monde politique. Certains deviennent des élus puis se servent de leur connaissance du monde associatif. On peut parler d'une consanguinité entre classe politique, pouvoirs publics et acteurs associatifs. Ce qui induit des effets de notabilité.

David Charrasse : Cela pose des problèmes de confiance et peut être considéré comme une « maladie » de notre lien social. Cette consanguinité est vraie dans les associations, mais elle est symptomatique de la société en général.

Bénédicte Madelin : Il existe tout de même des associations qui n'ont aucun lien avec les pouvoirs publics et qui n'ont peut-être pas fait partie de la recherche.

Antoine Bevort : À la Régie de quartier de la Fontaine au Roi, on a que 5 habitants adhérents...

Q : Qu'est-ce que vous entendez par *bonding* ?

Jean-Pierre Worms : Pour le présenter brièvement, c'est une théorie issue des travaux d'un chercheur américain, Robert Putnam. Il différencie le *bonding*, le fait de s'associer avec des gens qui nous sont semblables, et le *bridging*, le fait de s'associer avec des gens différents. Bien sûr, on ne peut pas dire qu'une association est tout l'un ou tout l'autre, il y a des arbitrages. Il faut regarder la répartition de chacun dans les différentes fonctions à l'intérieur de l'association.

Capital social et pouvoirs publics *Jean-Pierre Worms*

Nous avons rarement atteint une telle dissolution des liens sociaux et le creusement d'un tel fossé dans la société, préoccupant en particulier pour les personnes les plus en difficultés. On constate de nombreux problèmes d'accès aux biens et services publics, d'accès aux droits sociaux et une grande difficulté à se battre pour faire valoir ses droits. Ces différents éléments définissent une véritable crise sociale.

Celle-ci s'accompagne d'une crise de la légitimité de la représentation politique (élus, grands réseaux associatifs...), de la légitimité et de la crédibilité des institutions publiques.

Deux acteurs semblent relativement épargnés par cette défiance : les associations et les élus locaux. **L'ancrage territorial apparaît donc comme une base de recomposition du tissu social et de l'investissement politique.**

La problématique est la suivante : Face à toutes ces fragilisations sociales, économiques, identitaires, les individus isolés sont en extrême faiblesse. D'où l'importance du lien social, de la capacité à entrer en relation avec les autres, à s'associer dans le dire et dans le faire. Un des problèmes de la désaffection des formes d'action collective, c'est l'utilité de l'investissement dans cet espace collectif, en fonction du résultat que l'on en attend. La participation n'a de sens que par rapport à un objectif, voire par rapport à une utilité pour soi.

Le problème qui se pose aujourd'hui dans les quartiers Politique de la Ville étudiés ainsi que dans le territoire de Seine-et-Marne, c'est de savoir si les formes de lien social qui sont portées par les associations permettent d'obtenir les résultats espérés.

Ce qui domine le plus dans les associations, c'est leur capacité d'intervention auprès des pouvoirs publics. Il y a une insatisfaction en raison de l'inefficience des pouvoirs publics à répondre à un certain nombre de problèmes. Dans notre analyse, on a privilégié des associations en lien avec les pouvoirs publics, en observant comment elles construisent du lien social pour répondre aux insuffisances observées dans les pouvoirs publics. Nos conclusions sont donc déterminées par ces choix méthodologiques.

Certaines associations sont perçues comme faisant partie de l'espace public. Même les associations les plus désireuses de changer cela sont quand même reconnues comme faisant partie du monde des inclus et pas des exclus.

Certes, il existe énormément de solidarité, de relations, dans le cadre de liens informels, très peu connectés aux pouvoirs publics. En fait, les associations les plus efficaces et les plus impliquées localement constituent souvent des forces et des dynamiques sociales qui n'ont aucune reconnaissance de la part des pouvoirs publics et ceux-ci ont du mal à entrer en contact avec elles.

Comment mettre ces résultats en relation avec la théorie du capital social ?

Le capital social est la matière avec laquelle on tisse le lien social, c'est-à-dire les supports de connexion des individus au sein d'une société (réseaux, infrastructures). Qu'est-ce qui active ces supports ? C'est le partage de valeurs (confiance, logique du don, relation à autrui, réciprocité de l'échange social).

Robert Putnam distingue deux formes de capital social :

- le *bonding* : des relations autocentrées, affinitaires
- le *bridging* : des relations avec un autrui différent, pour « faire société »

A quoi on peut ajouter une troisième forme, le *linking* : le lien entre société civile et institutions publiques de régulation.

Dans les associations des quartiers Politique de la Ville, on observe une prédominance du *linking* ainsi qu'une forte présence du *bonding*. Mais une grande partie du lien social qui existe aujourd'hui relève de l'informel.

Certes, la loi de 1901 a été très importante pour les associations car elle supprimait le caractère attentatoire à l'unité de la France du fait de se rassembler. Cette loi a conféré un statut légal aux associations. Mais il ne faut pas oublier qu'il existe beaucoup d'autres façons de s'associer, beaucoup plus fréquentes, qui ne relèvent pas de la loi de 1901. En fait, **en France, on a renversé la logique associative originelle : on a fait de la reconnaissance par les pouvoirs publics le critère de définition de l'association.**

Discussion <i>Marion Carrel</i>

Qu'est-ce que les associations apportent, ou devraient apporter, aux pouvoirs publics ?
Je souhaite apporter 3 pistes de réflexion sur les liens entre associations et pouvoirs publics.

1. Une histoire de la résistance à l'étiquetage

Dans la relations des associations au public, certaines adressent à un public particulier, d'autres s'y refusent. Il existe en effet une tendance des pouvoirs publics à attendre des associations qu'elles se plient à leurs catégories. Or pour les personnes en difficulté, devoir entrer dans une case, se raconter conformément de manière à pouvoir y entrer, a des effets désastreux bien connus. Cela pose bien évidemment problème lorsque les associations reproduisent cette violence symbolique générée par les pouvoirs publics.

Cependant, certaines associations résistent à l'étiquetage et s'adressent aux individus dans leur globalité, en partant de leurs ressources, richesses ou difficultés. Elles s'efforcent de développer l'*empowerment*, qu'on peut traduire en français par conscientisation ou capacitation.

Pour qu'une structure collective génère de l'*empowerment*, il faut accueillir tout type de personnes sans distinctions, et partir des points de vue individuels, écouter les questions concrètes des gens et leurs colères. Il est alors possible de donner aux gens les moyens de défendre leurs droits, de faire entendre leurs voix.

2. La mobilisation des habitants

Les pouvoirs publics demandent bien souvent aux associations de « faire participer les habitants ». Il faut que leurs actions amènent du monde, produisent de la citoyenneté, contribuent à lutter contre l'abstention électorale, etc. Ne s'agit-il pas là d'une forme de « délégation du sale boulot » dans la démocratie ? N'est-ce pas en premier lieu aux pouvoirs publics de se soucier de la participation citoyenne ? En quoi l'action associative peut-elle être complémentaire ? Toutes les expériences participatives créées par les pouvoirs publics posent le même problème : où trouver des gens ? Comment les mobiliser ?

Il semble que la réponse à cette injonction participative repose actuellement beaucoup sur les associations locales. Paradoxe : aux yeux des pouvoirs publics, les associations sont à la fois censées faire rentrer des personnes dans les cases et les traiter tous de manière égalitaire comme des citoyens.

L'enquête montre en tous les cas que mobiliser les gens est une chose difficile.

3. Le conflit entre associations et pouvoirs publics

Il reste finalement peu de traces de conflits entre pouvoirs publics et associations dans le rapport final de cette recherche qui insiste plutôt sur les conflits entre associations.

La question qui se pose en filigrane est celle de la vigilance citoyenne : les associations ont un rôle crucial à jouer en démocratie, de l'ordre du contre-pouvoir.

Cf. Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie* : Que devient l'activité de base du citoyen dans la démocratie ? On pense notamment à son rôle de contrôle de vigilance, de critique, d'alerte...?

N'oublions pas que le conflit constitue l'essence même de la démocratie. Lorsque les individus ne peuvent pas s'exprimer, verbaliser les conflits latents, c'est alors qu'il y a des risques de violence. D'où l'importance de la notion de visibilité/invisibilité des problèmes. Les associations, par leurs actions, prises de position, démarches de co-construction de diagnostics avec les pouvoirs publics, participent à cette mise en visibilité des problèmes.

Cf. David Lepoutre, *Cœur de banlieue* : Il existe beaucoup de sociabilité et de lien social dans les banlieues, mais celles-ci sont informelles, les interlocuteurs possibles dans le cadre d'un débat démocratique sont donc souvent invisibles.

Un exemple parmi d'autres qui tend à rendre visibles ces interlocuteurs : la télévision en ligne « Téléquartiers », donne la parole aux personnes des quartiers, parfois (mais pas toujours !) organisées en associations (. <http://www.telequartiers.com/>)

Débat avec la salle

Q : Qu'entend-on par des groupements « informels » ? Est-ce simplement ceux que l'on ne comprend pas ? Le problème, ce serait de se mettre en capacité de comprendre ces formes informelles, de comprendre leurs formes et leurs forces.

Q : J'ai participé à une recherche dans le 20^e arrondissement sur le thème de l'échec scolaire. Elle montre que les associations de soutien scolaire se substituent à l'État. Est-ce bien leur rôle ?

Marion Carrel : C'est vrai que l'informel est difficile à étudier. Peut-être faudrait-il d'autres méthodes, ethnographiques notamment.

Jean-Pierre Worms : Je suis d'accord avec votre idée que l'on parle d'organisations informelles pour désigner les formes d'organisation autres que celles habituelles. Et ce n'est pas une absence d'organisation ou le désordre. Par exemple les réseaux ouverts. Ce sont simplement des formes qui ne sont pas installées comme légitimes dans la structuration du politique en France.

Bénédicte Madelin : S'agissant de cette distinction entre formel et informel, je ne pense pas que l'on puisse limiter la distinction à une question de légitimité. Le pouvoir ne se donne pas mais il se prend. En tout cas, c'est ainsi qu'on le pensait dans la vieille génération. Mais maintenant, au lieu d'agir pour s'imposer, on attend des pouvoirs publics qu'ils donnent la reconnaissance. Il y a quelque chose de faussé. Donc cela explose quand quelqu'un a le sentiment de ne pas être reconnu ou entendu.

Alexandra Garabige : Il existe peu de situations de conflictualité vraiment ouverte entre associations et pouvoirs publics qui soient décrites dans le rapport. Pourtant cette conflictualité est relatée dans les entretiens. C'est une dimension sur laquelle on pourrait insister davantage. Il semble que l'on ait tendance à gommer les aspects conflictuels en raison de la dépendance des associations vis-à-vis des pouvoirs publics et des rapports utilitaires entre eux.

Antoine Bevort : On a tout de même l'exemple du Comité des Métallos... Dans le 11^e, il y a aussi une autre association qui est en conflit avec les pouvoirs publics au sujet d'une salle de sport.

Joëlle Morel : S'agissant du Comité des Métallos, le conflit dure depuis plusieurs années. On constate un manque de dialogue évident.

Jean-Pierre Worms : En France, les associations ne sont pas reconnues dans leur fonction fondamentale de critique. Il n'y a pas de légitimité du conflit comme structurant la société française. On entretient l'idée que ce qui rompt l'unanimité met en péril l'unité de la République.

Le fait que les associations soient aussi souvent en prolongement de l'action publique empêche aussi souvent le conflit.

Q : Je pense que c'est une question plus large en effet, qui concerne l'image. Quand on parle avec des associations au Mali par exemple, sur le fait que des divergences existent entre les conceptions maliennes et françaises de ce qui doit être fait, sur l'influence qu'une association française a pu avoir sur les élections au Mali, on se rend compte que la présentation valorise l'unanimité, on essaye *a posteriori* de coller à cette attente de consensus.

Q : La caractérisation de l'action publique a évolué. Les collectivités territoriales elles-mêmes reçoivent aujourd'hui une sorte d'injonction à entrer en concurrence avec les collectivités territoriales voisines, à développer des projets de territoire concurrentiels, à entrer dans des logiques de management. Au détriment de la prise en compte de l'utilité sociale et de l'intérêt général. Comment est-ce que le mouvement associatif peut continuer à exister dans ce cadre concurrentiel ?

Bernard Eme : La dépolitisation des associations et la décentralisation de ces trente dernières années n'ont pas encore été étudiées. Dans les années 1975-80, il y avait une lutte contre l'économie de marché, afin d'installer des entreprises d'utilité sociale. Ces trente dernières années, l'idée-même de conflit est devenue obscène. On constate une véritable illégitimité du conflit dans l'espace public. Le nouveau mot magique, c'est le « partenariat ». Les collectivités glissent de plus en plus vers une action en termes d'appels d'offre, appels d'offre qu'elle ne sait d'ailleurs pas rédiger. Marcel Gauchet parle à ce propos d'une tentative idéologique de pacification des rapports sociaux. Cette tendance est intériorisée par les associations car elles ont des intérêts financiers. Les associations vivent une crise culturelle du sens. Elles mènent des actions mais quel projet culturel et politique de transformation de la société portent-elles ? Leurs actions ont un sens micro mais pas macro. Les acteurs associatifs expriment d'ailleurs souvent ce sentiment que leur action n'a aucun sens.

Dan Ferrand-Bechmann : Il est vrai que les associations ont intégré les règles en vigueur même en l'absence de contrainte (ex : une association de soutien dans un service de soins palliatifs : les membres ont intégré l'idée qu'ils ne devaient venir qu'un jour par semaine). En ce sens, on peut parler d'une fabrique de la conformité. Certaines associations ont tout de même un rôle critique (AFS, FNARS, Emmaüs...). Face à la politique, les associations s'expriment.

Jean-Pierre Worms : Mais elles sont minoritaires dans le monde associatif.

Marion Carrel : Et cette expression critique est-elle reconnue comme une forme de capital social ?

Philippe Durand : La baisse de la conflictualité est révélatrice d'une déviance vers une logique de l'appel d'offre. Comment construit-on une politique associative aujourd'hui ? Le Conseil Régional n'a pas de politique associative, il marche par appels d'offre. Sinon, le politique local arrive avec des cahiers des charges à suivre et à respecter. Et il reprend à son compte les succès associatifs. Ou alors il y a échec et l'association passe pour un vilain petit canard. Il y a une véritable récupération de l'action associative par le politique. Pour ma part, je trouve qu'il y a plutôt une culture du rapport de force en France et peu de co-construction du compromis.

Yolande Baillin : On ne veut pas toujours entrer dans le conflit car on a beaucoup à y perdre. Je pense que les associations recherchent d'abord l'efficacité donc elles ne cherchent pas le conflit qui est perçu comme inefficace. J'observe plutôt un jeu subtil de pouvoirs et de contre-pouvoirs mais qui doit être soft pour permettre d'avancer. C'est usant.

Les collectivités disent aux associations : « les habitants doivent être acteurs ». Mais comment un personne qui est à la rue peut-elle être acteur ? Les associations s'efforcent de procéder à des négociations, mais négociation n'est pas compromission. On essaye de garder le sens de l'action. Personnellement, je tiens beaucoup à la notion de « partenariat » qui implique que l'on essaye de trouver des objectifs communs.

Conclusion de la journée
Murielle BÈGUE – Alexandra GARABIGE – Arnaud TRENTA

Arnaud Trenta : J'ai participé à cette enquête Picri à différentes étapes de la recherche : au début lors de son élaboration, puis j'ai contribué au travail de terrain en participant aux entretiens et aux observations participantes sur plusieurs territoires, enfin j'ai retrouvé le Picri pour sa conclusion. Tout long de cette recherche, j'ai retenu plusieurs thèmes qui me semblent importants et qui ressortent dans cette journée d'études :

- la difficulté des acteurs associatifs à se sentir reconnus par les pouvoirs publics autrement que comme un prestataire de services
- La notion d'utilité sociale est fréquemment invoquée dans les institutions représentatives de la vie associative ou dans la littérature scientifique, et elle peut correspondre à singulariser l'action des associations. Mais ce terme n'a pas été employé par les acteurs que nous avons rencontrés sur le terrain et il me semble que l'on pourrait questionner l'ancrage social de cette notion.
- Les résultats de l'étude et le débat d'aujourd'hui appuient l'idée qu'il n'est plus pertinent de penser la séparation entre le monde associatif d'un côté, et le système politico-administratif de l'autre.
- l'importance de la culture politique des territoires
- Sur la question de la prestation et de la consommation de services abordée par Gabriel d'Elloy : dans certaines associations, surtout celles qui s'occupent de personnes dites vulnérables, les bénéficiaires peuvent venir recevoir un service sans avoir la possibilité de rendre, c'est-à-dire de participer aux activités ou aux décisions ou d'intégrer l'association. Cela peut produire un don sans réciprocité, autrement dit un endettement moral qu'ils seraient dans l'incapacité d'honorer.
- Enfin, s'agissant du conflit, ne manque-t-on pas de réflexion, de théorie, sur la démocratie au sein des associations ? Il ne faut pas nécessairement calquer le modèle de démocratie et de citoyenneté, construit dans le cadre de l'Etat Nation, sur le monde associatif. Le conflit existe au sein des associations, mais on quitte plus facilement une association qu'une nation... Et on n'a pas le pouvoir de fonder une commune ou un Etat comme on fonde une association.

Alexandra Garabige : Je suis arrivée dans le Picri au bout de 7 mois et je l'ai quitté il y a environ 6 mois et entre ces deux dates, j'ai donc été la coordonatrice de la recherche. Au terme de cette journée de recherche, il y a plusieurs éléments que je souhaite aborder :

- Tout d'abord concernant la méthode Picri : ce dispositif permet d'affiner les positions et d'insister sur l'importance d'explicitier sa position. Par exemple concernant la possibilité d'arborer ou non une double casquette. Le Picri permet également d'interroger ce qu'est une réelle coproduction.
- les particularités de l'ancrage territorial ont été insuffisamment traitées
- l'informel est difficile à traiter. Mais l'entrée dans la voie est tout de même intéressante. On pourrait s'interroger sur les trajectoires des militants, des acteurs associatifs (adhésion, désengagement, adhésion dans une nouvelle association ; engagement multiple)
- la question de la spécificité associative a été insuffisamment traitée. Or des logiques communes entre associations et services publics ont été mises en exergue. Il serait fructueux de comparer des formes organisationnelles différentes (associations, syndicats, pouvoirs publics...) afin d'étudier la spécificité de la forme associative.
- Enfin, une dernière question : qu'est-ce que le lien social ? Les associations doivent-elles créer du lien social ?

Murielle Bègue : Je suis arrivée à la fin de cette recherche Picri pour effectuer l'analyse statistique et comme coordonatrice. Je n'ai donc pas fait d'enquête de terrain et cela a des conséquences directes sur ma compréhension de la recherche dans la mesure où les différences de territoires m'apparaissent sans doute moins évidentes qu'à mes collègues. Je soulignerai donc, lors de cette conclusion, trois éléments qui m'apparaissent comme de grandes tendances, non exclusives d'autres éléments importants de conclusion, mais qui concentrent mon intérêt.

- L'intensité des liens entre associations et pouvoirs publics m'apparaît frappante. Que l'on parle de partenariat ou d'instrumentalisation réciproque, ce *linking* me semble très important. Ces deux instances, les associations et les pouvoirs publics, prétendent représenter les habitants selon des modes différents de légitimation. Ce faisant, elles éludent aussi la voix directe des citoyens. Dès lors, quelle place reste-t-il au tiers que sont les simples citoyens dans cette relation étroite entre associations et pouvoirs publics ?
- Il est très difficile de définir le lien social, et pourtant les associations travaillent sur ce lien. L'enquête a sélectionné des associations spécifiques (impliquée dans la vie civique, social et humanitaire) et des territoires Politique de la Ville (donc des quartiers où l'on supposait une pathologie du lien social et un effort spécifique dans cette direction). Il me semble que le but implicite de ces choix méthodologiques était de trouver des traces de *bridging i.e.* le tissage par les associations de liens entre des personnes différentes dans l'objectif de développer une certaine mixité sociale et ainsi de « soigner » le tissu social. Au final, on observe surtout du *bonding i.e.* de l'entre-soi, la construction d'un « petit monde », ce qui ne peut que nous interpeller quant à la réelle capacité des associations à créer du lien avec des personnes en situation défavorisée. Les associations sont mises en situation d'être les « médecins » du lien social, mais sont-elles adéquates pour pallier les rigidités de la société française ?
- Les associations peuvent être considérées comme un corps intermédiaire entre la société, l'État et les pouvoirs publics. Et pourtant beaucoup des associations étudiées pallient des déficiences des pouvoirs publics. D'autre part, beaucoup d'associations que cette enquête n'a pas prises pour objet d'étude central, orientées vers les activités de loisir, apparaissent assez semblables à des entreprises privées de services. On peut se demander si le secteur associatif n'est pas en train de se dichotomiser dans ces deux directions, remettant ainsi en cause la spécificité associative.

Bibliographie

AGULHON M., (1977), *Le cercle dans la France bourgeoise (1810-1848) : Étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, A. Colin, 108 p.

BEVORT A., LALLEMENT, M. (dir.), (2006), *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, Paris, La découverte, coll. Recherches/M.A.U.S.S., 336 p.

BEVORT A., (2003), « A propos des théories du capital social: du lien social à l'institution politique », *Sociologie du travail*, vol. 45 n°3, p. 407-419.

BEVORT A., (2002), *Pour une démocratie participative*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. La bibliothèque du citoyen, 134 p.

BOUQUET B., MADELIN B., (2007), *Territoires et action sociale*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 350 p.

CARREL M., (2007), « Pauvreté, citoyenneté et participation. Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la "participation des habitants" dans les quartiers d'habitat social », in NEVEU C. (dir.), *Cultures et pratiques participatives, une perspective comparative*, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, p. 95-112.

CEFAÏ D., (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La découverte, coll. Recherches/M.A.U.S.S., 336 p.

CORCUFF P., ION J., de SINGLY F., (2005), *Politiques de l'individualisme. Entre sociologie et philosophie politique*, Textuel, coll. Discorde, 183 p.

CRENNER E., (1997), « Le milieu associatif de 1983 à 1996. Plus ouvert et tourné vers l'intérêt individuel », *INSEE Première*, n°542, 4 p.
http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip542.pdf

EME B. (2007), « Gouvernance territoriale, puissance publique et société civile », in HARRISSON D., KLEIN J.-L., *L'innovation sociale*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, p. 153-171.

EME B., (2005), « Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire », *RECMA – Revue Internationale de l'Économie sociale*, n° 296, avril, p. 42-55.

FEBVRE M., MULLER L., (2004), « La vie associative en 2002. 12 millions de bénévoles », *INSEE Première*, n°946, 4 p. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip946.pdf

FEBVRE M., MULLER L., (2003), « Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *INSEE Première*, n°920, 4 p. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip920.pdf

FERRAND-BECHMANN D.,(2004), *Les bénévoles et leurs associations. Autres réalités, autre sociologie ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 322 p.

FINE B., (2005), *Social Capital versus Social Theory. Political economy and social science at the turn of the millenium*, London and New York, Routledge, 293 p.

FONDA, (2007), « Collectif informel ou groupe local, autre modalité d'action collective », *La Tribune Fonda*, n°186. <http://www.fonda.asso.fr/Collectif-informel-ou-groupe-local.html>

FONDA, (2007), « Profession bénévole », *La Tribune Fonda*, n°186. <http://www.fonda.asso.fr/Profession-benevole.html>

FONDA, (2007), « Les associations dans un monde en changement ! pour une réflexion prospective et transversale, Dossier suite au Séminaire du 14 décembre 2006 paru dans *La Tribune Fonda* n°183 février 2007. <http://www.fonda.asso.fr/Les-associations-dans-un-monde-en,416.html>

FONDA, (2003), « Associations de proximité et pouvoirs publics : quels partenariats pour quelle participation à la vie publique ? », Actes de la rencontre du 9 décembre 2002 à Marseille, *La Tribune Fonda*, n°164. <http://www.fonda.asso.fr/Associations-de-proximite-et.html>

FONDA, (2002), « Les conditions de la représentation associative », Actes du séminaire du 6 juin 2002, *La Tribune Fonda*, n°158. <http://www.fonda.asso.fr/Les-conditions-de-la.html>

FOUREL C., LOISEL J.-P., (1999), « Huit Français sur dix concernés par la vie associative », *Consommation et mode de vie*, CREDOC, 4 p. <http://www.credoc.fr/pdf/4p/133.pdf>

GRANOVETTER M.S., (2000), *Le marché autrement*, Bruxelles, Desclée de Brouwer, coll. Sociologie économique, 238 p.

GRANOVETTER M.S., (1973), "The Strength of Weak Ties", *American Journal of Sociology*, n° 78, p.46-47 et p.1360-1380.

HALPERN D., (2005), *Social Capital*, Polity Press, 388 p.

HAMIDI C., (2009), « La culture civique sans le capital social. Styles de groupe, vie associative et civilité ordinaire aux Etats-Unis », revue électronique *La vie des idées*. http://www.laviedesidees.fr/La-culture-civique-sans-le-capital.html?decoupe_recherche=hamidi

HÉLY M., (2009), *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Le lien social, 320 p.

JACKMAN R. W., MILLER R. A., (2004), *Before Norms. Institutions and Civic Culture*, University of Michigan Press, Ann Arbor, 244 p.

LAVILLE J.-L., SAINSAULIEU R. (dir.), (1998), *Sociologie de l'association, des organisations à l'épreuve du changement social*, Desclée de Brouwer, 403 p.

LAVILLE J.-L., (2005), *Sociologie des services : entre marché et solidarité*, Ramonville Saint-Agne, Eres, 160 p.

LAVILLE J.-L., CAILLE A., CHANIAL P., DACHEUX E., EME B., LATOUCHE S., (2001), *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, coll. Recherches/M.A.U.S.S., 223 p.

LATOUR B., (2006), *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, coll. La Découverte/Poche, 400 p.

LICHTERMAN P., (2005), *Elusive Togetherness. Church Groups Trying to Bridge America's Divisions*, Princeton, Princeton University Press, 384 p.

PROUTEAU L., WOLFF F.-C., (2004), « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Économie et statistique*, n°372, p.3-39.
http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es372a.pdf

PUTNAM R. D. (ed.), (2002), *Democracies in Flux. The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, Oxford USA, Oxford University Press, 528 p.

PUTNAM R. D., (2000), *Bowling Alone : the Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 544 p.

PUTNAM, R. D. (1993). *Making Democracy Work. Civic traditions in modern Italy*, Princeton NJ, Princeton University Press, 280 p.

ROSANVALLON P., (2004), *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Seuil, 460 p.

TOCQUEVILLE (de) A., (1999, 1^{ère} éd. 1840), *De la démocratie en Amérique*, tome II, chapitre 5, Paris, Flammarion, 414 p.

WOOLCOCK, M. (2001). "The place of social capital in understanding social and economic outcomes", *Isuma: Canadian Journal of Policy Research* 2:1, pp 1-17.

WORMS J.-P., (2006), « Le capital social associatif en France hier et aujourd'hui » in BEVORT A., LALLEMENT, M. (dir.), *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, Paris, La découverte, coll. Recherches/M.A.U.S.S., 336 p.

WORMS J.-P., (2002), "Old and New Civic and Social Ties in France" in PUTNAM R. D. (ed.), *Democracies in Flux. The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, Oxford USA, Oxford University Press, 528 p.

WORMS J.-P., (1999/2000), « Réinventer la démocratie représentative », *Transeuropéennes*, n°17, p.93-100.